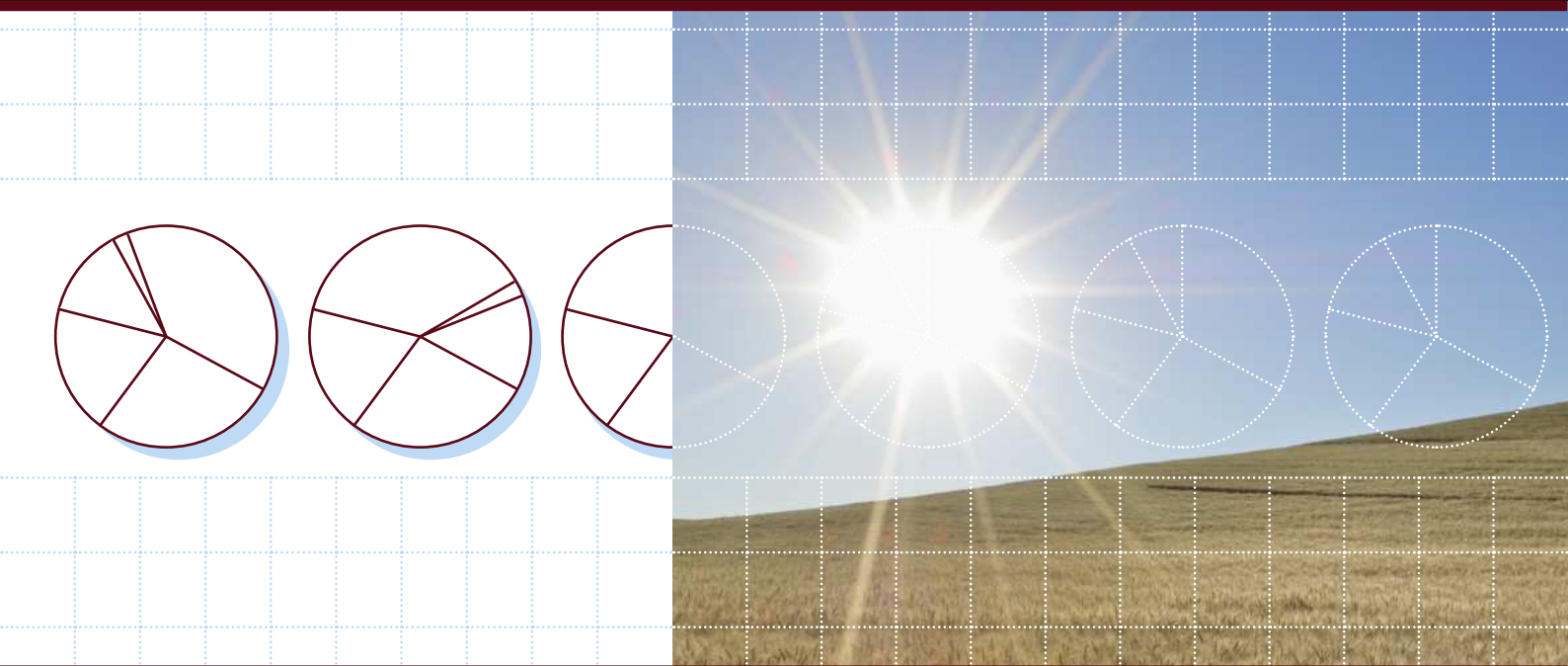




W E N D E L

Rapport d'activité 2009



1 Profil • 2 Message d'Ernest-Antoine Seillière
4 Message de Frédéric Lemoine • 7 Interview • 8 L'équipe de direction
10 Gouvernement d'entreprise • 12 L'ADN de Wendel, quelles valeurs ?
14 Quels engagements ? • 16 La crise et après ?
18 Chiffres clés • 20 Carnet de l'actionnaire • 22 Les sociétés du Groupe
24 Bureau Veritas • 28 Legrand • 32 Saint-Gobain • 36 Stallergenes
40 Deutsch • 44 Materis • 48 Stahl • 52 Les temps forts de 2009

53 €

ANR DU 31 DÉCEMBRE 2009

7 317 M€

TOTAL ACTIFS BRUTS GÉRÉS

70

COLLABORATEURS

45 M€

BUDGET TOTAL

8

PARTICIPATIONS PRINCIPALES
REPRÉSENTANT :

248 312

COLLABORATEURS

4 865 M€

CHIFFRE D'AFFAIRES

chiffre n'incluant que les sociétés en intégration globale

52%

Bureau Veritas

Évaluation et certification

25%

Legrand

Produits et systèmes
électriques basse tension

18%

Saint-Gobain

Production, transformation
et distribution de matériaux

76%

Materis

Chimie de spécialités
pour la construction

46%

Stallergenes

Immunothérapie
allergénique

89%

Deutsch

Connecteurs de haute
performance

100%

Oranje-Nassau

Plate-forme de développement
international

92%*

Stahl

Revêtements et produits
de finition pour le cuir

*Depuis le 26 février 2010. Au 31 décembre 2009, Wendel détenait 48% du groupe Stahl, sur la base des montants investis en capital et prêt d'actionnaires.

Le groupe Wendel exerce le métier d'investisseur et d'actionnaire professionnel en favorisant le développement à long terme d'entreprises leaders dans leur secteur. Actionnaire engagé, il concourt à la définition et à la mise en œuvre de stratégies de développement ambitieuses et innovantes, fortement créatrices de valeur dans la durée.

Chers actionnaires,

L'année 2009, comme en témoignent les résultats qui vous sont ici rapportés, restera dans les annales de notre Groupe comme une année marquée par des difficultés exceptionnelles et caractérisée par une crise très profonde conjuguant les ruptures du capitalisme financier et la chute brutale des valorisations boursières qui s'en est suivie, un arrêt très brutal de l'activité économique et industrielle mondiale et, pour Wendel, une tourmente médiatique importante. Ces difficultés conjuguées nous ont conduits à mettre en place au mois d'avril un nouveau Directoire.

Nos actionnaires peuvent se féliciter aujourd'hui du travail entrepris par les équipes de Wendel sous la conduite de Frédéric Lemoine, nouveau Président du Directoire, pour restaurer les équilibres de notre Groupe. Après neuf mois d'action intense, notre Groupe apparaît assaini sur le plan financier, consolidé dans ses actifs et redynamisé dans son élan.

Dans un contexte économique qui demeure marqué par une forte incertitude, le Groupe a tout d'abord cherché à flexibiliser et à renforcer sa structure financière. À notre demande, les partenaires bancaires de Wendel ont procédé à un allongement des maturités de plusieurs années de l'endettement du Groupe et une opération d'échange sur les marchés obligataires nous a permis de décaler les remboursements de dettes les plus proches. Avec un financement long terme en phase avec notre vision d'investisseur long terme, et un niveau élevé de liquidité, votre Groupe s'est ainsi doté de la flexibilité et de la structure financière nécessaires pour faire face à l'environnement difficile actuel.

Simultanément, Wendel a poursuivi avec ténacité ses engagements d'actionnaire de long terme, aidant chacune des entreprises dans lesquelles il a investi à renforcer les plans d'adaptation opérationnelle qu'elles ont

engagés depuis plus de dix-huit mois et participant à leur restructuration financière quand les circonstances l'exigeaient. En 2009, votre Société a concentré ses efforts et son capital dans ces entreprises, leaders dans leurs secteurs et forte de leurs managements et de leurs équipes dont je souligne les exceptionnelles qualités. Elles sont aujourd'hui parfaitement armées pour profiter des opportunités qui se feront jour à l'aube de la reprise.

Nos relations avec le groupe Saint-Gobain se sont normalisées dans un climat apaisé et confiant. Elles ont gagné dans la qualité et l'intensité des relations entre les dirigeants ce que la scène publique y a perdu en tapage et supputations. Là encore, notre engagement à long terme s'est inscrit tant dans notre souscription à l'augmentation de capital réalisée par Saint-Gobain en début 2009 que dans le renforcement récent de notre exposition économique par la cession d'une partie des protections qui couvrent nos financements.

Emmené par Frédéric Lemoine et Bernard Gautier, votre Groupe a retrouvé son élan et bénéficie d'un soutien sans faille de l'actionnaire familial. Il est prêt pour le prochain cycle de l'investissement.

Wendel dispose pour ce faire d'une équipe de professionnels de haut niveau, de moyens financiers significatifs et mobilisables, et d'un modèle de développement auquel nous restons attachés : l'engagement de long terme, en tant qu'actionnaire « de préférence » selon l'heureuse expression lancée par Frédéric Lemoine, auprès de leaders innovants et ambitieux, dans le respect d'une éthique de partenariat et de responsabilité. C'est avec vous, actionnaires qui avez fidèlement maintenu votre appui tout au long d'un exercice difficile, que nous retrouvons la voie du succès.

– « Wendel dispose pour l'avenir d'une équipe de professionnels de haut niveau, de moyens financiers significatifs et mobilisables, et d'un modèle de développement auquel nous restons attachés : l'engagement de long terme, en tant qu'actionnaire de préférence ».

ERNEST-ANTOINE SEILLIÈRE
PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



– « Cohérence, confiance, innovation, long terme, sont les clés qui nous permettent de construire l'avenir de Wendel ».

FRÉDÉRIC LEMOINE – PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE



L'année 2009 aura marqué les esprits à plus d'un titre. Bousculés d'une façon aussi inédite que brutale, l'économie et les marchés mondiaux ont vu vaciller leurs repères, pris dans la tempête d'une crise économique et financière sans précédent. Grâce à une action concertée des États, gouvernements et Banques centrales, le système international commence aujourd'hui à absorber le choc. Dans le monde de l'après crise qui se dessine en ce début d'année 2010, l'économie française aura su se maintenir à un niveau qui laisse espérer en l'avenir et les belles entreprises françaises et européennes ont certainement des cartes maîtresses à leur disposition.

Toutefois, je suis particulièrement frappé par l'ampleur du découplage de la conjoncture internationale entre les pays développés, encore atones, notamment l'Europe et les États-Unis, et les pays émergents, notamment l'Inde, la Chine, l'Asie du Sud-Est, le Brésil et l'Amérique latine et également l'Afrique. En 2010, dans les secteurs que nous suivons, l'écart de croissance entre ces deux ensembles devrait dépasser 15 points en moyenne, soit bien au-delà du différentiel de croissance du PIB attendu par les grands organismes de prévision (plutôt de l'ordre de 5 points). Au-delà de l'année en cours, c'est bien un changement structurel de l'économie mondiale qui s'accélère et il nous faut conserver une conscience aiguë de cette nouvelle donne et des nouveaux moteurs de croissance dont les entreprises européennes peuvent tirer profit.

La crise conduit également à une réflexion sur la nature et les conditions d'exercice des activités financières. Les autorités internationales se penchent à juste titre sur les besoins de régulation, de solidité et de transparence des acteurs de la sphère financière. Pour Wendel qui est depuis longtemps au carrefour de la finance et de l'industrie, cette remise en cause est positive. L'économie réelle a besoin d'investissements et une société d'investissement comme la nôtre est particulièrement bien placée pour y apporter sa contribution : nous sommes en effet dotés de capitaux permanents et ne sommes pas soumis, à la différence des fonds, à l'obligation de rendre leur argent dans un délai prédéterminé à nos investisseurs : nos actionnaires trouvent sur le marché les conditions de leur liquidité éventuelle. De surcroît, nous opérons dans le cadre de toutes les obligations de transparence et de solidité financière d'une société cotée, régulièrement analysée par

tous les acteurs de marché : nous avons encore renforcé en 2009 nos efforts en matière d'informations financières, d'explications stratégiques et de respect d'une gouvernance exemplaire afin de contribuer à la nécessaire confiance dont notre activité doit s'entourer.

C'est dans cet état d'esprit que nous pourrions saisir – autre paradoxe des périodes de rupture économique – les opportunités qui ne manqueront pas de se présenter, tant pour accompagner les opérations de croissance et de consolidation de nos filiales et participations que pour engager, prudemment, de nouveaux investissements. Nous le ferons en considérant avec attention les grandes tendances qui s'accroissent à une vitesse jamais atteinte, qu'il s'agisse des nécessaires préoccupations environnementales, qui bouleversent les processus de production et de consommation, des évolutions démographiques à l'œuvre dans tous les pays, du basculement mondial des centres de croissance amenant chaque zone économique à se repositionner, ou des transformations technologiques qui rebattent les cartes de la compétitivité.

Alors que l'horizon semble s'éclaircir raisonnablement, il faut savoir saluer les énergies qui ont permis à Wendel de traverser cette année 2009 et d'afficher, au seuil de 2010, une réelle confiance. Au premier chef, je veux souligner l'engagement d'Ernest-Antoine Seillière, Président du Conseil de surveillance de Wendel, et de François de Wendel, Président de Wendel-Participations, dont le soutien sans faille a été capital durant cette année. Ils ont permis au Groupe de tenir son cap au milieu de la tempête. Fort du soutien d'actionnaires fidèles, malgré les déconvenues boursières, fort aussi du travail acharné de l'équipe réduite des 70 collaborateurs de la société Wendel, le Groupe a réussi, durant ces mois difficiles et dans le respect des valeurs portées depuis des années par la famille Wendel, à revenir à son identité traditionnelle d'actionnaire de référence et de long terme qu'il revendique avec fierté.

2009 aura en effet été synonyme d'un retour à la cohérence qui fait la force de Wendel et constitue depuis longtemps la colonne vertébrale de son engagement. Depuis mon arrivée en avril 2009, j'ai pris toutes les décisions importantes en les jugeant à cette aune. L'ADN de Wendel est celui d'un investisseur responsable et durable sur lequel tous nos partenaires doivent pouvoir compter : dirigeants de

nos filiales et participations, actionnaires, salariés, banques et marchés financiers. Nous étions en crise parce que nous étions devenus indéchiffrables et parfois imprévisibles, nous ne le sommes plus parce que nous avons retrouvé la cohérence d'action et la confiance de nos partenaires : ce sont des biens précieux, à préserver et mériter chaque jour!

L'objectif qu'avec Bernard Gautier et notre équipe nous gardons en permanence en ligne de mire est la création de valeur à moyen et long termes, valeur économique pour nos sociétés et valeur financière pour nos actionnaires, l'une n'allant pas sans l'autre dans la durée. Notre stratégie repose ainsi sur quelques principes qui m'apparaissent essentiels.

Le premier principe fort est celui de la maîtrise du temps. Nous avons ainsi profondément restructuré avec nos partenaires bancaires les échéances de la dette de Wendel et de la dette de nos participations non cotées. En gagnant entre un et quatre ans en moyenne selon les cas, nous avons reconstitué des marges de manœuvre qui nous permettent de travailler en phase avec le rythme économique et de nous adapter à la crise et au rebond qui va suivre. Nous avons refusé d'abandonner dans de mauvaises conditions des actifs sous la contrainte d'échéances sans rapport avec leur développement ou leur valeur. C'est d'ailleurs dans la durée que se font les vraies créations de valeur et que se mènent les grands projets industriels de nos entreprises : c'est pourquoi, nous n'investissons dans de nouveaux projets que si nous pouvons imaginer d'y être utilement impliqués dix, quinze ou vingt ans! Nous continuerons de faire évoluer notre situation financière, encore significativement endettée, afin de le permettre.

Le deuxième principe est celui de l'utilité réciproque. Nous ne vivons pas aux crochets de nos participations, nous devons leur apporter vision, questionnement constructif, expérience. Tout comme nous choisissons des sociétés prometteuses, nous souhaitons en retour être choisis par les vendeurs et par les managers de ces sociétés pour de bonnes raisons, en particulier notre capacité à accompagner la stratégie et la gestion des entreprises dans la durée. Une relation de travail durable, sereine et efficace, ne peut se construire que sur la base d'une confiance réciproque.



■ ■ ■ Cette capacité à s'écouter, se parler et se comprendre, comme nous sommes parvenus à le faire depuis un an avec le management de Saint-Gobain, est le meilleur levier pour optimiser les grandes décisions et rester les yeux ouverts devant un environnement en grande mutation.

Le troisième principe que je souhaite souligner est justement celui de l'innovation. Le monde bouge, les projets de chaque entreprise doivent évoluer aussi et tirer parti des fractures et des nouveaux équilibres. Toutes nos sociétés ont ainsi maintenu à travers la crise leur budget de recherche et de développement. Au-delà des innovations technologiques ou techniques, l'innovation est aussi portée par un état d'esprit ouvert, une culture d'anticipation et une organisation décentralisée que nous favorisons systématiquement et qui ne portent tous leurs fruits que, précisément, dans la durée. Notre journée Investisseurs du 3 décembre 2009 portait sur « L'innovation, tremplin de sortie pour l'après-crise », et ce n'est pas un hasard !

Cohérence, long terme, confiance, dialogue étroit avec nos participations, innovation, voici les clés de voûte sur lesquelles reposent Wendel. En 2010, l'environnement peut encore nous réserver des surprises et des difficultés, il faut rester humbles et lucides. Mais je suis convaincu qu'avec des participations dont chacun salue la qualité exceptionnelle, un actionnariat stable, une équipe diverse et expérimentée, ces principes peuvent être puissamment créateurs de valeur. C'est aussi pour cette raison que malgré des pertes comptables exceptionnelles en 2009, nous avons décidé de proposer un dividende inchangé de 1 euro à nos actionnaires.

Vous pouvez compter sur notre total engagement pour poursuivre avec détermination le travail engagé. Les années qui viennent nécessiteront encore un pilotage délicat mais Wendel ne perdra pas de vue son histoire et son ambition : être un « actionnaire de préférence », reconnu dans l'économie française pour la performance de ses entreprises et pour son utilité économique.

Quelle a été votre priorité stratégique pour Wendel en 2009 ?

Dès mon arrivée, j'ai souhaité me concentrer, avec Bernard Gautier, sur les moyens d'inscrire le Groupe dans une nouvelle dynamique en lui redonnant des marges de manœuvre financières prometteuses pour l'avenir. Cette priorité s'est imposée comme le seul chemin à emprunter pour reprendre en main notre destin d'investisseur de long terme.

Je me suis donc engagé personnellement dans des discussions capitales avec nos partenaires bancaires qui ont abouti à un certain nombre de résultats très concrets : dette réduite de plus de 1,1 milliard d'euros, allongement de plus de deux ans de la dette bancaire avec appel de marge sans surcoût significatif, consolidation de lignes de crédit non tirées de 2,1 milliards d'euros.

Le résultat très positif de ces négociations constitue un levier essentiel nous permettant aujourd'hui d'envisager avec plus de sérénité la reprise prudente de nos investissements.

Plus généralement, il était essentiel dans cette période si mouvementée de clarifier et d'expliquer largement notre situation et notre stratégie. Nous devons redonner à chacun les raisons de faire confiance à Wendel.

Vous êtes-vous fixé les mêmes objectifs pour vos participations ?

Effectivement, nous nous sommes aussi attelés en 2009 à la restructuration financière de nos filiales non cotées qui avaient contracté beaucoup de dette. Ces négociations se sont traduites par des succès notables dans cette année où beaucoup d'entreprises n'ont pas eu les mêmes résultats.

Je suis particulièrement fier que nous ayons pu soutenir Stahl durant une période particulièrement difficile. Beaucoup d'acteurs purement financiers espéraient ramasser cette pépite à bon compte. Nous croyions à l'avenir de

ce leader mondial et il était logique, tout en obtenant une réduction de 45 % de sa dette, d'investir les 60 millions qui complètent notre investissement initial de 80 millions. Nous avons ainsi pris le contrôle de Stahl à 92 % et sommes heureux de voir son activité repartir.

Materis a été un autre succès marquant, notamment parce que nous sommes accompagnés dans notre réinvestissement par 650 des cadres dirigeants de l'entreprise : quelle belle confiance partagée dans l'avenir ! Nous avons même pu négocier avec les banques les moyens d'acquisitions ultérieures.

Nous avons aussi beaucoup travaillé avec nos participations cotées sur l'adaptation de leur situation à la crise. Les plans de réduction de coûts menés chez Legrand puis chez Saint-Gobain sont exemplaires. Le désendettement très important opéré par ces deux sociétés comme par Bureau Veritas ne doit rien au hasard.

Comment voyez-vous l'avenir de votre collaboration avec Saint-Gobain ?

Saint-Gobain est un groupe magnifique dont les produits et les perspectives sont très prometteurs compte tenu des grandes tendances qui marqueront les années à venir : rebond mondial des activités de construction, compte tenu de la crise récente, de l'urbanisation croissante et de la démographie ; priorité à l'efficacité énergétique des bâtiments et à l'énergie solaire ; croissance des pays émergents où Saint-Gobain concentre ses investissements et réalise déjà 27 % de son chiffre d'affaires dans l'ensemble des produits pour la construction et matériaux innovants.

Nous ne contrôlons pas Saint-Gobain mais nous en sommes pour longtemps le premier actionnaire. En mars 2010, nous détenons ainsi plus de 26 % des droits de vote. Convaincus par la vision de Pierre-André de Chalendar et par le travail impressionnant d'adaptation qu'il a su impulser, nous avons souhaité récemment que les fonctions de président et de directeur général soient

réunifiées entre ses mains afin de lui donner tous les moyens d'action nécessaires, comme dans toutes nos participations. Nous dialoguons en permanence avec le management de l'entreprise sur tous les grands sujets et participons à notre place aux travaux du Conseil d'administration : j'ai d'ailleurs rejoint en février 2010 le comité des comptes, étant rappelé que nous participons déjà au comité stratégique et au comité des mandataires. Notre ambition est ainsi de contribuer activement aux succès futurs de Saint-Gobain.

Ces avancées vous ouvrent-elles de nouvelles perspectives d'investissement ?

Il faut rester prudent mais nous avons néanmoins su créer les conditions pour libérer à nouveau l'imagination et envisager quelques pistes d'investissements. Nous regardons d'ores et déjà beaucoup de situations, caractérisées toutefois par des montants plus modestes que par le passé. Notre priorité est que Wendel maintienne la cohérence de sa stratégie d'investisseur de long terme qui choisit d'accompagner des entreprises de grande qualité, avec le souci d'être utile et de créer ainsi une relation mutuellement fructueuse. Nous le faisons avec un horizon long de dix ou vingt ans, même si nous resterons toujours pragmatiques et saisirons aussi les opportunités de cessions créatrices de valeur et respectueuses du projet des entreprises.

Nous ne nous interdisons pas de sortir des frontières même si la France reste notre terre d'élection. Nous sommes depuis plus de cent ans présents aux Pays-Bas. En Allemagne, nous avons établi au début 2010 une plateforme d'investissement, Helikos, dotée de 200 millions d'euros. Elle nous permet de rechercher des opportunités d'investissement dans le Mittelstand allemand, traditionnellement très exportateur et marqué par les valeurs du capitalisme familial.

L'équipe de Direction

L'organisation opérationnelle de Wendel a été revue dans le courant de l'année. Afin d'assurer un fonctionnement collégial et transparent du Groupe, le Directoire est assisté d'un Comité d'investissement et d'un Comité de gestion.

● **Un Comité d'investissement**, composé du Directoire et de cinq Directeurs associés se réunit toutes les semaines afin de travailler à la sélection et à la préparation des investissements du Groupe.

▲ **Un Comité de gestion**, nouvellement créé, réunit une fois par semaine, les membres du Directoire, le Directeur financier, le Directeur juridique, le Directeur associé en charge des ressources opérationnelles et le Directeur de la Communication. Il prend les décisions relatives au fonctionnement quotidien du Groupe.



Directoire

Frédéric Lemoine ●▲
Président

Bernard Gautier ●▲
Membre du Directoire





Développement international

Dirk-Jan Ommeren

CEO Oranje-Nassau Groep
Développement international

Makoto Kawada

Directeur Associé
Développement international
responsable du bureau Asie
avec **Shigeaki Oyama**
Conseiller spécial pour le Japon

Roland Lienau

Directeur Associé
Développement international

Comités d'investissement et de gestion

Stéphane Bacquaert

Directeur associé équipe
d'investissement, Secrétaire
du Comité d'investissement

David Darmon

Directeur associé équipe
d'investissement, Secrétaire
du Conseil de surveillance

Olivier Chambriard

Directeur associé équipe
d'investissement

Patrick Tanguy

Directeur associé équipe
d'investissement, en charge
des ressources opérationnelles

Caroline Bertin Delacour

Directeur Juridique

Anne-Lise Bapst

Directeur de la communication

Jean-Michel Ropert

Directeur financier

Gouvernement d'entreprise

Depuis 2005, Wendel est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Le fonctionnement de sa gouvernance a encore été amélioré au cours de l'exercice 2009, dans l'esprit des meilleurs référentiels, notamment le code AFEP-MEDEF.

Le Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

Au 31 décembre 2009, le Conseil de surveillance de la Société était composé de dix membres dont la durée du mandat est de quatre années.

Depuis le Conseil de surveillance du 9 juin 2008, deux représentants du Comité d'entreprise assistent aux séances du Conseil avec voix consultative.

Dans une démarche volontaire d'amélioration continue, le Conseil de surveillance réalise une revue triennale de son mode de fonctionnement. Cette revue a eu lieu en 2009 avec l'assistance d'un conseil extérieur.

EN 2009,
LE CONSEIL
DE SURVEILLANCE
S'EST RÉUNI
15 FOIS

La composition du Conseil de surveillance va évoluer en 2010 pour passer à 11 membres, avec la proposition de nomination de deux administrateurs indépendants, Madame Dominique Hériard-Dubreuil, et Madame Guylaine Saucier, et la proposition de renouvellement du mandat de Nicolas Celier qui sera soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 4 juin 2010.

Ernest-Antoine Seillière (2013)⁽¹⁾
Président du Conseil de surveillance

Guy de Wouters (2011)
Vice-Président du Conseil

Nicolas Celier (2010)

Didier Cherpitel (2011)
membre indépendant

Béatrice Dautresme (2010)
membre indépendant

Jean-Marc Janodet (2012)

Édouard de l'Espée (2013)

François de Mitry (2012)

Grégoire Olivier (2013)
membre indépendant

François de Wendel (2012)

Secrétaire du Conseil de surveillance
David Darmon (Directeur associé)

(1) Entre parenthèses : date de fin de mandat.

Le Directoire

Le Directoire est nommé par le Conseil de surveillance, sur proposition de son Président, pour une durée de quatre ans. Il est rééligible. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est de 65 ans.

Le Conseil de surveillance lors de la séance du 7 avril 2009 a désigné Monsieur Frédéric Lemoine, en qualité de Président du Directoire.

Le Directoire est composé de deux membres :

Frédéric Lemoine
et **Bernard Gautier**, membre depuis le 31 mai 2005.

Secrétaire du Directoire
Bruno Fritsch (Directeur d'investissement)

Le mandat des membres du Directoire expirera le 7 avril 2013.

Les Comités

Afin d'exercer sa mission dans les meilleures conditions, le Conseil de surveillance s'appuie sur deux comités : le Comité d'audit et le Comité de gouvernance.

Chacun des membres du Conseil de surveillance est membre d'un comité.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit de Wendel a pour mission notamment de s'assurer de la pertinence du choix et de la bonne application des méthodes comptables retenues pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés. Il mandate un expert indépendant dans le cadre de l'évaluation régulière de l'ANR. Par ailleurs, en 2009, le Comité a renforcé la revue du suivi des risques chez Wendel et dans tout le Groupe.

Le Comité d'audit est normalement composé de cinq membres :

Jean-Marc Janodet (Président)

Nicolas Celier

Edouard de l'Espée

Frédéric Lemoine (jusqu'au 6 avril 2009)

Grégoire Olivier

auxquels se joint le Président du Comité de gouvernance,

Didier Cherpitel

Secrétaire du Comité d'audit

Patrick Bendahan (Directeur d'investissement)

Le Comité de gouvernance

Le Comité de gouvernance de Wendel a pour mission notamment de proposer ou recommander les modalités de rémunération des membres du Directoire, de se prononcer sur toute question relative à la gouvernance de la Société ou au fonctionnement de ses organes sociaux et de se saisir, à la demande du Conseil, de toute question concernant la déontologie.

Le Comité de gouvernance, qui regroupe les fonctions du Comité des rémunérations et celles du Comité de nomination, est composé de cinq membres :

Didier Cherpitel (Président)

Béatrice Dautresme

François de Mitry

François de Wendel

Guy de Wouters

auxquels se joint le Président du Comité d'audit,

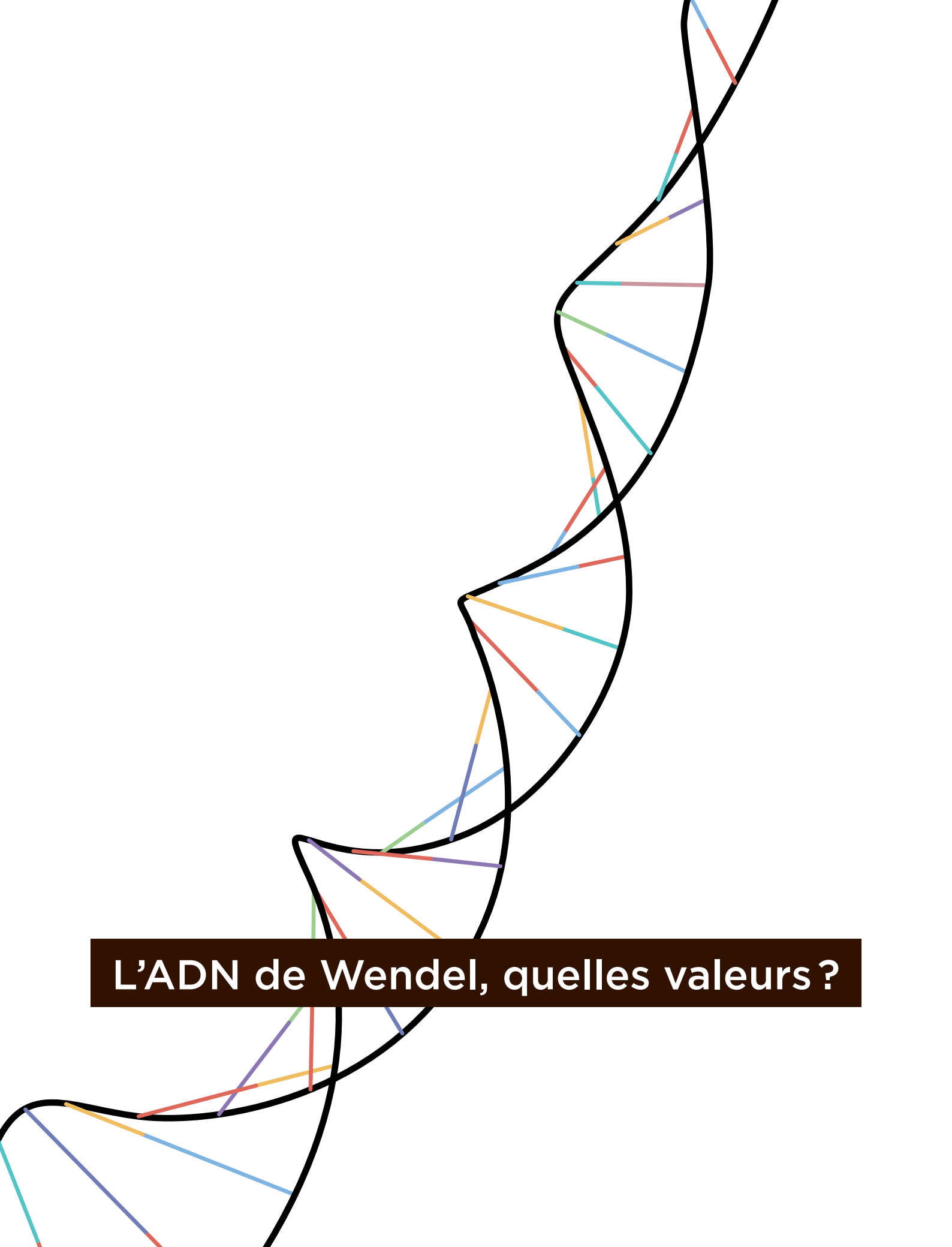
Jean-Marc Janodet

Secrétaire du Comité de gouvernance

David Darmon (Directeur associé)

EN 2009,
LE COMITÉ
D'AUDIT
S'EST RÉUNI
7 FOIS

EN 2009,
LE COMITÉ
DE GOUVERNANCE
S'EST RÉUNI
9 FOIS



L'ADN de Mendel, quelles valeurs ?

éthique familiale,
enracinement régional,
300 ans d'histoire
industrielle, engagement
collectif, actionnaire
professionnel,
culture de la performance et
de la responsabilité,
leaders mondiaux,
croissance durable,
innovation, audace,
accompagnement, respect
du rôle des managers,
actionnaire de préférence.

S'impliquer activement dans la définition des stratégies des entreprises et dans leur mise en œuvre en participant aux Conseils d'administration et aux comités clés des entreprises dans lesquelles le groupe est investi.

WENDEL ACTIONNAIRE, QUELS ENGAGÉ

C'est par la confiance et le respect mutuel que peuvent se tisser les liens indispensables entre les dirigeants d'une entreprise et leur actionnaire de référence.

S'engager de façon durable et forte auprès des entreprises qu'il réunit en soutenant leur développement, en favorisant leur engagement dans des zones géographiques à forte croissance et en allouant du temps et des ressources au cycle de l'innovation.

Dialoguer de façon constructive et transparente avec le management en jouant un rôle d'aiguillon permanent pour questionner les habitudes et repenser les modèles à l'aune des meilleures pratiques mondiales.

Traduire au quotidien ses engagements par la création d'une relation étroite et efficace établie sur le respect de la distinction des rôles entre actionnaires et managers.

MENTS?

Garantir la stabilité actionnariale et la solidarité d'un partenaire au long cours qui n'hésite pas à s'engager financièrement dans les temps difficiles.

CONTEXTE

La crise et

En 2009, les entreprises du groupe Wendel ont été confrontées à un traduit par une brusque inflexion du rythme de croissance de leurs ventes répond à nos questions sur les perspectives de ces sociétés.

ENTRETIEN AVEC L'ÉQUIPE D'INVESTISSEMENT

QUESTION : Face à la crise, quels atouts pour les sociétés du groupe Wendel ?

RÉPONSE : Dans cette crise soudaine et d'une brutalité inédite, les entreprises du Groupe partagent deux atouts qui s'avéreront gagnants dès que la reprise s'annoncera. Celui d'être des leaders dans leur secteur, position qui les dote de facteurs de résistance supérieurs à leurs concurrents (innovation produits, aptitude à maintenir les prix...) et les prédispose à être les consolidateurs de leur secteur ou à bénéficier d'opportunité de croissance en sortie de crise. Celui également d'avoir débuté, dès 2008, des plans d'ajustement de leurs capacités d'exploitation, sous l'impulsion et avec le soutien actif des équipes de Wendel.

Q : Toutes ont donc ajusté leurs capacités d'exploitation ?

R : Qu'il s'agisse des entreprises cotées ou des entreprises non cotées du Groupe, elles ont toutes procédé, à une échelle qui leur est proportionnée, à des réductions de coûts, à des ajustements de leurs capacités d'exploitation ou à des optimisations de leur besoin en fonds de roulement. Leurs processus de production ainsi optimisés les positionnent en toute première ligne pour tirer parti du rebond.

Q : Comment concilier ces ajustements avec le développement des potentiels de long terme de ces entreprises ?

R : Toutes les sociétés et participations du Groupe partagent un atout majeur pour préparer leur croissance future : leur stratégie d'innovation durable. Aucune ne l'a sacrifiée aux plans de maîtrise des coûts qu'elles ont initiés dans cette période très difficile et Wendel s'est attaché à les soutenir dans cette initiative. À titre d'exemple, Legrand a poursuivi ses investissements R&D en 2009, représentant près de 5% de son chiffre d'affaires, niveau quasi stable en masse comparé à 2008.

après ?

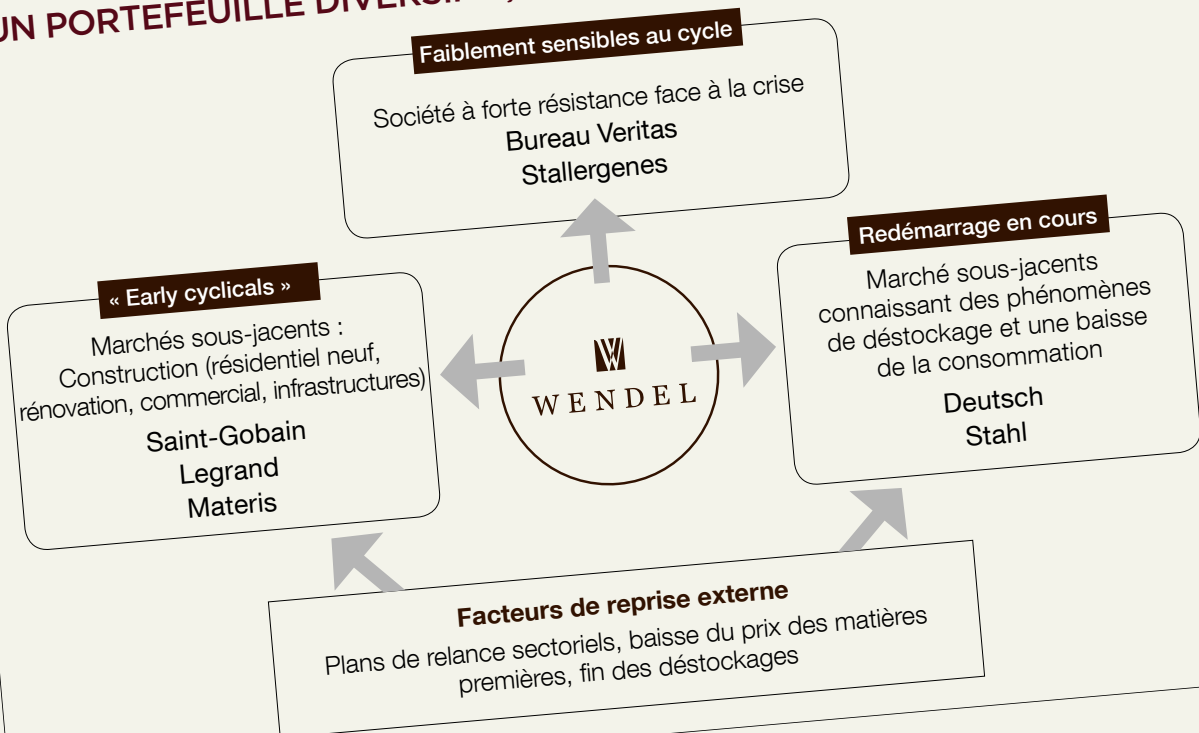
ralentissement économique d'ampleur qui s'est notamment au cours du premier semestre. L'équipe d'investissement

Q: Quels sont ces potentiels ?

R: Aujourd'hui, toutes les sociétés du Groupe apportent des réponses aux différents enjeux mondiaux et devraient en tirer profit dans les décennies à venir. La croissance permanente de la population mondiale alimente structurellement les grandes tendances que sont la constante augmentation de la consommation d'énergie et l'urbanisation croissante.

Ces grands bouleversements génèrent une multitude d'obligations pour le futur : améliorer l'efficacité énergétique, favoriser le développement durable, accompagner l'accroissement de l'électrique dans la consommation d'énergie, mais aussi répondre à des besoins de logements en constante augmentation et adapter nos modes de vie à une population vieillissante.

UN PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ, BIEN POSITIONNÉ POUR LA REPRISE



Chiffres clés

(au 31 décembre 2009)

Chiffre d'affaires consolidé*

en millions d'euros	2007	2008	2009
	4 469	5 038	4 865

* Hors Editis et les activités pétrolières et gazières d'Oranje-Nassau conformément à IFRS 5.

Résultat net part du Groupe

en millions d'euros	2007	2008	2009
	879	158	-918

Résultat net des activités par société

en millions d'euros	2007	2008	2009
Bureau Veritas	188	242	279
Legrand	129	138	116
Saint-Gobain	-	398	115
Materis	46	33	0
Stallergenes	16	19	22
Deutsch	10	32	-8
Stahl	3	0	0
Oranje-Nassau	59	78	14
Editis	49	-5	-
Financements, frais généraux et impôts	-93	-416	-384
Résultat net des activités	408	519	153
Part des minoritaires	-48	-124	-147
Résultat net des activités part du Groupe*	360	395	6

* Le résultat des activités correspond au résultat récurrent du Groupe. Il est composé des résultats des participations (ou des sociétés consolidées) et du résultat des sociétés holding à l'exclusion des éléments non récurrents et des effets liés à l'allocation des écarts d'acquisition.

Notation

Wendel est noté par Standard & Poor's depuis septembre 2002. La notation attribuée par Standard & Poor's a été ramenée à :

Long terme

BB

Perspective négative

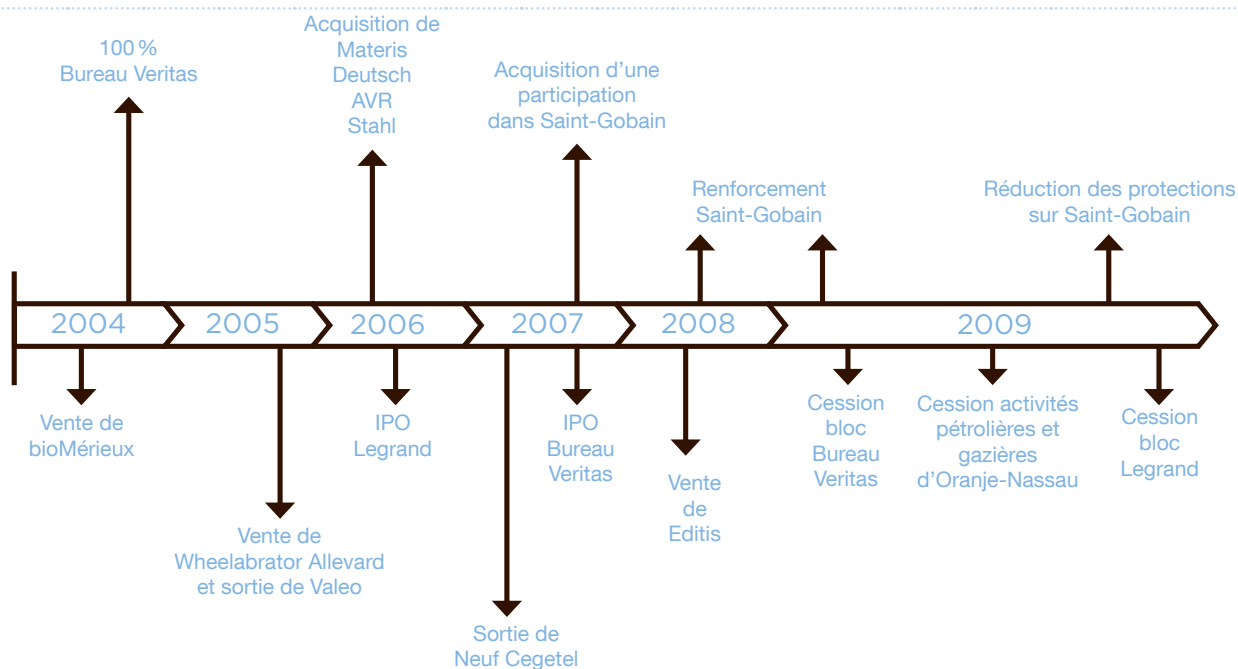
et

Court terme

B

depuis le 12 février 2009.

Évolution des participations



Actif net réévalué au 31 décembre 2009

Participations cotées par société	Nombre de titres	Cours ⁽¹⁾	
• Saint-Gobain	89,8 millions	37,91 €	7 020
• Bureau Veritas	56,3 millions	35,21 €	3 405
• Legrand	65,6 millions	19,48 €	1 982
• Stallergenes	6,1 millions	58,60 €	1 277
Participations non cotées			356
Autres actifs et passifs de Wendel et holdings ⁽²⁾			285
Trésorerie ⁽³⁾			13
Actif brut réévalué			2 179
Dette obligataire Wendel			9 496
Dette bancaire liée au financement Saint-Gobain			(2 703)
Valeur nette des protections liées au financement Saint-Gobain ⁽⁴⁾			(4 564)
Actif net réévalué			440
Nombre d'actions			2 669
Actif net réévalué par action			50 436 175
			52,9 €

(1) Moyenne des 20 derniers cours de clôture de Bourse calculée au 31 décembre 2009.

(2) Dont 571 005 actions propres Wendel au 31 décembre 2009.

(3) Trésorerie Wendel et holdings d'acquisition Saint-Gobain (y compris 15 M€ de placements financiers liquides), dont 1,5 milliard d'euros disponible après nantissements au 31 décembre 2009.

(4) Les protections (achats et ventes de puts) couvrent près de 25 % des titres détenus au 31 décembre 2009.

Carnet de l'actionnaire

Données boursières

En euros	2005	2006	2007	2008	2009
Cours le plus haut	88,15	115,80	145,25	99,49	47,85
Cours le plus bas	48,90	83,10	88,56	26,50	14,88
Cours moyen année	69,76	97,05	121,59	66,17	31,63
Cours moyen pondéré décembre	84,59	112,65	98,99	35,52	42,97
Capitalisation boursière de décembre (en millions d'euros)	4 571	6 256	5 169	1 750	2 158

Place de cotation : EUROLIST SRD - Compartiment A
(Blue Chips)

Code ISIN : FR0000121204

Code Bloomberg : MF FP

Code Reuters : MWDP.PA

Mnémonique : MF

Indice : CAC AllShares, CAC Mid Small 190, CAC Mid100,
Next 150, SBF120, SBF80

Quotité : 1 action

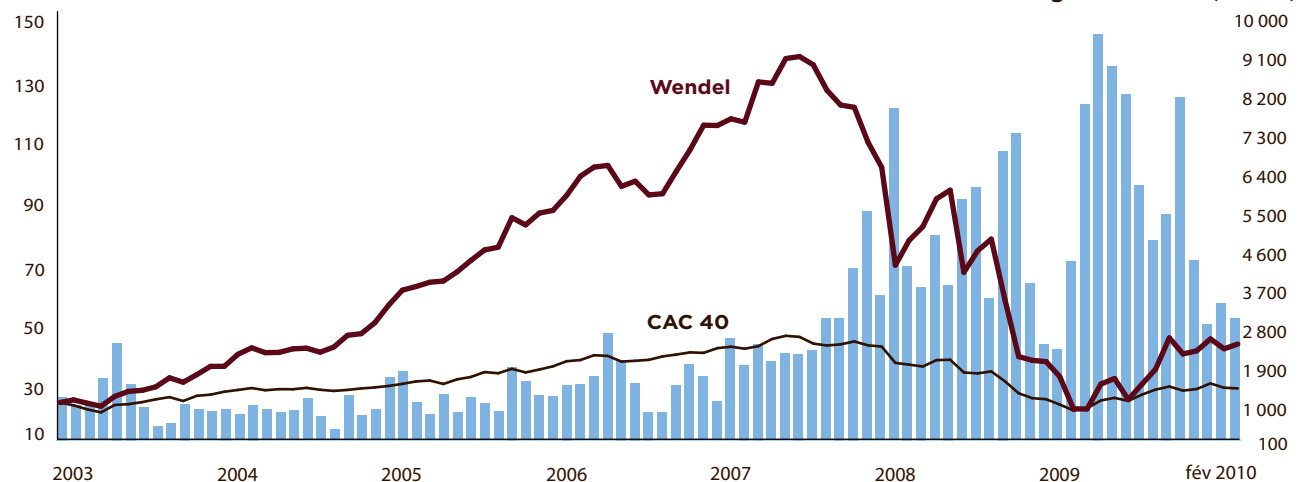
PEA : Eligible

SRD : Eligible

Valeur nominale : 4€

Nombre d'actions : 50 436 175 au 31 décembre 2009

Cours de bourse (en euros)

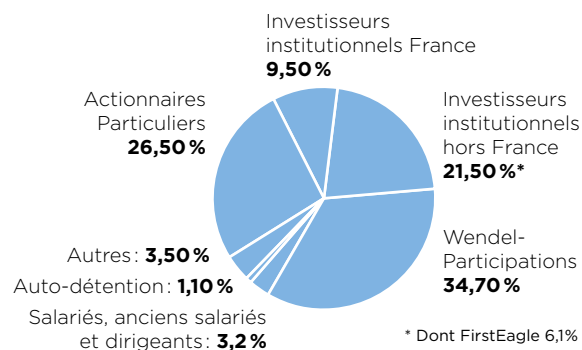


Dividende

En euros	2005	2006	2007	2008	2009⁽¹⁾
Dividende ordinaire	1,4	1,7	2,0	1,0	1,0
Dividende exceptionnel	0,6	0,3	-	-	-

(1) Dividende proposé à l'Assemblée générale des actionnaires.

Actionnariat (au 31 décembre 2009)



Actionnariat

En 2009 le groupe Wendel a mis en place un Comité consultatif des actionnaires dans le but de favoriser le dialogue direct et transparent entre dirigeants et actionnaires individuels de Wendel afin de répondre au mieux à leurs attentes en termes de communication.

Le Comité consultatif des actionnaires a notamment pour mission de formuler des avis et suggestions sur la politique de communication financière à l'attention des actionnaires individuels, d'émettre des recommandations sur les supports de communication destinés aux actionnaires individuels, de préparer les Assemblées générales. L'objectif par la suite sera d'entretenir un dialogue riche et régulier entre les dirigeants du Groupe et ses actionnaires individuels, afin d'assurer une communication transparente et accessible du Groupe.

La séance inaugurale du Comité a eu lieu le 28 mai 2009 et ses 12 membres se sont réunis une seconde fois en septembre. Entre les séances collégiales, des groupes de travail ont été formés pour réfléchir sur des pistes d'améliorations concernant l'organisation et l'information relatives à l'Assemblée générale et le rapport annuel ainsi que sur l'organisation de réunions en province. Les travaux sont révélateurs de l'implication des membres qui, de façon constructive, participent à l'amélioration de la qualité de la communication du Groupe.

Les membres de ce Comité consultatif des actionnaires sont : Marie-France Amic, Charles Balsan, Isabelle Charruau, Clément Celier, Antoine Dufay, Patrick de Fayet, Marcel Jayr, Yann Kergall, Soliman Le Bigot, Anne-Françoise d'Oosthove, Fabrice Valmier, Alain Villeroy de Galhau.

Agenda 2010

30 mars – Chiffre d'affaires et résultats annuels 2009 (communiqué avant Bourse)
– Publication de l'actif net réévalué

6 mai – Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2010 (après Bourse)

4 juin – Assemblée générale des actionnaires
– Publication de l'actif net réévalué

31 août – Chiffre d'affaires et résultats semestriels 2010 (communiqué après Bourse) – Publication de l'actif net réévalué

9 novembre – Publication du chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2010 (après Bourse)

2 décembre – Journée « Investisseurs »
– Publication de l'actif net réévalué

CONTACTS

Internet : www.wendelgroup.com

e-mail : communication@wendelgroup.com

Anne-Lise Bapst,
Directrice de la Communication

Tél. : 01 42 85 30 00

e-mail : al.bapst@wendelgroup.com

Laurent Marie,
Directeur de la Communication financière

Tél. : 01 42 85 30 00

e-mail : l.marie@wendelgroup.com

Numéro Vert : 0800 897 067

« Wendel et vous... » : un nouveau site Internet en 2009

Afin d'entretenir une relation de confiance et de respect mutuel, et de favoriser et d'enrichir le dialogue entre Wendel et ses actionnaires, un nouveau site Internet a vu le jour en cours d'année.

wendelgroup.com

Les sociétés du Groupe

Les sociétés du groupe Wendel ont pour trait commun d'être des entreprises leaders sur leurs secteurs ayant vocation à être des champions de la croissance internationale. Les efforts d'adaptation qu'elles ont menés avec détermination en 2009 leur permettent d'ores et déjà de transformer la crise en opportunités de développement.

Bureau Veritas

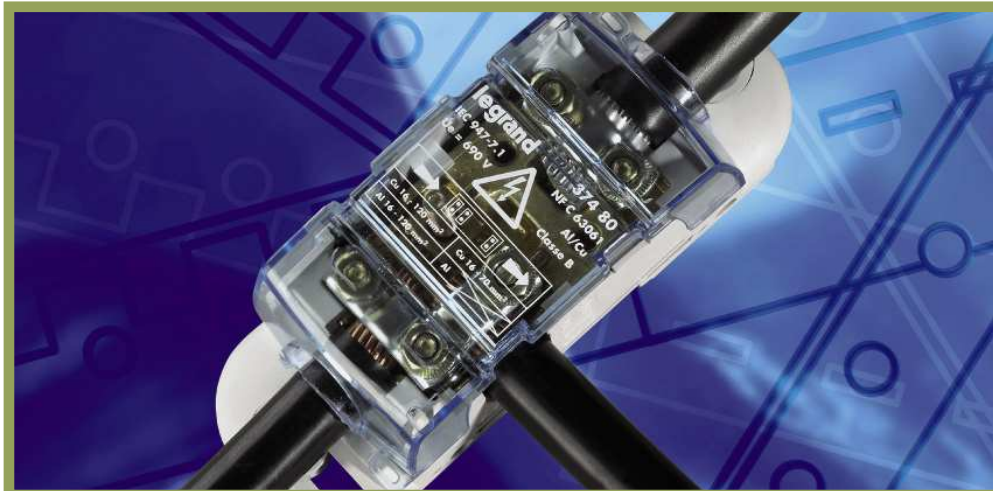
Évaluation et certification

Legrand

Produits et systèmes électriques basse tension

Saint-Gobain

Production, transformation et distribution de matériaux



L'ensemble des informations communiquées au titre du positionnement concurrentiel et des parts de marché de nos filiales et participations, ainsi que certaines informations financières, proviennent des sociétés elles-mêmes et n'ont pas été vérifiées par Wendel.

Stallergenes

Immunothérapie
allergénique

Deutsch

Connecteurs de haute
performance

Materis

Chimie de spécialités
pour la construction

Stahl

Revêtements et produits
de finition cuir



BUREAU VERITAS

Évaluation et certification. Deuxième groupe mondial de services d'évaluation de conformité et de certification appliquées aux domaines de la qualité, de la santé, de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité sociale (QHSE) et leader mondial des services QHSE hors inspection de matières premières.

Fondement de la décision d'investissement

Bureau Veritas est solidement positionné sur des marchés portés par des tendances très favorables, en particulier la multiplication et le renforcement des réglementations et normes QHSE, l'externalisation et la privatisation des activités de contrôle et d'inspection, les exigences croissantes en matière de maîtrise des risques de santé et d'environnement et enfin, la globalisation des échanges commerciaux. Les marchés de Bureau Veritas comportent de nombreuses barrières à l'entrée telles que la nécessité de disposer des agréments et accréditations dans chaque pays pour pouvoir exercer son activité, de bénéficier d'un réseau géographique dense, tant au niveau local qu'international, d'offrir une gamme étendue de services d'inspection, en particulier pour servir les grands comptes, d'apporter des solutions à forte valeur ajoutée au travers d'une expertise technique de premier plan et de jouir d'une réputation d'indépendance et d'intégrité.

WENDEL : ACCÉLÉRATEUR DE DÉVELOPPEMENT

Au cours des treize dernières années, le chiffre d'affaires du Groupe a été multiplié par plus de cinq et le résultat opérationnel ajusté par plus de 12. Plus de 70 acquisitions ont été réalisées depuis 2001 contribuant ainsi à une croissance du chiffre d'affaires de l'ordre de 15 % par an. Afin d'amplifier son développement, Wendel a introduit avec succès Bureau Veritas en Bourse en octobre 2007. Cette opération a permis d'accroître la notoriété du Groupe et sa capacité à attirer et retenir les meilleurs collaborateurs.

ACTIONNAIRE
DEPUIS 15 ANS

Capital investi
446 M€

52%

370 000
CLIENTS

DANS PLUS DE
140 PAYS

900
BUREAUX ET
LABORATOIRES

39 000
COLLABORATEURS

En millions d'euros	2008	2009	Δ
Chiffre d'affaires	2 549	2 648	+ 4 %
Résultat opérationnel ajusté % du chiffre d'affaires	388 15,2 %	433 16,4 %	+ 12 %
Résultat net ⁽¹⁾	231	274	+ 18 %
Dette financière nette	908	679	

(1) Ajusté part du Groupe.



— «Nos activités ont bien résisté en 2009, grâce à leur caractère récurrent et à notre capacité d'adaptation. Notre stratégie est d'investir sur des segments de marché à fort potentiel et de participer activement à la consolidation de notre industrie, en relançant les acquisitions. »

FRANK PIEDELIÈVRE
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



INNOVER ET ACCOMPAGNER LES DÉFIS DU FUTUR AVEC BUREAU VERITAS

Avec la création d'une offre Bureau Veritas Énergie, qui s'inscrit pleinement dans le mouvement global pour une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂, le Groupe met à disposition de ses clients et partenaires les connaissances et le savoir-faire acquis depuis des années dans tous ses secteurs d'activité sur les problématiques de performance énergétique. Avec un réseau de 150 experts, Bureau Veritas ambitionne de devenir un acteur majeur à tous les stades de la démarche d'amélioration de la performance énergétique. À titre d'exemple sur le marché de l'immobilier, Bureau Veritas a mesuré en 2009 la performance énergétique et environnementale de plus d'un million de mètres carrés de bureaux en Europe en s'appuyant sur Green Rating™, une méthode d'audit et d'évaluation des bâtiments existants développée en collaboration avec des acteurs majeurs de l'immobilier : AXA Real Estate, AEW Europe, GE Real Estate Europe, ING REIM.

Les impératifs environnementaux sont désormais au cœur des métiers de Bureau Veritas, notamment dans la construction de bâtiments, partout dans le monde.

Un modèle économique efficace de croissance rentable

Après plus de dix ans de forte croissance organique et externe, Bureau Veritas a su gérer une crise économique mondiale dont l'ampleur n'avait pas été observée depuis les années 1950 et démontre ainsi la résistance opérationnelle du Groupe. Malgré le ralentissement en fin d'année, l'activité est en progression de 4 % sur l'ensemble de l'exercice 2009 et le résultat net ajusté part du Groupe en hausse de 18 %.

Dans un contexte de récession mondiale, les activités de Bureau Veritas ont globalement bien résisté, grâce à leur caractère récurrent et à la poursuite de la croissance dans les économies émergentes dans lesquelles le Groupe réalise désormais plus de 40 % de son chiffre d'affaires.

Bureau Veritas a agi très rapidement pour adapter son organisation, contenir les coûts et améliorer ses performances en matière de marges et de cash-flows.

La marge opérationnelle en amélioration constante depuis quinze ans a atteint un niveau record de 16,4 %. Cette réussite est le fruit des programmes de contrôle des coûts et du déploiement progressif de nouveaux processus automatisés de production. La génération de cash-flow est en forte croissance, permettant de ramener l'endettement à un niveau très faible de moins de 1,4 fois son EBITDA.

Perspectives

En 2010, Bureau Veritas anticipe un retour progressif à la croissance organique au cours de la seconde partie de l'exercice dès lors que les activités des divisions cycliques auront cessé de décroître. Le Groupe se donne pour objectif de maintenir le niveau de la marge opérationnelle sur l'ensemble de l'exercice 2010, notamment grâce à la rationalisation du portefeuille de service et au déploiement progressif de nouveaux processus automatisés de production. La forte génération de trésorerie devrait être utilisée pour relancer activement la stratégie de croissance externe.

À plus long terme, les facteurs structurels de croissance du secteur sont intacts : la multiplication et le renforcement des réglementations QHSE, la privatisation/externalisation des activités de contrôle et d'inspection ainsi que la globalisation des échanges commerciaux.

La stratégie de Bureau Veritas est d'investir sur des segments de marchés offrant de forts potentiels tels que le nucléaire, l'énergie offshore et l'efficacité énergétique des bâtiments, de continuer à être le consolidateur de référence du marché, tout en maintenant un niveau élevé de performance opérationnelle.

IMPLICATIONS DES ÉQUIPES WENDEL

Conseil d'administration :

Frédéric Lemoine (Vice-Président)
Ernest-Antoine Seillière
Jean-Michel Ropert
Stéphane Bacquaert

Comité stratégique :

Frédéric Lemoine (Président)

Comité des rémunérations et nominations :

Frédéric Lemoine

Comité d'audit et des risques :

Jean-Michel Ropert
Stéphane Bacquaert

bureauveritas.fr

Legrand

Produits et systèmes électriques basse tension.

Spécialiste mondial des produits et systèmes pour installations électriques et réseaux d'informations pour les lieux de vie et de travail, Legrand commercialise via des distributeurs spécialisés des solutions innovantes. Numéro 1 mondial de l'appareillage électrique ainsi que du cheminement de câbles, Legrand s'appuie sur de nombreux leaderships locaux qui lui assurent un ancrage solide.

Fondement de la décision d'investissement

Leader mondial de l'appareillage électrique avec 19% de part de marché, Legrand propose plus de 170000 références et un portefeuille de marques de notoriété mondiale et nationale. Doté d'une forte capacité d'innovation avec près de 5% du chiffre d'affaires consacré à la R&D et près de 60% de ses investissements dédiés aux produits nouveaux en 2009, Legrand couvre à la fois le segment des produits accessibles au plus grand nombre et celui des produits à forte valeur ajoutée. Qu'il s'agisse de systèmes sophistiqués de connexion et de transmission numériques, de sécurité, de design, de confort d'utilisation ou de respect de l'environnement, Legrand sait anticiper les évolutions du marché et développe ainsi des solutions novatrices dans les segments de la domotique, de la gestion de l'éclairage et de l'efficacité énergétique. Legrand évolue sur un marché très fragmenté et disposant de barrières à l'entrée qui nécessite la mise à disposition de gammes étendues de produits et systèmes offrant de multiples fonctionnalités, adaptés à des standards électriques nationaux différents; les normes et réglementations locales imposant à tout nouvel entrant un investissement élevé. La nature du marché implique également d'instaurer des relations privilégiées avec les distributeurs, les installateurs électriques, les prescripteurs (architectes, bureaux d'études) ou les utilisateurs finaux.

WENDEL : ACCÉLÉRATEUR DE DÉVELOPPEMENT

Après le succès de son introduction en Bourse en avril 2006, Legrand a pu redéployer son capital pour amplifier sa croissance. Les dépenses d'investissement ont été optimisées à 3,2% du chiffre d'affaires en 2009, contre 7,5% en moyenne sur la période 1996-2002. Le besoin en fonds de roulement a été réduit à 12% du chiffre d'affaires en moyenne sur la période 2003-2009, contre 20,6% en moyenne sur la période 1996-2002. La gestion optimisée des capitaux a permis d'accroître l'effort en R&D et le ratio de R&D/CA. Legrand a réalisé, en outre, près de 30% de son chiffre d'affaires dans les pays émergents.

En millions d'euros	2008	2009	Δ
Chiffre d'affaires	4 202	3 578	-14,9%
Résultat opérationnel ajusté récurrent ⁽¹⁾ % du chiffre d'affaires	746 17,7%	630 17,6%	-15,6%
Résultat net part du Groupe	350	290	-17,2%
Dette financière nette	1 862	1 340	

(1) Résultat opérationnel retraité des écritures comptables liées à l'acquisition de Legrand France en 2002 et hors charges de restructuration.

ACTIONNAIRE
DEPUIS 8 ANS

Capital investi
490 M€

25%

PRÉSENCE DANS
PLUS DE
70 PAYS

VENTES DANS
PRÈS DE
200 PAYS

28 314
COLLABORATEURS,
DONT
1 833 EN R&D
4 600
BREVETS ACTIFS

– «Les résultats 2009 démontrent la réactivité de l'ensemble du Groupe qui, dès mi-2008, a adapté en continu ses dépenses à l'évolution de ses ventes. La performance ainsi réalisée – matérialisée par une marge opérationnelle ajustée récurrente de 17,6 % – s'est accompagnée d'un travail en profondeur des équipes pour améliorer les modes de fonctionnement et les structures de Legrand.»

GILLES SCHNEPP
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL





RÉPONDRE PAR L'INNOVATION AUX MUTATIONS DU MONDE

La démarche d'innovation de Legrand est orientée autour des grandes mutations du monde.

- Le vieillissement de la population : les interrupteurs à effleurement, les prises à extraction facilitée, la commande centralisée des fonctions de la maison et les systèmes d'alerte des secours sont des solutions simples qui permettent le maintien à domicile en toute sécurité.
- Les problématiques environnementales : le Groupe s'attache à développer des produits écoconçus, permettant d'optimiser la consommation d'énergie. L'offre de Watt Stopper permet par exemple de réduire la consommation d'électricité pour l'éclairage de plus de 50%.
- Le développement des nouvelles technologies : ces avancées permettent de développer des solutions intelligentes apportant aux clients plus de confort et de fonctionnalités.

Ayant pris pied très tôt dans les pays émergents comme l'Inde, la Chine ou l'Amérique latine, le Groupe continue d'innover en adaptant son offre aux attentes spécifiques de ces marchés.



Legrand a développé une démarche intégrée d'écoconception, reconnue à plusieurs reprises par l'ADEME. Elle consiste à intégrer l'environnement dès la phase de conception des produits et prend en compte l'ensemble du cycle de vie.

Un modèle économique efficace de croissance rentable

En 2009, Legrand a réalisé une marge opérationnelle ajustée récurrente de 17,6 % pour un recul des ventes de 13,9 % à structure et taux de change constants et généré un cash-flow libre élevé. Sur cette même période, les coûts de production et les frais administratifs et commerciaux ont été abaissés de 15,3 % à structure et taux de change constants. Le cash-flow libre s'élève à 655 millions d'euros en 2009, et ce, après avoir augmenté les investissements en produits nouveaux sur la même période.

Perspectives

Legrand est en mesure de financer la croissance rentable de demain. En particulier, le Groupe prévoit de saisir des opportunités de croissance externe ciblées et de renforcer ses positions commerciales dans les zones émergentes où les besoins restent immenses, ainsi que sur les secteurs d'activité les plus porteurs. Plusieurs pays émergents comme la Chine et l'Inde, stratégiques pour Legrand, ont d'ailleurs renoué avec la croissance au quatrième trimestre. Les solutions à haute efficacité énergétique, de domotique et de voix-données-images (VDI) suscitent quant à elles un intérêt grandissant qui laisse présager d'importants investissements dans les années à venir. Attentifs aux mutations démographiques, environnementales, technologiques et macroéconomiques qui impactent ses marchés, Legrand poursuit sa stratégie d'investissement dans l'innovation. Celle-ci permet de répondre aux besoins et aux exigences de ses clients, tout en assurant les conditions de son développement et de sa rentabilité actuelle et future. À cet égard, 2009 a notamment vu le lancement des gammes LCS2 de systèmes VDI et du programme d'appareillage Arteor. Ces offres contribuent directement au renforcement des leaderships de Legrand dans les segments concernés.

Pour 2010, Legrand anticipe un début d'année encore en baisse, et un retour à la croissance du chiffre d'affaires au cours de l'exercice grâce notamment à la reprise dans les pays émergents.

Dans ces conditions, Legrand considère le niveau de marge opérationnelle ajustée de 2009 comme un nouveau plancher, sensiblement supérieur à celui des bas de cycles précédents.

IMPLICATIONS DES ÉQUIPES WENDEL

Conseil d'administration :

Frédéric Lemoine
Ernest-Antoine Seillière
Patrick Tanguy ⁽¹⁾

Comité des rémunérations et nominations :

Frédéric Lemoine (Président)

Comité d'audit :

Patrick Tanguy ⁽¹⁾

Comité stratégique :

Frédéric Lemoine

(1) Sous réserve de ratification par l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2010.

legrand.fr

Saint-Gobain

Production, transformation et distribution de matériaux. Saint-Gobain, leader européen ou mondial dans chacune de ses activités, conçoit, produit et distribue des matériaux de construction avec l'ambition d'apporter des solutions innovantes aux défis essentiels de notre temps, que sont la croissance, les économies d'énergie et la protection de l'environnement.

Fondement de la décision d'investissement

Saint-Gobain met en œuvre une stratégie centrée sur les marchés de l'habitat avec pour ambition d'être le leader mondial grâce à des solutions et des matériaux performants qui répondent aux défis industriels de demain. Leader européen ou mondial dans toutes ses activités, avec des positionnements locaux très forts, Saint-Gobain possède une importante capacité d'innovation dans l'élaboration de matériaux de construction à forte valeur ajoutée. Le Groupe appuie son développement sur trois piliers : les produits pour la construction, les matériaux innovants et la distribution spécialisée. Chacun de ces segments dispose de moteurs de croissance spécifiques avec pour dénominateur commun l'efficacité énergétique et le développement des pays émergents.

WENDEL : ACCÉLÉRATEUR DE DÉVELOPPEMENT

Représenté au Conseil d'administration de Saint-Gobain par trois administrateurs expérimentés, Wendel apporte son soutien à la stratégie de Saint-Gobain. Il participe au Comité stratégique, qui, présidé par un membre indépendant du Conseil, comprend le Directeur général de Saint-Gobain et le Président du Directoire de Wendel. Ce comité permet de poursuivre le dialogue et la réflexion sur les sujets stratégiques. Ses travaux ont notamment porté sur la stratégie achats, la problématique de la gestion des prix de vente, la stratégie des Matériaux Haute Performance, la stratégie du Groupe et la stratégie en Chine. Wendel siège également au Comité des mandataires, qui exerce à la fois les attributions d'un comité de rémunération et d'un comité de nomination. À compter de février 2010, le Président du Directoire de Wendel siège au Comité des comptes.

ACTIONNAIRE
DEPUIS 3 ANS

Capital investi
2,3 Md€

18%

PRÉSENCE DANS
64 PAYS

191 442
SALARIÉS

+ DE 4 000
POINTS DE VENTE
EN DISTRIBUTION
BÂTIMENT

VITRAGE
N° 1 EN EUROPE
N° 2 MONDIAL

ISOLATION
N° 1 MONDIAL

GYPSE
(plaques de plâtre)
N° 1 MONDIAL

CANALISATIONS
N° 1 MONDIAL

DISTRIBUTION
SPÉCIALISÉE
N° 1 EN EUROPE

CONDITIONNEMENT
N° 1 EN EUROPE

MATÉRIAUX HAUTE
PERFORMANCE
N° 1 MONDIAL

En millions d'euros	2008	2009	Δ
Chiffre d'affaires et produits accessoires	43 800	37 786	-13,7%
Résultat d'exploitation % du chiffre d'affaires	3 649 8,3%	2 216 5,9%	-39,3%
Résultat net courant ⁽¹⁾	1 914	617	-67,8%
Endettement net	11 679	8 554	

(1) Résultat net part du Groupe hors plus ou moins-values de cessions, dépréciation d'actifs et provisions non récurrentes significatives (dont amendes Vitrages - Commission européenne).


– «En 2009, grâce à notre grande capacité d'adaptation à une conjoncture très difficile, nous avons fortement amélioré nos résultats au second semestre par rapport au premier. En 2010, l'environnement économique devrait être très contrasté selon les régions, mais globalement meilleur qu'en 2009, grâce notamment au dynamisme de l'Asie et de l'Amérique Latine. De plus, nous continuerons à bénéficier de l'impact de notre plan d'actions, et visons par conséquent une forte croissance de notre résultat d'exploitation (à taux de change constants).»

PIERRE-ANDRÉ DE CHALENDAR
DIRECTEUR GÉNÉRAL



CONSTRUIRE AVEC SAINT-GOBAIN

Saint-Gobain a fédéré 16 de ses marques au salon Batimat à Paris, pour proposer une large gamme de solutions et de services innovants qui permettent de rendre les bâtiments moins énergivores et plus respectueux de l'environnement, tout en améliorant le confort et la qualité de vie de chacun. Systèmes complets d'isolation thermique par l'extérieur Weber, isolants en laine minérale nouvelle génération Isover, doubles ou triples vitrages Saint-Gobain Glass Solutions, plaques de plâtre Placo aux multiples fonctions, plafonds acoustiques Ecophon ou Eurocoustic, fenêtres super-isolantes Gimm, systèmes solaires photovoltaïques Saint-Gobain Solar pour toitures et façades... Toutes ces solutions contribuent dès aujourd'hui à la « révolution verte » du secteur de l'Habitat, qui est responsable d'environ 40% de la consommation totale d'énergie rien qu'en Europe. Saint-Gobain aide les professionnels à construire ou à rénover en répondant aux attentes de leurs clients : efficacité énergétique, confort et esthétique tout en s'adaptant aux réglementations en vigueur et anticipant celles à venir.



La plus grande usine au monde de production de miroirs paraboliques développée spécifiquement pour le marché solaire – Usine Covilis (Portugal).

Une adaptation rapide et efficace à la crise

Face à une crise économique sans précédent, Saint-Gobain a mis en œuvre avec détermination, et en l'amplifiant, le plan d'actions annoncé dès le début de l'année.

Ainsi, le Groupe a :

- continué à donner une priorité opérationnelle claire aux prix de vente, malgré un contexte déflationniste : + 0,8% sur l'année;
 - poursuivi et intensifié son programme de réduction de coûts, dans tous ses métiers : pour l'ensemble de l'année 2009, le Groupe a atteint son nouvel objectif de 1,1 milliard d'euros d'économies de coûts supplémentaires par rapport à 2008 (contre un objectif initial de 600 millions d'euros, déjà revu à 700 millions d'euros en avril) ; ce qui porte à 1,5 milliard d'euros le montant total des économies de coûts réalisées en 2008 et 2009 ;
 - renforcé l'optimisation de sa génération de trésorerie, par :
 - un contrôle strict de son besoin en fonds de roulement d'exploitation (BFRE) : gain de 1,4 milliard d'euros (– 7 jours de chiffre d'affaires),
 - une baisse significative en période de crise, des investissements industriels avec une réduction de 900 millions d'euros sur l'année au lieu de 500 millions d'euros initialement prévus.
- En conséquence, sur douze mois à fin décembre, le Groupe a généré 1 milliard d'euros d'autofinancement libre.
- Compte tenu de cette performance et d'un montant d'acquisition fortement ajusté à la baisse, Saint-Gobain s'est désendetté de 3,1 milliards d'euros (sur un an) et a renforcé son bilan : son taux d'endettement sur fonds propres est désormais de 53 %, contre 80 % à fin décembre 2008.

IMPLICATIONS DES ÉQUIPES WENDEL

Conseil d'administration :

Frédéric Lemoine
Bernard Gautier
Gilles Schnepf (Président
directeur général de Legrand)

Comité stratégique :

Frédéric Lemoine

Comité des comptes⁽¹⁾ :

Frédéric Lemoine

Comité des mandataires :

Bernard Gautier

Perspectives

Après une année 2009 particulièrement difficile, Saint-Gobain s'attend, pour 2010, à un environnement économique globalement meilleur qu'en 2009, mais avec de fortes disparités géographiques.

Dans ce contexte, le Groupe continuera, en 2010, à montrer sa capacité de réaction et d'adaptation à l'évolution de ses marchés, et poursuivra les orientations du plan d'actions de 2009, avec une grande sélectivité.

Ainsi,

- il continuera à donner la priorité à ses prix de vente ;
- il continuera à réduire ses coûts, avec l'objectif de réaliser 200 millions d'euros d'économies de coûts supplémentaires, ciblées sur les pays et/ou les activités offrant des perspectives limitées de reprise à court terme, ainsi que sur les métiers dépendants du cycle d'investissement.

De plus, il bénéficiera de l'impact, sur son résultat d'exploitation 2010, du plein effet de son programme d'économies de coûts de 2009 (report, sur le 1^{er} semestre 2010, des 400 millions d'euros d'économies de coûts du second semestre 2009), ce qui portera à 600 millions d'euros le montant total des économies de coûts attendues en 2010 par rapport à 2009 et permettra un fort rebond des résultats et des marges d'exploitation.

Ainsi, le Groupe devrait avoir réduit sa base de coûts de 2,1 milliards d'euros au total à fin 2010 par rapport à 2007 ;

- il continuera à faire preuve d'une grande discipline financière ;
- enfin, fort d'une structure financière solide, il sera prêt à saisir les opportunités de croissance de ses marchés, à travers une politique d'investissements (industriels et en titres) sélective et mesurée, axée sur les pays émergents, l'efficacité énergétique et le solaire. Il prévoit ainsi d'y consacrer, en 2010, plus de 80% des investissements de capacité de ses métiers industriels.

Enfin, fort de son positionnement de leader mondial de l'habitat et d'acteur majeur sur le marché des économies d'énergie, où il réalise près d'un tiers de son activité et 40% de son résultat d'exploitation, Saint-Gobain tirera pleinement profit, le moment venu, des plans de relance et d'économies d'énergie lancés par les principaux gouvernements, ainsi que de la tendance lourde à long terme des besoins globaux en matière d'efficacité énergétique, cruciale pour atteindre les objectifs d'économies d'énergie que l'Union européenne et les autres États du monde se sont fixés et pour lutter contre le changement climatique.

saint-gobain.com

(1) À compter de février 2010.

Stallergenes

Immunothérapie allergénique.

Stallergenes est un laboratoire biopharmaceutique européen qui se consacre aux traitements d'immunothérapie allergénique pour la prévention et le traitement des maladies respiratoires allergiques. Pionnier et leader mondial des traitements d'immunothérapie sublinguale, le Groupe a dédié en 2009 24 % de son chiffre d'affaires aux investissements en Recherche et Développement qui sont largement consacrés au développement de comprimés de désensibilisation aux allergènes prévalents.

Fondement de la décision d'investissement

Les modifications de l'environnement et des modes de vie liés aux développements économiques ont favorisé la progression rapide des pathologies allergiques. Leurs incidences auraient doublé au cours des vingt dernières années. L'allergie, ou hypersensibilité, est aujourd'hui classée par l'Organisation mondiale de la santé au quatrième rang des pathologies dans le monde. On estime à ce jour que 20 % à 30 % de la population des pays industrialisés souffrent d'allergies. Selon l'étude ISAAC, 50 % de la population mondiale pourrait être affectée par au moins une maladie allergique en 2020. Le marché de l'immunothérapie est donc considérable et en constante croissance. Wendel a pris le contrôle de Stallergenes en 1994, groupe qui était un acteur majeur de l'immunothérapie spécifique, seule thérapie véritablement curative de l'allergie tout en constituant une alternative sérieuse aux approches médicamenteuses classiques. Le Groupe bénéficiait d'une position de leader incontestée en France avec une implantation en Allemagne et disposait d'un outil de production et d'une chaîne logistique performants.

WENDEL : ACCÉLÉRATEUR DE DÉVELOPPEMENT

Depuis quinze ans, avec l'appui de Wendel, Stallergenes a mis l'accent sur la R&D, qui atteint en 2009 24 % du chiffre d'affaires. Sur la période 2004-2009, ces dépenses ont été multipliées par quatre et Stallergenes a doublé ses effectifs de recherche. Dès 2003, Stallergenes a lancé le programme de développement de comprimés sublinguaux d'immunothérapie. Ce programme, Stalair®, a connu en 2009 des résultats cliniques majeurs qui confortent le développement futur de l'entreprise. Ainsi, les 3 principaux comprimés du programme (Oralair®, Actair® et Stalair® rBet v1) qui couvrent près de 80 % de l'épidémiologie ont vu leur efficacité confirmée au travers d'études cliniques de grande ampleur.

ACTIONNAIRE
DEPUIS 17 ANS

Capital investi
9 M€

46%

COMMERCIALISATION
DANS 50 PAYS

10 IMPLANTATIONS
EN EUROPE

870
SALARIÉS

PLUS DE 30 ÉTUDES
CLINIQUES MENÉES
DEPUIS 2000

45 ANS
DE DÉVELOPPEMENT
ET DE
PERFECTIONNEMENT
DES TRAITEMENTS DE
DÉSSENSIBILISATION

24 % DU CHIFFRE
D'AFFAIRES DÉDIÉ
À LA R&D

En millions d'euros	2008	2009	Δ
Chiffre d'affaires	170,9	192,8	+ 13 %
Résultat opérationnel avant R&D	58,1	70,9	+ 22 %
% du chiffre d'affaires	34,0 %	36,8 %	
Résultat net ⁽¹⁾	19,0	22,2	+ 17 %
Dette financière nette	9,6	(4,9)	

(1) Résultat net consolidé part du Groupe.

— «L'année 2009 a été particulièrement riche. L'obtention de l'enregistrement d'Oralair® dans 22 pays européens et les résultats positifs des études cliniques sur l'ensemble des comprimés d'allergènes nous amènent à aborder l'année 2010 avec confiance.»

ALBERT SAPORTA
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL





INNOVER POUR PRÉPARER LA CROISSANCE

Stallergenes a obtenu au cours de l'année 2009 plusieurs résultats cliniques majeurs et une autorisation européenne de mise sur le marché confirmant son potentiel de croissance.

- **19 janvier** : autorisation de mise sur le marché allemand d'Oralair® en indication pédiatrique.
- **29 avril** : résultats positifs de l'étude clinique phase IIb/III portant sur le développement d'un comprimé de désensibilisation sublingual aux acariens.
- **16 septembre** : résultats positifs de l'étude clinique de phase IIb/III portant sur le développement d'un comprimé d'immunothérapie à l'allergène recombinant du pollen de bouleau.
- **27 novembre** : fin de la procédure de reconnaissance mutuelle Oralair® permettant une autorisation de mise sur le marché dans 22 pays d'Europe (indications adultes et pédiatriques).
- **7 décembre** : résultats positifs de l'étude clinique de phase III démontrant l'effet à long terme d'Oralair®.

Une excellente année 2009 avec des objectifs dépassés

La croissance du chiffre d'affaires est restée très soutenue en 2009 avec une progression de 13 % à 193 millions d'euros, supérieure à l'objectif fixé en début d'année.

La croissance est portée par les traitements par voie sublinguale qui représentent 83 % des ventes 2009. Le lancement d'Oralair® sur le marché allemand est particulièrement prometteur. Les frais généraux, administratifs et commerciaux affichent une progression modérée de 8 %, largement absorbés par la croissance de la marge brute (+ 14 %). Dans ce contexte, la marge opérationnelle avant frais de R&D progresse à nouveau et atteint 36,8 % en 2009, contre 34 % en 2008. La croissance des dépenses de R&D nette de 28,9 % marque la poursuite de la dynamique de développement des comprimés d'allergènes. Au total, grâce à une

bonne maîtrise des coûts de financement, le résultat net consolidé est en progression de 17 % par rapport à 2008 et atteint 22,2 millions d'euros.

Dans un contexte d'investissements soutenus, le cash-flow libre affiche une croissance de 272 % à 17,5 millions d'euros, en particulier grâce à la réduction du besoin en fonds de roulement. La bonne maîtrise de ce dernier, associée à une excellente année 2009 sur le plan opérationnel, permet à Stallergenes, pour la première fois depuis dix ans, de clôturer l'année avec une trésorerie nette positive qui atteint 4,9 millions d'euros.

Perspectives

Pour l'année 2010, Stallergenes envisage une poursuite de la progression de l'activité (guidance : « supérieure à 8% »), ainsi que de ses résultats du fait du contrôle de la base de coûts fixes et des dépenses de R&D. Ces dernières devraient être stables en masse par rapport au niveau des dépenses réalisées en 2009. L'aboutissement de la procédure de reconnaissance mutuelle du 27 novembre 2009 par une autorisation de mise sur le marché d'Oralair® dans 22 pays d'Europe, fournira un relais de croissance essentiel pour Stallergenes à court et moyen termes.

IMPLICATIONS DES ÉQUIPES WENDEL

Conseil d'administration :

David Darmon
Dirk-Jan Van Ommeren
Arnaud Fayet
Jean-Marc Janodet

Comité des rémunérations et nominations :

David Darmon
Arnaud Fayet (Président)
Jean-Marc Janodet

Comité d'audit :

Arnaud Fayet
Jean-Marc Janodet (Président)

stallergenes.com

Deutsch

Connecteurs de haute performance.
Deutsch est le spécialiste mondial des connecteurs de haute performance avec des positions de leader dans l'aéronautique, les engins de chantiers, les véhicules lourds et les activités offshore. 73% de la production de connecteurs est réalisée sur mesure afin de répondre aux exigences uniques de qualité de ses clients.

Fondement de la décision d'investissement

Deutsch conçoit et produit des solutions connectiques innovantes en étroite collaboration avec les bureaux d'études de ses différents clients. Ses produits se caractérisent par un fort degré d'innovation, une performance exceptionnelle et une haute résistance à des contraintes fortes dans des environnements de fonctionnement très sévères. Tous les produits de Deutsch répondent aux normes de qualité les plus exigeantes. Figurant parmi les leaders mondiaux sur ses marchés, Deutsch bénéficie d'importantes barrières à l'entrée comme les procédures d'accréditation longues auprès des clients, la durée de vie importante des plate-formes, notamment dans l'aéronautique et les engins industriels, ainsi qu'une forte expertise technique et un savoir-faire unique en matière de Recherche et Développement. Deutsch possède ainsi à son actif de nombreuses solutions innovantes telles que la connectique des câblages aluminium pour l'Airbus A380. La croissance du Groupe s'appuie sur des marchés en croissance comme l'aéronautique, l'offshore ainsi que sur des acquisitions ciblées.

WENDEL : UN SOUTIEN ACTIF AUX FILIALES DANS LA CRISE

Deutsch, soutenu par Wendel, a obtenu le 12 août 2009 un accord auprès de l'unanimité de ses prêteurs. Il porte sur la stabilisation du capital et des relations avec les banques jusqu'en mars 2010 avec l'application de covenants intérimaires et la mise en place d'un compte de garantie dans la limite de 32 millions d'euros, dont 29 millions d'euros apportés par Wendel. Les équipes de Deutsch et de Wendel joignent actuellement leurs efforts afin de finaliser la renégociation des nouvelles conditions bancaires autour de trois objectifs : renforcer la liquidité du Groupe Deutsch, pérenniser sa solidité financière et soutenir la croissance externe, conditions nécessaires pour accompagner son développement.

En millions de dollars	2008	2009	Δ
Chiffre d'affaires	659,7	446,6	-32,3 %
Résultat opérationnel ajusté ⁽¹⁾ % du chiffre d'affaires	129,1 19,6 %	51,4 11,5 %	-60,2 %
Résultat net des activités ⁽²⁾	46,4	(11,3)	
Dettes financières nettes	714	696	

- (1) Résultat opérationnel ajusté avant les écritures d'allocation d'écarts d'acquisition, les management fees et les éléments non récurrents
(2) Résultat récurrent du Groupe composé des résultats des participations à l'exclusion des éléments non récurrents et des effets liés aux écarts d'acquisition.

ACTIONNAIRE
DEPUIS 4 ANS

Capital investi
384 M\$

89%

PRÉSENCE DANS
25 PAYS

9 USINES DANS LE
MONDE

2 500
SALARIÉS

MILITARY AERO
SPATIALE
N° 2 MONDIAL

VÉHICULES
INDUSTRIELS
N° 1 MONDIAL

OFFSHORE
N° 1 MONDIAL

73 % DES
CONNECTEURS FAITS
SUR MESURE

– «L'année 2009 a été très difficile en termes d'activité. Elle aura cependant permis la mise en place de plans d'actions conférant au Groupe la capacité de sortir renforcé de la crise économique mondiale que nous avons connue.»

JEAN-MARIE PAINVIN – PRÉSIDENT





L'INNOVATION AU CŒUR DE L'ACTIVITÉ

L'innovation fait partie de l'ADN et de la culture de Deutsch, qui est considéré par certains de ses clients comme leur propre bureau d'études. Il est fréquent que des clients confient aux ingénieurs de Deutsch le développement de solutions de connectiques à très fort contenu technologique et nécessitant un savoir-faire pointu. Dans l'offshore, le développement de certains produits très innovants est financé en coopération avec les clients finaux. Aujourd'hui, plus de 200 personnes sont dédiées à la Recherche et Développement de nouveaux produits. Deutsch continue d'investir fortement dans l'innovation et alloue 4,8% de son chiffre d'affaires annuel aux dépenses de R&D. 77 projets innovants sont à ce jour en cours de développement. Le retour sur investissement de ces dépenses fait l'objet d'un suivi attentif et est quantifié grâce à des indicateurs bien définis. À horizon 2011 les produits innovants devraient générer 120 millions de dollars de revenus additionnels, contre 38 millions de dollars en 2009.

Caisson simulateur des grandes profondeurs pour tester des connecteurs de très hautes pressions (500 bars/4 000 m. sous l'eau) et de grandes dimensions (58 cm de diamètre et 2,6 m de longueur à l'intérieur)
- Laboratoire de test de la division Offshore, Le Mans (France).

Une forte capacité d'adaptation dans des marchés difficiles

En 2009, Deutsch a affiché une baisse sensible de son chiffre d'affaires pour atteindre 447 millions de dollars (décroissance organique de - 30,7 %). La baisse a surtout affecté la division Industrie (décroissance organique de - 49,7% hors LADD), du fait de son exposition au marché américain des camions, et a été atténuée par une meilleure résistance de la division Aéronautique et Transport (décroissance organique de - 18,4 %). La division Offshore confirme son caractère contra-cyclique et affiche une performance convenable avec une croissance organique des ventes de + 6%. Dans des marchés qui restent difficiles et qui affectent l'ensemble du secteur, Deutsch affiche une bonne résistance. Le management estime que les parts de marché du Groupe se sont au minimum maintenues. Sur le quatrième trimestre 2009, Deutsch enregistre un redémarrage progressif de son activité (- 14,5% de croissance organique, contre - 35,2% sur les neuf premiers mois de l'année). Le fort recul des ventes s'est traduit par une baisse du résultat opérationnel ajusté de 60,2% pour atteindre 51,4 millions de dollars, faisant ressortir une marge de 11,5 %, contre 19,6% en 2008. Face à cette forte

baisse de l'activité, Deutsch a accentué ses efforts d'adaptation et accéléré l'implémentation des plans de restructuration significatifs (avec notamment réduction du temps de travail et fermeture de trois sites de production). Le Groupe a ainsi multiplié par deux les économies de coûts initialement prévues (total réalisé en 2009 : 55 millions de dollars dont 33 millions de dollars sur la division Industrie et 22 millions de dollars sur la division Aéronautique). Ces efforts conséquents ont permis de limiter la baisse de la marge d'exploitation de 8,1 points. Dans cet environnement économique dégradé, Deutsch a particulièrement mis l'accent sur la génération de trésorerie sans toutefois réduire ses investissements de R&D. La gestion active du BFR, en baisse de 59 millions de dollars sur 2009, la rationalisation des investissements, limités à 16 millions de dollars, ainsi que les économies de coûts substantielles, ont compensé la baisse de l'EBITDA et permis de réduire l'endettement net du Groupe de 20 millions de dollars par rapport à 2008. La dette nette atteint 696 millions de dollars fin 2009.

Perspectives

Dans un environnement économique qui reste marqué par un manque de visibilité, Deutsch poursuit ses plans d'actions afin de préserver sa rentabilité et renforcer sa génération de trésorerie. Les ajustements devraient donc perdurer en 2010 et comprennent notamment le déploiement des activités dans les pays à bas coûts, la rationalisation de l'outil industriel, l'optimisation des programmes d'achats et des processus de fabrication, la réduction du besoin en fonds de roulement et la rationalisation des investissements sans pénaliser la R&D. Deutsch conservera comme priorité le développement de nouveaux produits afin de faire face à la demande de ses clients. Deutsch reste porté à long terme par des fondamentaux solides, tels que le développement rapide de l'électricité comme énergie principale sur un grand nombre de plate-formes industrielles et aéronautiques, le développement des véhicules hybrides ou électriques, le remplacement des systèmes hydrauliques par des systèmes électroniques et le développement de l'exploitation des hydrocarbures en offshore profond. Deutsch poursuit ainsi l'implémentation des plans d'actions et d'adaptation initiés tôt dans le cycle qui permettront au Groupe de sortir renforcé de la crise économique mondiale.

IMPLICATIONS DES ÉQUIPES WENDEL

Comité de direction :

Bernard Gautier
David Darmon
Patrick Tanguy

Comité des rémunérations et nominations :

Bernard Gautier (Président)
David Darmon

Comité d'audit :

Jean-Michel Ropert (Président)
Benoît Drillaud
Karim Souid

Comité stratégique :

Bernard Gautier
David Darmon

Comité finance :

David Darmon (Président)
Patrick Tanguy

Materis

Chimie de spécialités pour la construction.

Materis est un des leaders mondiaux de la chimie de spécialité pour la construction, présent dans quatre activités : adjuvants (Chryso), aluminates (Kerneos), mortiers (Parex Group) et peintures (Materis Paints). Materis dispose de plus de 100 marques reconnues sur leurs différents marchés nationaux.

Fondement de la décision d'investissement

Materis est un des leaders mondiaux des matériaux de spécialités pour la construction avec des positions de leadership dans les aluminates, les adjuvants, les mortiers et les peintures. Materis bénéficie de fortes barrières à l'entrée résultant d'une couverture géographique mondiale (aluminates), de produits à forte valeur ajoutée et d'une forte proximité avec ses clients (adjuvants, mortiers et peintures), de marques haut de gamme et d'un réseau de distribution intégré de plus de 360 points de vente en Europe (peintures). Avec 22 % de son chiffre d'affaires réalisé dans les pays émergents (Asie, Amérique latine et Bassin méditerranéen), et plus de 50 % réalisé sur les marchés de la rénovation, Materis a démontré ses qualités de résistance et offre des perspectives de croissance significatives.

WENDEL : UN SOUTIEN ACTIF AUX FILIALES DANS LA CRISE

Le 25 juin 2009, Wendel a annoncé le succès de la renégociation de la dette bancaire de Materis, approuvée par 99,25 % des prêteurs. L'accord comprend une sécurisation de la liquidité jusqu'en 2013 (report des échéances, capitalisation des intérêts de la dette mezzanine, capacité de 100 millions d'euros pour financer des investissements industriels et des acquisitions, ligne d'affacturage de 40 millions d'euros), l'ajustement des covenants bancaires sur la base d'un nouveau plan d'affaires, l'autorisation de procéder à du rachat de dettes et un apport de 45 millions d'euros, dont 36 millions d'euros pour Wendel et 9 millions d'euros pour près de 660 managers investisseurs de Materis.

ACTIONNAIRE
DEPUIS 4 ANS

Capital investi
341 M€

76%

PRÉSENCE DANS
24 PAYS

8 800
SALARIÉS

360 POINTS DE
VENTE DE PEINTURE
DECORATIVE EN
EUROPE

ALUMINATES
N° 1 MONDIAL

ADJUVANTS
N° 1 EN FRANCE
N° 2 EN EUROPE
N° 3 MONDIAL

MORTIERS

N° 4 MONDIAL
N° 2 EN FRANCE
N° 3 EN ESPAGNE

PEINTURES
N° 3 EN EUROPE
N° 1 EN FRANCE
N° 1 AU PORTUGAL
N° 1 EN ITALIE
N° 3 EN ESPAGNE

En millions d'euros	2008	2009	Δ
Chiffre d'affaires	1 867	1 704	-8,7%
Résultat opérationnel ajusté ⁽¹⁾	214,6	184,9	-13,9%
% du chiffre d'affaires	11,5%	10,9%	
Résultat net des activités ⁽²⁾	33	0	
Dette financière nette	1 781	1 757	

(1) Résultat opérationnel ajusté avant les écritures d'allocation d'écarts d'acquisition, les management fees et les éléments non récurrents.

(2) Résultat récurrent du Groupe composé des résultats des participations, à l'exclusion des éléments non récurrents et des effets liés aux écarts d'acquisition.

– «Les plans d'actions mis en place dès 2008 nous ont permis de conserver un niveau de rentabilité élevé sur l'exercice 2009.

Même si certains marchés financiers devraient continuer à être affectés en 2010, Materis conserve les moyens d'en atténuer les effets.»

OLIVIER LEGRAIN
PRÉSIDENT





INNOVER POUR ACCÉLÉRER LA CROISSANCE

La croissance organique sera un axe majeur de développement dans les cinq prochaines années, les produits et concepts innovants en seront l'un des moteurs.

Pour Materis, les innovations en termes de produits et de services tels que l'isolation thermique par l'extérieur en réponse aux préoccupations actuelles pour l'environnement (gamme de mortiers sans poussière et peintures ecolabel), les innovations réalisées sur les canaux de distribution (ouverture des magasins), ainsi que bien d'autres initiatives, devraient ainsi générer de 15 à 20 millions d'euros de résultat supplémentaire à horizon 2013-2014.

Utilisation de peintures et mortiers du groupe Materis pour la réalisation d'une façade d'un logement collectif à Valence (Espagne) conçu par l'architecte Emilio Llobat en collaboration avec Joan Ropillés.

Un modèle résilient dans un contexte économique dégradé

En 2009, le chiffre d'affaires de Materis a affiché une baisse de - 8,7% pour atteindre 1 704 millions d'euros. Après un premier semestre en baisse organique de - 10,9%, liée à une forte dégradation des volumes sur les marchés finaux (- 14%), ainsi qu'à un effet de déstockage important, Materis a connu au cours du second semestre une amélioration au mois le mois et a contenu la baisse organique à - 5,5%. Sur l'année, le Groupe a pu bénéficier d'augmentations de prix associées à une amélioration de son offre produits, les deux ayant conduit à un effet positif de + 2,9% au niveau du chiffre d'affaires.

Malgré un environnement dégradé, avec pour impact majeur un ralentissement prononcé du chiffre d'affaires, Materis a su mettre en œuvre des plans d'adaption significatifs afin de préserver au mieux son niveau de rentabilité opérationnelle.

Pour l'année 2009, le résultat opérationnel ajusté ressort à 184,9 millions d'euros, en baisse de 13,9%, et faisant ressortir une marge de 10,9% (contre 11,5% en 2008). La bonne résilience des marges s'explique essentiellement par une amélioration de la marge brute du fait des hausses de prix et des améliorations de son offre produits opérées sur l'année, mais aussi par des économies de coûts fixes (60 millions d'euros), dans l'ensemble du groupe.

La dette financière nette de Materis est en légère baisse à 1 757 millions d'euros, illustrant une génération de trésorerie solide malgré un contexte de marché dégradé, et l'impact en fonds propres ajusté du paiement des frais liés à la renégociation bancaire. Afin de contrebalancer l'impact défavorable de la loi LME (loi de modernisation de l'économie en France), Materis a poursuivi une gestion active de son BFR (relances clients, réduction des stocks), dont les effets devraient perdurer en 2010.

Perspectives

Dans un environnement mondial qui reste significativement dégradé et volatile, Materis poursuit ses plans d'adaptation afin de préserver rentabilité et génération de trésorerie. Le Groupe poursuivra ses initiatives en matière d'innovation et de croissance organique afin de compenser partiellement les baisses de volumes par une amélioration constante de son offre de produits et services. En 2009, Materis Paints a créé une joint venture avec des chercheurs de renom afin de développer de nouvelles gammes de peintures aux propriétés innovantes (anti-salissures, autonettoyantes, etc.) à partir de nanotechnologies. Au cours des cinq prochaines années, la croissance organique sera un axe majeur de développement. Materis reste porté, à moyen terme, par des catalyseurs forts à savoir les besoins structurels de nouveaux logements (accroissement du nombre de propriétaires, tendance démographique favorable et déficit de logements dans les marchés matures et les marchés émergents), la croissance régulière de parcs de logements à rénover et les nouveaux standards en terme d'efficacité énergétique soutenus par les gouvernements.

IMPLICATIONS DES ÉQUIPES WENDEL

Conseil de gérance :

Bernard Gautier
(à partir du 20 avril 2009)
Jean-Michel Ropert
Stéphane Bacquaert
Patrick Bendahan

Comité de nomination et rémunération :

Bernard Gautier (Président)
depuis le 20 avril 2009

Comité d'audit :

Jean-Michel Ropert (Président)
Stéphane Bacquaert

materis.com

Stahl

Produits de finition pour le cuir et revêtements haute performance. Stahl est le leader mondial des revêtements de haute performance et des produits de finition pour le cuir. Ces produits sont notamment utilisés dans l'industrie de l'habillement, la maroquinerie, la chaussure, l'automobile, et l'ameublement. Stahl commercialise également des produits chimiques et des colorants utilisés en amont de la chaîne de traitement du cuir.

Fondement de la décision d'investissement

Stahl est le leader mondial des produits de finition pour le cuir. Le Groupe bénéficie de fortes barrières à l'entrée sur son marché grâce à son savoir-faire, à sa relation de long terme avec ses principaux clients, ainsi qu'à un niveau de qualification très élevé de ses techniciens (« golden hands »). Fort d'une part de marché mondiale supérieure à 20 % au sein d'un marché fragmenté, Stahl a affiché une rentabilité récurrente élevée sur les vingt dernières années. Au-delà de la cyclicité constatée sur l'exercice 2009, le Groupe affiche un potentiel de croissance durable basé sur la croissance des marchés asiatiques, notamment la Chine, et sur le développement de marchés de niche dans les revêtements de haute performance. La consolidation potentielle du secteur, associée à une discipline financière rigoureuse, devrait permettre à Stahl de transformer la crise en opportunité de croissance.

WENDEL : UN SOUTIEN ACTIF AUX FILIALES DANS LA CRISE

Le 26 février 2010, Wendel a finalisé avec succès l'opération de renégociation de la dette de Stahl avec le soutien unanime des prêteurs senior, second lien et mezzanine. Wendel a réinvesti 60 millions d'euros dans Stahl et porte sa participation de 48 % à 92 %, le solde étant détenu par les prêteurs mezzanine et second lien, ainsi que l'équipe de direction.

La dette brute de Stahl a ainsi été réduite de près de 45 %, passant de 350 millions d'euros à 195 millions d'euros, permettant à la Société de bénéficier d'une structure financière adaptée pour réaliser son nouveau plan d'affaires.

ACTIONNAIRE
DEPUIS 4 ANS

Capital investi
137 M€*

92%**

PRÉSENCE DANS
28 PAYS

1 100
SALARIÉS,
400
EXPERTS
COMMERCIAUX

35
LABORATOIRES
ET SITES DE
PRODUCTION

PRODUITS DE
FINITION POUR LE CUIR
N° 1 MONDIAL

En millions d'euros	2008	2009	Δ
Chiffre d'affaires	295,6	253,5	-14,2 %
Résultat opérationnel ajusté ⁽¹⁾ % du chiffre d'affaires	39,1 13,2 %	30,1 11,9 %	-23,0 %
Résultat net des activités ⁽²⁾	0	0	
Dette financière nette	317	335	

(1) Résultat opérationnel ajusté avant les écritures d'allocation d'écarts d'acquisition, les management fees et les éléments non récurrents.

(2) Résultat récurrent du Groupe composé des résultats des participations à l'exclusion des éléments non récurrents et des effets liés aux écarts d'acquisition.

* Après 60 millions d'euros réinvestis par Wendel le 26 février 2010;
** 92 % d'intérêts depuis le 26 février 2010 contre 48 % au 31 décembre 2009.

— « Les plans d'actions réalisés en 2009, associés à l'innovation produit, le développement international et l'intensification des efforts de commercialisation vont permettre de transformer la crise en opportunité de croissance. »

HUUB VAN BEIJEREN
CHIEF EXECUTIVE OFFICER





INNOVER : UN LEVIER DE CROISSANCE

Dans un environnement économique toujours très difficile, les innovations concernant les produits ou la gestion de l'entreprise représentent des leviers de croissance et de rentabilité futures. La Société continue de se concentrer sur l'innovation, la Recherche et Développement, ainsi que sur la qualité de ses forces technico-commerciales pour répondre aux besoins de son marché. Par exemple, le lancement de l'effet Velluto (division Permuthane) à destination du segment de la maroquinerie en Asie est l'un des facteurs accélérateurs de croissance pour le marché chinois. La production de sacs à main est aujourd'hui concentrée sur la Chine, et le lancement de ce nouvel effet a permis à Stahl d'asseoir sa réputation sur la zone, tout en développant son chiffre d'affaires.



La majorité des produits Stahl sont respectueux de l'environnement et de la santé des utilisateurs finaux car ils sont à base d'eau. Stahl propose plus de 800 références de traitements de haute-performance destinées à la protection et à l'embellissement du cuir qui allient esthétique et haute technicité.

Un modèle résilient dans un contexte économique dégradé

En 2009, le chiffre d'affaires de Stahl a affiché une baisse de 14,2 % pour atteindre 253,5 millions d'euros. Après un premier semestre en baisse organique de 33,2 %, liée à une forte dégradation des volumes dans toutes les activités, accentuée par des effets de déstockage dans les secteurs de l'automobile, de l'ameublement, de la chaussure et de la maroquinerie, le Groupe a connu une amélioration progressive des ventes mensuelles conduisant à un retour à une croissance organique soutenue à +10,7 % au cours du second semestre. La baisse du premier semestre a été d'autant plus marquée que le premier semestre 2008 avait été caractérisé par une forte croissance organique (+9,4 %).

Pour l'année 2009, le résultat opérationnel ajusté ressort à 30,1 millions d'euros, en baisse de 23 %, et faisant apparaître une marge de 11,9 % (contre 13,2 % en 2008). La relative bonne résilience de ce dernier s'explique essentiellement par

une résistance du taux de marge brute, mais aussi des économies réalisées sur les frais fixes (rationalisation des capacités industrielles, fermeture de sites de production).

La dette financière nette de Stahl s'élève à 335 millions d'euros fin 2009. Après le succès de la restructuration financière de Stahl, la dette brute est réduite à 195 millions d'euros au 28 février 2010.

Perspectives

Dans un environnement mondial qui reste significativement dégradé et volatil, Stahl poursuit ses plans d'adaptation pour transformer la crise en opportunité de croissance, en se focalisant sur l'innovation produit, le développement international (en particulier dans les pays émergents) et en intensifiant les efforts de commercialisation dans les activités Permuthane, Picassian et Pielcolor. Stahl reste porté par des tendances de long terme fortes, telles que le basculement graduel des marchés vers les pays émergents, une croissance annuelle moyenne de 2 % à 3 % de la consommation de viande alimentant le marché du traitement des peaux et la disparition progressive de certains concurrents. Stahl est aujourd'hui en ordre de marche pour atteindre les objectifs de long terme que sont les gains de parts de marché sur la finition du cuir, le recentrage des activités sur les divisions à forte croissance et la rationalisation de l'outil industriel.

IMPLICATIONS DES ÉQUIPES WENDEL

Conseil d'administration :

Dirk-Jan Van Ommeren (Président)
Bernard Gautier
Olivier Chambriard
Bruno Fritsch⁽¹⁾
Jean-Michel Ropert

Comité des rémunérations :

Dirk-Jan Van Ommeren
Bernard Gautier

Comité d'audit :

Dirk-Jan Van Ommeren
Olivier Chambriard

stahl.com

(1) depuis le 26 février 2010

Les temps forts de 2009

Février



Participation à l'augmentation de capital de **Saint-Gobain** à hauteur de 8,3 millions d'actions.

Placement avec succès d'un bloc de 10% du capital de **Bureau Veritas**; réalisation d'une plus-value de cession de 121 millions d'euros.

Avril

Prise de fonction de **Frédéric Lemoine** en tant que **Président du Directoire** de Wendel.

Mai

Première réunion du nouveau **Comité consultatif** des actionnaires de Wendel.

Oranje-Nassau Groep, filiale du groupe Wendel, cède ses activités pétrolières et gazières pour 630 millions d'euros.

Juin

Assemblée générale, **réélection d'Ernest-Antoine Seillière à la Présidence du Conseil de surveillance** par le Conseil qui a suivi l'Assemblée générale qui a renouvelé son mandat. **Dividende au titre de l'année 2008 : 1 euro par action.**

Début de la stratégie de renforcement de la flexibilité financière.

Succès à l'unanimité des prêteurs de la restructuration de la dette de Materis.

Wendel apporte 36 millions d'euros de fonds propres et les 650 managers investisseurs de Materis, 9 millions d'euros.



Le prix Henri Cartier-Bresson 2009, parrainé par Wendel, a été décerné au photographe sud-africain David Goldblatt.

Juillet

Réorganisation opérationnelle

autour du Directoire et du Conseil de surveillance avec un Comité d'investissement renouvelé et un Comité de gestion nouvellement créé.

Août



Deutsch, soutenu par Wendel, obtient un accord auprès de l'unanimité de ses prêteurs permettant la mise en suspens de ces conditions bancaires jusqu'à la renégociation dans un contexte de visibilité accrue début 2010.

Septembre

Réussite de l'opération obligataire.

Réduction et allongement de trois ans d'une partie de l'échéance 2011.

Novembre

Lancement du nouveau site institutionnel du Groupe.

KKR et Wendel : réussite du placement accéléré d'un bloc de 30 millions de titres Legrand.

Décembre

Journée des investisseurs

avec la participation de l'ensemble des participations et filiales, cotées et non cotées, consacrée à la thématique « L'innovation, tremplin pour la sortie de crise ».

Approbation par 100 % des prêteurs de la proposition de restructuration financière que Wendel a soumis concernant **Stahl**.

Achèvement de la stratégie de renforcement de la flexibilité financière,

à l'issue de laquelle le Groupe n'a plus d'échéance de dette avant février 2011 et a allongé de plus de deux ans l'ensemble de sa dette bancaire avec appels de marge liée au financement de sa participation dans Saint-Gobain.



Notes

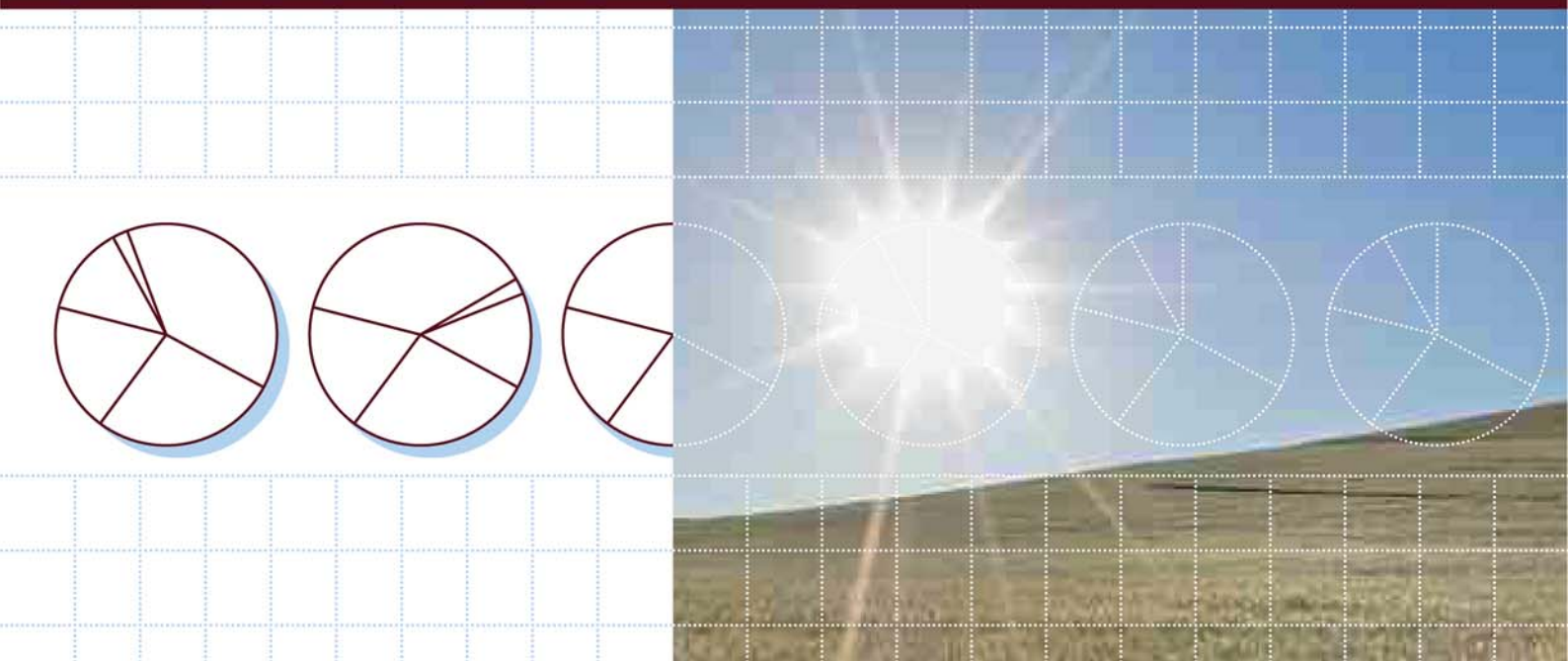


Le présent document de référence composé d'un cahier I « Rapport d'activité » et d'un cahier II « Rapport financier et juridique » a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 avril 2010 sous le n° D.10-257, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



W E N D E L

Rapport financier et juridique 2009



Sommaire

I – Gouvernement d’entreprise	1
Organes de direction et de surveillance	2
Rémunération des mandataires sociaux	29
Rapport sur le contrôle interne	42
II – Responsabilité sociétale	53
Informations environnementales	54
Politique sociale	60
Informations sociétales	68
III – Comptes 2009	71
Analyse des comptes consolidés	72
Comptes consolidés	81
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	161
Analyse des comptes individuels	163
Comptes individuels	165
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	183
IV – Assemblée générale du 4 juin 2010	185
Rapports des Commissaires aux comptes	186
Rapport du Conseil de surveillance à l’Assemblée générale	195
Rapport du Directoire sur les résolutions soumises à l’Assemblée générale	197
Projets de résolutions présentées à l’Assemblée générale du 4 juin 2010 ...	199
V – Informations spécifiques	207
Renseignements concernant l’activité de la Société	208
Capital et actionariat	219
Informations financières complémentaires	235
VI – Attestation du document de référence et contrôle des comptes	242
VII – Table de concordance du document de référence	246
VIII – Table de concordance du rapport financier annuel	248

-I- Gouvernement d'entreprise

- **Organes de Direction et de Surveillance**
- **Rémunération des mandataires sociaux**
- **Rapport sur le contrôle interne**

-I- Gouvernement d'entreprise

La présente partie « Gouvernement d'entreprise » intègre le rapport du Président du Conseil de surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance, sur les principes et règles applicables aux rémunérations des mandataires sociaux et de contrôle interne préparé conformément à l'article L225-68 alinéa 7 du Code de commerce. Les parties relatives aux modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale et aux informations prévues à l'article L225-100-3 du Code de commerce figurent dans la partie « Informations spécifiques ». Ce rapport a été approuvé par le Conseil de surveillance du 29 mars 2010 après examen du Comité d'audit et du Comité de gouvernance.

A –ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Depuis l'Assemblée générale du 31 mai 2005, Wendel est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

1. LE DIRECTOIRE

1.1 COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts, le Directoire peut être composé de deux membres au moins et sept membres au plus.

Le Directoire est nommé par le Conseil de surveillance, sur proposition de son Président, pour une durée de 4 ans. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est de 65 ans.

Le Directoire est composé de deux membres, qui étaient jusqu'au 7 avril 2009 Monsieur Jean-Bernard Lafonta et Monsieur Bernard Gautier. Depuis le 7 avril 2009, il est composé de Monsieur Frédéric Lemoine et de Monsieur Bernard Gautier. Le mandat du Directoire en place expirera le 7 avril 2013.



Frédéric LEMOINE
Président du Directoire

Date du premier mandat au Directoire :

7 avril 2009

Échéance du mandat en cours :

7 avril 2013

Né le 27 juin 1965

Adresse professionnelle :

Wendel

89, rue Taitbout

75009 Paris

France

Biographie :

Frédéric LEMOINE est diplômé d'HEC (1986) et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (1987). Ancien élève de l'École Nationale d'Administration (promotion « Victor Hugo »), il est inspecteur des finances. En 1992-1993, il dirige pendant un an l'Institut du Cœur d'Ho Chi Minh Ville au Vietnam et devient, en 2004, Secrétaire général de la Fondation Alain Carpentier qui a soutenu cet hôpital. De 1995 à 1997, il est Directeur adjoint du cabinet du ministre du Travail et des Affaires sociales (Jacques Barrot), chargé de la coordination de la réforme de la sécurité sociale et de la réforme hospitalière ; il est parallèlement Chargé de mission auprès du Secrétaire d'Etat à la Santé et à la Sécurité sociale (Hervé Gaymard). De 1997 à 2002, il est, auprès de Serge Kampf et du Directoire de Capgemini, Directeur délégué puis Directeur financier du groupe avant d'être nommé Directeur général adjoint en charge des finances de Capgemini Ernst & Young. De mai 2002 à juin 2004, il est Secrétaire général adjoint de la Présidence de la République auprès de Jacques Chirac, notamment en charge des affaires économiques et financières. D'octobre 2004 à mai 2008, il est Senior Advisor auprès de McKinsey. De mars 2005 à avril 2009, il est Président du Conseil de surveillance d'Areva.

Il est Chevalier de l'Ordre national du Mérite et Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Mandats au 31 décembre 2009 :

Groupe Wendel :

Vice-président du Conseil d'administration de Bureau Veritas

Administrateur de Legrand

Administrateur de Saint-Gobain

Président du Conseil de surveillance d'Oranje-Nassau Groep BV

Président du Conseil d'administration de Trief Corporation SA

Président de Winbond SAS

Autres mandats :

Administrateur de Groupama

Administrateur de Flamel Technologies

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Président du Conseil de surveillance d'Areva (2005-2009)

Membre du Conseil de surveillance puis censeur de Générale de Santé (2006-2009)

Membre du Conseil de surveillance de Wendel (2008-2009)

Gérant de LCE Sarl (2004-2009)

Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2009 : 6 000 actions



Bernard GAUTIER
Membre du Directoire

Date du premier mandat au Directoire :
31 mai 2005
Échéance du mandat en cours:
7 avril 2013

Né le 6 juin 1959

Adresse professionnelle :
Wendel
89, rue Taitbout
75009 Paris
France

Biographie :

Ancien élève de l'École supérieure d'électricité.
Après avoir été Président en 1981 de la Confédération Nationale des Junior-Entreprises, il a commencé sa carrière en créant une entreprise dans le secteur de la presse, Groupe AG Euromedia. De 1983 à 1989, il a été successivement consultant puis Directeur d'Etudes chez Arthur Andersen, devenu Accenture, dans les secteurs Industries, Média et Services. Il a rejoint ensuite le cabinet Bain & Co, spécialisé en stratégie, dont il est devenu Associé en 1995 puis Senior Partner en 1999, responsable pour l'Europe de la pratique « Telecom, Technologies et Média » et membre de l'«International Board of Directors » avec comme clients de grands groupes industriels et les plus grands acteurs de l'investissement actifs en Europe. Il a acquis une expérience directe de l'investissement au sein des fonds de capital risque Atlas Venture dont il était General Partner et responsable du bureau de Paris de 2000 à 2003, avant de rejoindre en 2003 le groupe Wendel, dont il est devenu membre du Directoire en 2005.

Mandats au 31 décembre 2009 :

Groupe Wendel :

Administrateur de Saint-Gobain
Membre du Comité de direction de Deutsch
Administrateur de Stahl Holding BV et de Stahl Group BV
Membre du Conseil de gérance de Materis Parent
Administrateur et Président de Winvest International SA. SICAR
Gérant et Président de Winvest Conseil Sarl
Membre du Conseil de surveillance de Legron BV.

Autres Mandats :

Membre du Conseil de surveillance d'Altineis (depuis 2004)
Administrateur de Communication Media Partner (depuis 2000)
Gérant de BJPG Participations, BJPG Assets, Sweet Investment, BJPG Conseil.

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Vice-Président du Conseil de surveillance d'Editis Holding (2004-2008)
Administrateur de Wheelabrator Allevar et de TFM (2004-2006)
Président du Conseil d'administration de Lineis de 2003 à 2005

Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2009 : 307 582 actions



Jean-Bernard LAFONTA
Président du Directoire jusqu'au 7 avril 2009 :

Date du premier mandat au Directoire :

31 mai 2005

Échéance du mandat :

7 avril 2009

Né le 30 décembre 1961

Biographie :

Ancien élève de l'École Polytechnique et ingénieur en chef des Mines. Après un début de carrière au ministère de l'Industrie et comme Conseiller technique de plusieurs ministres, il a rejoint Lazard Frères en 1993 pour s'occuper d'opérations de fusions-acquisitions. Entré à la BNP en 1996 comme Directeur de la stratégie, il a été ensuite Directeur des marchés de capitaux puis Président du Directoire de Banque Directe. Il a rejoint le groupe Wendel en 2001 comme Directeur Général de CGIP, devenue en 2002 Wendel Investissement. Il en a été, de 2005 au 7 avril 2009, Président du Directoire, après en avoir été Administrateur et Directeur Général Délégué depuis sa création en 2002.

Il est Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Mandats au 31 décembre 2009 :

Président de CDA

Gérant de Granit, JBMN, Upswing

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Président du Directoire de Wendel (2005-2009)

Président du Conseil de surveillance de Bureau Veritas (2005-2009) et d'Editis Holding (2004-2008)

Président du Conseil d'administration de Winvest International SA SICAR (2006-2009)

Administrateur et Directeur Général Délégué de Wendel Investissement (2002-2005)

Administrateur de Saint-Gobain (2008-2009), Legrand (2002-2009), Legrand France (2002-2006), Lumina Parent (2003-2006), Trief Corporation (2008-2009), Valeo (2001-2006)

Membre du Conseil de surveillance d'Oranje-Nassau Groep BV (2002-2009)

Membre du Conseil de gérance de Matéris Parent (2006-2009)

Gérant de Winvest Conseil (2006-2009)

Représentant permanent de Sofu au Conseil d'administration de Bureau Veritas (2002-2005)

Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2009 : 189 692 actions

1.2 FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Au cours de l'exercice 2009, le Directoire s'est réuni 8 fois avant le 7 avril. Il s'est ensuite réuni 19 fois à partir du 8 avril 2009, les deux membres du Directoire ayant systématiquement été présents à toutes ces réunions.

Depuis cette date, le Directoire a débattu lors de chacune de ses séances des sujets suivants :

- Situation financière du Groupe,
- Point sur les filiales et participations,
- Point sur les opérations financières en cours, telles en 2009 :
 - la cession des activités pétrolières d'Oranje-Nassau,
 - les restructurations de la dette des sociétés non cotées,
 - les cessions de blocs Bureau Veritas et Legrand.

Régulièrement au cours de l'année ont été évoqués :

- les sujets de communication financière :
 - ANR,
 - Roadshows,
 - Investor day,

- l'organisation interne et les affaires sociales :
 - Déontologie,
 - Plan de formation,
 - Politique de rémunération,
- la gouvernance du Groupe,
- et en fonction de l'agenda réglementaire et social, la préparation de l'Assemblée générale et l'arrêté des comptes.

Les membres du Directoire ont désigné un nouveau Secrétaire, Monsieur Bruno Fritsch Directeur d'Investissement, membre de l'équipe d'investissement depuis 2007, qui est en charge de cette responsabilité supplémentaire depuis le 9 juillet 2009.

A la connaissance de la Société et à la date du présent document, aucun membre du Directoire n'a, au cours des cinq dernières années, (i) fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) (ii) été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ; (iii) été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

2. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

2.1 COMPOSITION

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, le Conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

Au 31 décembre 2009, le Conseil de surveillance de la Société était composé de dix membres.

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires et la durée de leur mandat est de quatre années. Néanmoins, afin d'éviter un renouvellement de l'ensemble du Conseil de surveillance à la suite du passage à une structure duale, un échelonnement des renouvellements a été organisé en 2005. En conséquence, les dates d'échéance des mandats étaient, au 31 décembre 2009, les suivantes :

- 2010 (Assemblée générale statuant sur les comptes 2009) :
 - Nicolas Celier,
 - Béatrice Dautresme ;
- 2011 (Assemblée générale statuant sur les comptes 2010) :
 - Didier Cherpitel,
 - Guy de Wouters ;
- 2012 (Assemblée générale statuant sur les comptes 2011) :
 - Jean-Marc Janodet,
 - François de Mitry,
 - François de Wendel ;
- 2013 (Assemblée générale statuant sur les comptes 2012) :
 - Ernest-Antoine Seillière,
 - Edouard de l'Espée,
 - Grégoire Olivier.

Le nombre de membres du Conseil de surveillance âgés de plus de 70 ans, ne pourra, à l'issue de chaque Assemblée générale ordinaire annuelle, dépasser le tiers des membres du Conseil de surveillance en exercice.

Depuis le Conseil de surveillance du 9 juin 2008, deux représentants du Comité d'entreprise assistent aux séances du Conseil avec voix consultative.

2.1.1 Expertise, expérience en matière de gestion d'entreprises des membres du Conseil de surveillance et mandats exercés au cours des cinq dernières années



Ernest-Antoine SEILLIÈRE
Président du Conseil de surveillance de Wendel
Membre du Comité de gouvernance de Wendel

Date du premier mandat :
2 juin 1981

Echéance du mandat en cours :
AG 2013

Né le 20 décembre 1937

Adresse professionnelle :
Wendel
89, rue Taitbout
75009 Paris
France

Biographie :

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, licencié en droit, ancien élève de l'École Nationale d'Administration et du Center for International Affairs de Harvard.

Ancien conseiller des Affaires étrangères puis conseiller technique de plusieurs ministres, il est entré dans le groupe Wendel en 1976, où il a occupé plusieurs fonctions, dont celles d'administrateur directeur général (1978-1987) puis de Président-directeur général (1987-2002) de CGIP et de Directeur général adjoint puis de Président de Marine-Wendel (1992-2002). Après la fusion des deux sociétés, il est devenu Président-directeur général de Wendel Investissement, avant d'en devenir Président du Conseil de surveillance en 2005.

Après avoir présidé le MEDEF de 1997 à 2005, il a été Président de BusinessEurope (2005-2009).

Il est Officier de l'Ordre national de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite, commandeur de l'ordre d'Oranje-Nassau (Pays-Bas) et de Léopold 1^{er} (Belgique).

Mandats et fonctions au 31 décembre 2009 :

Groupe Wendel :

Administrateur de Bureau Veritas
 Administrateur de Legrand
 Président d'honneur du Conseil d'administration et administrateur de Wendel-Participations
 Administrateur de Sofisamc

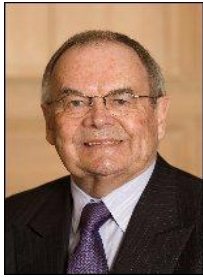
Autres mandats :

Membre du Conseil de surveillance de Peugeot SA
 Membre du Conseil de surveillance d'Hermès International

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Président du Conseil d'administration de Société Lorraine de Participations Sidérurgiques – SLPS (2003-2008)
 Président du Conseil de surveillance d'Oranje-Nassau Groep BV (2001-2009)
 Président du Conseil d'administration de Legrand Holding (2002-2006)
 Président du Conseil d'administration de Lumina Parent (2003-2006)
 Membre du Conseil de surveillance d'Editis Holding (2004-2008)
 Membre du Conseil de surveillance de Gras Savoye (2003-2009)
 Vice-Président du Conseil d'administration de Capgemini (2000-2005)

Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2009 : 807 303 actions



Guy de WOUTERS
Vice-Président du Conseil de surveillance de Wendel
Membre du Comité de gouvernance

Date du premier mandat : 11 juin 1986

Echéance du mandat en cours :
AG 2011

Né le 1^{er} octobre 1930

Adresse professionnelle :
Wendel
89, rue Taitbout
75009 Paris
France

Biographie :

De nationalité belge, il est Docteur en droit et en sciences économiques.

Au cours d'une longue carrière au sein du groupe Royal Dutch/Shell, il a exercé des responsabilités diverses dans les secteurs énergétique et pétrochimique : Directeur juridique de Shell Française, puis Directeur de Shell Chimie et Président de la Cie Chimique de la Méditerranée, il est devenu Président de Belgian Shell en 1974 puis Directeur de la planification stratégique au siège du groupe à Londres jusqu'en 1984. De 1985 à 1995, il fait partie du Comité de direction, puis du Conseil d'administration de la Société Générale de Belgique. Il a notamment présidé le Comité de direction de Tractebel et représenté les intérêts de la SGB dans de nombreux Conseils d'administration, tels que Electrafina, Sofina, Petrofina, Havas, RTL, etc. Dans le groupe Wendel depuis 1985, il a été Président d'Oranje-Nassau jusqu'en 2000 et administrateur de diverses filiales, notamment CarnaudMetalbox, Valeo, Capgemini, Stallergènes, etc. Il fait partie depuis 2009 du Comité Consultatif Européen de trois sociétés à Londres (Ondra, Sardis et Trilantic). Par ailleurs, il a également été Président de l'Uniapac (Union Internationale des dirigeants d'entreprises chrétiens) de 1993 à 1997 et membre du Conseil de la Fondation Médecins sans Frontières. (1989-2009).

Il est Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Couronne (Belgique) et Officier de l'Ordre de Léopold (Belgique).

Mandats et fonctions au 31 décembre 2009 :

Autres mandats :

Il fait partie des Conseils d'administration de diverses associations de soutien d'organismes culturels :

- Association pour le développement du Centre Georges-Pompidou
- Art et Spiritualité
- Festival d'Automne

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Président Directeur général de la Compagnie Financière de la Trinité (1993-2005)

Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2009 : 342 actions



Nicolas CELIER

Membre du Conseil de surveillance de Wendel

Membre du Comité d'audit

Date du premier mandat : 29 mai 2006

(Mandat soumis à renouvellement lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2009).

Né le 31 août 1943

Adresse professionnelle :

Wendel
89, rue Taitbout
75009 Paris
France

Biographie :

Ingénieur de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich.

Après avoir travaillé chez Sacilor comme responsable de laminoirs, puis chef de produit, il a été de 1980 à 1983 directeur général de l'Air Conditionné – Airwell, puis de 1983 à 1986, directeur délégué auprès de la direction générale de la Lyonnaise des Eaux, président d'Unidel - Sécurité. De 1987 à 1993, il a dirigé les activités françaises du groupe ABB – Fläkt (Fläkt, Ventilation Industrielle et Minière, Solyvent – Ventec...). A partir de 1994, il a été directeur général de Sulzer – Infra SA, puis directeur du développement de Cofixel, gérant de diverses sociétés du groupe Fabricom en Allemagne et en Grande Bretagne, et jusqu'en 2004, il a dirigé les sociétés européennes d'Axima Réfrigération.

Mandats et fonctions au 31 décembre 2009 :

Autres mandats :

Président du Conseil de surveillance de Optimprocess SA
Membre du Conseil de surveillance de Solving Efeso International SA
Membre du Conseil de surveillance de Oslo Software SA
Membre du Conseil d'administration de SOFOC SA
Président du Cherche-Midi Participations SAS
Président de Messine Investissements SAS
Membre du Conseil de Financière de Mussy SAS
Membre du Conseil de Packers Mussy SAS
Membre du Conseil de Lamibois SAS
Membre du Conseil de I-ces SAS
Membre du Conseil Oslo Partners Investment SAS
Membre du Conseil de I xeo SAS
Gérant de FKO Invest bv (Den Haag)
Administrateur de RSO spa (Milano)]

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Aucun

Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2009 : 91 739 actions



Didier CHERPITEL
Membre du Conseil de surveillance de Wendel
Président du Comité de gouvernance

Date du premier mandat : 13 juin 1998

Echéance du mandat en cours :
AG 2011

Né le 24 décembre 1944

Adresse professionnelle :
Wendel
89, rue Taitbout
75009 Paris
France

Biographie :

Diplômé d'études supérieures (DES) de sciences économiques et de l'Institut d'Études Politiques de Paris.

Il a travaillé de 1970 à 1998 chez J.P. Morgan à New York, Paris, Singapour, Bruxelles et Londres. Il a, en particulier, été Directeur général de J.P. Morgan Guaranty Ltd à Londres, Président-directeur général de J.P. Morgan France et Directeur général en charge des activités de banque privée en Europe. Après deux ans comme Directeur général en charge des activités de marchés de capitaux chez Security Capital Group à Londres, il a été quatre ans Secrétaire général de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Genève.

Mandats et fonctions au 31 décembre 2009 :

Autres mandats :

Administrateur de ProLogis European Properties (PEPR) (Luxembourg)
Administrateur de Fidelity International (Luxembourg)
Fondateur et Administrateur de Managers sans Frontières (ONG à Québec, Canada)
Administrateur de Swiss Philanthropic Foundation (ONG à Genève)
Administrateur et trésorier de François-Xavier Bagnoud International (Sion)
Administrateur et trésorier de la Fondation Mérieux
Administrateur de IFFIm/GAVI Alliance (UK Charity), organisation mondiale spécialisée dans les campagnes de vaccination dans les pays les plus pauvres.

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Président du Conseil de surveillance d'Atos Origin de juin 2004 à juin 2008
Membre de la Fondation MSF France de 2003 à 2009

Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2009 : 4 000 actions



Béatrice DAUTRESME

Membre du Conseil de surveillance de Wendel

Membre du Comité de gouvernance

Date du premier mandat : 29 mai 2006

(Mandat venant à expiration lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2009).

Née le 1^{er} février 1946

Adresse professionnelle :

L'ORÉAL
41, rue Martre
92117 Clichy
France

Biographie :

Diplômée de l'École nationale des langues orientales (spécialisation russe), Béatrice Dautresme est entrée chez L'Oréal en 1972 et a débuté sa carrière à la Direction marketing de L'Oréal Paris en France. Elle a ensuite passé neuf ans aux États-Unis à L'Oréal USA en tant que Directrice générale de la Division «L'Oréal Cosmetics ». Fin 1989, revenue en France, elle a été nommée Directrice générale internationale de la marque Helena Rubinstein. Elle est entrée au Comité exécutif de L'Oréal en 2001 comme Vice-Présidente Directrice générale en charge du développement stratégique.

Elle est Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Mandats et fonctions au 31 décembre 2009 :

Principale fonction :

Vice-Présidente, Directrice générale de la Communication, des Relations extérieures depuis janvier 2005 du groupe L'Oréal. Elle est également Directrice générale de la fondation d'entreprise de L'Oréal.

Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2009 : 375 actions



Jean-Marc JANODET
Membre du Conseil de surveillance de Wendel
Président du Comité d'audit

Date du premier mandat : 20 novembre 1997

Echéance du mandat en cours : AG 2012

Né le 29 juin 1934

Adresse professionnelle :
Wendel
89, rue Taitbout
75009 Paris
France

Biographie :

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris, il a fait toute sa carrière dans le groupe Wendel : il a, en particulier, été administrateur Directeur général de Marine-WENDEL et Directeur, membre du Comité exécutif chargé des affaires financières de CGIP. Il est Maire honoraire de Vaucresson (Hauts-de-Seine).

Il est Officier de l'Ordre national du Mérite.

Mandats et fonctions au 31 décembre 2009 :

Groupe Wendel :

Président du Conseil d'administration de Sofisamc

Administrateur de Trief Corporation

Représentant permanent de Compagnie Financière de la Trinité au Conseil d'administration de Stallergenes.

Autres mandats :

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Président de Trief Corporation (expiré en 2009)

Membre du Conseil de surveillance de Banque Neuflyze OBC (expiré en 2008)

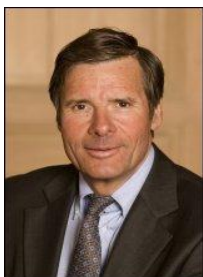
Membre du Conseil de surveillance d'Oranje-Nassau Groep BV (expiré en 2005)

Administrateur de Compagnie Financière de la Trinité (1993-2005)

Administrateur de Solfur (expiré en 2006)

Administrateur de Stallergenes (expiré en 2005)

Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2009 : 22 935 actions



Edouard de L'ESPÉE
Membre du Conseil de surveillance de Wendel
Membre du Comité d'audit

Date du premier mandat : 6 septembre 2004

Echéance du mandat en cours :
AG 2013

Né le 5 septembre 1948

Adresse professionnelle :
Compagnie Financière Aval
6, route de Malagnou
Genève – 1208
Suisse

Biographie :

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris.

Après avoir commencé comme analyste financier et gérant de portefeuille à Genève, Londres et Paris, il est devenu en 1988 conseiller du fonds en obligations internationales Praetor Global Bond et a cofondé Concorde Bank Ltd (Barbados) cette même année. Gérant indépendant à Genève depuis 1991, il a créé Calypso Asset Management SA en 1999. Depuis sa fusion avec CFA en 2008, il est administrateur-directeur exécutif de Compagnie Financière Aval. Membre de l'Association suisse des analystes financiers, il est depuis 2007 Président de Praetor Sicav et de Praetor Global Fund (Groupe Martin Maurel) et administrateur de Wendel-Participations.

Mandats et fonctions au 31 décembre 2009 :

Groupe Wendel :

Administrateur de Wendel-Participations

Autres mandats :

Président de Praetor Sicav (Luxembourg)

Président de Praetor Global Fund (Luxembourg)

Administrateur Praetor Advisory Company (Luxembourg)

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Administrateur de Concorde Asset Management (2009)

Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2009 : 3 706 actions



François de MITRY
Membre du Conseil de surveillance de Wendel
Membre du Comité de gouvernance

Date du premier mandat : 6 septembre 2004

Echéance du mandat en cours : AG 2012

Né le 27 janvier 1966

Adresse professionnelle :
Intermediate Capital Group PLC-ICG
20, Old Broad Street
London EC2N 1DP (Grande-Bretagne)

Biographie :

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Ancien élève des universités de Paris-Dauphine (maîtrise de gestion et DEA de Finances) et de Yale.

Après avoir commencé sa carrière chez HSBC puis à la Société Générale, il a rejoint Intermediate Capital Group Plc en 1997 et en est devenu Directeur général et administrateur en 2003. Il représente ICG aux Conseils d'administration de Picard Surgelés, Nocibé, Sebia, Medi-Partenaires et Marken. Il préside également le Conseil de surveillance d'Eisman GmbH.

Mandats et fonctions au 31 décembre 2009 :

Principale fonction :

Directeur général et administrateur d'Intermediate Capital Group Plc

Autres mandats :

Représentant d'ICG aux Conseils d'administration de Picard Surgelés, Nocibé, Sebia, Medi-Partenaires et Marken.

Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2009 : 285 actions



Grégoire OLIVIER
Membre du Conseil de surveillance de Wendel
Membre du Comité d'audit

Date du premier mandat : 27 mai 2003

Echéance du mandat en cours :
AG 2013

Né le 19 octobre 1960

Adresse professionnelle :
PSA PEUGEOT CITROEN
75, avenue de la Grande Armée
75116 Paris
France

Biographie :

Ancien élève de l'École Polytechnique et ingénieur en chef des Mines. Titulaire d'un MBA de l'université de Chicago.

Après avoir commencé sa carrière au ministère de l'Industrie puis avoir été conseiller technique auprès du Premier ministre, il rejoint le groupe Pechiney en 1991 où il est successivement Directeur général d'Aluminium de Grèce, directeur de l'usine de Chicago d'American Can et Vice-président stratégie d'ANC. Il rejoint ensuite Alcatel où il est Directeur général de Saft. Devenu Président du Directoire de Sagem en 2001, il est nommé en 2005 membre du Directoire de Safran et Président-Directeur général de Sagem Communications. Il est, depuis 2006, dans le groupe Peugeot, d'abord comme Président-directeur général de Faurecia puis comme membre du Directoire de PSA Peugeot Citroën.

Il est Chevalier de l'Ordre national du Mérite.

Mandats et fonctions au 31 décembre 2009 :

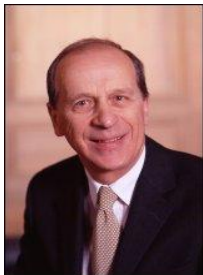
Principale fonction :

Membre du Directoire de PSA Peugeot Citroën

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Administrateur d'IMERYS
Administrateur de Faurecia

Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2009 : 100 actions



François de WENDEL
Membre du Conseil de surveillance de Wendel
Membre du Comité de gouvernance

Date du premier mandat : 31 mai 2005

Echéance du mandat en cours :
 AG 2012

Né le 13 janvier 1949

Adresse professionnelle :
 Wendel-Participations
 89, rue Taitbout
 75009 Paris
 France

Biographie :

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, titulaire d'une maîtrise de sciences économiques de Paris et d'un MBA de Harvard University.

Après avoir occupé plusieurs postes de direction générale chez Carnaud et CarnaudMetalbox, il a rejoint le groupe Pêchiney en 1992 où il a, en particulier, été Directeur général d'Aluminium de Grèce ; de 1998 à 2005, il a exercé des fonctions de direction générale chez Crown Cork, d'abord comme Senior Vice-President en charge des achats pour l'Europe, puis comme Executive Vice-President en charge de la branche « Food Europe, Africa & Middle East ».

Mandats et fonctions au 31 décembre 2009

Groupe Wendel :

Président-Directeur Général de Wendel-Participations
 Membre du Conseil de Wendel-Participations

Autres mandats :

Administrateur de Burelle SA,
 Membre du Conseil de surveillance de Massilly Holding (depuis 2007)

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Président-Directeur général de Carnaud Maroc
 Président-Directeur général d'Eole
 Président-Directeur général de Crown Nahrungsmitteldosen Deutschland GmbH
 Président de Crown Emballage France (SAS)
 Vice-Président de Crown Food Europe
 Co-Gérant de Crown Europe Group Service
 Administrateur de Société Lorraine de Participations Sidérurgiques (SLPS)
 Administrateur de FaBa Sirma Spa
 Administrateur de FaBa Sud Spa
 Membre du Conseil de Surveillance de WENDEL Investissement
 Directeur de Crown & Seal de Portugal Embalagens S.A. (Portugal)
 Directeur de Crown Packaging UK PLC
 Membre du Supervisory Board de Crown Magyarorszag Cosmagoloipari KFT (Hongrie)
 Membre du Supervisory Board de Crown Netherlands Investment B.V.
 Membre du Supervisory Board de Crown Cork Kuban (Russie)
 Membre du Supervisory Board de Crown Packaging Slovakia, s.r.o. (Slovaquie)
 Membre de Crown Cork Kuban (Russie)

Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2009 : 177 693 actions

Informations concernant Madame Dominique HÉRIARD DUBREUIL et Madame Guylaine SAUCIER dont les nominations en qualité de membre du Conseil de surveillance sont proposées à l'Assemblée générale du 4 juin 2010.



Dominique HÉRIARD DUBREUIL

Nouveau membre du Conseil de surveillance proposé à l'Assemblée générale du 4 juin 2010

Née le 6 juillet 1946

Adresse professionnelle :
Remy Cointreau
21, boulevard Haussmann
75009 Paris
France

Biographie :

Faculté de droit d'Assas (Paris) ; Institut des relations publiques

Attachée de presse à Havas Conseil (1969-72) ; Créatrice du service relations publiques à Ogilvy & Mather (1972) ; Responsable de programmes à Hill & Knowlton (1973-75) ; Créatrice du département relations publiques à McCann-Erickson France (1975-77) ; Créatrice (1978) et Président-directeur général (1984-87) de l'agence Infoplan ; Directeur général (1988-90), Président (depuis 1990) de E. Rémy Martin & Cie à Cognac ; Président Directeur Général (1998-2000), Président du directoire (2001-04) puis du conseil d'administration (depuis 2004) du groupe Rémy Cointreau ; Président (1992-94), Administrateur de la Fédération des exportateurs de vins et spiritueux de France (Fevs) ; Président (1992 à 1994), Administrateur du Comité Colbert ; Administrateur de Baccarat ; Membre du conseil exécutif du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ; Présidente de Vinexpo Overseas.

Mandats et fonctions au 31 décembre 2009 :

Principale fonction :

Président du Conseil d'administration de Rémy Cointreau

Autres mandats :

Présidente de Vinexpo Overseas
Membre du Conseil Exécutif du MEDEF et Administrateur de l'AFEP
Administrateur de Baccarat
Administrateur de l'INRA
Membre du Conseil de surveillance de Vinexpo SAS
Administrateur de la Fondation de la 2^{ème} chance
Administrateur du Comité France Chine



Guylaine SAUCIER

Nouveau membre du Conseil de surveillance proposé à l'Assemblée générale du 4 juin 2010

Née le 10 juin 1946

Adresse professionnelle :

1000 rue de la Gauchetière Ouest
Bureau 2500
Montréal QcH3BOA2
Canada

Biographie :

Diplômée du baccalauréat ès arts du Collège Marguerite-Bourgeois et d'une licence en commerce de l'École des Hautes études commerciales de Montréal.

Fellow de l'Ordre des Comptables Agréés du Québec, Madame Saucier a été Président-directeur général du Groupe Gérard Saucier Ltée, une importante entreprise spécialisée dans les produits forestiers, de 1975 à 1989. Elle est également Administrateur agréé de l'Institut des Administrateurs de Sociétés.

Elle est administrateur de sociétés et elle fait partie du conseil d'administration de nombreuses grandes entreprises, dont la Banque de Montréal, Axa Assurances Inc., Danone et Areva.

Elle a été Présidente du comité mixte sur la gouvernance d'entreprise (ICCA, CDN, TSX) (2000-2001), Présidente du conseil d'administration de CBC/Radio-Canada (1995 à 2000), Présidente du conseil d'administration de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (1999 à 2000), membre du conseil d'administration de la Banque du Canada (1987 à 1991), membre de la Commission d'enquête sur le régime de l'assurance-chômage (1986) et membre du Comité aviseur au ministre Lloyd Axworthy sur la réforme des programmes sociaux (1994). Madame Saucier a été la première femme à être nommée à la Présidence de la Chambre de commerce du Québec. Elle a joué un rôle très actif dans la collectivité au titre de membre du conseil de divers organismes, notamment l'Université de Montréal, l'Orchestre symphonique de Montréal et l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Elle a été nommée Membre de l'Ordre du Canada en 1989 pour avoir fait preuve d'un esprit civique exceptionnel et apporté une contribution importante au monde des affaires.

Le 18 mai 2004, elle s'est vue décerner le titre de « Fellow » de l'Institut des Administrateurs de Sociétés et le 4 février 2005, le 25^e Prix de gestion de l'Université McGill.

Mandats et fonctions au 31 décembre 2009

Autres mandats :

Membre du Conseil d'administration de la Banque de Montréal (depuis 1992)

Membre du Conseil d'administration de Danone (depuis 2009)

Membre du Conseil d'administration d'Axa Assurances Inc (depuis 1987)

Membre du Conseil de surveillance d'Areva (depuis 2006)

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Membre du Conseil d'administration de Petro-Canada (1991-2009)

Membre du Conseil d'administration de CHC Helicopter Corp. (2005-2008)

Membre du Conseil d'administration d'Altran Technologies (2003-2007)

Membre du Conseil d'administration de Nortel Networks Corporation (1997-2005)

Membre du Conseil d'administration de Tembec Inc (1991-2005)

2.1.2 Absence de condamnation pour fraude, d'incrimination et/ou sanction publique, ou de responsabilité pour faillite au cours des cinq dernières années.

A la connaissance de la Société et à la date du présent document, aucun membre du Conseil de surveillance n'a, au cours des cinq dernières années, (i) fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) (ii) été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ; (iii) été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

2.1.3 Indépendance des membres du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance veille à ce que sa composition garantisse l'impartialité de ses délibérations et la présence de membres qualifiés d'indépendants.

La définition de membre indépendant qui a été retenue pour le Conseil de surveillance est celle donnée par le Code AFEP-MEDEF : « Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement ».

Le Conseil de surveillance a procédé, lors de sa réunion du 11 février 2010, à un examen de la situation d'indépendance de chacun de ses membres au regard des critères suivants, conformes à la recommandation 8.4 du Code AFEP-MEDEF :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe ;
 - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans (la perte de la qualité d'administrateur indépendant au titre de ce critère ne devant intervenir qu'à l'expiration du mandat au cours duquel il aurait dépassé la durée de 12 ans).

Lors de sa réunion du 11 février 2010, le Conseil de surveillance a examiné, après analyse et sur proposition du Comité de gouvernance, le caractère indépendant ou non de ses membres, au sens du code AFEP-MEDEF, et a estimé qu'au 1^{er} janvier 2010, trois membres seulement répondaient à ce critère : Madame Béatrice Dautresme et Messieurs Didier Cherpitel et Grégoire Olivier.

Le nombre d'indépendants au sein du Conseil de surveillance devrait être porté à quatre à la suite de l'Assemblée générale.

Si Madame Béatrice Dautresme n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat les candidatures de Mesdames Dominique Hériard Dubreuil et Guylaine Saucier seront proposées lors de l'Assemblée générale du 4 juin 2010. Le Comité de gouvernance du 11 février 2010 a estimé que ces membres seraient considérés indépendants. Dans ces conditions, le Conseil de surveillance serait, en cas d'approbation par l'Assemblée générale du 4 juin 2010 de ces deux nominations, composé de plus d'un tiers de membres indépendants, en conformité avec la recommandation 8.2 du Code AFEP-MEDEF qui recommande au moins un tiers d'indépendants dans les sociétés contrôlées.

La Charte de gouvernance d'entreprise des membres du Conseil de surveillance (la Charte de gouvernance du Conseil), établie en 2006, rappelle le fonctionnement du Conseil de surveillance et de ses Comités, fixe les droits et obligations de ses membres ainsi que le nombre d'actions (100) qu'ils doivent détenir au minimum, et rappelle les règles d'intervention sur les titres Wendel et ceux des sociétés cotées où le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance.

Elle organise également la possibilité de participer aux séances du Conseil par téléphone ou vidéoconférence. Compte tenu du nombre élevé de séances et de la dispersion géographique des membres du Conseil, le recours à des conférences téléphoniques sécurisées a été assez fréquent au cours de l'exercice 2009 et s'est déroulé conformément aux dispositions légales en vigueur.

La Charte de gouvernance du Conseil est disponible pour consultation au siège de la Société, 89, rue Taitbout, 75009 Paris.

Lors de la séance du 11 février 2010, le Conseil a décidé de faire dans les mois à venir une actualisation de cette Charte de gouvernance pour la transformer en un règlement intérieur du Conseil.

2.2.1 Les séances du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins une fois par trimestre, sur la convocation de son Président. Une fois par trimestre au moins le Directoire présente au Conseil de surveillance un rapport retraçant les principaux actes ou faits de la gestion de la Société. Après la clôture de chaque exercice, le Directoire lui présente, aux fins de vérification et contrôle, les comptes annuels et semestriels ainsi que le rapport de gestion et les rapports financiers.

Le Président du Conseil de surveillance est chargé de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. En cas d'empêchement du Président, cette tâche incombe au Vice-président. Les convocations sont envoyées, dans la mesure du possible, par courrier, à l'avance. Pour les cas d'urgence, le Conseil de surveillance peut être convoqué sans délai et se tenir par téléphone ou autres moyens de télécommunications. Les réunions du Conseil ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé lors de la convocation.

Les Commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les séances du Conseil de surveillance qui examinent les comptes annuels ou semestriels.

Le Conseil de surveillance tient des réunions régulières. En 2009, le Conseil de surveillance s'est réuni 15 fois (contre 18 fois durant la même période de l'année précédente). Le taux de présence moyen a été de près de 90% pour les réunions du Conseil de surveillance. La durée moyenne d'une réunion du Conseil de surveillance a été d'environ deux heures et trente minutes.

Le Conseil de surveillance a désigné un nouveau Secrétaire du Conseil de surveillance, Monsieur David Darmon Directeur Associé, membre de l'équipe d'investissement depuis 2005, qui est en charge de cette responsabilité supplémentaire depuis le 16 juillet 2009.

Conformément à la recommandation 11 du code AFEP-MEDEF, les membres du Conseil de surveillance reçoivent en principe l'ordre du jour de la prochaine séance une dizaine de jours avant la date de réunion. Depuis 2009, l'attention apportée à la préparation des dossiers remis aux membres du Conseil de surveillance a été renforcée, tant en ce qui concerne leur délai de transmission que l'exhaustivité et la qualité des informations qui y sont présentées. Un procès-verbal est dressé par le Secrétaire du Conseil de surveillance. Il est distribué environ trois semaines après la séance du Conseil de surveillance. Les éventuelles modifications font l'objet d'un nouvel envoi. L'approbation du procès-verbal d'une réunion du Conseil de surveillance a lieu en début de séance du Conseil de surveillance suivant. Les membres du Conseil de surveillance reçoivent également toute l'information publiée par la Société, au moment de sa diffusion ; les principales études d'analystes et les articles de presse les plus marquants leur sont remis, chaque fois que nécessaire, lors du Conseil de surveillance suivant, ou par courrier électronique si l'urgence s'impose.

Les principaux points abordés lors des réunions du Conseil de surveillance au cours de l'exercice 2009 ont été les suivants :

- Prévisions de résultats
- Situation des filiales
- Objectifs stratégiques 2009 et 2010
- Cours de Bourse et Actif Net Réévalué
- Méthodologie de calcul de l'ANR et dates de publication
- Communication financière
- Comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2008 et 30 juin 2009 et rapports des commissaires aux comptes
- Conventions réglementées
- Rapports du Comité d'audit et du Comité de gouvernance
- Résolutions présentées par le Directoire à l'Assemblée générale du 5 juin 2009
- Rapport du Président du Conseil de surveillance sur la gouvernance et le contrôle interne
- Gouvernance (nomination du nouveau Directoire, conditions de départ du Président du Directoire, rémunérations)
- Rapports trimestriels du Directoire sur la situation de la société et du Groupe
- Attribution d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites
- Augmentation de capital réservée aux adhérents au plan d'épargne Groupe
- Point sur les financements
- Revue des opportunités d'investissement
- Restructurations des financements des filiales (Materis, Deutsch, Stahl)
- Opérations stratégiques des filiales

Afin d'exercer sa mission dans les meilleures conditions, la Charte de gouvernance du Conseil prévoit que ses délibérations sont préparées, dans certains domaines, par des comités spécialisés. Ces comités sont au nombre de deux : le Comité d'audit et le Comité de gouvernance.

2.2.2. Les Comités du Conseil de surveillance

Les attributions et les modalités de fonctionnement des Comités sont précisées dans la Charte de gouvernance.

LE COMITE D'AUDIT

Composition du Comité d'audit

Le Comité d'Audit a été composé, jusqu'au 6 avril 2009, de cinq membres puis, à la suite de la démission de Monsieur Frédéric Lemoine, de quatre membres :

- Monsieur Jean-Marc Janodet (Président) ;
- Monsieur Nicolas Celier ;
- Monsieur Edouard de l'Espée ;
- Monsieur Frédéric Lemoine (jusqu'au 6 avril 2009) ;
- Monsieur Grégoire Olivier.

Le Président du Comité de gouvernance, Monsieur Didier Cherpitel, a également été convié à chaque réunion du Comité d'audit.

Chacun des membres du Comité d'audit a la compétence financière et comptable requise pour être membre du Comité dans la mesure où il exerce ou a exercé des fonctions de direction générale dans plusieurs sociétés industrielles ou financières.

Monsieur Grégoire Olivier (au 31 décembre 2009) et Monsieur Frédéric Lemoine (jusqu'au 6 avril 2009), étaient considérés comme indépendants au sein du Comité. La composition du Comité d'audit ne répond pas strictement à la recommandation 14.1 du Code AFEP-MEDEF qui préconise au moins deux tiers de membres indépendants.

Cependant, le Conseil de surveillance estime que l'implication des personnes, la qualité des travaux, le recours régulier à des experts extérieurs et la fréquence des réunions compensent une approche arithmétique de la composition des comités.

Missions du Comité d'audit

Conformément à la recommandation 14.2 du Code AFEP-MEDEF et à l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008 relative aux Commissaires aux comptes, le Comité d'audit de Wendel a pour tâche principale d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Plus spécifiquement, le Comité d'audit a notamment pour missions de :

- s'assurer de la pertinence du choix et de la bonne application des méthodes comptables retenues pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- vérifier le traitement comptable de toute opération significative réalisée par la Société ;
- s'assurer que les procédures internes de collecte et de contrôle de données permettent de garantir la qualité et la fiabilité des comptes de la Société ;
- s'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- assurer la liaison avec les Commissaires aux comptes ;
- contrôler, avant qu'ils soient rendus publics, les documents d'information comptable et financière (et notamment le calcul périodique de l'actif net réévalué) émis par la Société ;
- présenter au Conseil de surveillance les observations qu'il juge utiles en matière comptable et financière, notamment à l'occasion de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels ;
- piloter la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, soumettre au Conseil de surveillance le résultat de cette sélection et émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ;
- se faire communiquer les honoraires d'audit et de conseil versés par la Société et ses filiales aux cabinets et aux réseaux des Commissaires aux comptes de la Société et en rendre compte au Conseil de surveillance.

Travaux et modes de fonctionnement

Le Comité d'audit se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes annuels et semestriels par le Conseil de surveillance.

Il dispose de tous les moyens qu'il requiert pour mener à bien sa mission. Ses réunions ont, dans toute la mesure du possible, lieu avec un délai suffisant par rapport aux réunions du Conseil de surveillance pour lui permettre d'approfondir tout point qui soulèverait son attention. De même, les principaux documents sont adressés à l'avance à ses membres avec un délai suffisant. Il auditionne les responsables de la comptabilité ainsi que les Commissaires aux comptes en dehors de la présence de la direction de la Société. Il peut également mandater des experts pour mener à bien toute tâche ou diligence relevant de son champ de compétence.

C'est ainsi qu'il donne mandat à un expert indépendant reconnu (Associés en Finance jusqu'au 31 décembre 2009, puis Ricol Lasteyrie et Associés à compter du 1^{er} janvier 2010), dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'actif net réévalué (ANR) de la Société. A l'issue de chaque réunion, ses membres délibèrent, hors la présence de la direction de la Société. Un compte-rendu est fait par le Président du Comité d'audit lors de la réunion suivante du Conseil de surveillance.

Le Comité d'audit s'est réuni sept fois en 2009 (contre quatre fois en 2008) ; le taux de participation a été de près de 90% et ses réunions ont duré en moyenne plus de 2 heures chacune.

Les membres du Comité d'audit ont désigné Monsieur Patrick Bendahan, par ailleurs Directeur d'Investissement, membre de l'équipe d'investissement depuis 2006, comme Secrétaire en remplacement de Monsieur David Darmon.

Les principaux points abordés en 2009 lors des réunions du Comité d'audit ont été les suivants :

- examen du budget 2009
- examen du rapport du Président du Conseil de surveillance sur le contrôle interne
- revue des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2008 et 30 juin 2009
- audition des Commissaires aux comptes et revue de leurs rapports
- procédure d'audit sur les comptes du premier semestre 2009
- examen des tests de dépréciation (*impairment*)
- examen du traitement comptable de certaines opérations
- examen de la situation de liquidité et de l'endettement de Wendel et des filiales
- revue de la méthodologie de l'ANR et choix de l'expert indépendant pour les sociétés non cotées
- suivi des risques.

LE COMITE DE GOUVERNANCE

Composition du Comité de gouvernance

Le Comité de gouvernance, qui regroupe les fonctions du Comité des rémunérations et celles du Comité de nomination, est composé de cinq membres :

- Monsieur Didier Cherpitel (Président) ;
- Madame Béatrice Dautresme ;
- Monsieur François de Mitry ;
- Monsieur François de Wendel ;
- Monsieur Guy de Wouters.

Le Président du Conseil de surveillance, Monsieur Ernest-Antoine Seillière, et le Président du Comité d'audit, Monsieur Jean-Marc Janodet, ont également été conviés à chaque réunion du Comité de gouvernance.

Le Comité de gouvernance comprend deux membres indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF, Madame Béatrice Dautresme et Monsieur Didier Cherpitel, son Président. Il n'est donc pas conforme à la recommandation 15.1 du Code AFEP-MEDEF qui préconise une majorité d'administrateurs indépendants. Néanmoins, le Conseil estime que l'implication des personnes, la qualité des travaux, le recours régulier à des experts extérieurs et la fréquence des réunions assurent parfaitement l'indépendance et le professionnalisme de ce comité.

Missions du Comité de gouvernance

- Proposer au Conseil de surveillance des évolutions de sa composition après avoir examiné tous les éléments à prendre en compte : équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la répartition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, notamment le nombre légitime de membres indépendants et la promotion de la parité, candidatures envisageables ;
- Proposer la rémunération des membres du Directoire y compris les avantages en nature et l'attribution de stocks-options ou d'actions gratuites ;
- Proposer les modalités de répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil de surveillance ;
- Examiner la politique de co-investissement proposée, le cas échéant, à l'équipe dirigeante ;
- Se prononcer sur toute question relative à la gouvernance de la Société ou au fonctionnement de ses organes sociaux ;
- Se saisir, à la demande du Conseil, de toute question concernant la déontologie.

Travaux et modes de fonctionnement

Le Comité s'est réuni à 9 reprises en 2009 (contre 11 en 2008). Le taux de présence de ses membres a été supérieur à 88%. Les réunions ont duré en moyenne une heure et demie.

Le Comité peut faire appel à des experts indépendants reconnus pour l'éclairer dans ses missions. C'est ainsi qu'il a donné mandat à Towers Perrin et à Korn Ferry pour plusieurs missions au cours de l'année 2009. Les documents et rapports sont adressés aux membres du Comité environ une semaine avant la réunion du Comité. De même, les ordres du jour et les procès-verbaux des séances précédentes sont adressés aux membres du Comité avec un délai usuel de deux à trois semaines.

Le Secrétariat de ce Comité est assuré par Monsieur David Darmon depuis le 16 juillet 2009.

Les réunions au cours de l'exercice 2009 ont porté sur les points suivants :

- Rémunération du Directoire
- Conséquences des recommandations AFEP-MEDEF
- Examen du rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise
- Détermination des critères de performance applicables aux indemnités de fin de mandat des membres du Directoire le cas échéant
- Point sur les attributions de stock-options et d'actions gratuites
- Choix d'un consultant pour évaluer le fonctionnement du Conseil de surveillance
- Plan d'Épargne Groupe et plan d'intéressement
- Point sur l'évaluation du Conseil de surveillance et le choix d'un consultant
- Point sur la composition et le processus de renouvellement des membres du Conseil et choix d'un consultant (Korn Ferry)
- Objectifs du Directoire pour 2010.

2.3 ÉVALUATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DE SES COMITÉS

La recommandation 9 du Code AFEP-MEDEF, préconise de procéder à « l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires (...) en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement (...) ».

Le Code AFEP-MEDEF recommande :

- que le Conseil consacre chaque année un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement ;
- qu'une évaluation formalisée soit réalisée tous les trois ans au moins.

Le Comité de gouvernance consacre chaque année un point de l'ordre du jour aux conditions de préparation et d'organisation de ses travaux et en rend compte au Conseil de surveillance. Wendel a confié à un consultant professionnel indépendant le soin de procéder à cette évaluation, formalisée, sous l'autorité du Comité de gouvernance. Les conclusions de cette évaluation ont été discutées lors des réunions du Comité de gouvernance et du Conseil du 28 août 2009.

Towers Perrin, qui a été retenu pour procéder à cette évaluation du fonctionnement du Conseil de surveillance de Wendel, a conduit cette mission de la manière suivante :

- Rédaction d'un questionnaire transmis à tous les membres du Conseil de surveillance ;
- Interviews du Président du Conseil de surveillance, des Présidents du Comité de gouvernance et du Comité d'audit, de quatre membres du Conseil de surveillance (dont deux administrateurs indépendants) et des deux membres du Directoire ;
- Présentation aux membres du Comité de gouvernance d'une analyse et d'une synthèse des points forts et des points d'amélioration du Conseil et d'une comparaison avec les pratiques des groupes comparables.

Les recommandations faites au Comité ont porté principalement sur :

- les responsabilités et le champ de compétences des comités,
- le processus de sélection et de renouvellement des membres du Conseil de surveillance,
- la structure de la rémunération des membres du Conseil.

Elles ont été discutées et revues avec attention par le Comité qui a présenté ses recommandations au Conseil du 28 août 2009 lequel les a approuvées. Le Comité de gouvernance s'assure de la mise en œuvre de ses recommandations.

3. PRINCIPES DE GOUVERNANCE

3.1 RÉPARTITION DES POUVOIRS ENTRE LE DIRECTOIRE ET LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Directoire « assure la direction collégiale de la Société ». A cette fin, il dispose des pouvoirs de gestion et de décision les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Pour sa part, conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion conduite par le Directoire, qui lui prépare, au minimum chaque trimestre, un rapport détaillé sur la situation et les perspectives de la Société : le Directoire lui présente en particulier les performances et la stratégie de développement des filiales composant le portefeuille (chiffre d'affaires, situation financière), les opérations financières projetées ou réalisées, ainsi que toutes les opérations susceptibles d'affecter la Société.

L'autorisation préalable du Conseil de surveillance est, en particulier, requise :

- a) En vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur pour :
 - la cession d'immeubles par nature
 - les cessions de participations
 - la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties.
- b) En vertu des statuts de Wendel pour :
 - toute opération, notamment d'acquisition ou de cession réalisée par la société (ou un holding intermédiaire), supérieure à cent millions d'euros, ainsi que toute décision engageant durablement l'avenir de la Société ou de ses filiales
 - la proposition à l'Assemblée générale de toute modification statutaire
 - toute opération pouvant conduire, immédiatement ou à terme, à une augmentation de capital ou réduction du capital par émission de valeurs mobilières ou annulation d'actions
 - toute proposition à l'Assemblée générale d'affectation du résultat et de distribution de dividende ainsi que toute distribution d'acompte sur dividende
 - toute opération de fusion ou de scission à laquelle la Société serait partie
 - toute proposition à l'Assemblée générale d'un programme de rachat d'actions
 - toute proposition à l'Assemblée générale en vue de la nomination ou du renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes.
- c) Et pour toutes conventions soumises à l'article L 225-86 du code de commerce.

Conformément aux statuts, le Conseil de surveillance du 7 avril 2009 a autorisé le Directoire, avec faculté de subdélégation, pour une durée d'un an, à effectuer les opérations suivantes sans autorisation préalable du Conseil de surveillance à condition d'en faire rapport a posteriori dans son rapport trimestriel :

- cessions d'immeubles par nature, sous un plafond de 5 M€ par opération
- cessions de participations, sous un plafond de 100 M€ par opération

- cautions, avals et garanties au nom de la Société pour garantir les engagements de la société ou de tiers, sous un plafond global annuel de 20 M€
- opérations de couverture de devises et de taux, dans la limite des actifs et passifs sous-jacents.

Ces autorisations ont été renouvelées par le Conseil de surveillance lors de la séance du 29 mars 2010.

Le Conseil de surveillance est associé à la politique de communication financière et participe à la mise en place des messages clés de l'entreprise, conformément à la recommandation 2.1 du Code AFEP-MEDEF.

Le Directoire lui présente au minimum chaque trimestre l'évolution de l'actif net réévalué par action – dont la méthodologie générale et les conditions de contrôle ont été revues en 2009 (Cf Actif Net Réévalué page 237) - qui mesure la création de richesse par la Société, l'évolution du cours de bourse, ainsi que des éléments permettant de mesurer les performances de la Société relativement à ses pairs et aux principaux indices de sociétés cotées. Il lui expose, aussi fréquemment que nécessaire, la situation bilancielle de la Société, sa structure d'endettement, la situation de liquidité de la Société, la nature et la maturité de ses financements bancaires ou obligataires.

Conformément à la recommandation 2.2 du Code AFEP-MEDEF, le Conseil est régulièrement informé des risques encourus par la Société et des mesures prises par le Directoire pour y faire face.

Le Directoire l'informe régulièrement de l'évolution du capital et des droits de vote, des projets d'opérations d'acquisitions ou des cessions de la Société, ainsi que des projets susceptibles d'affecter matériellement le bilan de la Société pour lesquels il recueille son accord. Le Directoire fait, à chaque réunion du Conseil de surveillance, un exposé sur la stratégie et la situation de la Société et des filiales du Groupe.

Le Conseil de surveillance peut mener toutes les vérifications qu'il estime nécessaires.

Le Conseil de surveillance entend le Directoire sur les comptes sociaux et consolidés et présente à l'Assemblée générale son rapport et ses observations et remarques sur les comptes et le rapport détaillé que présente le Directoire.

Le Conseil de surveillance est responsable de la nomination et de la révocation du Directoire. Il fixe, sur proposition du Comité de gouvernance, la politique de rémunération des membres du Directoire et leur bonus, ainsi que le nombre d'options ou d'actions gratuites accordées à chacun d'entre eux ainsi que les conditions de performance spécifiquement y afférentes. Il détermine ainsi les règles applicables aux programmes de stock-options attribuées aux membres du Directoire (« vesting », conditionnalité...); en revanche, il appartient au Directoire de déterminer les attributions individuelles aux salariés, de décider les dates d'attribution et d'arrêter les règlements des plans.

Le Conseil, sur avis du Comité de gouvernance, se prononce, le cas échéant, sur les principes et les montants susceptibles d'être investis dans le cadre de l'association des membres du Directoire à la performance du Groupe. Il est consulté par le Directoire sur les principes et les montants susceptibles d'être investis par les membres de l'équipe dans ce cadre.

3.2 DÉCLARATION DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Comme décidé par le Conseil de surveillance lors de sa réunion en date du 1^{er} décembre 2008 en application de l'article L.225-68 du Code de commerce, la Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF et aux recommandations qui y sont formulées.

Lors de sa séance du 29 mars 2010, le Conseil de surveillance a examiné la situation de la Société au regard du Code AFEP-MEDEF, et a constaté qu'elle en respectait l'ensemble des recommandations, à l'exception de celles relatives à la proportion d'indépendants au sein du Conseil de surveillance et de ses comités ainsi que sur la modulation des jetons de présence en fonction du taux d'assiduité aux réunions du Conseil de surveillance.

3.3 DÉONTOLOGIE DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

3.3.1 Conflits d'intérêts et conventions auxquelles les membres du Conseil de surveillance et du Directoire sont intéressés

Conflits d'intérêt potentiels

Messieurs Ernest-Antoine Seillière (en qualité d'administrateur et Président d'honneur), François de Wendel (en qualité de Président Directeur Général) et Edouard de l'Espée (en qualité d'administrateur) sont administrateurs de Wendel-Participations, le principal actionnaire de la Société, regroupant les intérêts des membres de la famille Wendel.

Messieurs Ernest-Antoine Seillière, François de Wendel, François de Mitry, Edouard de l'Espée, Nicolas Celier et Guy de Wouters sont également membres de la famille Wendel.

Par ailleurs, Monsieur François de Mitry est président d'ICG, société d'investissement ayant un intérêt dans le financement de certaines filiales.

Par ailleurs, Messieurs Ernest-Antoine Seillière et Jean-Marc Janodet exercent des mandats dans certaines filiales ou participations du Groupe.

A la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil de surveillance ou du Directoire n'a été sélectionné en qualité de client ou de fournisseur de Wendel.

A la connaissance de la Société, les membres du Directoire n'ont aucun lien familial avec les membres du Conseil de surveillance.

Conventions auxquelles les membres du Conseil de surveillance et du Directoire sont intéressés

Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance sont tenus de communiquer sans délai au Président du Conseil de surveillance les relations pouvant exister entre les sociétés dans lesquelles ils sont intéressés et la Société. Les membres du Conseil de surveillance ou du Directoire doivent ainsi notamment communiquer au Président toute convention visée aux articles L 225-86 et suivants du Code de commerce à conclure entre eux-mêmes ou une société dont ils sont dirigeants ou dans laquelle ils détiennent directement ou indirectement une participation significative, et la Société ou l'une de ses filiales. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux conventions courantes conclues à des conditions normales.

A l'exception des conventions réglementées conclues ou poursuivies au cours de l'exercice 2009 et à la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de Wendel, des membres du Conseil de surveillance et du Directoire de la Société et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Restriction sur la cession d'actions Wendel par les membres du Conseil de surveillance et du Directoire

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de restrictions acceptées par les membres du Conseil de surveillance et du Directoire concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société autres que :

- l'obligation statutaire pour les membres du Conseil de surveillance de détenir un minimum de 100 actions Wendel pendant la durée de leur mandat ;
- les obligations prévues par la Charte de déontologie de Wendel notamment en cas de détention d'informations privilégiées et de fenêtres négatives ;
- l'obligation pour les membres du Directoire de conserver une part significative des actions issues de levée de stock-options ;
- les engagements collectifs de conservation conclus par certains mandataires sociaux dans le cadre de l'article 885 I bis et 787 B du Code Général des impôts.

3.3.2 Déontologie des membres du Conseil de surveillance et du Directoire

Les règles déontologiques applicables aux membres du Conseil de surveillance et du Directoire de Wendel sont conformes à la recommandation 17 du Code AFEP-MEDEF.

Chaque mandataire social respecte l'obligation de détention d'un nombre minimal de titres requise par les statuts ; de même, les taux d'assiduité moyens tant au Conseil de surveillance et à ses Comités qu'au Directoire montrent que leurs membres « consacrent à [leurs] fonctions le temps et l'attention nécessaires » et s'efforcent de « participer à toutes les séances du Conseil de surveillance et réunions des Comités auxquels il(s) apparten(n)ent le cas échéant ». Ils assistent généralement tous aux Assemblées générales de la Société.

Conformément à la Charte de confidentialité et la déontologie boursière à laquelle ils ont adhéré, les membres du Directoire doivent s'abstenir d'intervenir sur le marché du titre Wendel :

- pendant les trente jours calendaires qui précèdent et les deux jours qui suivent la publication des résultats semestriels et annuels,
- pendant les quinze jours calendaires qui précèdent et les 2 jours qui suivent la publication de données financières trimestrielles (notamment le chiffre d'affaires) et de l'ANR (« fenêtres négatives ») et,
- à tout moment s'ils disposent d'une information privilégiée sur la Société, une de ses filiales ou participations ou une société qui fait l'objet d'une étude d'investissement.

De même, les membres du Directoire s'interdisent d'intervenir sur les titres des filiales et participations cotées du groupe Wendel (sauf cas particuliers notamment au titre d'obligations statutaires). En cas de détention de titres de filiales cotées du Groupe Wendel acquis antérieurement au 15 juillet 2007, les membres du Directoire peuvent les conserver ou choisir de les céder, dans le respect des principes de la Charte de déontologie.

Les membres du Directoire de la Société, ainsi que leurs conjoints et enfants à charge, doivent mettre au nominatif l'ensemble des titres qu'ils détiennent ou qu'ils viendraient à détenir ultérieurement.

Les membres du Conseil de surveillance sont soumis à des règles d'interventions sur les titres Wendel définies par la Charte de gouvernance du Conseil. Le Conseil de surveillance du 11 février 2010 a mandaté le Comité de gouvernance pour procéder à son actualisation dans les prochains mois.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, en vertu de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, sont communiquées et rendues publiques au moyen d'un communiqué les opérations sur instruments financiers réalisées et déclarées par les dirigeants, sur une base individuelle et nominative, dans les cinq jours de négociation à compter de la réception de la déclaration de ces opérations.

La Société a par ailleurs décidé, dans un souci de transparence, de faire figurer toutes ces transactions depuis 2006 sur son site internet en même temps qu'elles sont communiquées à l'AMF pour inscription sur le site declarationdirigeants@amf-france.org.

Le tableau figurant dans la partie « Actionnariat » du chapitre « Informations spécifiques » retrace les opérations réalisées par les mandataires sociaux au cours de l'année 2009.

B-RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

1. SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Tableau 1

	2008	2009
Frédéric Lemoine		
Président du Directoire (à compter du 7 avril 2009)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>		1 483 218
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>		172 800
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>		Néant
TOTAL		1 656 018
Bernard Gautier		
Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	1 150 000 ⁽¹⁾	1 100 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	150 000	115 200
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	Néant	Néant
TOTAL	1 300 000	1 215 200
Jean-Bernard Lafonta		
Président du Directoire (jusqu'au 7 avril 2009)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	1 878 293 ⁽²⁾	1 411 238
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	350 000	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	Néant	Néant
TOTAL	2 228 293	1 411 238

(1) La rémunération due à Monsieur Bernard Gautier au titre de l'exercice 2008 était de 1 600 000 euros ; néanmoins, compte-tenu de la situation économique globale, ce dernier a proposé que son bonus soit réduit de 60% pour cet exercice.

(2) La rémunération de Monsieur Jean-Bernard Lafonta au titre de l'exercice 2008 était de 2 500 000 ; néanmoins, compte-tenu de la situation économique globale, ce dernier a proposé que son bonus soit réduit de près de 60% pour cet exercice.

La rémunération des membres du Directoire (fixe et variable), complétée par les allocations de stock-options, a été construite pour être à la fois :

- compétitive par rapport aux concurrents que sont les sociétés d'investissement européennes ;
- cohérente avec la stratégie d'investisseur de long terme de Wendel ;
- alignée sur les intérêts des actionnaires ;
- exigeante ;
- réduite pour tenir compte de la crise prévalant en 2009

Les jetons de présence reçus par les membres du Directoire au titre de leurs postes d'administrateurs des sociétés filiales et participations sont déduits de leur rémunération fixe.

Les membres du Directoire ne bénéficient pas de bonus différés ou de retraites complémentaires.

Les stock-options attribuées aux membres du Directoire sont soumises à :

- un mécanisme d'acquisition progressive des droits en fonction de la présence au sein du groupe et ne peuvent être exercées avant un certain délai après leur attribution ;
- des conditions de performances liées à la progression de l'actif net réévalué qui alignent les intérêts des membres du Directoire sur ceux des actionnaires ;

Après l'exercice de ces stock-options, les membres du Directoire doivent demeurer actionnaires significatifs de l'entreprise jusqu'à la cessation de leurs fonctions. Cette obligation a été prévue dans le cadre des plans de 2007 et 2008 d'une part, et de 2009 d'autre part, et portait respectivement sur 30% et 25% des actions issues de l'exercice de stock-options.

2. RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	2008		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Frédéric Lemoine				
Président du Directoire (à compter du 7 avril 2009)				
Rémunération fixe hors jetons de présence			732 840	862 337
Jetons de présence ^(*)			147 160	17 663
Rémunération fixe totale			880 000	880 000
Rémunération variable			600 000 ⁽⁴⁾	
Rémunération exceptionnelle			néant	néant
Avantages en nature			3 218	3 218
TOTAL			1 483 218	883 218

^(*) Jetons de présence reçus de : Bureau Veritas, Legrand, Saint-Gobain, Trief Corporation

2008		2009	
Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés

Bernard Gautier
Membre du Directoire

Rémunération fixe hors jetons de présence	794 546	794 546	626 655	637 158
Jetons de présence ^(*)	5 454	5 454	73 345	62 842
Rémunération fixe totale	800 000	800 000	700 000	700 000
Rémunération variable	350 000 ⁽²⁾	500 000 ⁽¹⁾	400 000 ⁽⁴⁾	350 000 ⁽²⁾
Rémunération exceptionnelle				
Avantages en nature	néant	néant	néant	néant
TOTAL	1 150 000	1 300 000	1 100 000	1 050 000

^(*) Jetons de présence reçus de : Saint-Gobain, Trif Corporation

2008		2009	
Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés

Jean-Bernard Lafonta
Président du Directoire (jusqu'au 7 avril 2009)

Rémunération fixe hors jetons de présence	1 298 405	1 298 405	262 478	262 478
Jetons de présence	55 953	55 953	171 805 ⁽³⁾	160 138 ⁽³⁾
Rémunération fixe totale	1 354 358	1 354 358	434 283	422 616
Rémunération variable	500 000 ⁽²⁾	1 200 000 ⁽¹⁾		500 000 ⁽²⁾
Autres rémunérations			955 373 ⁽⁵⁾	955 373 ⁽⁵⁾
Avantages en nature	23 935	23 935	21 582	21 582
TOTAL	1 878 293	2 578 293	1 411 238	1 899 571

(1) Bonus versé en 2008 au titre de 2007

(2) Bonus versé en 2009 au titre de 2008, réduit de 60% environ à l'initiative de Messieurs Jean-Bernard Lafonta et Bernard Gautier.

(3) Écart: montants des jetons de présence Legrand versés en 2010

(4) Bonus versé en 2010 au titre de 2009

(5) Le montant de 955 373 € correspond à l'ensemble des sommes versées à Jean-Bernard Lafonta dans le cadre de son contrat de travail réactivé le 7 avril 2009 à la suite de la cessation de ses fonctions en tant que Président et membre du Directoire.

Les montants versés au titre de l'année correspondent aux sommes effectivement perçues par chaque mandataire ; les montants dus correspondent, conformément à la définition donnée par l'AMF, aux « rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice, quelle que soit la date de versement » ; concrètement, compte tenu du décalage dans l'attribution du bonus de l'année (versé au premier trimestre de l'année suivante), le montant dû total résulte de l'addition (i) des rémunérations fixes, jetons de présence et avantages en nature perçus dans l'année et (ii) de la rémunération variable due au titre de l'année (mais versée l'année suivante).

Ces montants intègrent la totalité des rémunérations versées par les sociétés du Groupe au cours de l'exercice. Les membres du Directoire ne perçoivent pas de rémunération versée par Wendel-Participations.

Détermination de la rémunération fixe

Les rémunérations fixes de chacun des membres du Directoire sont arrêtées par le Conseil de surveillance, après avis du Comité de gouvernance. Ce dernier appuie sa recommandation par référence aux pratiques de marché pour les sociétés cotées et les sociétés d'investissement européennes ; pour ce faire, il recourt à des références sectorielles fournies par des experts indépendants. En particulier en décembre 2008, il a fait appel au cabinet indépendant Towers Perrin pour effectuer un benchmark global de la rémunération des membres du Directoire.

Détermination de la rémunération variable

Le dispositif d'attribution des bonus au Directoire a été progressivement modifié : alors qu'historiquement il était versé au titre de l'année en janvier et en juin pour tenir compte des résultats obtenus au cours du semestre écoulé, à compter de l'année 2007, le Conseil de surveillance a, sur proposition du Comité de gouvernance, fixé des objectifs à atteindre pour l'année et en mesure la réalisation et le degré d'atteinte en février-mars de l'année suivante, date à laquelle ce bonus est versé.

La rémunération variable est en général arrêtée lors du Conseil de surveillance se tenant en février/mars après recommandation du Comité de gouvernance.

Compte tenu de la situation économique globale, les membres du Directoire ont proposé et accepté que leur bonus versé en avril 2009 au titre de 2008 soit réduit d'environ 60 % à respectivement 500 000 € pour Monsieur Jean-Bernard Lafonta et 350 000 € pour Monsieur Bernard Gautier.

Pour les bonus versés en 2010 au titre des résultats obtenus au cours de l'année 2009, les montants ont été définis sur la base de critères objectifs fixés le 7 avril 2009 par le Conseil de surveillance. Ils intègrent une part quantitative et une part qualitative.

Le Comité de gouvernance du 11 février 2010 a estimé que les objectifs des deux membres du Directoire avaient été atteints et dépassés en 2009, notamment pour ce qui concerne l'allègement, l'aménagement et l'allongement de la dette de Wendel et de ses filiales. En conséquence, il a proposé au Conseil de surveillance, qui l'a accepté, que Monsieur Frédéric Lemoine perçoive, pour 2009, l'intégralité du bonus cible de 50% de sa rémunération fixe, mais calculée sur une année pleine, soit 600 000 euros et que Monsieur Bernard Gautier perçoive, pour 2009, un bonus de 400 000 euros, supérieur au bonus cible de 350 000 euros.

Autres avantages

Monsieur Jean-Bernard Lafonta a bénéficié au titre des avantages en nature, d'une voiture de fonction et de la prise en charge de cotisations d'un contrat d'assurance-vie. Monsieur Frédéric Lemoine a bénéficié à partir du 7 avril 2009 d'une voiture de fonction qu'il n'utilise pas à titre personnel et, n'ayant pas de contrat de travail, d'une assurance-chômage souscrite auprès de la GSC (garantie sociale des chefs d'entreprise) à compter du 1^{er} octobre 2009.

3. JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Le montant annuel des jetons de présence a été fixé à 700 000 € par l'Assemblée générale du 29 mai 2006. La répartition sur une base annuelle, qui a été modifiée en avril 2007 sur proposition du Comité de gouvernance pour tenir compte du nombre croissant des réunions de Conseil de surveillance et de Comités et de la durée de chaque réunion, est la suivante :

- jeton ordinaire : 35 000 € ;
- majoration pour participation à un Comité : 15 000 € ;
- jeton global alloué au Président de chaque Comité : 60 000 €.

Le Président du Conseil de surveillance reçoit, pour sa part, une rémunération pour son activité de Président, conformément à l'article L. 225-81 du Code de commerce, fixée désormais à 105 000 € ; il perçoit également un double jeton. Enfin, les membres du Conseil peuvent se faire rembourser leurs frais de déplacements. Contrairement à la recommandation AFEP-MEDEF, le Conseil de surveillance n'a pas estimé utile, au vu des taux d'assiduité indiqués plus haut, que le montant des jetons soit modulé en fonction de la présence.

Les jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants au titre de Wendel et de l'ensemble des sociétés du Groupe sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 3 : Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2008	Montants versés au cours de l'exercice 2009
Ernest-Antoine Seillière		
Jetons de présence Wendel	70 000	70 000
Jetons de présence Wendel-Participations	45 831	8 333
Autres jetons de présence	52 279	53 636
Rémunération de Président du Conseil de surveillance	105 000	105 000
Rémunération de Président d'Oranje-Nassau	93 500	127 750
Avantage en nature	4 996	4 996
Total	371 606	369 715
Guy de Wouters		
Jetons de présence	50 000	50 000
Autres rémunérations		
Nicolas Celier		
Jetons de présence	50 000	50 000
Autres rémunérations		
Didier Cherpitel		
Jetons de présence	60 000	60 000
Autres rémunérations		
Béatrice Dautresme		
Jetons de présence	50 000	50 000
Autres rémunérations		
Jean-Marc Janodet		
Jetons de présence	60 000	60 000
Autres jetons de présence	43 621	42 540
Total	103 621	102 540

Frédéric Lemoine

(membre du CS jusqu'au 6 avril 2009)

Jetons de présence	29 167	12 500
Autres rémunérations jusqu'au 6 avril 2009		

Edouard de L'Espée

Jetons de présence	50 000	50 000
Jetons de présence Wendel-Participations	8 333	8 333
Autres rémunérations		
Total	58 333	58 333

François de Mitry

Jetons de présence	50 000	50 000
Autres rémunérations		

Grégoire Olivier

Jetons de présence	50 000	50 000
Autres rémunérations		

François de Wendel

Jetons de présence	50 000	50 000
Jetons de présence Wendel-Participations	4 167	22 916
Autres rémunérations		
Total	54 167	72 916

TOTAL	926 894	926 004
--------------	----------------	----------------

Dont total jetons de présence Wendel et rémunération du Président du Conseil de Surveillance	674 167	657 500
--	---------	---------

4. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT ATTRIBUÉES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Les attributions de stock-options chez Wendel suivent les principes suivants :

- des attributions d'options ont lieu chaque année à certains salariés et dirigeants de Wendel ou de sociétés qui lui sont liées,
- ni les membres du Directoire, ni les membres des équipes de Wendel ne bénéficient de stock-options accordées par des filiales ou participations.

Pour les plans attribués en 2007 et 2008, les stock-options (options de souscription) attribuées aux membres du Directoire sont soumises à :

- un « vesting » progressif sur cinq ans, par tranche annuelle de 20 % du montant total attribué, la première tranche n'étant acquise qu'au bout de un an ;
- une condition de performance : le montant finalement exerçable est fonction de l'évolution de l'ANR par action (dividende réinvesti) à l'issue des cinq ans ; le montant alloué est intégralement conservé si l'augmentation de l'ANR est supérieure ou égale à 120 % (soit 2,2 x l'ANR de référence), divisé par 4 si la progression est inférieure à 30 % et réduit linéairement entre ces bornes.

Pour le plan attribué le 16 juillet 2009 aux membres du Directoire, les stock-options (options d'achat) sont soumises à :

- un « vesting » progressif sur 3 ans, par tranche annuelle d'un tiers du montant total attribué, la première tranche n'étant acquise qu'au bout d'un an (sous réserve de la réalisation de la condition de performance) ;
- une condition de performance : le montant finalement exerçable est soumis à une condition de progression de l'ANR de 20% par an sur 3 ans (le montant alloué est intégralement conservé si la progression de l'ANR sur la période 2009-2012 est supérieure ou égale à 72,8%, ou des deux tiers du montant alloué si progression de l'ANR sur la période 2009-2011 est supérieure ou égale à 44%, ou d'un tiers du montant alloué si la progression de l'ANR sur la période 2009-2010 est supérieure ou égale à 20%).

Le prix de souscription ou d'achat est déterminé en fonction de la moyenne des 20 cours de Bourse précédant la date d'attribution ; aucune décote n'est pratiquée. Les membres du Directoire ont reçu des parts très variables des allocations annuelles. Le Comité de gouvernance a fixé pour objectif de stabiliser cette proportion aux environs de 40%.

En 2009, le Conseil a demandé aux membres du Directoire de conserver au nominatif au minimum 25 % des titres acquis à la suite de la levée des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions au sein de la Société.

En 2009, les membres du Directoire ont bénéficié d'une allocation de stock-options, dont le montant a été arrêté par le Conseil de surveillance du 16 juillet 2009, sur recommandation du Comité de gouvernance, présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par Wendel ou par toute société du Groupe.

	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Frédéric Lemoine	N°:W2-1 16/07/2009	achat	172 800	120 000	22,58	2012 / 2019
Bernard Gautier	N°:W2-1 16/07/2009	achat	115 200	80 000	22,58	2012 / 2019
Jean-Bernard Lafonta	N°: Date :			Néant		

La valorisation des options a été établie par un expert indépendant, Associés en Finance, dont le rapport a été présenté au Comité de gouvernance. La valorisation se fonde sur un modèle mathématique de valorisation des options de type binomial. Il tient compte de la survenance de différents éléments qui peuvent intervenir pendant la période de validité des options et notamment des différentes échéances temporelles à l'occasion desquelles sont testées à la fois la réalisation des conditions de performance et de présence préalablement définies. La valeur de chaque option a été retenue en conformité avec les recommandations de ce rapport soit 1,44 €. Cette valeur traduit le dispositif particulièrement contraignant qui assure l'alignement des intérêts du Directoire avec les objectifs de la Société.

En application de la condition de présence, lors de son départ, Monsieur Jean-Bernard Lafonta a perdu l'intégralité des options qui lui ont été attribuées en 2008 et n'a conservé que 70 000 options sur les 350 000 options qui lui avaient été attribuées en 2007.

5. OPTIONS LEVÉES PAR LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE

Les dirigeants mandataires sociaux n'ont levé aucune option au cours de l'exercice.

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice
Frédéric Lemoine	N° Date	Néant	
Bernard Gautier	N° Date	Néant	
Jean-Bernard Lafonta	N° Date	Néant	

6. ACTIONS DE PERFORMANCE ACCORDÉES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE

Les dirigeants mandataires sociaux n'ont reçu aucune action de performance au cours de l'exercice.

L'attribution d'actions gratuites, qui a débuté en 2007, a été réservée en 2008 et en 2009 aux personnes ne bénéficiant pas d'attributions de stock-options. Début 2010, des actions gratuites ont été attribuées à certains bénéficiaires de stock-options (mais à aucun dirigeant mandataire social).

Il sera proposé en 2010 que les membres du Directoire reçoivent des actions assorties de conditions de performance.

Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	N° et date du plan°	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Frédéric Lemoine		Néant				
Bernard Gautier		Néant				
Jean-Bernard Lafonta		Néant				
Total		Néant				

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Frédéric Lemoine		Néant	
Bernard Gautier		Néant	
Jean-Bernard Lafonta		Néant	
Total		Néant	

7. HISTORIQUE DES OPTIONS ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Tableau 8 :

	PLANS COMPAGNIE GENERALE D'INDUSTRIE ET DE PARTICIPATIONS						PLANS WENDEL INVESTISSEMENT						PLANS WENDEL					
	PLAN n° 4		PLAN n° 5		PLAN n° 1		PLAN n° 2		PLAN n° 3		PLAN n° 1		PLAN n° 2		PLAN n° 3			
	Date de l'Assemblée Générale	CGIP 4-2	CGIP 5-1	CGIP 5-2	CGIP 5-3	13-juin-02	27-mai-03	10-juin-04	10-juin-04	10-juin-04	04-juin-07	04-juin-07	04-juin-07	05-juin-09	05-juin-09	05-juin-09		
Plans	CGIP 4-2	CGIP 5-1	CGIP 5-2	CGIP 5-3	WI 1-1	WI 2-1	WI 3-1	WI 3-2	WI 3-3	WI 1-1	WI 1-2	WI 1-3	WI 2-1	WI 2-2	WI 2-3	WI 3-1		
Date du Conseil d'administration ou du Directoire	30-mai-00	19-juil.-01	25-sept.-01	20-juil.-00	17-juil.-02	16-juil.-03	9-juil.-04	6-juil.-05	4-juil.-06	4-juin-07	16-juil.-08	2-avr.-09	16-juil.-09	16-juil.-09	16-juil.-09	2-avr.-09	16-juil.-09	
Nature des options	Achat	Achat	Souscription	Achat	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Achat	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	5 919	224 549	82 643	283 510	323 821	428 223	49 000	60 600	837 500	890 600	271 000	391 200	837 500	890 600	271 000	391 200	391 200	
dont :																		
Nombre initialement attribué aux mandataires sociaux:																		
M. Seillière	91 121 *	99 157 *	-	90 854 *	141 328 *	171 612 *	-	-	90 000	-	-	-	120 000	-	-	-	-	-
M. Lemoine	-	-	-	-	-	20 190 *	-	-	150 000	-	-	80 000	-	-	-	-	-	-
M. Gautier	-	-	82 643 *	60 569 *	90 786 *	111 043 *	-	-	350 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
M. Lafonta	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Date de départ d'exercice des options	30-mai-03	19-juil.-02	25-sept.-02	20-juil.-00	17-juil.-03	16-juil.-04	9-juil.-05	6-juil.-06	4-juil.-07	4-juin-12	15-juil.-13	2-avr.-14	16-juil.-10 ⁽²⁾	15-juil.-18	2-avr.-19	16-juil.-19	16-juil.-19	16-juil.-19
Date d'expiration des options	29-mai-10	18-juil.-11	24-sept.-11	19-juil.-10	16-juil.-12	15-juil.-13	8-juil.-14	5-juil.-15	3-juil.-16	4-juin-17	15-juil.-18	2-avr.-19	16-juil.-19	15-juil.-18	2-avr.-19	16-juil.-19	16-juil.-19	16-juil.-19
Prix de souscription ou d'achat par action	44,23 €	33,35 €	28,50 €	24,59 €	25,96 €	39,98 €	65,28 €	90,14 €	132,96 €	67,50 €	18,96 €	22,58 €	132,96 €	67,50 €	18,96 €	22,58 €	22,58 €	22,58 €
Décote	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Conditions de performance ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 31/12/2009	188 742	214 148	82 643	261 249	306 661	360 206	0	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de souscription ou d'achat annuées ou caduques	0	0	0	0	5 047	5 151	5 000	8 300	3 152 000	415 200	58 000	0	3 152 000	415 200	58 000	0	0	0
Nombre d'options restant à souscrire ou à acheter au 31/12/2009	24 283	10 401	0	22 261	12 113	62 866	44 000	52 200	522 300 ⁽³⁾	475 400 ⁽³⁾	213 000 ⁽³⁾	391 200 ⁽³⁾	522 300 ⁽³⁾	475 400 ⁽³⁾	213 000 ⁽³⁾	391 200 ⁽³⁾	391 200 ⁽³⁾	391 200 ⁽³⁾

* Montants ajustés dans le cadre d'opérations réalisées sur le capital

⁽¹⁾ Toutes les conditions de performances sont liées à la progression de l'ANR

⁽²⁾ Pour les mandataires sociaux, le début de la période d'exercice est le 16 juillet 2012.

⁽³⁾ Nombre maximum sous réserve de l'atteinte des objectifs de performance

8. OPTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS ATTRIBUTAIRES HORS MANDATAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR EUX

Au cours de l'année 2009, les dix premiers attributaires salariés non mandataires sociaux ont reçu et levé le nombre d'options suivant dans le cadre de deux plans différents :

Tableau 9 :

	Nombre total	Prix moyen pondéré	Plan n° W1-2	Plan n° W2-1
Options consenties au cours de l'exercice aux dix salariés dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	391 000	20,16 €	18,96 €	22,58 €
Options levées au cours de l'exercice, par les dix salariés dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	Néant	-	-	-

9. SITUATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU REGARD DES RECOMMANDATIONS AFEP-MEDEF

Le tableau 10 ci-dessous résume la situation des dirigeants mandataires sociaux au regard des recommandations AFEP-MEDEF :

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Frédéric Lemoine Président du Directoire (7 avril 2009- 7 avril 2013)		X		X	X			X
Bernard Gautier Membre du Directoire (7 avril 2009-7 avril 2013)	X			X	X			X
Jean-Bernard Lafonta Président du Directoire (31 mai 2005-7 avril 2009)	X			X		X		X

À la suite de la démission de Monsieur Jean-Bernard Lafonta, le Conseil de surveillance a nommé le 7 avril 2009 un nouveau Directoire composé de Messieurs Frédéric Lemoine et Bernard Gautier, dont Monsieur Lemoine a été désigné comme Président.

Il a arrêté leurs rémunérations sur le rapport du Comité de gouvernance, en pleine conformité avec les recommandations AFEP-MEDEF auxquelles Wendel a adhéré. Ces rémunérations sont en retrait sensible par rapport à celles du précédent Directoire.

Frédéric Lemoine

S'agissant de Monsieur Frédéric Lemoine, les éléments de rémunération dont il dispose sont les suivants :

- sa rémunération fixe annuelle a été fixée à 1 200 000 €, pour 2009 (prorata temporis) ainsi que pour 2010 ;
- sa rémunération variable annuelle est lié à l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs et représente un montant cible de 50% de sa rémunération fixe, soit jusqu'à 600 000 € au titre de 2009 et 2010. Elle n'est en aucun cas garantie. Elle pourrait atteindre jusqu'à 100% de sa rémunération fixe en cas de dépassement de ses objectifs quantitatifs ;
- il bénéficie d'une voiture de fonction, qu'il n'utilise pas à titre personnel, et d'un contrat d'assurance chômage des mandataires sociaux souscrit auprès de la GSC. La prime payée à la GSC en 2009 pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2009 s'est élevée à 3 218€. Cette prime constitue un avantage en nature ; il a accès aux régimes de couverture santé, invalidité, décès dans les mêmes conditions qu'un cadre de Wendel.

Le Conseil de surveillance du 7 avril 2009 a nommé Monsieur Frédéric Lemoine en qualité de Président du Directoire de la Société. Ce dernier ne bénéficiant pas d'un contrat de travail, le Conseil a décidé la mise en place d'une clause de départ.

1. En cas de départ antérieur au 7 avril 2010, due à une révocation non motivée par une situation d'échec, l'indemnité serait égale à six mois de la rémunération mensuelle fixe et variable à objectifs atteints allouée par le Conseil de surveillance à Monsieur Frédéric Lemoine.

Cette indemnité de fin de mandat serait évaluée au regard de la réalisation d'une condition de performance consistant à avoir créé des relations de qualité avec les interlocuteurs du Groupe indispensables à la réalisation des performances attendues de l'entreprise à long terme.

Ces critères ont été portés à la connaissance du public sur le site de la société le 12 avril 2009.

Cet engagement a été préalablement approuvé par le Conseil de surveillance du 7 avril 2009 et a été mentionné dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés présenté à l'assemblée générale de Wendel du 5 juin 2009. Il est conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et a été approuvé par l'Assemblée générale du 5 juin 2009.

2. Les conditions de mise en œuvre en cas de départ postérieur au 7 avril 2010 sont décrites ci-dessous :

- Une indemnité de départ est due en cas de départ lié notamment à un changement de contrôle ou de stratégie et motivé par des raisons autres qu'une situation d'échec ou qu'une démission à l'initiative de Monsieur Frédéric Lemoine.
- L'indemnité de départ est égale à 2 années maximum de la dernière rémunération fixe et variable à objectifs atteints (entre 12 et 24 mois de rémunération fixe et variable entre le 7 avril 2010 et le 7 avril 2011, à due proportion du temps passé dans l'entreprise).
- Les conditions de performance auxquelles est soumis le versement d'une indemnité de départ ont été définies comme suit par le Conseil de surveillance du 11 février 2010 :
 - à hauteur de 50% de son montant, cette indemnité est subordonnée au versement, au cours de deux des trois années précédant le départ, y compris l'année en cours, d'un bonus au moins égal à 50% de la rémunération variable à objectifs atteints allouée par le Conseil de surveillance à Monsieur Frédéric Lemoine pour les années considérées ; au cas où le départ interviendrait avant le 7 avril 2011, elle est subordonnée au versement, au cours d'un exercice sur les deux précédant le départ, y compris le deuxième exercice en cours, d'un bonus au moins égal à 50% de sa rémunération variable au titre des deux exercices considérés.

- à hauteur de 50% de son montant, l'indemnité n'est versée que si l'ANR par action au moment du départ (l'ANR Réel) est supérieur ou égal à 90% du montant moyen de l'ANR par action des douze mois qui précèdent (l'ANR de Référence) ; si l'ANR Réel est compris entre 90% et 60% de l'ANR de Référence, la part de l'indemnité versée à ce titre est réduite d'une décote de 2,5 fois la différence (ainsi, si l'ANR Réel est inférieur de 20% à l'ANR de Référence, la part de l'indemnité versée à ce titre est réduite de moitié : $20\% \times 2,5 = 50\%$) ; si l'ANR Réel est inférieur à 60% de l'ANR de Référence, aucune indemnité n'est versée à ce titre.

Ce dispositif constitue une convention réglementée au titre de l'article L 225-90-2 du Code de commerce.

Ces critères ont été portés à la connaissance du public sur le site de la Société le 16 février 2010.

Cet engagement a été préalablement autorisé par le Conseil de surveillance du 11 février 2010 et est mentionné dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés présenté à l'Assemblée générale de Wendel du 4 juin 2010. Il est conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 4 juin 2010.

Bernard Gautier

S'agissant de Monsieur Bernard Gautier, les éléments de rémunération dont il dispose sont les suivants :

- sa rémunération fixe annuelle a été fixée pour 2009 et 2010 à 700 000 € ;
- sa rémunération variable cible est de 50 % de sa rémunération fixe, soit 350 000 €. Cette rémunération variable est soumise à des critères quantitatifs et qualitatifs. Elle est versée en fonction de l'atteinte des critères définis. Elle n'est en aucun cas garantie, mais peut être dépassée en cas de surperformance. Ainsi que les recommandations AFEP-MEDEF le permettent, Monsieur Bernard Gautier conserve son contrat de travail.

En cas de départ de Monsieur Bernard Gautier, celui-ci aurait droit à :

- une indemnité de rupture de son contrat de travail, égale à un an de rémunération fixe et variable à objectifs atteints allouée par le Conseil de surveillance ; si cette indemnité excède l'indemnité prévue par la convention collective, l'excédent n'est versé que si Monsieur Bernard Gautier a reçu, au cours de deux des trois années précédant le départ, un bonus au moins égal à 50% de sa rémunération variable à objectifs atteints fixée par le Conseil de surveillance ;
- une indemnité de fin de mandat social, égale à un an de rémunération fixe et variable à objectifs atteints allouée par le Conseil de surveillance, sous réserve des conditions de performance définies et contrôlées par le Conseil de surveillance sur proposition du Comité de gouvernance suivantes :
 - à hauteur de 50% de son montant, au versement au cours de deux des trois années précédant le départ d'un bonus au moins égal à 50% de la rémunération variable à objectifs atteints ;
 - à hauteur de 50% de son montant, l'indemnité n'est versée que si l'ANR par action à la fin du mandat (l'ANR Réel) est supérieur ou égal à 90% du montant moyen de l'ANR par action des six mois qui précèdent (l'ANR de Référence) ; si l'ANR Réel est compris entre 90% et 60% de l'ANR de Référence, la part de l'indemnité versée à ce titre est réduite d'une décote de 2,5 fois la différence (ainsi, si l'ANR Réel est inférieur de 20% à l'ANR de Référence, la part de l'indemnité versée à ce titre est réduite de moitié : $20\% \times 2,5 = 50\%$) ; si l'ANR Réel est inférieur à 60% de l'ANR de Référence, aucune indemnité n'est versée à ce titre.

En cas d'atteinte totale, voire de dépassement, de ces objectifs de performance, le montant total de cette indemnité, y compris indemnités conventionnelles liées au contrat de travail, ne pourrait toutefois pas dépasser le maximum de deux ans de rémunération fixe et variable à objectifs atteints.

Ce dispositif constitue une convention réglementée au titre de l'article L 225-90-2 du Code de commerce.

Ces critères ont été portés à la connaissance du public sur le site de la Société le 12 mai 2009.

Cet engagement a été préalablement autorisé par le Conseil de surveillance du 6 mai 2009 et est mentionné dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés présenté à l'Assemblée générale de Wendel du 4 juin 2010. Il est conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 4 juin 2010.

C- RAPPORT SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Pour l'élaboration du présent rapport, le Président du Conseil de surveillance a consulté la Direction financière et l'a chargée de recueillir les différentes informations nécessaires auprès des différentes entités et des différents responsables concernés. Ce rapport a été soumis à l'avis du Comité d'audit et à l'approbation du Conseil de surveillance.

1. DÉFINITION ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs par un suivi et un contrôle adéquats ;
- la fiabilité des informations financières ;
- et qui, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques pouvant obérer la capacité de la Société à atteindre les objectifs que s'est fixés la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Il vise également à préserver l'image de la Société et son statut de société faisant appel public à l'épargne, en la protégeant contre les risques de divulgation d'informations confidentielles, de délit d'initiés et de fraude financière.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés et que les objectifs de la Société seront atteints.

2. PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE ET DILIGENCES

Périmètre

Le dispositif de contrôle interne mis en place par Wendel et décrit dans le présent rapport couvre l'ensemble des opérations effectuées au sein de Wendel en tant que société d'investissement, ainsi que l'ensemble de ses holdings et véhicules d'investissement directement contrôlés. Le Groupe Wendel (Wendel et ses filiales consolidées par intégration globale) est un groupe (i) décentralisé, y compris pour ce qui concerne le choix des modes d'organisation et des dispositifs de contrôle interne, (ii) comprenant des sociétés cotées ou non cotées et (iii) de tailles et d'activités différentes, si bien que le périmètre et les caractéristiques des opérations de contrôle interne menées par chaque filiale peuvent être différents. En particulier, il convient de noter que chaque filiale conçoit et met en œuvre son propre dispositif de contrôle interne sous la responsabilité de ses dirigeants, conformément à la nature et l'organisation du Groupe.

Diligences

Dans ce contexte, Wendel s'est appuyé depuis trois ans sur le cadre de référence de l'AMF défini dans sa recommandation du 21 janvier 2007 et sur son guide d'application pour mener à bien un ensemble d'analyses relatives au contrôle interne. Ces analyses sont basées sur un questionnaire d'autoévaluation qui prend en considération l'ensemble des principes et des objectifs de contrôle prévus dans le cadre de référence de l'AMF en les adaptant aux spécificités et à l'activité du Groupe, c'est-à-dire en identifiant les zones de risque spécifiques à l'activité du Groupe (notamment les risques financiers).

Wendel s'est soumis à ce questionnaire d'autoévaluation et celui-ci a été diffusé auprès des principales filiales. Chaque année le questionnaire est revu, les réponses sont actualisées et les axes d'amélioration sont suivis.

Le questionnaire est constitué de 3 parties :

1- Principes généraux de contrôle interne

- organisation et modes opératoires : organisation et fonctionnement des organes de gouvernement d'entreprise, formalisation des descriptions de postes et des délégations de pouvoirs, politique de gestion des ressources humaines, sécurité des systèmes d'information, respect des codes de déontologie et de comportement professionnel ;
- diffusion des informations en interne : processus de remontée des informations critiques auprès des organes de gouvernement d'entreprise, politique de confidentialité et de protection des informations sensibles ;
- gestion des risques : processus d'identification, d'analyse, de hiérarchisation et de suivi des risques, d'information auprès des organes de gouvernement d'entreprise ;
- activités de contrôle : existence et suivi des contrôles permettant de maîtriser les risques, existence et suivi des indicateurs de performance nécessaires au pilotage des activités, procédures de gestion et de contrôle de la trésorerie et de la dette, contrôle et suivi des acquisitions, suivi des activités externalisées ;
- pilotage du contrôle interne : dispositifs permettant de s'assurer que les contrôles en place fonctionnent effectivement et que les actions d'amélioration nécessaires sont mises en œuvre, information des organes de gouvernement d'entreprise.

2- Pilotage de l'organisation comptable et financière

- organisation générale : documentation des procédures comptables et financières et des opérations de clôture, organisation de la fonction comptable, contrôle du respect des principes comptables ;
- gestion des ressources : processus de revue de l'adéquation des ressources disponibles et de l'organisation de l'équipe en charge de la clôture des comptes ;
- application et maîtrise des règles comptables : procédures permettant de s'assurer de la bonne application des normes IFRS, notamment sur les questions comptables nouvelles - dispositif de veille réglementaire, identification des points comptables complexes, respect des principes et des calendriers de clôture Groupe, examen approfondi et communication des conclusions des Commissaires aux comptes ;
- organisation et sécurité des systèmes d'information ;
- rôle de la direction générale et des organes de gouvernance dans le cadre de l'arrêté des comptes.

3- Élaboration de l'information comptable et financière

Cette partie du questionnaire relative à la préparation de l'information comptable est diffusée depuis 2008. Les filiales ont déployé ce questionnaire dans leurs principales divisions. Ce questionnaire couvre tous les cycles comptables.

Les réponses qui ont été apportées aux questionnaires ont été examinées et analysées au sein des Comités d'audit de chacune des filiales.

Les données recueillies ont permis d'élaborer et de suivre les plans d'amélioration pour les points de contrôle qui le nécessiteraient.

Le résultat de ces travaux a été communiqué au Comité d'audit de Wendel et la synthèse des réponses a servi à l'élaboration du présent rapport.

3. DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE MISES EN PLACE

3.1. ORGANISATION

Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il opère à cet effet, à toute époque de l'année, les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il juge utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil de surveillance examine régulièrement les principaux risques du Groupe. Il le fait dans le cadre des nombreuses réunions qu'il tient, et plus particulièrement :

- dans le cadre des rapports d'activité trimestriels préparés par le Directoire dans lesquels ce dernier présente la situation économique et financière de chaque filiale et participation (évolution de l'activité, des marges et de l'endettement financier), ainsi que tous les événements pouvant avoir un impact significatif sur le Groupe ;
- dans le cadre de chaque projet d'investissement : le Directoire détaille au Conseil de surveillance sa mise en œuvre, les risques et opportunités de chaque investissement en fonction de différentes hypothèses, ainsi que les moyens mis en place ou envisagés pour se prémunir des risques, l'approbation préalable du Conseil étant requise pour tous les projets d'un coût supérieur à 100 M€ ;
- dans un contexte de marchés financiers volatils et incertains, le Directoire fait régulièrement le point avec le Conseil de surveillance sur la situation de trésorerie de Wendel et sur l'évolution de l'Actif Net Réévalué (ANR).

Le Comité d'audit du Conseil de surveillance est chargé de s'assurer de la qualité et de la fiabilité des comptes et des informations financières publiées, de revoir les procédures de contrôle interne et de suivi des risques, d'entendre les Commissaires aux comptes, notamment hors de la présence des représentants de la Société, et de s'assurer de leur indépendance.

Le Comité de gouvernance propose au Conseil de surveillance les modalités de rémunération des membres du Directoire y compris les avantages en nature. Il veille à ce que les systèmes de rémunération permettent d'aligner les intérêts des membres du Directoire avec ceux de Wendel. Par ailleurs, le Comité de gouvernance prend connaissance le cas échéant de la politique de co-investissement proposée à l'équipe dirigeante. Les missions du Comité de gouvernance sont décrites dans le paragraphe 2.2.2 du chapitre Gouvernement d'entreprise du Document de référence.

Le Conseil de surveillance et ses Comités peuvent se faire assister d'un expert dans le cadre de leur mission lorsqu'ils le jugent nécessaire. C'est le cas par exemple du Comité d'audit qui demande à un expert financier d'évaluer plusieurs fois par an les actifs non cotés du Groupe dans le cadre de la revue de l'ANR.

Ces points, dont les principes généraux sont issus de la loi ou des statuts, figurent dans la Charte de gouvernance du Conseil qui a été refondue en 2006.

Le Conseil de surveillance et ses Comités analysent régulièrement leur mode de fonctionnement. En 2009, le Conseil de surveillance a fait appel à un cabinet extérieur pour l'aider dans l'évaluation de son fonctionnement et de sa composition.

Les règles statutaires ou légales définissant les opérations pour lesquelles l'autorisation préalable du Conseil de surveillance est nécessaire, ainsi que les seuils spécifiques décidés par le Conseil de surveillance sur les cessions de participation, les cessions d'immeubles et les cautions, avals et garanties sont décrits dans le paragraphe 3.1 du chapitre « gouvernement d'entreprise » du Document de référence. Ces règles s'inscrivent dans le processus de contrôle interne. La répartition des rôles entre le Conseil de surveillance et le Directoire est précisée dans le même paragraphe.

Directoire et Comités de Direction

Le Directoire est composé de deux membres. Il se réunit au moins une fois tous les 15 jours et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Ses décisions sont prises de manière collégiale.

En 2009, le Directoire a souhaité clarifier et mieux organiser les procédures au sein de la Société en mettant en place :

- un Comité de gestion qui réunit autour du Directoire les principaux Directeurs Fonctionnels et qui est en charge de la gestion courante de Wendel et des holdings. Il se réunit chaque semaine.
- un Comité d'investissement qui réunit autour du Directoire cinq Directeurs Associés de l'équipe d'investissement et qui se tient toutes les semaines afin d'assurer un suivi efficace des filiales et d'identifier et traiter les éventuelles opérations d'investissements ou de cessions du Groupe.
- un Comité opérationnel de coordination qui est composé de l'ensemble des cadres dirigeants de la Société pour faire le point sur la situation de Wendel et du Groupe, et faire remonter les difficultés et les risques rencontrés. Ce comité se réunit chaque semaine.

Le suivi des différents risques du Groupe par le Directoire est décrit ci-après dans le paragraphe relatif aux « Systèmes visant à recenser, analyser les principaux risques et s'assurer de l'existence de procédures de gestion des risques ».

Filiales opérationnelles

S'agissant des filiales, chaque entité dispose de son entière autonomie de gestion, mais présente un reporting financier régulier à Wendel. En outre, des représentants de Wendel sont présents aux organes de gouvernement d'entreprise de ces filiales et veillent ainsi au bon fonctionnement des procédures de contrôle interne et de suivi des risques.

3.2. DIFFUSION D'INFORMATIONS INTERNES

Remontée des informations dans le cadre des processus de décision et de contrôle

Le Conseil de surveillance et le Comité d'audit disposent d'une information régulière et adaptée sur la marche des affaires, sur les dossiers stratégiques et sur les risques auxquels Wendel est confrontée dans le cadre des réunions régulières décrites dans le paragraphe précédent.

Par ailleurs, la fréquence des réunions des différents Comités de la Direction de Wendel décrits dans le paragraphe précédent permet au Directoire d'organiser la diffusion de l'information au sein de Wendel de sorte que le Directoire et chaque Direction soient en mesure de prendre des décisions en bénéficiant de toute l'information pertinente dont dispose Wendel tant sur ses projets stratégiques, sur sa situation financière, sur l'activité des filiales que sur son organisation.

Diffusion de l'information sur l'organisation de Wendel et sur la responsabilité de ses collaborateurs

Les responsabilités de chacun des collaborateurs de Wendel dans l'organisation et dans la préparation et la diffusion des informations sont clairement identifiées. Plusieurs procédures y contribuent :

- Wendel a étendu en 2009 les procédures d'entretiens annuels formalisés qui permettent de revoir régulièrement la contribution de chaque collaborateur, le périmètre de son poste, et les moyens qui lui sont donnés pour répondre aux objectifs assignés. Ces informations sont centralisées par les Ressources Humaines et peuvent déboucher, le cas échéant, sur des préconisations en matière de formations afin de permettre à chacun d'améliorer son niveau de compétence. L'organigramme fonctionnel et hiérarchique de Wendel est disponible sur le site internet de la Société.

- S'agissant du partage de l'information, outre les réunions des Comités de Direction citées ci-dessus et les réunions internes propres à chaque équipe, le Directoire réunit chaque fois que nécessaire l'ensemble des salariés de la Société. De même, des séminaires de réflexion et de motivation associant une partie ou la totalité des collaborateurs peuvent être organisés pour faire le point sur la situation de la Société et de son environnement, et pour amener chacun à exprimer ses attentes en matière de fonctionnement de la Société.
- La diffusion à tout le personnel des procédures et règlements, tels que les procédures d'engagement et la « charte de confidentialité et de déontologie boursière » (voir ci-après), permet à chaque collaborateur de se conformer aux procédures de contrôle interne établies par le Directoire.
- Depuis 2008, un intranet est opérationnel au sein de Wendel : il a vocation à faire partager à toutes les personnes intéressées les informations qui leur sont utiles sur les événements du Groupe et sur son organisation (ce site comporte entre autres un inventaire des principales notes internes décrivant les rôles et processus en vigueur au sein de l'organisation).

Protections des informations confidentielles

Wendel veille à préserver la plus grande confidentialité dans le partage des informations sensibles :

- La « charte de confidentialité et de déontologie boursière » a été actualisée en 2009, elle a été présentée à l'ensemble des collaborateurs et fait partie du règlement intérieur.
- Le dispositif de prévention de la dissémination d'informations sensibles a été renforcé en 2008.
- La sécurité des outils et des accès informatiques, engagée depuis mi-2006, a été poursuivie et renforcée et est régulièrement testée par des experts indépendants. De même, la politique de préservation des données informatiques a été adaptée en 2008.
- Enfin, les dispositifs de sécurisation des locaux de la Société ont été renforcés en 2008 et 2009.

3.3. SYSTÈME VISANT À RECENSER, ANALYSER LES PRINCIPAUX RISQUES ET S'ASSURER DE L'EXISTENCE DE PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES

S'agissant de Wendel, le chapitre consacré aux risques dans le Document de référence décrit les principaux risques rencontrés au sein de Wendel et la manière dont ils sont couverts.

L'organisation de la Société et de ses comités permet une gestion active des risques et du contrôle interne. Le suivi des risques et le contrôle interne sont répartis par le Directoire entre les différentes directions de Wendel :

- le risque de valorisation du patrimoine de Wendel, le suivi mensuel des performances des filiales et le suivi des risques opérationnels propres à chaque filiale relèvent de l'équipe d'investissement ;
- la Direction financière assure le suivi des risques financiers (taux, liquidité), des placements de trésorerie, de l'ANR, de la réglementation comptable, des processus d'établissement des états financiers, des prévisions de résultat et des estimations nécessaires à l'établissement des comptes ;
- la Direction juridique est responsable de la sécurité juridique de Wendel, de la validité juridique des contrats (financements, acquisitions ou cessions...), du suivi des réglementations applicables à Wendel et aux opérations qu'elle réalise, notamment la réglementation boursière, de la Déontologie et du suivi des contrats d'assurances responsabilité civile des mandataires sociaux et responsabilité professionnelle ;
- la Direction fiscale assure le suivi de la réglementation fiscale et de la prévention des risques fiscaux ;
- la Direction des moyens opérationnels est en charge de la gestion des risques matériels et humains et de la prévention des risques informatiques (intrusions, sécurité et pérennité des données, continuité d'exploitation...).

Chaque direction peut se faire assister, en tant que de besoin, des experts nécessaires (avocats, banquiers d'affaires, courtiers, auditeurs...).

Le Directoire dirige le suivi des risques avec chaque direction et peut décider de la mise en place de comités ad hoc sur certains risques.

Comme indiqué ci-dessus, le Directoire présente au Conseil, chaque fois que nécessaire et au moins quatre fois par an dans le cadre des rapports d'activité trimestriels, les principaux risques susceptibles d'impacter significativement la valeur du patrimoine de Wendel. S'agissant des filiales, Wendel leur laisse le soin de gérer leurs propres risques, en particulier opérationnels, et de prendre les mesures de maîtrise et de suivi qui s'imposent. Il leur appartient, en particulier, d'apprécier si une cartographie des risques est nécessaire et de déterminer les plans d'action à mettre en place chaque année. Néanmoins, l'implication des représentants de Wendel dans les organes de gouvernement d'entreprise des filiales permet d'assurer un suivi actif des risques majeurs. Par ailleurs, la nature de société d'investissement de Wendel explique qu'elle ne dispose pas d'un audit interne propre, mais s'appuie sur celui des filiales et sur les reportings qui lui sont faits par ces dernières ; Wendel prend aussi en compte les conclusions des audits menés par les Commissaires aux comptes au niveau des filiales et participations.

3.4. ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ET DE PILOTAGE DU CONTRÔLE INTERNE

Nouveaux investissements et désinvestissements

Le Comité d'investissement se réunit toutes les semaines pour examiner l'avancement des opérations d'acquisition ou de cession et les opportunités éventuelles. Il réunit autour du Directoire cinq Directeurs Associés de l'équipe d'investissement. Pour l'étude de chaque opportunité, une équipe est constituée par le Directoire en fonction des compétences requises ; un des membres seniors en assure la coordination et assume la responsabilité de la recommandation d'investissement ou de désinvestissement. Lorsque l'étude d'un projet est finalisée et que ce dernier a recueilli l'approbation du Directoire, il est présenté au Conseil de surveillance si cela est requis par les statuts ; la présentation intègre en particulier une analyse des impacts de l'opération sur le résultat des activités, la situation financière et l'ANR et la présente en fonction d'une palette d'hypothèses, favorables et défavorables. Après avis favorable du Conseil de surveillance, le cas échéant, le Directoire supervise la bonne exécution des projets par l'équipe en charge.

Suivi des participations

Le suivi du portefeuille existant est assuré grâce à :

- un reporting opérationnel mensuel de chaque filiale et participation qui présente l'évolution de l'activité, de la rentabilité et de l'endettement financier. Ces indicateurs sont comparés aux périodes précédentes et au budget. Pour certaines filiales, des outils de gestion prévisionnelle de trésorerie à court terme ont été également mis en place ;
- des réunions de travail régulières avec la direction de chaque filiale et participation, dont l'ordre du jour comporte, outre l'analyse de l'activité, l'étude approfondie d'un sujet important (politique des achats, optimisation de l'outil industriel, recherche et développement, analyse de la situation de filiales importantes, existence et organisation du contrôle interne, etc) ;
- une réunion budgétaire, avec chaque filiale et participation, mise à jour par des réunions quand de nouvelles prévisions sont disponibles ;
- de nombreux échanges ou réunions organisés avec les membres de la direction de chaque filiale et participation en cas de besoin.

Dans le cadre du Comité d'investissement, les membres seniors de l'équipe d'investissement exposent au Directoire la synthèse de leurs travaux de suivi des filiales et participations dont ils ont la charge et formulent des recommandations dans les cas où des décisions importantes sont à prendre concernant ces filiales et participations.

Par ailleurs, afin de renforcer encore le dialogue avec les filiales, de mieux appréhender les réalités opérationnelles de ces dernières et de partager les préoccupations de leurs directions, le Directoire a souhaité, depuis trois ans, sys-

tématiser la présence de représentants de Wendel au sein des organes de gouvernement d'entreprise des filiales et, en particulier, au sein des comités d'audit. Cette présence aux organes de gouvernement d'entreprise des filiales permet de s'assurer du bon fonctionnement des procédures de contrôle interne et de suivi des risques.

Le Conseil de surveillance de Wendel est régulièrement informé de l'évolution de la situation économique et financière des filiales et participations dans le cadre des nombreuses réunions décrites dans le paragraphe relatif à l'« Organisation ».

Dans toutes les filiales et participations, le choix des dirigeants est effectué en accord avec Wendel. Par ailleurs, Wendel, dans le cadre des organes de gouvernement d'entreprise de chaque filiale, assure un suivi étroit des rémunérations des dirigeants des filiales et participations, veille à leur caractère incitatif et s'assure de l'alignement des intérêts des dirigeants et de la société qu'ils dirigent.

Suivi de la situation financière de la Société

Les procédures mises en œuvre dans le cadre du contrôle interne sont destinées à donner en permanence une assurance raisonnable que les opérations financières sont sécurisées et conformes aux objectifs définis. Ces procédures ont été renforcées dans le contexte de marchés financiers très volatils rencontré depuis 2008 :

- suivi régulier par le Directoire de la situation de liquidité et des projections de trésorerie présentées par le Directeur financier, et présentation régulière par le Directoire au Conseil de surveillance de la situation de liquidité ;
- revue par le Directoire d'un reporting mensuel de trésorerie de Wendel et des sociétés holdings ;
- suivi régulier de l'évolution de l'ANR ;
- notation de la Société par Standard & Poor's depuis septembre 2002 ;
- mise en place courant 2009 d'un processus budgétaire formalisé pour Wendel et les holdings, avec formalisations des procédures et des responsabilités, et mise en œuvre du suivi du budget grâce à un logiciel spécifique.

Mise en place de financements

Les caractéristiques des financements et leur mise en place sont décidées et validées par le Directoire après l'étude approfondie de différentes solutions et l'analyse de la situation financière de Wendel préparée par le Directeur financier (voir paragraphe précédent). L'exécution de ces opérations se fait dans le cadre de délégations de pouvoir et/ou de signature données par le Président du Directoire au Directeur financier ou à un membre du Comité de gestion. Conformément aux statuts, l'émission d'obligations ou la mise en place d'un crédit est soumise à l'autorisation du Conseil de surveillance en fonction du montant et des caractéristiques de l'opération.

L'analyse de l'exposition aux taux d'intérêt est préparée régulièrement par le Directeur financier. Les décisions d'ajustement de l'exposition aux taux d'intérêt sont prises par le Directoire et donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place d'instruments financiers appropriés.

Conformité aux lois et aux règlements et respect des règles de déontologie

- Conformité aux lois et aux règlements : la Direction juridique et la Direction fiscale veillent à l'application des lois et règlements dans les pays où Wendel, ses holdings et ses véhicules d'investissement sont implantés (principalement France et Luxembourg). Elles assurent une veille juridique et fiscale afin d'être en mesure d'être informées en temps utile des modifications qui pourraient être apportées aux normes qui leur sont applicables.
- « Confidentialité et déontologie boursière » : Afin que les salariés soient pleinement informés de leurs obligations concernant les informations confidentielles ou privilégiées, la charte existante de « Confidentialité et déontologie boursière » a été mise à jour et renforcée par le Directoire à la fin de l'année 2009 ; elle fait partie du règlement intérieur de la Société et s'applique à tous les salariés et au Directoire.

Cette charte expose les règles de confidentialité à respecter en cas de détention d'informations confidentielles ou privilégiées. Elle précise les obligations d'abstention de transaction boursière en cas de détention d'une information privilégiée et pendant les « fenêtres négatives ». Celles-ci sont définies comme les périodes de trente jours qui pré-

cèdent et de deux jours qui suivent la publication des résultats semestriels et annuels ainsi que les périodes de quinze jours qui précèdent et les deux jours qui suivent la publication des données financières trimestrielles et de l'ANR. La charte rappelle les éléments constitutifs du délit d'initié, du délit de fausse information, du délit de manipulation de cours, ainsi que les sanctions applicables ; elle définit aussi un certain nombre de mesures préventives à la commission de ces infractions. Par ailleurs, la charte reprend les dispositions applicables aux stock options et aux actions gratuites et détaille les obligations déclaratives des dirigeants et des personnes qui leurs sont liées auprès de l'AMF.

Au-delà des obligations légales et réglementaires en la matière, la charte comporte certaines dispositions plus restrictives, par souci de transparence et de prudence. Ainsi, elle instaure une obligation des membres du Directoire, des salariés et de leurs proches d'inscrire leurs titres Wendel au nominatif et restreint les interventions sur instruments dérivés ou à visée spéculative. Elle interdit en outre aux salariés et aux dirigeants de détenir ou d'opérer, à quelque moment que ce soit, sur des titres des filiales et participations du Groupe lorsque ces dernières sont cotées sauf dans le cadre d'éventuels mécanismes de co-investissement définis ex-ante et avec l'approbation du Conseil de surveillance et ultimement de l'Assemblée générale dans le cadre de conventions réglementées. Elle prévoit enfin les situations de conflit d'intérêt. Le respect de la charte est confié au Déontologue du groupe.

Procédures de prévention de la fraude et de contrôle sur les engagements et les dépenses

Les autorisations d'engagement de Wendel et des holdings ont été revues en 2009. Elles couvrent tous les engagements de la Société ainsi que les signatures nécessaires au fonctionnement des comptes bancaires (sous forme de délégation de signature). La diffusion des procédures d'engagement de dépenses et leur mise en œuvre effective ont été faites fin 2009.

- les dépenses sont soumises à une procédure formelle d'autorisation préalable par le membre du Comité de gestion concerné par la dépense ; au-delà d'un certain seuil cette validation doit être accompagnée de celle du Président du Directoire ;
- les demandes d'engagement de dépenses sont rapprochées du budget ; si une dépense n'est pas prévue au budget et qu'elle est supérieure à un certain montant, la validation formelle d'un membre du Directoire est alors nécessaire ;
- les factures sont validées après rapprochement avec la demande d'engagement ;
- l'émission de chèques ou d'ordres de mouvements est réservée à la Direction financière sur la base des pièces justificatives validées par un membre du Directoire ou du Comité de gestion ;
- tout chèque ou virement est soumis à une double signature, la liste des signataires est mise à jour régulièrement ;
- les devis sont établis par plusieurs prestataires ; leur négociation est effectuée systématiquement sous le contrôle du ou des membres du Comité de gestion concernés.

Préservation de l'intégrité des données informatiques

Afin de prévenir les risques de détournement des outils informatiques ou d'intrusion dans les systèmes d'information, le service informatique est placé sous la responsabilité du Directeur Associé en charge des ressources opérationnelles, qui propose et met en œuvre les interventions sur les systèmes de préservation ou de conservation des données à intervalles réguliers. La politique de sécurisation des données fait l'objet d'évolutions importantes qui doivent aboutir à la mise en place d'un Plan de Reprise d'Activité assurant la redondance totale des moyens informatiques et de communication avec la mise en place d'un site dédié séparé.

4. ÉLABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DE WENDEL

Les procédures de contrôle interne visant à s'assurer que les comptes annuels et semestriels du Groupe - sociaux et consolidés - sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société sont les suivantes :

Procédures d'élaboration et de consolidation des comptes

Les normes comptables appliquées par le groupe Wendel pour les comptes consolidés sont les normes IFRS depuis 2005 ; les principales règles applicables sont décrites dans le rapport annuel et diffusées comme telles aux filiales dans le cadre du processus de remontée des informations et d'établissement des comptes. La diversité des activités des filiales conduit Wendel à laisser le soin à chaque filiale de proposer les traitements comptables spécifiques à son activité. La Direction financière et le responsable de la consolidation de Wendel s'assurent de l'homogénéité des traitements au sein du Groupe, notamment en contrôlant les principes comptables figurant dans les états financiers de chaque filiale.

En outre, la Direction financière de Wendel s'assure de la correcte remontée des informations comptables et financières des filiales vers Wendel au travers des procédures exposées ci-dessous :

- élaboration, avec les directions financières de chaque filiale, d'un calendrier de communication des états financiers avec les compléments d'informations nécessaires à l'élaboration des comptes de la société mère ;
- réunion de préparation de clôture entre la Direction financière du Groupe et la direction financière de chaque filiale pour analyser les faits marquants de la période ainsi que les opérations significatives ou exceptionnelles ;
- revue détaillée des informations comptables remontant des filiales et contrôle de cohérence avec les informations financières collectées par l'équipe d'investissement lors des reportings d'activité mensuels des filiales.

Enfin le Directeur financier est membre du Comité de gestion et du Comité opérationnel de coordination (voir le paragraphe relatif à l'« Organisation »), ce qui lui permet de prendre connaissance de tous les événements susceptibles d'impacter les comptes consolidés du Groupe ou les comptes sociaux de Wendel et des holdings. Il est par ailleurs directement rattaché au Directoire et est donc totalement indépendant des autres directions de Wendel.

Procédures de contrôle des comptes

Au niveau des filiales :

- pour une meilleure remontée d'information vers les Commissaires aux comptes de Wendel, le Groupe a, dans la mesure du possible, les mêmes cabinets d'audit pour Wendel et pour l'ensemble des filiales ; c'est pourquoi dans le cadre de l'appel d'offres pour le renouvellement des mandats de Commissaires aux comptes auquel a procédé le Comité d'audit de Wendel début 2007, ce dernier a fait figurer parmi les critères de sélection la capacité à assurer l'audit de l'ensemble des filiales et sous-filiales partout dans le monde, ainsi que l'aptitude des Commissaires aux comptes de Wendel à se faire communiquer par les auditeurs des filiales les résultats de leurs audits et les éventuelles anomalies constatées ;
- participation d'un représentant de la Direction financière aux réunions de fin d'audit ou aux réunions de Comité d'audit des filiales sous contrôle exclusif, et obtention du détail des points d'audit et des points de contrôle interne relevés par les auditeurs des filiales dans le cadre de leur mission ;
- participation d'un ou plusieurs représentants de Wendel aux conseils d'administration ou de surveillance et/ou aux comités d'audit des filiales et participations.

Au niveau de la société mère :

- le Directeur financier est responsable de la doctrine comptable et, en particulier, de vérifier le respect des règles comptables. Le cas échéant, des missions d'audit ou d'expertise peuvent être initiées sous sa responsabilité. Il tient régulièrement des réunions de pré-clôture avec les Commissaires aux comptes pour s'assurer que les points soulevés lors des clôtures antérieures ont été réglés et pour analyser avec les Commissaires aux comptes les opérations de l'exercice et décider du traitement comptable approprié ;
- le Président du Directoire est en liaison permanente avec le Directeur financier lors de l'établissement des comptes. En particulier, il est informé des impacts financiers et comptables de tout événement important ainsi que des estimations et jugements ayant un impact significatif sur les comptes. Une réunion entre les auditeurs et le Président du Directoire est organisée lorsqu'apparaissent des sujets dont l'interprétation comptable est complexe ou dont l'impact est significatif sur les comptes. Il revoit également toute la communication financière de Wendel et est informé de tout point susceptible d'avoir un impact sur cette dernière. A titre exceptionnel, au 30 juin 2009, le Président du Directoire a demandé aux Commissaires aux comptes de réaliser un audit des comptes individuels de Wendel et des holdings, alors que la réglementation ne nécessite qu'un examen limité pour les besoins des comptes consolidés semestriels ;
- le Comité d'audit : la mission de ce comité, ses modalités de fonctionnement et son activité au cours de l'exercice sont exposées de façon détaillée dans le rapport relatif à la gouvernance et au gouvernement d'entreprise. Il peut décider de recourir à un expert indépendant pour conforter son avis sur la situation financière de la Société. Il auditionne régulièrement les Commissaires aux comptes pour avoir leur opinion sur la fiabilité des comptes sociaux et consolidés. Il s'assure également de la permanence ou des changements de méthodes comptables.

Procédures de contrôle de l'information financière

Après validation par le Directoire, la communication financière (communiqués, lettres aux actionnaires, documents remis aux analystes) est transmise pour avis au Comité d'audit avant examen par le Conseil de surveillance et revue par les Commissaires aux comptes.

5. RÉALISATIONS 2009

Dans le cadre de l'amélioration continue du contrôle interne de Wendel, plusieurs progrès importants ont été faits en 2009 :

- Un point sur l'évaluation du fonctionnement du Conseil de surveillance et sur la composition du Conseil de surveillance a été réalisé avec l'aide, pour la première fois en 2009, d'un cabinet extérieur.
- Les autorisations d'engagement de Wendel et des holdings ont été entièrement revues en 2009 ; elles couvrent tous les engagements de la Société ainsi que les signatures nécessaires au fonctionnement des comptes bancaires. La diffusion des procédures d'engagement de dépenses et leur mise en œuvre effective ont été faites fin 2009.
- La mise en place d'un processus budgétaire pour Wendel et les holdings, avec formalisation des procédures et des responsabilités, et mise en œuvre du suivi du budget grâce à un logiciel spécifique.
- La « charte de confidentialité et de déontologie boursière » a été mise à jour fin 2009. Elle est intégrée dans le règlement intérieur et a été présentée formellement à l'ensemble du personnel.
- Des entretiens de progrès ont été étendus à tout le personnel ; ils permettent chaque année de revoir la définition du poste de chaque collaborateur et de définir les objectifs de chacun pour l'année suivante.
- La politique de sécurisation des données fait l'objet d'évolutions importantes qui doivent aboutir à la mise en place d'un Plan de Reprise d'Activité assurant la redondance totale des moyens informatiques et de communication avec la mise en place d'un site dédié séparé.
- La mise en place d'un échéancier récapitulatif des obligations périodiques d'information financière.

L'application de ces procédures sera suivie en 2010 et celles-ci seront améliorées si nécessaire. En outre le Comité d'audit va poursuivre en 2010 la revue des procédures de suivi des risques appliquées dans les filiales opérationnelles contrôlées.

II – Responsabilité sociétale

- Informations environnementales
- Politique sociale
- Informations sociétales

-II- Responsabilité sociétale

Pour Wendel, la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) est une démarche enracinée dans son métier d'investisseur de long terme. Le Groupe Wendel, pleinement conscient de sa responsabilité citoyenne, est sensible aux défis environnementaux mondiaux. Puisant dans ses origines industrielles tricentenaires, précurseur de progrès social, Wendel s'est également toujours engagé dans le développement de ses talents et de leurs compétences. Le Groupe, enfin, s'implique dans la société civile avec des partenariats établis dans l'enseignement avec l'INSEAD, et le monde culturel avec notamment la Fondation Cartier-Bresson.

Surtout, Wendel, conscient que son impact en terme de responsabilité sociétale peut être démultiplié par la politique de ses filiales et participations –leur activité impliquant des enjeux d'une dimension très supérieure à ceux de l'activité directe de Wendel– veille, en tant qu'actionnaire, à ce que l'ensemble de ses filiales entreprennent des démarches de développement durable pour prendre en compte les enjeux relatifs aux impacts sociaux et environnementaux de leurs activités et soutient l'effort de ses participations en ce sens.

Dans cet esprit, le respect des règles actuelles relatives à la protection de l'environnement et des règles de l'organisation internationale du travail est étudié et évalué de façon régulière.

Le Groupe étant organisé de façon décentralisée, chaque entité a son autonomie de gestion et les dirigeants des filiales et participations doivent assumer la pleine responsabilité de la politique de développement durable mise en place dans leur société.

Pour les sociétés dont le Groupe est l'actionnaire majoritaire et dont les états financiers, de ce fait, font l'objet d'une intégration globale dans les comptes consolidés de Wendel, les points marquants de leur politique de développement durable sont présentés dans les chapitres qui suivent, « Informations environnementales » et « Informations sociales ». Pour la société Stahl qui fera l'objet d'une intégration globale à compter du prochain exercice, ces informations sont également fournies par anticipation.

A-INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

WENDEL

Le respect des règles actuelles relatives à la protection de l'environnement est étudié et évalué de façon régulière, ainsi que la capacité du management des filiales à assumer la gestion à long terme des responsabilités environnementales. L'activité propre de société d'investissement de Wendel n'a pas d'effets notables directs sur l'environnement. En 2010, l'objectif est de passer la consommation de papier de l'entreprise en papier recyclé. Par ailleurs, l'efficacité énergétique de l'immeuble siège de Wendel, 89 rue Taitbout, sera améliorée par l'utilisation de produits du Groupe.

Dans le cadre des audits d'acquisition, les diligences effectuées en matière d'analyse des risques environnementaux et d'appréciation de la politique de prévention mise en place par la société dont l'acquisition est envisagée sont très approfondies et peuvent donner lieu, si cela est nécessaire, à des missions d'expertise.

BUREAU VERITAS

Bureau Veritas a pour principale mission de développer des solutions pour l'ensemble de ses clients afin de leur fournir les outils et les moyens d'une amélioration continue de leurs programmes qualité, hygiène-santé, environnement et responsabilité sociale (QHSE). Dans ce cadre, l'impact des activités du Groupe est tout d'abord perceptible à l'extérieur, au travers de sa mission principale auprès de ses clients.

Pour autant, le management du groupe appuie son développement sur un ensemble de valeurs et de principes basés sur son engagement éthique et sa responsabilité sociale dans tous ses domaines d'activité. C'est pourquoi les domaines QHSE font partie intégrante de la culture d'entreprise de Bureau Veritas.

Ainsi, spécifiquement en matière d'environnement, son engagement porte sur deux axes :

- réduire l'empreinte environnementale du groupe par la mise en œuvre d'initiatives de développement durable, en minimisant l'utilisation des ressources et les déchets ;
- sensibiliser les employés aux préoccupations et problématiques environnementales.

Ces engagements s'appliquent non seulement aux employés du groupe mais également aux activités réalisées par des sous-traitants opérant sous contrat avec Bureau Veritas.

Bureau Veritas a investi autour de 200 000 euros en 2009 dans des actions liées à l'environnement, principalement :

- pour mettre en place des programmes de réduction de la consommation de papier, d'eau et d'énergie dans les 12 plus grands pays d'implantation du groupe.

Bureau Veritas a ainsi élaboré des indicateurs « environnement », collectés semestriellement, correspondant aux consommations d'énergie, d'eau et de papier par collaborateur et par an, avec pour objectifs :

- une réduction des consommations d'énergie de 10% comparé à 2008 ;
- une réduction des consommations d'eau de 10% comparé à 2008 ;
- une réduction des consommations de papier de 15% comparé à 2008.

Pour l'année 2009, seul l'objectif de réduction de consommation d'énergie a été largement dépassé (diminution de 23%). Les objectifs de diminution de la consommation d'eau et de papier n'ont par contre pas été atteints avec des diminutions respectives de 9% et de 13%.

Les actions mises en place sont documentées et diffusées au sein du Groupe pour faciliter le partage d'expérience. Ces actions relèvent soit du domaine de l'incitation (campagnes d'information, etc.) soit du domaine comportemental (arrosage régulé, maîtrise des températures intérieures, éclairage optimisé, etc.) soit du domaine managérial (procédures, systèmes de gestion, etc.).

Fin 2009, 18 000 employés, répartis dans plus de 25 pays et sur 4 continents, participent à cette initiative.

- pour faire du siège social du groupe en France une référence reconnue pour sa gestion des consommations de papier et d'énergie ;
- pour renforcer la sensibilisation et développer des plans d'actions pour les priorités environnementales telles que les transports et les consommations d'énergie et de papier.
Afin de mesurer le niveau des émissions de CO2 et l'efficacité des plans d'actions environnementaux, un outil de mesure d'empreinte carbone, finalisé début 2009 et dénommé « BV Carbon », a été développé par des experts du Groupe.

Une démarche visant à mieux intégrer les enjeux du développement durable dans le processus de gestion des achats a également été engagée en 2009. La procédure sera déployée en 2010, mais une application partielle de ses principes est déjà effective pour l'approvisionnement de fournitures de bureau.

En 2009, 13 pays du Groupe pilotent leurs dépenses consacrées aux articles « écologiques » ; plus de 20% en valeur des fournitures de bureau achetées par le Groupe dans ces pays sont considérés comme « écologiques ».

Certification environnementale

Bureau Veritas incite fortement ses entités à développer un système de management de l'environnement conforme à la norme ISO 14001 bien que cette certification ne soit pas obligatoire au sein du Groupe.

A fin 2009, la certification ISO 14001 couvre 15% des employés du Groupe ce qui correspond à la totalité de l'Espagne, et aux sites principaux du Royaume uni et du Brésil ainsi qu'à une partie de l'activité Industrie en Australie. Le programme de certification de l'année 2010 inclut 12 nouveaux pays et d'autres se préparent à passer la certification en 2011. Ce sont ainsi 35% du Groupe qui seront certifiés à l'horizon 2012.

MATERIS

Materis poursuit ses efforts de maîtrise des impacts de ses activités sur son environnement par la mise en œuvre d'une politique de développement responsable décentralisée, en cohérence avec la culture du groupe. L'ensemble des équipes de Materis joue un rôle majeur dans cette politique de développement responsable en proposant des produits, des procédés et une gestion des émissions toujours plus respectueux des hommes et de l'environnement. Concernant son engagement dans la protection de l'environnement, Materis intègre dans sa démarche de Développement Responsable deux objectifs : le développement de produits et de services contribuant à une Construction Durable respectueuse des ressources et la gestion responsable des procédés industriels

- **Le développement de produits et de services contribuant à une Construction Durable respectueuse des ressources naturelles.**

La stratégie de Materis est de développer, au travers de ses activités/filiales, des produits innovants porteurs de fonctions nouvelles, plus durables à l'usage et donc plus respectueux de l'environnement dans leur cycle de vie. Tous ces produits répondent parfaitement aux exigences des chantiers Haute Qualité Environnementale (HQE).

Produits favorisant l'efficacité énergétique

- Renforcement des gammes d'Isolation Thermique par l'Extérieur, contribuant de manière significative aux objectifs de réduction de consommation énergétique dans les bâtiments.
- Lancement de monocouches allégées permettant la réduction des quantités mises en œuvre, diminuant la pénibilité de la manutention, et réduisant la consommation de carburant de la machine à projeter nécessaire à la mise en œuvre.
- Développement d'une technologie TurboCast®, nouveau système d'accélération des bétons en préfabrication, qui permet aux clients de l'activité adjuvants et additifs de s'affranchir de l'étuvage. Ils bénéficient également d'une solution brevetée permettant l'utilisation de matières premières locales afin de limiter l'impact des transports de matières premières.

Produits aux qualités intrinsèques plus respectueuses de l'environnement

- Elargissement continu de son offre de produits peintures labellisés NF environnement – Ecolabel.
- Poursuite du déploiement des gammes de mortiers sans poussière, améliorant ainsi les conditions d'utilisation de ses clients.
- Développement de produits secs sans solvants et sans biocide, bénéficiant de la « technologie Dry » permettant de réduire l'impact environnemental logistique en évitant le transport d'eau ajoutée sur les chantiers.
- Développement de produits multi-usages, comme les ragréages tous supports ou les colles carrelage permettant de jointoyer, facilitant la gestion pour les utilisateurs, diminue les stocks et permet la réduction des déchets.
- Lancement d'un système d'isolation phonique sous carrelage doté d'une plaque à 100 % recyclable.
- Mise au point d'émulsions à base végétale.
- En matière de substances chimiques, Materis répond désormais aux exigences de la directive européenne REACH et va plus loin avec la mise en œuvre de programmes de substitution des matières dangereuses par des non dangereuses.

Produits et services innovants, favorisant la réduction de production de déchets sur les chantiers des clients et la promotion du recyclage

- Développement des Big fût©, emballages de substitution aux traditionnels pots de peinture de 16 litres qui permettent de diminuer de 90 % le volume des déchets traités sur site et répond aux normes « éco-construction » HQE.

- Substitution progressive des seaux plastiques par des emballages 100 % recyclés avec comme résultat en 2009, une division par 2 du volume des déchets dans certaines activités.
 - Substitution des emballages plastiques par des sacs papier, en grande partie, recyclables.
 - Mise en place progressive de politiques de service de reprise des emballages souillés chez les clients.
 - Accroissement des livraisons vrac par une promotion auprès des clients afin de limiter les déchets d'emballage.
- **La gestion responsable des procédés industriels des sites Materis**

Dans une démarche d'amélioration continue de ses sites, Materis diminue leurs émissions polluantes dans l'air et dans l'eau, réduit leur consommation d'énergie et préserve les ressources naturelles.

- Réalisation du traitement des eaux industrielles usées, à 100 % ; celui des eaux pluviales, à hauteur de 63 % et celui des huiles usées, lorsque c'est possible.
- Limitation des émissions de poussières par la poursuite d'efforts significatifs d'investissement.
- Démarche continue et progressive depuis 10 ans pour préserver les ressources de matières naturelles dans les sites industriels de Materis par la fabrication de produits valorisant des matières premières alternatives et coproduits.
- 20 % de gain énergétique sur certaines fabrications de l'activité adjuvants et additifs pour matériaux de construction.
- Réduction d'émissions de CO2 liée aux transports de produits : investissement dans la mise en place de logiciels spécialisés d'optimisation des transports par plusieurs activités.
- Augmentation du taux de transport multimodal avec une utilisation plus importante en Europe des couplages route-rail et route-maritime.
- Systématisation d'une politique de recyclage des palettes sur sites industriels.
- Poursuite du tri des déchets (papier, cartons, ferrailles, bois) sur les sites industriels et mise en place du recyclage (papier) dans les sites administratifs.

Ces efforts portent également leurs fruits au bénéfice de l'image de Materis : ainsi, en 2009, la marque Zolpan a reçu le 1er prix toute catégorie du trophée du Développement Durable Societhica.

DEUTSCH

En 2009, Deutsch a continué à déployer les actions liées à sa politique environnementale dans ses usines en France et aux Etats-Unis.

Concernant son activité aéronautique, l'usine américaine a renouvelé en 2009 sa certification ISO 14001 et s'est engagée à respecter ou dépasser les règlements gouvernementaux et communautaires concernant la protection de l'environnement, la conservation des ressources ainsi que les conditions de sécurité et de santé. Elle mène une politique volontaire de réduction du volume de déchets dangereux transportés qui l'a conduit à le baisser d'environ 47% en 2009 par rapport à 2008.

La re-certification ISO 14001 de l'usine d'Evreux est achevée à 80%. Il reste à mettre en place quelques points tels que la sensibilisation du personnel (qui sera réalisé au 1er semestre 2010) et les plans d'audit. Par ailleurs, l'unité a programmé le remplacement sur 4 ans de ses groupes froid utilisant des fluides frigorigènes de type CFC et FHC.

La mise en place depuis quelques années d'un programme de réduction de ses déchets, de la consommation d'eau et de la consommation d'énergie a permis :

- de revaloriser plus de 99% des déchets, soit par réemploi (résidus métalliques, papier, carton), soit par incinération avec récupération d'énergie (produits de la station d'épuration interne) ou par traitement pour réemploi (huile). La mise au point d'une nouvelle station d'épuration dans l'usine de traitement de surface a permis de réduire la quantité de rejet générée de 40 %.
- de diviser par 3 la consommation d'eau depuis 10 ans grâce, d'une part, à la mise en place d'une station d'épuration du traitement de surface à 0 rejets qui permet de réutiliser l'eau traitée en interne et, d'autre part, à l'installation de groupes de froid remplaçant le fonctionnement en eau perdue. La sensibilisation du personnel a également contribué à cette réduction.

- de mener des actions de réduction de consommation d'électricité, en cours depuis 3 ans, pour atteindre une baisse de 15% par rapport à 2005. La consommation étant proportionnelle au chiffre d'affaires, le suivi mensuel se fait donc avec le ratio consommation / CA comme indicateur.
- de réaliser en 2009 une campagne de mesure des rejets atmosphériques.

Concernant son activité véhicules industriels, les usines de Deutsch aux Etats-Unis et en Chine sont régulièrement auditées. Les audits de 2009 concernant la gestion des rejets dans l'eau et l'air ont conclu à la conformité des installations aux Etats-Unis. Les salariés suivent un programme annuel d'amélioration continue et de sensibilisation à l'environnement qui vise à éviter ou réduire toute pollution. Le volume total de déchets dangereux transportés a ainsi été réduit de plus de 50% sur chacun des sites en 2009 par rapport à 2008.

STALLERGENES

Les allergènes utilisés pour la fabrication des produits sont issus de petites quantités (environ deux tonnes) de matières premières à forte valeur ajoutée d'origine végétale ou animale. Ils sont obtenus par extraction en solution saline, puis purifiés par filtration. Ces opérations n'ont quasiment aucun impact en ce qui concerne les rejets dans l'air, l'eau ou même le sol, ainsi que les nuisances sonores ou olfactives. Les risques de pollution peuvent être considérés comme très limités voire nuls. La consommation annuelle d'eau en 2009 (25 600 m³) est très réduite : elle représente seulement 30 m³ par an et par personne. La consommation annuelle d'énergie est de 10 440 Mw/h dont 7 000 Mwh d'électricité pour le conditionnement d'air et les machines et 3 440 Mwh de gaz pour le chauffage, ce qui représente là aussi une consommation annuelle limitée de 12,3 Mwh par an et par personne. Dans ces conditions, les dépenses environnementales du groupe se limitent au coût de retraitement des déchets, à 132 654 € en 2009. De plus, 50 véhicules de la flotte automobile sont limités à 140 g/CO₂/km (sauf cas particuliers).

Tous les déchets sont traités par des sociétés spécialisées agréées par la FNADE (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement). Ils sont de trois types : déchets industriels banalisés (environ 1950 m³/an), chimiques (10T Phénol/2,5T Effluent) et bactériologiques (60T).

Enfin, pour le bâtiment qui servira de futur siège administratif à Antony, Stallergenes cherche à obtenir le label BBC (Bâtiment Basse Consommation).

STAHL

Protéger l'environnement est un enjeu pour Stahl compte tenu de son activité et de la nécessité de prendre en compte les attentes concernant le secteur de la chimie.

Stahl intègre dans son développement économique une démarche engagée et novatrice dans les domaines de la Sécurité, la Santé et l'Environnement (SSE). La direction générale est directement responsable de la bonne application des principes SSE. Par ailleurs, les questions liées à la sécurité et à l'environnement sont inscrites à l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil d'administration, de la direction et des départements de toutes les unités de Stahl.

Ainsi les grands principes de l'engagement de Stahl dans ce domaine sont :

- Se conformer à toutes les législations et faire preuve de citoyenneté d'entreprise : à titre d'exemple, Stahl a réduit de 16,1% sa consommation d'eau à volume de production constant entre 2008 et 2009 et de 22% en 5 ans les déchets produits par ses activités
- Répertoire les différents risques liés à l'invention, la fabrication, la commercialisation et l'utilisation de ses produits et mettre en place les contrôles appropriés
- Se donner pour objectif de faire disparaître tous les risques environnementaux liés à ses activités
- Signaler et mener une enquête sur tout incident qui se produit, prendre les mesures correctives nécessaires et partager les retours d'expérience

- Veiller à ce que tous les employés jouissent des compétences adaptées à leur fonction
- Définir les critères SSE en termes simples et précis, les transmettre à l'ensemble des employés et s'assurer de leur adhésion
- Signaler, contrôler et vérifier les critères SSE sous tous leurs aspects pour s'assurer qu'ils sont bien respectés et constamment améliorés
- Reconnaître et récompenser l'excellence en matière de SSE

Audits SSE

Il incombe à chaque équipe de direction, sur chaque site, de s'assurer que toutes les activités du Groupe respectent les législations locales et nationales ainsi que les réglementations et directives internes. Chaque site reçoit régulièrement la visite du directeur du Groupe en charge des opérations et des questions SSE. Le respect des critères SSE, des législations en vigueur et des règlements internes est un point qui figure systématiquement à l'ordre du jour de ces visites. Des audits plus approfondis sont également régulièrement réalisés par des équipes professionnelles internes et externes.

Près de 80% des produits Stahl sont aujourd'hui à base d'eau, en remplacement de produits à base de solvants

Stahl a fait de la suppression progressive des produits à base de solvants un objectif prioritaire. Grâce à une recherche novatrice, la société a été l'une des premières à mettre sur le marché des produits à base d'eau. Ils représentent aujourd'hui la majorité de la production de Stahl.

Normes d'exploitation

Les supérieurs hiérarchiques de toutes les activités et de toutes les unités fonctionnelles sont tenus de remplir les objectifs fixés en termes de SSE. Pour ce faire, ils adhèrent aux principes SSE et les appliquent en utilisant un mode de gestion reposant sur des dispositions établies à l'échelle locale. Dans le cadre de ces dispositions, généralement énoncées sous forme de procédures écrites par les supérieurs hiérarchiques, il est particulièrement veillé à ce que les mécanismes nécessaires aient été prévus pour évaluer et contrôler le respect des législations nationales en vigueur.

Gestion des déchets

Stahl porte une attention particulière à la réduction des déchets en passant régulièrement en revue les processus utilisés, en renforçant la discipline et la responsabilisation des employés. L'élimination des déchets se fait grâce à des sociétés reconnues et agréées par les pouvoirs publics. En cas de déchet chimique, l'incinération n'est envisagée que sous forme de solution responsable.

Législation REACH

REACH (Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals) est un nouveau système de réglementation européenne. Il vise à renforcer la sécurité pour les consommateurs. En tant que fabricant et importateur au sein de l'Union européenne, Stahl établit des mesures de précaution en aval de sa chaîne d'approvisionnement de façon à éviter tout risque d'effet nocif auquel l'homme ou l'environnement pourrait être exposé.

B-POLITIQUE SOCIALE**WENDEL**

En tant que holding et société d'investissement Wendel emploie une équipe restreinte, expérimentée et diversifiée. Les données pour l'exercice 2009 présentées ci-dessous concernent ainsi exclusivement la société mère.

Emploi

EFFECTIFS PERMANENTS AU 31.12.2009	Employés	Cadres	Total
EFFECTIF TOTAL dont	18	48	66
Femmes	11	18	29
Hommes	7	30	37
RECRUTEMENTS		8 *	8 *
Femmes		5	5
Hommes		3	3
DEPARTS	3 *	4	7 *
Femmes	3	2	5
Hommes		2	2

(*) Dont un changement de catégorie

Wendel a également employé un cadre en CDD (remplacement d'un congé sans solde)

Absentéisme (exprimé en heures)

Il n'y a pas eu d'accident de travail en 2009.

Deux salariées ont été en congé maternité, un a pris un congé sabbatique pendant 7 mois, deux autres ont pris un an de congé sans solde pour suivre une formation.

Sous-traitance

Wendel fait appel à des prestataires principalement dans le domaine du fonctionnement de l'immeuble (sécurité, entretien, accueil, espaces verts...). La société s'efforce d'entretenir avec ses prestataires des liens durables et de qualité. Elle veille particulièrement au bon accueil de ces prestataires.

Politique RH

En 2009, Wendel a créé un poste de responsable du développement des ressources humaines afin d'aligner au mieux ses salariés sur la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Dans ce cadre diverses actions ont été menées notamment

- Développement d'une nouvelle politique de formation qui a permis de former 60% de salariés de plus qu'en 2008 (65 personnes contre 40 en 2008) pour un nombre d'heures en légère hausse (996 au lieu de 989 en 2008) et un budget en réduction (260 K € contre 321 K€ en 2008),
- Réalisation de plusieurs bilans de compétences,
- Accompagnement individualisé des managers pour adapter leur management aux nouveaux challenges du groupe,
- Mise en place d'entretiens de fin d'année pour tous les salariés avec leur manager qui ont permis de décliner au niveau individuel les objectifs de l'entreprise et de déterminer des plans de progrès pour chacun,
- Etudes en vue de l'emploi de personnes handicapées : le recours aux ateliers spécialisés a été doublé. La contribution versée pour 2009 à l'AGEFIPH s'élève à 13 442€.

Non discrimination

Wendel fait de la promotion de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations un axe fort de sa politique sociale.

La Société veille à ce que les décisions en matière de recrutement, de développement des carrières (formations et promotions) et de rémunérations soient prises en faisant abstraction de tout critère de discrimination. En 2009 Wendel a recruté deux personnes de plus de 50 ans. Par ailleurs, Wendel emploie 43% de femmes dans ses effectifs.

Hygiène et sécurité

En 2009, la signalisation « sécurité » du siège a été entièrement refaite et l'ensemble du personnel a bénéficié d'une formation incendie avec manipulation sur feu réel.

Relations professionnelles

Un dialogue constructif avec les représentants du personnel a permis de mettre en place notamment :

- Un nouvel accord d'intéressement (2009 – 2011) qui permet d'aligner la rémunération de tous les salariés à la performance de l'entreprise, après une année 2009 qui n'a pas donné lieu au paiement de prime d'intéressement compte tenu la performance 2008
- Un nouvel accord de Plan d'Épargne Groupe permettant aux salariés à la fois :
 - de continuer à montrer leur engagement dans la société en souscrivant largement à l'augmentation de capital qui leur a été réservée,
 - de diversifier leur épargne en investissant dans des FCPE solidaires.
- Un plan d'action pour l'emploi des seniors destiné à maintenir la part des plus de 55 ans dans l'effectif au dessus de 13,5%.

Œuvres sociales

La dotation versée par l'entreprise au Comité d'Entreprise au titre des Activités Sociales et Culturelles s'élève à 43 K€ pour l'exercice 2009.

En outre Wendel prend en charge différents services (restaurant d'entreprise, cours de gymnastique, tickets CE-SU ...) qui représentent pour 2009 un montant de 119K€.

Politique salariale

Il n'y a pas eu d'augmentation générale en 2009.

L'augmentation de capital réservée aux salariés et aux mandataires sociaux a donné lieu à un abondement majoré. La quasi-totalité des salariés ont été bénéficiaires d'attribution d'actions gratuites ou bien de stock-options.

En 2009, l'activité des cadres bénéficiant de contrats multi employeurs s'est recentrée sur la France et la part relative de leur rémunération sur la France a été augmentée d'autant. Les rémunérations (salaire, primes et bonus) versées pour l'année 2009 s'élèvent à 12 621 K€. La différence par rapport à 2008 s'explique principalement par la recentralisation des activités sur la France et par les coûts de restructuration de l'équipe.

BUREAU VERITAS

Emploi

Nombre et répartition des salariés au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, le Groupe employait 39 067 salariés dans 140 pays, contre 40 053 salariés au 31 décembre 2008. Les effectifs du Groupe restent donc relativement stables étant donné le contexte économique mondial difficile de l'année 2009, cette baisse de 2 % des effectifs entre 2008 et 2009 s'expliquant essentiellement par des fins de contrat à durée déterminée.

L'effectif au niveau mondial est composé à hauteur de 64 % d'hommes et de 36 % de femmes.

La grande majorité des salariés a un contrat de travail (88 % de l'effectif total), y compris dans les pays où il n'y a pas d'obligation légale sur ce sujet. 88 % d'entre eux ont un contrat à durée illimitée, 12 % ont un contrat à durée déterminée ou équivalent (dont la durée est inférieure à 12 mois).

Le tableau ci-dessous présente la répartition par zone géographique des effectifs employés par le Groupe aux 31 décembre 2009.

EFFECTIF TOTAL AU 31 DECEMBRE 2009	39 067
Par zone géographique	
France	7 317
EMEA (inclut l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique)	10 597
Asie – Pacifique	13 300
Amériques	7 853

Bureau Veritas a embauché près de 5 500 collaborateurs dans le monde en 2009.

Au niveau du Groupe, le taux de départ volontaire (démissions) est de l'ordre de 8% sur l'année 2009. Les taux les plus élevés sont constatés sur la zone Asie et Moyen-Orient en raison d'une très forte demande de salariés qualifiés. En France, le Groupe bénéficie de l'image et de la notoriété de la marque Bureau Veritas, ce qui facilite la stabilité des effectifs (le taux de départ volontaire est de l'ordre de 3% toutes divisions confondues).

Politique RH

La politique de Ressources Humaines du Groupe est élaborée et menée par la direction des Ressources Humaines, composée d'une fonction centrale « Corporate » comptant une vingtaine d'experts métier et d'un réseau d'environ 350 professionnels présents sur tous les continents.

Formation et gestion des connaissances

Le Groupe se préoccupe en permanence du maintien et de l'évolution des connaissances de ses experts.

Le processus de gestion des connaissances au sein du Groupe s'est traduit par la mise en place de communautés d'experts, en support des équipes opérationnelles. Une centaine de communautés de pratiques existe afin de mettre en relation des milliers de spécialistes et experts.

Au sein du Groupe, le programme d'intégration est systématique pour tout nouvel embauché, quel que soit son niveau ou sa famille professionnelle.

Pour les opérationnels, le Groupe met l'accent sur la formation sur le terrain. Les formations techniques sont qualifiantes pour la plupart d'entre elles.

Gestion de la performance et de la carrière des salariés

L'intégralité des 1 750 managers du Groupe ont, à minima, un entretien annuel d'évaluation.

Au-delà de ce dispositif, 79% des employés en 2009 (soit près de 30 000 personnes dans le monde) ont également eu, à minima, un entretien annuel géré par les directions locales des Ressources Humaines.

Représentation du personnel

Le Groupe Bureau Veritas est attaché au bon fonctionnement des institutions représentatives du personnel. Bureau Veritas dispose de structures représentatives du personnel dans l'ensemble des pays clés où est implanté le Groupe.

De façon plus générale, Bureau Veritas encourage la communication, l'échange d'idées et le recueil des opinions.

En France, cette volonté s'est traduite par la signature de plusieurs accords d'entreprise dans le domaine des relations collectives prévoyant des moyens de représentation au-delà des dispositions légales.

Informations concernant les effectifs de la société-mère Bureau Veritas SA

Au 31 décembre 2009, la Société employait 6 442 salariés dont 4 211 hommes et 2 231 femmes. En 2009, le nombre d'embauches a été de 479 salariés dont 193 contrats à durée déterminée et 286 contrats à durée indéterminée. Le nombre de licenciement s'est élevé à 83.

En 2009, le taux de départ volontaire (démissions) a été de l'ordre de 2,6%.

La main d'œuvre extérieure à la Société s'élève à 49 salariés.

MATERIS

Emploi

Effectifs au 31.12.2009	
Total	8 747
France	3 870
Europe (sauf France)	1 566
US	380
Amérique Latine	905
Asie	1 580
Australie	115
Afrique	331

L'absentéisme constaté en 2009 reste faible : entre 0,5 % et 6,2 % en fonction des pays.

Politique RH

Les différentes sociétés jouissent d'une grande autonomie pour définir et mettre en œuvre leur politique de Ressources Humaines.

Malgré la nécessité d'ajuster sa base de coûts, le groupe Materis a privilégié :

- les mesures visant au maintien de l'emploi
- la formation de ses salariés : le nombre de salariés formés dans le groupe a fortement augmenté en 2009 (6 215 contre 4 517 en 2008) tandis que les dépenses ont été réduites (2 351 K€ contre 3 602 K€ en 2008). Au Brésil, la société KERNEOS mène une politique de soutien aux salariés afin qu'ils complètent/achèvent leurs études techniques et primaires
- Les actions en vue de l'amélioration des conditions de travail de ses salariés : à titre d'exemple, une enquête de satisfaction du personnel a été lancée chez ZOLPAN (Great place to work)

Hygiène et sécurité

La sécurité est une priorité pour Materis et elle est placée sous la responsabilité directe du Président Directeur Général Olivier Legrain.

Les taux de fréquence sont en réduction constante depuis plus de 10 ans ; entre 1995 et 2009, le taux de fréquence (TF1) est passé de 60 à moins de 5. Une politique sécurité structurée se poursuit chez Materis et plusieurs établissements ont obtenu la certification OHSAS 18001 ou équivalente.

En juin 2009 a eu lieu la première journée mondiale Sécurité sur tous les sites du groupe Materis dans le monde. Cette initiative sera reconduite tous les ans.

Handicap, Diversité, égalité des chances

Il y a 88 salariés handicapés au sein de l'effectif du groupe Materis.

Le groupe Materis a développé de nombreuses initiatives parmi lesquelles :

- La société ZOLPAN a lancé un projet visant à multiplier par 3 le nombre de salariés handicapés d'ici 2012.
- Partenariat et contribution financière avec des centres de formation en Afrique du Sud
- Partenariat avec des universités et des écoles en Chine en vue de promouvoir l'emploi local
- Partage d'expérience avec les enseignants des écoles techniques locales au Brésil
- Poursuite du programme de sensibilisation au SIDA en Afrique du Sud et poursuite de la politique de donation aux associations en charge d'enfants souffrant de cette maladie

Œuvres sociales

Les montants alloués par le groupe Materis au titre de 2009 se sont élevés à 1 782 K€.

Politique salariale

Le groupe Materis a fait d'importants efforts afin de diminuer ses coûts. La réduction de la masse salariale a été plus que proportionnelle à celle des effectifs passant de 271 960 K€ en 2008 à 256 513 K€ en 2009. Néanmoins, les sociétés ont continué à réaliser des augmentations ciblées, notamment pour maintenir le pouvoir d'achat des personnes aux rémunérations les plus faibles.

DEUTSCH

Emploi

Pour faire face à la baisse d'activité, liée au contexte économique très difficile, le groupe Deutsch a connu d'importantes restructurations en 2009. Il a cherché autant que possible à préserver l'emploi en concluant notamment des accords de réduction de temps de travail. Néanmoins il a dû fermer trois usines (deux aux Etats-Unis et une en France).

Les effectifs du groupe Deutsch ont ainsi diminué de près de 1 000 salariés sur l'année.

EFFECTIFS GROUPE AU 31 DECEMBRE 2009		31.12.2009	
EFFECTIF TOTAL	dont	2 585	
	Femmes	1 287	
	Hommes	1 298	
	Permanents	2 301	
	CDD	30	
	Intérim	205	
	Congés sans solde	49	

Le groupe Deutsch a par ailleurs maintenu ses efforts de formation puisque 1 728 salariés ont suivi au moins une formation. Les plans de formation sont développés en corrélation avec les besoins de chaque division.

Temps de travail

Toutes les sociétés françaises sont aux 35 heures avec des accords d'entreprise et des modalités d'application différentes. L'absentéisme moyen est de l'ordre de 2,5%.

Politique RH

Formation

Le pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue dans le cadre du plan de formation représente environ 1 % en moyenne sur le périmètre des sociétés françaises du groupe.

Personnes handicapées

Plus de 31 personnes handicapées sont employées dans les sociétés du groupe en France.

Diversité - Égalité des chances

La société négocie actuellement un accord en cours pour garantir et développer la formation des femmes.

Rémunérations en 2009

Il n'y a pas eu d'augmentation générale des salaires en 2009.

STALLERGENES

Emploi

Le groupe Stallergenes employait 850 personnes au 31 décembre 2009, dont 624 en France. L'effectif du groupe Stallergenes est en progression de 9 % sur un an, contrairement à la tendance générale de l'industrie pharmaceutique.

La population féminine représente les deux tiers de l'effectif et 11 % des salariés travaillent à temps partiel. L'effectif permanent est de 772 personnes.

Politique RH

Recrutement, durée du travail et formation

62 recrutements en contrat permanent ont été réalisés en 2009 dont 53% de cadres et 40% de techniciens.

Sur l'ensemble de ces recrutements, 47% concernent les fonctions de développement. Ceci démontre que l'entreprise se donne les moyens de sa politique de développement et d'innovation produits.

Stallergenes est mobilisée dans la lutte contre la précarité : 77 personnes ont été recrutées en contrat à durée déterminée, et 52% d'entre elles ont vu leur contrat transformé en contrat permanent.

Sur trois ans, Stallergenes aura créé 191 emplois permanents.

Parallèlement à ce fort niveau de recrutement, Stallergenes a mis en place un accord sur l'emploi des seniors, qui a précédé l'accord de branche. L'entreprise favorise également les systèmes de temps partiel choisi, la prise en charge de places en crèche, et la mise en place du Cheque Emploi Service Universel (CESU).

L'effort constant de formation, au-delà des minima imposés, permet une rapide intégration des nouveaux venus, une adaptation permanente des personnels aux nouveaux métiers de l'entreprise et la promotion interne pour 42% des postes à pourvoir. Il permet également de limiter le turn-over qui passe de 6,99% en 2008 à 3,96% en 2009. Le budget formation 2009 représente en prévisionnel 4,50% de la masse salariale.

Politique salariale

La politique salariale résulte d'un large consensus dans l'entreprise. La révision des salaires fait l'objet d'un accord avec les organisations syndicales. En 2009 les salaires et contributions sociales du groupe se sont élevés à 53 638 K€.

À la participation légale, s'ajoute chez Stallergenes un important accord d'intéressement en France basé sur le résultat d'exploitation. Cette forte association de chacun au succès de l'entreprise est depuis vingt ans un facteur très important de cohésion et de motivation de l'entreprise. Cet avantage se monte en moyenne à environ 10 000 € par salarié en 2009.

La répartition des fruits de la croissance est ainsi la suivante :

- Dividende : 6 602 K€ (23%)
- Participation et Intéressement 6 287 K€ (22%)
- Investissement : 16 019 K€ (55%)
- Total : 28 908 K€ (100%)

ORANJE-NASSAU

Après la cession de ses activités dans le domaine de l'énergie, Oranje-Nassau reste la plateforme de développement du groupe Wendel à l'international. Ses effectifs sont désormais de 6 personnes et le détail des données relatives à l'emploi n'est pas significatif.

Oranje-Nassau se conforme à la réglementation en vigueur, définie par le Code du travail des Pays-Bas.

STAHL

Emploi

La répartition des salariés à temps plein était au 31 décembre 2009 la suivante:

Par zone géographique

Europe	449
Asie-Pacifique	251
Inde	123
Amériques	297
Total	1 120

Pour s'adapter à des marchés particulièrement difficiles en 2009, Stahl a dû réduire sa capacité de production en fermant deux usines. Pour ces restructurations le groupe a agi de façon responsable et respectueuse des salariés en leur offrant un package compétitif incluant des prestations complémentaires adaptées au contexte de chaque pays.

Le taux moyen d'absentéisme a été de 1,4%.

Politique RH

Développement des ressources humaines

Le Groupe Stahl est très engagé dans le développement des compétences de ses salariés. Il accorde ainsi beaucoup de temps aux actions de tutorat et à la formation pratique de ses techniciens.

Au-delà des actions menées en interne pour le développement de ses collaborateurs, le groupe a maintenu en 2009 ses investissements en formation externe. Ils ont été employés prioritairement à la formation dans les deux domaines suivants : d'une part la Santé, la Sécurité et l'Environnement et, d'autre part, le Développement des Compétences Commerciales.

Politique de rémunération

Le Groupe a continué à harmoniser les outils et les processus en matière de rémunération et d'évaluation de la performance.

Dans un contexte économique difficile, il a limité les augmentations de salaires. En revanche, il a mis en place un système de bonus performant pour les fonctions commerciales.

Hygiène et sécurité

Comme exposé dans la partie « Informations environnementales », Stahl est très engagé dans une démarche Sécurité, Santé et Environnement (SSE) qui constitue un élément fort de sa culture. Garantir la sécurité et la santé des salariés, des clients et plus généralement du grand public est une priorité pour Stahl.

Tous les salariés du groupe Stahl sont tenus de respecter strictement les principes et les normes d'exploitation en matière d'hygiène et de sécurité. Ils sont régulièrement sensibilisés à ces questions par des formations mais aussi à travers différentes initiatives visant à encourager leurs propositions et leur action dans ce domaine.

C-INFORMATIONS SOCIÉTALES

WENDEL

Entreprise responsable, le Groupe s'attache à dialoguer avec des acteurs de son environnement culturel et social et cherche par un engagement constant à incarner ses valeurs de responsabilité, d'audace et d'innovation. Wendel promeut ainsi la création artistique aux côtés de la Fondation Cartier-Bresson depuis deux ans et apporte son soutien à l'INSEAD au travers du Centre international Wendel pour l'entreprise familiale depuis près de quinze ans.

Le groupe Wendel et le grand prix international Henri Cartier-Bresson

Depuis 2007, Wendel soutient la création et la promotion d'œuvres photographiques contemporaines à travers le Grand Prix International Henri Cartier-Bresson, décerné tous les deux ans par la Fondation Henri Cartier-Bresson. Ce prix a pour mission de permettre à un photographe qui a déjà accompli un travail photographique conséquent, dans une sensibilité proche du reportage, de réaliser un projet sur plusieurs mois. Le lauréat est désigné par un jury international composé de sept personnalités de la photographie, des lettres, des arts, du cinéma et du journalisme. Wendel est représenté par Antoinette Seillière. Le montant du Grand Prix International HCB s'élève à 30 000 €.

En 2009, le lauréat est David Goldblatt pour son projet « TJ » (« Transvaal Johannesburg »), préfixe qui apparaissait sur les plaques minéralogiques des véhicules avant l'utilisation de l'immatriculation informatique.

Avec la bourse du Prix HCB, David Goldblatt a souhaité achever son travail photographique sur Johannesburg, qu'il réalise depuis de nombreuses années, à travers deux thèmes. Le premier consistera à photographier les lotissements fortifiés qui se sont multipliés dans la banlieue de Johannesburg. Le deuxième s'attachera à montrer la criminalité et la protection mise en place face à ce phénomène. Ceci nécessitera la présence d'une garde rapprochée.

La Fondation Henri Cartier-Bresson a été créée en mai 2003. Le Conseil d'administration est présidé par Martine-Franck Cartier-Bresson.

Fondation Henri Cartier-Bresson - 2, impasse Lebouis, 75014 Paris –

Tél. : 01 56 80 27 00 - contact@henricartierbresson.org

Le groupe Wendel et le Centre international Wendel pour l'entreprise familiale

Wendel a décidé d'apporter son soutien, dès 1996, à la création d'une chaire d'enseignement universitaire au sein de l'INSEAD. Cette école de management figure parmi les écoles supérieures des affaires internationales les plus grandes et les plus influentes au monde et dispose de trois campus, en Asie (Singapour), en Europe (France) et au Moyen Orient (Abu Dhabi) ainsi que d'un bureau à New-York.

Le Centre international Wendel a pour objectif de témoigner de l'importance du modèle de l'entreprise familiale, un modèle répandu à travers le monde et dont la performance est tant économique que managériale. Le Centre, qui offre des programmes de formation initiale et continue, est reconnu comme une source sûre de premier plan pour la production, la diffusion et la mise en pratique de recherches, publications, études de cas, ou encore la participation à des conférences sur le thème des entreprises familiales. Wendel est représenté par Priscilla de Moustier.

Centre international Wendel pour l'entreprise familiale

www.insead.edu/wicfe - Tél. : (33) 1 60 72 92 50

Le groupe Wendel partenaire de Paristech review

Paristech review, destinée à valoriser la réflexion française sur les grands problèmes scientifiques et économiques en liaison avec les Grandes Écoles Françaises, sera mise en ligne en avril 2010. Wendel en est l'un des 7 actionnaires fondateurs.

STALLERGENES

Un soutien fort à la communauté allergologique.

Stallergenes a mis en place de longue date une politique d'accompagnement auprès des prescripteurs et des patients. L'entreprise propose ainsi un service d'information pharmaceutique pour répondre rapidement aux questions des médecins. Elle a également développé des services et moyens de communication variés : assistance téléphonique, matériels pédagogiques, formations, programmes d'enseignement postuniversitaire, site web avec extranet réservé aux professionnels, base de données documentaire médicale, logiciel d'aide, etc.

Stallergenes s'attache à accompagner le corps médical et soutient les différentes organisations et sociétés savantes en allergologie. L'entreprise soutient l'association « Asthme & Allergie » et notamment la « Journée Française de l'Allergie » organisée chaque année par l'association.

Stallergenes soutient depuis 2007 le Comité Français d'Observation des Allergies (CFOA), qui a pour ambition d'analyser l'impact économique et social des allergies respiratoires sur la population française, de susciter une prise de conscience générale sur ce sujet et de mobiliser les acteurs du secteur et les pouvoirs publics dans une démarche concertée pour remédier à ce problème de santé publique et de société.

MATERIS

Avec 90 sites industriels et 360 magasins dans le monde, Materis entretient un dialogue régulier avec les administrations locales et s'engage chaque année auprès d'associations caritatives ou de proximité afin d'aider les plus démunis.

A titre d'exemples, en Afrique du Sud, dans ses usines, un programme d'information sur les risques et précautions sur le SIDA se poursuit, simultanément avec des donations aux Fondations engagées contre cette lutte. En Chine, un partenariat a été lancé avec les universités et les écoles pour promouvoir l'emploi local. Enfin, au Brésil, une politique de soutien aux salariés a été mise en place afin qu'ils complètent ou qu'ils achèvent leurs études primaires ou techniques.

III – Comptes 2009

- **Analyse des comptes consolidés**
 - **Comptes consolidés**
 - **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**
-
- **Analyse des comptes individuels**
 - **Comptes individuels**
 - **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

A-COMPTES CONSOLIDÉS

ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Le groupe Wendel intègre :

- par intégration globale : les holdings et les filiales sur lesquelles Wendel exerce un contrôle exclusif ; ce sont Bureau Veritas, Materis, Deutsch, Stallergenes, Oranje-Nassau dont la division énergie a été cédée en mai 2009, et Editis jusqu'au 30 mai 2008 ;
- par mise en équivalence : les sociétés dans lesquelles Wendel exerce une influence notable, à savoir, Saint-Gobain, Legrand et Stahl ;
- le résultat des filiales cédées (la division Energie d'Oranje-Nassau en 2009, Editis en 2008) est présenté conformément aux normes IFRS sur une ligne distincte du compte de résultat « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées » pour chaque exercice présenté.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE – PRESENTATION COMPTABLE

	2009	2008
<i>en millions d'euros</i>		
Chiffre d'affaires	4 865,5	5 038,4
Résultat opérationnel	495,0	323,4
Résultat financier	(776,7)	(421,0)
Impôt	(88,8)	(73,4)
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(800,6)	44,5
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou destinées à être cédées	(1 171,2)	(126,5)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées	362,4	353,7
Résultat net	(808,8)	227,2
Résultat net part des minoritaires	109,4	69,1
Résultat net part du Groupe	(918,3)	158,1

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE - PRESENTATION ECONOMIQUE

Le compte de résultat consolidé reflète l'agrégation des résultats des différentes participations de Wendel, lesquelles sont soit consolidées par intégration globale, soit consolidées par mise en équivalence.

De ce fait, la présentation comptable du compte de résultat ne permet pas d'en faire directement une analyse approfondie. Pour cette raison, Wendel communique, de manière régulière, sur la base d'un compte de résultat présenté sous une forme économique. La présentation économique du compte de résultat n'étant pas une présentation comptable, elle n'est pas auditée. Un tableau de passage de la présentation comptable à la présentation économique est inclus ci-après.

Résultat des activités

Le résultat des activités correspond au résultat dit « récurrent » du Groupe. Il est composé du résultat des participations et du résultat des sociétés holdings à l'exclusion des éléments non récurrents et des effets liés aux écarts d'acquisition tels que définis ci-après :

- Le « résultat des participations » est défini comme étant le résultat net des sociétés sous contrôle exclusif (intégration globale : Bureau Veritas, Materis, Stallergenes, Deutsch et la division Energie d'Oranje-Nassau jusqu'à sa date de cession en Mai 2009,) et la quote-part de Wendel dans le résultat des participations comptabilisées par mise en équivalence (Saint-Gobain, Legrand et Stahl) avant éléments non récurrents et effets liés aux allocations d'écarts d'acquisition.
- Le résultat des sociétés holdings intègre les frais généraux de Wendel et des holdings, de Oranje-Nassau pour ses activités de holding à compter de juillet 2009, hors division Energie, le coût de la dette nette mise en place dans le cadre du financement de Wendel et des holdings, le coût de financement du groupe Eufor (structure d'investissement dans Saint-Gobain) et les charges et produits d'impôts associés à ces éléments. Les montants retenus sont ceux constatés au niveau de Wendel et au niveau de l'intégralité des holdings financières consolidées (hors holding d'acquisition et hors filiales opérationnelles).
- Le coût de financement de la participation dans Saint-Gobain auparavant présenté en déduction de la contribution de Saint-Gobain au résultat de Wendel figure désormais sur une ligne distincte pour les deux périodes présentées (2009 et 2008).

Résultat non récurrent

Les « résultats non récurrents » prennent en compte, pour l'ensemble du périmètre de consolidation les montants nets d'impôts qui ne sont pas liés à l'activité opérationnelle des participations ou au fonctionnement récurrent de Wendel et de ses holdings :

- les plus et moins-values de cession d'actifs,
- les coûts de restructurations considérées comme exceptionnelles,
- les litiges exceptionnels, notamment ceux qui ne sont pas liés à l'activité courante,
- les produits ou charges d'intérêts sur prêt d'actionnaires, ceux-ci étant liés à la structure des instruments financiers utilisés pour réaliser l'investissement dans les participations. Ces éléments ne donnent généralement pas lieu à un règlement en espèces avant la cession de la participation. L'effet d'impôt lié à ces éléments est considéré comme récurrent dans la mesure où il impacte structurellement l'impôt à payer,
- les variations de « juste valeur »,
- les dépréciations d'actifs, et notamment les pertes de valeurs des écarts d'acquisition,
- les impacts de change sur les dettes financières,
- les frais de restructuration des financements et les produits et charges liés à l'extinction des dettes,
- et tout autre élément significatif non rattachable aux opérations récurrentes du Groupe.

Effets liés aux écarts d'acquisition

Les impacts sur le compte de résultat liés aux écarts d'acquisition proviennent des réévaluations d'actifs et de passifs effectuées lors d'une prise de participation (ou de la révision de ces allocations, dans un délai de douze mois suivant l'opération concernée). Ils concernent notamment :

- les stocks et en-cours,
- les immobilisations corporelles,
- les immobilisations incorporelles, dont les marques et les contrats, et
- les impôts différés qui y sont relatifs.

Ces écritures comptables viennent modifier le résultat des participations, en déconnectant le *compte de résultat des flux de trésorerie* relatifs à l'activité des participations (les écritures sont en effet dérivées du prix d'acquisition des participations et non de l'activité des participations).

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2009

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est en baisse limitée à 4 865 M€ (-3,4%), notamment grâce aux bonnes performances de Bureau Veritas et de Stallergenes (voir note 16 des Comptes consolidés). Les sociétés mises en équivalence ont, quant à elle, connu des baisses de chiffre d'affaires marquées (voir note 4 des Comptes consolidés). La contribution économique de l'ensemble des entreprises du Groupe est de 537,2 M€, en retrait de -42,5% par rapport à 2008. Les contributions au résultat de Wendel de Bureau Veritas et de Stallergenes affichent des progressions de respectivement +15,2% et +16,8%. Les contributions des sociétés positionnées dans les différents secteurs de la construction (Materis, Saint-Gobain, Legrand), et celles de Deutsch et de Stahl sont en fort retrait. Dans ce contexte, l'ensemble des charges liées à la structure financière et au fonctionnement sont restées sous contrôle à 384,3 M€, à un niveau légèrement inférieur à celui de l'année précédente (415,5 M€). Au total, le résultat net des activités est de 152,9 M€ et le résultat net des activités part du Groupe est de 6,4 M€. Le résultat non récurrent est de -961,7 M€. Il comprend des éléments positifs tels 626 M€ de plus-values de cession (notamment cessions des activités pétrolières et gazières d'Oranje-Nassau, et de blocs d'actions Bureau Veritas et Legrand). Il est affecté d'autre part par -1 007 M€ d'impact net lié à l'ajustement de la valeur des titres Saint-Gobain au bilan consolidé de Wendel (comprenant des pertes de dilution pour -782,2 M€, des dépréciations d'actifs pour -290,2 M€ et le produit de cession de BSA pour +65,5 M€) ainsi que par -225 M€ liés à l'ajustement de la valeur des protections. Il comprend également les charges liées aux allocations d'écarts d'acquisition pour -172 M€, les autres dépréciations et ajustements à la valeur de marché pour -140 M€ et enfin les autres éléments non récurrents pour -44 M€.

Bureau Veritas : Malgré le ralentissement en fin d'année, le chiffre d'affaires de l'exercice 2009 est en progression de +3,9% à 2 647,8 M€. La croissance organique s'élève à +1,9% sur l'année (dont +6,0% au 1^{er} semestre et -1,8% au 2nd semestre). Dans un contexte de récession mondiale, les activités ont globalement bien résisté, grâce à leur caractère récurrent et à la poursuite de la croissance dans les économies émergentes dans lesquelles Bureau Veritas réalise désormais 42% de son chiffre d'affaires. Le résultat net ajusté part du Groupe 2009 s'établit à 273,5 M€, en hausse de +18,2% par rapport à 2008. La marge opérationnelle ajustée a augmenté de 120 points de base, pour atteindre 16,4% en 2009 (contre 15,2% en 2008). Cette progression a été constatée sur l'ensemble de l'année, traduisant l'amélioration des processus opérationnels, principalement dans les divisions Biens de Consommation, Industrie et Certification, l'impact des programmes de contrôle des coûts sur l'ensemble des opérations de Bureau Veritas et la capacité d'adaptation de l'organisation face à un ralentissement plus marqué dans certaines divisions et certains pays.

Materis : En 2009, Materis, un des leaders mondiaux de la chimie de spécialités pour la construction, a réalisé un chiffre d'affaires de 1 703,5 M€, en baisse de -8,7%. Materis a connu au cours du 2nd semestre une amélioration de son activité mois après mois et a ainsi contenu la baisse de sa croissance organique à -5,5%, à comparer à une baisse de -10,9% au 1^{er} semestre. Le résultat opérationnel ajusté ressort à 184,9 M€, en baisse de -13,9% ; la marge opérationnelle s'établit à 10,9% du chiffre d'affaires (contre 11,5% en 2008). La rentabilité opérationnelle a été préservée grâce à la mise en œuvre de plans d'adaptation significatifs et efficaces. Ainsi, sur l'année, Materis a tiré bénéfice de l'optimisation de sa gamme de prix et de l'amélioration de son offre produits, conjuguées à des réductions de coûts (-60 M€).

Deutsch : En 2009, Deutsch, spécialiste mondial des connecteurs de haute performance, a enregistré un chiffre d'affaires de 446,6 M\$, en baisse de -32,3% par rapport à 2008. A périmètre constant, la baisse d'activité est particulièrement marquée pour l'activité industrielle pénalisée par son exposition au marché américain des camions (-49,7%, hors LADD, distributeur de la division industrielle de Deutsch aux Etats-Unis). Elle a été moindre pour les activités aéronautiques et transport (-18,4%). L'activité offshore affiche une bonne résistance, avec une croissance organique de +6%. Sur le 4^{ème} trimestre 2009, Deutsch enregistre un redémarrage progressif de son activité (-14,5% contre -35,2% sur les neuf premiers mois de l'année). Pour l'année, le résultat opérationnel ajusté baisse de -60% pour atteindre 51,4 M\$. La marge opérationnelle s'établit à 11,5% du chiffre d'affaires, contre 19,6% en 2008. Durément touché par la crise, Deutsch a accentué ses efforts d'adaptation et accéléré la mise en place de plans de restructuration drastiques (réduction du temps de travail et fermeture de trois sites de production). Deutsch a ainsi doublé les économies de coûts initialement prévues : 33 M\$ dans l'activité industrielle et 22 M\$ dans l'activité aéronautique.

Stallergenes : Le chiffre d'affaires 2009, en hausse de +13% par rapport à 2008 à 192,8 M€, a dépassé les objectifs. Cette croissance a été principalement générée par les marchés de l'Europe du Nord et la voie sublinguale (qui représente plus de 85% des ventes 2009) alors que les marchés de l'Europe du Sud ont connu un regain d'activité encourageant au quatrième trimestre. Les résultats sur l'ensemble de l'année sont en nette progression. La marge opérationnelle s'établit à 16,7% du chiffre d'affaires et la marge nette à 11,5%, à comparer respectivement à 16,5% et 11,1% en 2008. La croissance de 28,9% des dépenses de R&D nette marque la poursuite de la dynamique de développement des comprimés de désensibilisation.

Saint-Gobain : Le chiffre d'affaires consolidé de Saint-Gobain s'élève à 37 786 M€, en retrait de -13,7%. La croissance interne ressort à -13,2% sur l'ensemble de l'année. Au 2nd semestre, la croissance interne ressort à -10,8%, en amélioration par rapport au 1^{er} semestre. Le résultat d'exploitation, en baisse de -39,3% à 2 216 M€, a bénéficié d'une nette amélioration d'un semestre sur l'autre (+38%), tout comme la marge d'exploitation, qui s'élève à 6,7% du chiffre d'affaires au 2nd semestre contre 5,0% au 1^{er} semestre, grâce notamment aux économies de coûts réalisées. Les plans d'actions menés par Saint-Gobain en 2009 ont porté leurs fruits :

- Priorité opérationnelle donnée aux prix de vente (+0,8%), malgré un contexte déflationniste
- Poursuite et intensification du programme de réduction de coûts, dans tous les métiers avec 1,1 Md€ d'économies de coûts dégagées sur l'ensemble de l'année par rapport à 2008, portant à 1,5 Md€ le montant total des économies de coûts réalisées en 2008 et 2009
- Renforcement de l'optimisation de la génération de trésorerie : 1 Md€ d'autofinancement libre, contrôle strict du besoin en fonds de roulement d'exploitation (+1,4 Md€ de gain), baisse significative des investissements industriels (-900 M€ sur l'année contre un objectif initial de réduction de -500 M€).

Le résultat net courant part du Groupe s'établit à 617 M€ sur l'année, après s'être redressé au 2nd semestre de +94%.

Legrand : Le chiffre d'affaires de Legrand pour 2009 s'élève à 3 577,5 M€, en retrait de -13,9% à structure et taux de change constants par rapport à 2008. Le résultat opérationnel ajusté récurrent est en recul de -15,6% à 629,5 M€. La marge opérationnelle ajustée récurrente s'établit à 17,6% des ventes, presque stable comparée à celle de 2008 (17,7%). Cette quasi-stabilité résulte de l'adaptation continue des dépenses de Legrand à l'évolution de ses ventes : les coûts de production cumulés aux frais administratifs et commerciaux ont été réduits de -15,3% en 2009 à structure et taux de change constants. Les investissements en innovation se sont poursuivis en 2009 avec un rythme soutenu de sorties de nouveaux produits et un niveau de R&D nette qui a augmenté en proportion du chiffre d'affaires, passant de 4,4% en 2008 à 4,8% en 2009.

Stahl : Le chiffre d'affaires du leader mondial des produits de finition pour le cuir et des revêtements de haute performance s'élève à 253,5 M€ en 2009, en repli de -14,2% par rapport à 2008. Un point bas a été atteint au 1^{er} trimestre 2009 avec une forte dégradation des volumes dans toutes les activités, accentuée par des effets de déstockage dans les secteurs de l'automobile, de l'ameublement, de la chaussure et de la maroquinerie. A partir du 2nd trimestre 2009, Stahl a connu une amélioration progressive de ses ventes soutenue par des gains de part de marché et le redressement des marchés sous-jacents, conduisant à un retour à une croissance organique soutenue au cours du 2nd semestre à +10,7% contre -33,2% au 1^{er} semestre. Le résultat opérationnel ajusté de 30,1 M€ est en baisse de -23%. La marge opérationnelle ressort à 11,9% (contre 13,2% en 2008). Cette bonne résistance résulte d'une maîtrise efficace des prix de vente et d'un plan de réduction des frais fixes (rationalisation des capacités industrielles et fermeture de sites de production).

	2009	2008	
Intégration globale	Bureau Veritas	278,5	241,8
	Materis	0,1	33,0
	Oranje Nassau	13,8	78,0
	Deutsch	(8,2)	31,7
	Stallergenes	22,2	19,0
	Editis	0,0	(5,3)
Mise en équivalence	Saint-Gobain	115,0	398,3
	Legrand	115,7	138,2
	Stahl	0,0	(0,1)
	537,2	934,7	
Total contribution des sociétés			
Frais généraux	(43,4)	(39,3)	
Amortissements, provisions et charges de stock-options	(1,6)	(4,0)	
Sous-total	(45,0)	(43,3)	
Management fees	(0,2)	2,2	
Total Frais généraux	(45,2)	(41,1)	
Frais financiers nets	(117,1)	(75,4)	
Coûts de financement liés à Saint-Gobain	(222,1)	(298,9)	
Total Frais financiers	(339,1)	(374,3)	
Résultat net des activités	152,9	519,2	
dont part du Groupe	6,4	395,3	
Résultats non récurrents et effets liés aux écarts d'acquisition	(961,7)	(292,0)	
Résultat net consolidé	(808,8)	227,2	
Résultat net des minoritaires	109,4	69,1	
Résultat net part du Groupe	(918,3)	158,1	

TABLEAU DE PASSAGE DE LA PRESENTATION COMPTABLE A LA PRESENTATION ECONOMIQUE

Les tableaux ci-après présentent, pour 2009 et 2008, l'affectation des lignes du compte de résultat dans sa présentation comptable aux différents postes du compte de résultat dans sa présentation économique.

2009	Bureau Veritas	Materis	Oranje-Nassau Groep (Energie)	Deutsch	Stallergenes	Mises en équivalence			Holdings	Total Opérations
						Saint-Gobain	Legrand	Stahl		
Résultat net des activités										
Chiffres d'affaires	2 647,8	1 703,5		321,3	192,8				-	4 865,5
Résultat opérationnel ajusté (1)	433,2	184,9		37,0	N/A					
Résultat opérationnel avant R&D	N/A	N/A		N/A	70,9					
R&D					(38,6)					
Autres éléments opérationnels récurrents	0,0	2,0		(3,2)	0,3					
Résultat opérationnel	433,2	186,9	(1,3)	33,8	32,6				(49,7)	635,6
Coût de l'endettement financier net	(44,0)	(153,0)	(0,6)	(37,2)	(0,6)				(326,5)	(561,9)
Autres produits et charges financiers	(17,1)	(1,2)	(0,2)	(2,3)	(0,5)				(8,0)	(29,2)
Charges d'impôt	(94,1)	(32,3)	0,2	(2,5)	(9,4)				(0,1)	(138,3)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0,1	(0,2)		-	-	115,0	115,7	-	-	230,6
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées	0,4	-	15,7	0,0	-	-	-	-	-	16,1
Résultat net récurrent des activités	278,5	0,1	13,8	(8,2)	22,2	115,0	115,7	-	(384,3)	152,9
Résultat net récurrent des activités - part du groupe	147,3	(0,7)	13,8	(10,5)	10,2	115,0	115,7	-	(384,4)	6,4
Résultat non récurrent										
Résultat opérationnel	(77,0)	(91,0)	(0,6)	(70,5)	-	-	-	-	98,5	(140,6)
Résultat financier	-	(28,8)	1,4	(9,7)	-	-	-	-	(148,6)	(185,6)
Charges d'impôt	24,0	10,6	(0,4)	13,7	-	-	-	-	1,6	49,4
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	(1 172,8)	(17,8)	(2,3)	161,6	(1 031,2)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées	-	-	346,3	-	-	-	-	-	-	346,3
Résultat net non récurrent	(53,0)	(109,2)	346,7	(66,5)	-	(1 172,8)	(17,8)	(2,3)	113,1	(961,7)
dont:										
- Eléments non récurrents	(4,0)	(32,3)	(a) 346,7	(31,1)	-	(b) -794,7	(4,8)	(2,3)	(d) 113,1	(409,4)
- Effets liés aux écarts d'acquisition	(47,0)	(13,5)	-	(15,8)	-	(87,8)	(8,1)	-	-	(172,2)
- Dépréciations d'actifs	(1,9)	(63,4)	-	(19,6)	-	(c) -290,2	(5,0)	-	-	(380,1)
Résultat net non récurrent - part du groupe	(28,6)	(94,2)	346,7	(68,9)	-	(1 172,8)	(17,8)	(2,3)	113,1	(924,6)
Résultat net consolidé	225,5	(109,1)	360,5	(74,6)	22,2	(1 057,7)	97,9	(2,3)	(271,2)	(808,8)
Résultat net consolidé - part du groupe	118,7	(94,9)	360,5	(79,4)	10,2	(1 057,7)	97,9	(2,3)	(271,2)	(918,3)

(1) avant impact des allocations d'écart d'acquisition, éléments non récurrents (restructurations exceptionnelles, impacts de dépréciations exceptionnelles, cessions d'actifs notamment) et management fees.

(a) dont résultat de cession des activités pétrolières et gazières d'Oranje-Nassau pour +346,3 M€.

(b) dont perte de dilution Saint-Gobain pour -782,2 M€ sur l'exercice 2009.

(c) dépréciations d'actifs Saint-Gobain chez Wendel pour -225,4 M€, et chez Saint-Gobain pour -64,9 M€.

(d) dont :

- résultat de cession du bloc Bureau Veritas pour +118,4 M€ ;
- résultat de cession du bloc Legrand pour +161,6 M€ et +9,2 M€ de résultat de dilution ;
- résultat de cession et variations de juste valeur des protections Saint-Gobain (puts) pour -225,2 M€ ;
- résultat de cession des bons de souscription d'actions Saint-Gobain pour +65,5 M€ ;
- ajustement de juste valeur de VGG/AVR pour -26,2 M€.

2008	Bureau Veritas	Materis	Oranje-Nassau Groep	Deutsch	Stallergenes	Editis	Mises en équivalence			Holdings	Total Opérations
							Saint-Gobain	Legrand	Stahl		
Résultat net des activités											
Chiffres d'affaires	2 549,4	1 866,5		451,6	170,9	-				-	5 038,4
Résultat opérationnel ajusté (1)	387,9	214,6		88,2	N/A	-					
Résultat opérationnel avant R&D	N/A	N/A		N/A	58,1	N/A					
R&D					(30,0)						
Autres éléments opérationnels récurrents	8,4	(0,0)		(1,5)	0,2	-					
Résultat opérationnel	396,3	214,6	(5,7)	86,7	28,3	-				(49,0)	671,1
Coût de l'endettement financier net	(52,3)	(152,9)	(4,6)	(46,1)	(1,2)	-				(352,4)	(609,5)
Autres produits et charges financiers	(9,6)	(5,1)	(0,2)	(3,3)	(0,3)	-				(14,0)	(32,5)
Charges d'impôt	(92,7)	(23,9)	6,5	(5,7)	(7,8)	-				(0,2)	(123,7)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0,1	0,3	-	-	-	-	398,3	138,2	(0,1)	0,1	536,9
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées	0,0	-	82,1	-	-	(5,3)	-	-	-	-	76,8
Résultat net récurrent des activités	241,8	33,0	78,0	31,7	19,0	(5,3)	398,3	138,2	(0,1)	(415,5)	519,2
Résultat net récurrent des activités - part du groupe	147,1	23,4	78,0	22,5	8,9	(5,3)	398,3	138,2	(0,1)	(415,8)	395,3
Résultat non récurrent											
Résultat opérationnel	(87,6)	(181,5)	-	(80,8)	-	-	-	-	-	2,0	(347,8)
Résultat financier	(7,8)	(53,0)	11,2	(39,0)	-	-	-	-	-	309,5	220,9
Charges d'impôt	37,9	15,5	-	(3,1)	-	-	-	-	-	-	50,3
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	(436,6)	(28,1)	(27,7)	-	(492,4)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées	-	-	15,1	0,6	-	(11,8)	-	-	-	273,0	276,9
Résultat net non récurrent	(57,4)	(219,0)	26,2	(122,2)	-	(11,8)	(436,6)	(28,1)	(27,7)	584,6	(292,0)
dont :											
- Eléments non récurrents	(3,2)	(47,7)	30,6	(57,3)	-	(9,0)	10,0	(16,6)	(7,5)	(b) 638,6	538,2
- Effets liés aux écarts d'acquisition	(53,0)	(11,8)	(4,4)	(17,1)	-	(2,9)	(167,8)	(11,5)	(6,6)	-	(275,2)
- Dépréciations d'actifs	(1,2)	(159,5)	-	(47,8)	-	-	(a) -278,7	-	(13,6)	(c) -54,0	(554,9)
Résultat net non récurrent - part du groupe	(35,9)	(199,4)	26,2	(108,7)	-	(11,8)	(436,6)	(28,1)	(27,6)	584,6	(237,3)
Résultat net consolidé	184,4	(185,9)	104,3	(90,5)	19,0	(17,1)	(38,3)	110,1	(27,8)	169,0	227,2
Résultat net consolidé - part du groupe	111,3	(176,0)	104,3	(86,2)	8,9	(17,1)	(38,3)	110,1	(27,6)	168,8	158,1

(1) avant impact des allocations d'écart d'acquisition, éléments non récurrents (restructurations exceptionnelles, impacts de dépréciations exceptionnelles, cessions d'actifs notamment) et management fees.

(a) dont dépréciations d'actifs Saint-Gobain pour -239,7 M€, et chez Saint-Gobain pour -39,0 M€.

(b) dont :

- variations de juste valeur des protections Saint-Gobain (puts) pour +418 M€,
- variation de juste valeur des swaps de taux pour -35,7 M€.
- résultat de cession d'Editis pour +273,0 M€.

(c) dépréciation de prêts envers Stahl pour -54 M€.

Bilan consolidé

L'analyse suivante présente les principales variations du bilan consolidé au cours de l'exercice 2009. Pour les besoins de cette analyse et dans une optique de simplification de la lecture des agrégats, certains postes ayant une nature identique ont été regroupés et sont présentés pour leur valeur nette. Ainsi, les dettes financières sont présentées nettes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie nantis. Les actifs et passifs financiers sont présentés en excluant ces mêmes postes.

Actif	31.12.2009	31.12.2008	Passif	31.12.2009	31.12.2008
Ecarts d'acquisition nets	2 458	2 608	Capitaux propres - part du Groupe	1 154	2 034
Immobilisations corp et incorporelles	2 287	2 571	Intérêts minoritaires	427	284
Actifs et passifs financiers nets	252	799	Provisions	293	367
Titres mis en équivalence	4 836	5 881	Dettes financières nettes	7 958	9 215
Besoin en fonds de roulement	436	474	Impôts différés nets	437	434
	10 269	12 333		10 269	12 333

ANALYSE DES PRINCIPALES VARIATIONS DU BILAN CONSOLIDE

Ecarts d'acquisition au 31.12.2008	2 608
Acquisitions par Bureau Veritas, Materis et Stallergenes	17
Cession de titres Bureau Veritas	(94)
Variations de périmètre: cession Oranje-Nassau Energie	(41)
Dépréciations de l'exercice	(95)
Effet de change et autres	64
Ecarts d'acquisition au 31.12.2009	2 458

Immobilisations corporelles et incorporelles au 31.12.2008	2 571
Investissements	145
Cessions	(21)
Cession Oranje-Nassau Energie	(214)
Autres variations de périmètre	4
Amortissements et provisions de l'exercice	(243)
Effet de change et autres	44
Immobilisations corporelles et incorporelles au 31.12.2009	2 287

Actifs et passifs financiers nets au 31.12.2008	799
Cession de puts Saint-Gobain	(238)
Variation de juste valeur des puts Saint-Gobain	(181)
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente VGG/AVR	(26)
Variation de périmètre (Oranje-Nassau Energie)	(13)
Effets de change et autres	(90)
Actifs et passifs financiers nets au 31.12.2009	252

Titres mis en équivalence au 31.12.2008	5 881
Souscription de titres Saint-Gobain	116
Cession de titres Legrand	(95)
Part du résultat de l'exercice	45
Dividendes versés	(146)
Dépréciations d'actifs Saint-Gobain	(225)
Dilution Saint-Gobain	(742)
Autres	1
Titres mis en équivalence au 31.12.2009	4 836

Capitaux propres consolidés - part du Groupe - au 31.12.2008	2 034
Résultat de l'exercice	(918)
Dividende versé par Wendel	(50)
Ecarts actuariels nets d'impôts	(97)
Réserve de conversion	198
Autres	(12)
Capitaux propres consolidés - part du Groupe - au 31.12.2009	1 154

Provisions au 31.12.2008	367
Variations de périmètre: cession d'Oranje-Nassau Energie	(105)
Autres	31
Provisions au 31.12.2009	293

Dettes financières nettes au 31.12.2008	9 215
Cash flow d'exploitation de l'exercice	(825)
Acquisition de titres Saint-Gobain	116
Acquisition de titres par les filiales	45
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	145
Cession de titres Bureau Veritas	(273)
Cession de titres Legrand	(276)
Variation de périmètre : cession Oranje-Nassau Energie	(532)
Dividendes versés (dont 50 par Wendel)	101
Dividendes reçus	(163)
Coût net de l'endettement	547
Cession de puts Saint Gobain	(193)
Cession de bons de souscription d'actions Saint-Gobain	(66)
Flux nets de trésorerie liés à l'impôt	138
Autres	(21)
Dettes financières nettes au 31.12.2009	7 958

Comptes consolidés – 31 décembre 2009

Bilan - Etat de situation financière consolidée.....	83
Compte de résultat consolidé.....	84
Etat du résultat global	85
Variations des capitaux propres	86
Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	87
A – Principes généraux	88
B - Principes comptables	91
C - Variations de périmètre.....	100
D - Parties liées.....	104
E - Association des équipes de direction aux investissements du Groupe.....	106
F - Gestion des risques.....	108
G - Notes sur le bilan	119
NOTE 1 - ECARTS D'ACQUISITION	119
NOTE 2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	121
NOTE 3- IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	122
NOTE 4- TITRES MIS EN EQUIVALENCE	123
NOTE 5 - STOCKS	127
NOTE 6 - CREANCES CLIENT	127
NOTE 7 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	127
NOTE 8 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (HORS DETTES FINANCIERES ET HORS CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION)	128
NOTE 9 - CAPITAUX PROPRES.....	131
NOTE 10 - PROVISIONS.....	132
NOTE 11 - DETTES FINANCIERES	137
NOTE 12 - DETTES FOURNISSEURS.....	140
NOTE 13 - AUTRES PASSIFS COURANTS	140
NOTE 14 - IMPOTS EXIGIBLES ET IMPOTS DIFFERES	141
NOTE 15 - ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	142
H - Notes sur le COMPTE DE RESULTAT.....	144
NOTE 16 - CHIFFRE D'AFFAIRES.....	144
NOTE 17 - CHARGES OPERATIONNELLES.....	144
NOTE 18 - RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	145
NOTE 19 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	145

NOTE 20 - COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	145
NOTE 21 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	146
NOTE 22 - CHARGES D'IMPOT.....	146
NOTE 23 - RESULTAT DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	147
NOTE 24 - RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES ARRETEES OU DESTINEES A ETRE CEDEES	147
NOTE 25 - RESULTAT NET	148
NOTE 26 - RESULTAT PAR ACTION	148
I - Notes sur les variations de trésorerie	149
NOTE 27 - ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	149
NOTE 28 - CESSIIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	149
NOTE 29 - ACQUISITIONS ET SOUSCRIPTIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES	149
NOTE 30 - CESSIIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES (AU PRIX DE VENTE)	149
NOTE 31 - INCIDENCE DES VARIATIONS DE PERIMETRE ET DES ACTIVITES EN COURS DE CESSIION	150
NOTE 32 - VARIATION DES AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	150
NOTE 33 - DIVIDENDES REÇUS DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE OU NON CONSOLIDEES	150
NOTE 34 - VARIATION NETTE DES EMPRUNTS ET AUTRES DETTES FINANCIERES	150
J - Informations complémentaires	151
NOTE 35 - LOCATIONS	151
NOTE 36 - STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES.....	151
NOTE 37 - INFORMATION SECTORIELLE	154
NOTE 38 - ACTIFS NON DISPONIBLES.....	157
NOTE 39 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	157
K - Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2009	159

BILAN - ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

En millions d'euros	Note	31.12.2009	31.12.2008
Ecarts d'acquisition nets	1	2 458,4	2 607,6
Immobilisations incorporelles nettes	2	1 439,5	1 509,7
Immobilisations corporelles nettes	3	847,1	1 061,6
Actifs financiers non courants	8	1 112,9	2 294,9
Titres mis en équivalence	4	4 836,2	5 881,3
Impôts différés actifs	14	134,7	168,5
Total des actifs non courants		10 828,8	13 523,7
Actifs destinés à être cédés		-	20,6
Stocks	5	302,5	373,0
Créances clients	6	1 111,9	1 203,2
Autres actifs courants		172,2	150,4
Impôts exigibles	14	30,9	6,8
Autres actifs financiers courants	8	1 796,6	1 444,7
Total des actifs courants		3 414,1	3 178,0
Total de l'actif		14 243,0	16 722,3
Capital		201,7	201,5
Primes		247,8	246,9
Réserves consolidées		1 622,8	1 427,4
Résultat de l'exercice		-918,3	158,1
		1 154,1	2 033,8
Intérêts minoritaires		426,5	283,7
Total des capitaux propres	9	1 580,7	2 317,6
Provisions	10	280,8	357,2
Dettes financières	11	9 697,5	11 318,4
Autres passifs financiers	8	149,3	150,3
Impôts différés passifs	14	571,9	602,4
Total des passifs non courants		10 699,4	12 428,4
Passifs des activités destinées à être cédées		-	23,5
Provisions	10	12,2	9,3
Dettes financières	11	702,0	624,8
Autres passifs financiers	8	67,4	62,1
Dettes fournisseurs	12	472,0	555,0
Autres passifs courants	13	649,6	618,1
Impôts exigibles	14	59,7	83,6
Total des passifs courants		1 962,9	1 952,8
Total du passif		14 243,0	16 722,3

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	Note	2009	2008
Chiffre d'affaires	16	4 865,5	5 038,4
Autres produits de l'activité		9,6	8,5
Charges opérationnelles	17	-4 353,5	-4 501,8
Résultat opérationnel courant	18	521,6	545,1
Autres produits et charges opérationnels	19	-26,6	-221,8
Résultat opérationnel		495,0	323,4
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		27,0	101,8
Coût de l'endettement financier brut		-595,1	-716,3
<i>Coût de l'endettement financier net</i>	20	-568,2	-614,5
Autres produits et charges financiers	21	-208,6	193,4
Charges d'impôt	22	-88,8	-73,4
Résultat net des sociétés mises en équivalence	23	-800,6	44,5
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou destinées à être cédées		-1 171,2	-126,5
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées	24	362,4	353,7
Résultat net	25	-808,8	227,2
Résultat net-part des minoritaires		109,4	69,1
Résultat net-part du groupe		-918,3	158,1
Résultat de base par action (en euros)	26	-18,31	3,15
Résultat dilué par action (en euros)	26	-18,37	3,09
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)	26	-25,54	-3,90
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)	26	-25,60	-3,94
Résultat de base par action des activités cédées (en euros)	26	7,23	7,04
Résultat dilué par action des activités cédées (en euros)	26	7,23	7,03

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En millions d'euros	2009			2008		
	Montants bruts	Effet impôt	Montants nets	Montants bruts	Effet impôt	Montants nets
Réserves de conversion (1)	117,4	-	117,4	-332,0	-	-332,0
Gains et pertes actuariels (2)	-138,9	42,0	-96,9	-146,7	52,2	-94,4
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-2,2	-	-2,2	0,9	-	0,9
Gains et pertes sur dérivés qualifiés de couverture (3)	52,4	-13,7	38,7	-148,4	-3,4	-151,7
Reprise en compte de résultat des résultats antérieurement constatés en capitaux propres (4)	52,7	17,5	70,2	5,4	-	5,4
Produits et charges directement enregistrés dans les capitaux propres (A)	81,4	45,9	127,3	-620,7	48,9	-571,8
Résultat de la période (B)			-808,8			227,2
Total des produits et charges reconnus pour la période (A) +(B)			-681,5			-344,7
Attribuables aux:						
-aux actionnaires de Wendel			-809,9			-389,2
-aux intérêts minoritaires			128,4			44,6

(1) dont Saint-Gobain pour +74,6 M€ (-246,5 en 2008), Legrand pour +4,7 M€ (-17,9 en 2008), Bureau Veritas pour 7,1 M€ et Oranje-Nassau pour 11,4 M€.

(2) dont Saint-Gobain pour -132,7 M€ (brut d'impôt), (-139,6 M€ en 2008).

(3) dont swap dans le groupe Eufor pour -3,7M€, dérivés chez Bureau Veritas pour 12,5 M€, dérivés chez Materis pour 11,8 M€ et chez Saint-Gobain pour 16,0 M€, (-25,7 M€ en 2008) (bruts d'impôt).

(4) dont :

- reprise en résultat de dérivés de pétrole pour -35,1M€ (brut d'impôt) et des réserves de conversion pour +34,4M€ lors de la cession des activités pétrolières et gazières de Oranje-Nassau

- reprise en résultat des réserves de conversion lors de la cession des blocs Bureau Veritas et Legrand et lors des impacts de dilution sur Saint-Gobain pour respectivement +5,7M€, +9,6M€, et 38,1M€.

VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	nombre d'actions en circulation	capital	primes	actions propres	réserves consolidées	écarts de conversion	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2007	50 218 410	201,3	244,8	-9,6	1 970,6	-74,9	2 332,1	248,4	2 580,5
Produits et charges directement enregistrés dans les capitaux propres (A)		-	-	-	-226,4	-320,9	-547,3	-24,5	-571,8
Résultat de la période (B)					158,1	-	158,1	69,1	227,2
Total des produits et charges reconnus pour la période (A)+(B) (2)					-68,4	-320,9	-389,2	44,6	-344,7
Dividendes versés (1)					-100,5		-100,5	-38,2	-138,7
Titres autodétenus	-42 846			-2,4			-2,4		-2,4
Augmentation de capital									
levées d'options de souscription	19 929	0,1	0,7				0,8		0,8
exercice du plan d'épargne entreprise	28 271	0,1	1,4				1,5		1,5
autres					80,4		80,4		80,4
Rémunération en actions: stock-options (y compris les participations mises en équivalence (MEE))					25,7		25,7	2,9	28,6
Variations de périmètre					-1,3	0,1	-1,2	24,7	23,5
Autres					86,7		86,7	1,3	88,0
Solde au 31 décembre 2008	50 223 764	201,5	246,9	-12,0	1 993,2	-395,7	2 033,8	283,7	2 317,6
Produits et charges directement enregistrés dans les capitaux propres (A)		-	-	-	-89,2	197,5	108,3	19,0	127,3
Résultat de la période (B)					-918,3	-	-918,3	109,4	-808,8
Total des produits et charges reconnus pour la période (A)+(B) (2)					-1 007,5	197,5	-809,9	128,4	-681,5
Dividendes versés (1)					-50,2		-50,2	-48,8	-99,0
Titres autodétenus	-428 169			-17,3			-17,3		-17,3
Annulation de titres autodétenus							-		-
Augmentation de capital									
levées d'options de souscription	-						-		-
exercice du plan d'épargne entreprise	69 575	0,3	0,9				1,2		1,2
autres	-				-		-		-
Rémunération en actions: stock-options (y compris les MEE)					14,7		14,7	3,5	18,1
Variations de périmètre					-		-	56,4	56,4
Autres					-18,1		-18,1	3,5	-14,8
Solde au 31 décembre 2009	49 865 170	201,7	247,8	-29,3	932,0	-198,1	1 154,1	426,5	1 580,7

(1) Dividende net versé en 2009 : 1,00€ par action, et en 2008 : 2,00€ par action.

(2) voir « Etat du résultat global ».

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros	Note	2009	2008
Flux de trésorerie opérationnels			
Résultat net		-808,8	227,2
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		800,6	-44,5
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées		-362,4	-256,6
Amortissements et provisions et autres éléments sans incidence sur la trésorerie		346,5	528,7
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		7,8	10,6
Frais sur investissements et sur cession d'actifs		0,9	4,2
Résultat sur cessions d'actifs		-123,2	-36,3
Produits et charges financiers		776,7	426,8
Impôts (courants & différés)		88,8	237,0
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées avant impôt		727,0	1 097,1
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'exploitation		98,2	-90,1
Flux net de trésorerie opérationnels hors impôt		825,2	1 006,9
Flux de trésorerie liés aux investissements hors impôt			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	-145,4	-357,0
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	28	10,5	49,6
Acquisitions et souscriptions de titres de participation	29	-160,5	-1 131,3
Cessions de titres de participation	30	1 146,3	504,8
Incidence des variations de périmètre et des activités en cours de cession	31	-114,7	-106,0
Variation des autres actifs et passifs financiers et autres	32	269,9	-217,3
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence ou non consolidées	33	163,0	233,0
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux investissements		-18,6	1,0
Flux net de trésorerie liés aux investissements hors impôt		1 150,6	-1 023,3
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement hors impôt			
Augmentation du capital		1,2	2,3
Contribution des actionnaires minoritaires		7,2	6,5
Rachat d'actions		-14,4	-3,8
Dividendes versés par la maison mère		-50,2	-100,5
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		-50,6	-34,9
Emissions d'emprunts	34	549,4	1 836,5
Remboursements d'emprunts	34	-2 001,3	-916,8
Coût net de l'endettement		-547,4	-586,7
Autres flux financiers		-19,6	-65,5
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux opérations de financement		2,5	40,5
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement hors impôt		-2 123,1	177,9
Flux de trésorerie liés aux impôts			
Impôts courants		-126,7	-279,3
Variations des dettes et créances d'impôts (hors impôts différés)		-11,0	25,8
Flux net de trésorerie liés aux impôts		-137,7	-253,4
Effet des variations de change		-2,0	-26,5
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-286,9	-118,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		2 728,1	2 846,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	7	2 441,1	2 728,1

Les principales composantes du tableau des flux de trésorerie consolidés sont détaillées aux notes 27 et suivantes.

Le détail des Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie et leur classement au bilan consolidé sont fournis en note 7. Au 31 décembre 2009, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de 682 millions d'euros de trésorerie nantie comptabilisée en actifs financiers non-courants et 1 759 millions d'euros de trésorerie disponible comptabilisée en actifs financiers courants. Au 31 décembre 2008, ces éléments étaient respectivement de 1 400 et 1 328 millions d'euros.

L'année 2008 inclut les flux générés par la division Energie de Oranje-Nassau au cours de cette période pour les montants suivants :

- flux de trésorerie opérationnels hors impôt : 299,9 millions d'euros ;
- flux liés aux opérations d'investissement hors impôt : -89,0 millions d'euros ;
- flux liés aux opérations de financement hors impôt : -11,1 millions d'euros ;
- flux liés aux impôts : -146,9 millions d'euros.

Wendel est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance de droit français immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 174 035. Son siège social est situé au 89 rue Taitbout à Paris. Son activité consiste à investir sur le long terme dans des sociétés industrielles et de services pour accélérer leur croissance et leur développement.

Les états financiers consolidés du groupe Wendel portent sur l'exercice de 12 mois allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 et sont exprimés en millions d'euros. Ils comprennent :

- le bilan, (état de situation financière),
- le compte de résultat et l'état du résultat global,
- l'état des variations des capitaux propres,
- le tableau des flux de trésorerie,
- l'annexe.

Ces états financiers ont été arrêtés par le Directoire de Wendel le 22 mars 2010.

A – PRINCIPES GENERAUX

Les comptes consolidés du groupe Wendel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont établis conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel IFRS tels qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2009, conformément au Règlement n° 1606/2002 du Conseil Européen et du Parlement Européen relatif à l'application des normes comptables internationales, adopté le 19 juillet 2002. Ces états financiers doivent être lus en référence avec les états financiers de l'exercice 2008 inclus dans le document de référence déposé à l'Autorité des marchés financiers le 11 mai 2009 sous le numéro D09-400.

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 (voir liste ci-après). Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations identifiées, qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe applique l'amendement de la norme IFRS 7 (mars 2009) applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. Cet amendement prévoit des informations additionnelles relatives à la mesure de juste valeur et du risque de liquidité. L'ensemble des instruments valorisés en juste valeur doivent être présentés selon une hiérarchie à trois niveaux, définis comme suit :

- niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des instruments identiques ;
- niveau 2 : données observables autres que des cotations visées au niveau 1, soit directement (tel qu'un prix), soit indirectement (calculé à partir d'un autre prix) ;
- niveau 3 : justes valeurs qui ne sont pas déterminées sur la base de données observables sur un marché.

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. La norme IFRS 8 prévoit que l'information sectorielle soit établie en fonction de l'information revue par les organes de direction du Groupe. Le principal décideur opérationnel (PDO) est le Directoire. Le Groupe a conclu que ses secteurs opérationnels tels que prévus par IFRS 8 sont les mêmes que ceux présentés au niveau primaire en application de la norme IAS 14 précédemment appliquée. Les secteurs opérationnels correspondent aux domaines d'exercices des filiales et sont les suivants :

- Bureau Veritas (Certification, contrôle),
- Deutsch (Connecteurs haute performance),
- Materis (Chimie de spécialité dans la construction),
- Stallergenes (Immunothérapie allergénique),
- Saint-Gobain (Production, transformation et distribution de matériaux),
- Legrand (Produits et systèmes électriques basse tension),
- Stahl (Revêtements haute performance et produits de finition du cuir),
- Holdings.

Les mises en équivalence, Saint-Gobain, Legrand et Stahl sont détaillées séparément en note 4 – Titres mis en équivalence et en note 23 – Résultat des sociétés mises en équivalence pour s'adapter à la pertinence de l'information présentée au titre de ces secteurs.

Oranje-Nassau constituait jusqu'en 2008 un secteur opérationnel. Depuis la cession de l'ensemble de ses activités pétrolières et gazières, l'activité de Oranje-Nassau (ONG) est apparentée aux holdings et est présentée sous la rubrique « Holdings ».

L'application de cette norme en 2009 n'a pas d'impact ni sur la situation financière ni sur la présentation de la performance financière du Groupe.

Par ailleurs, les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations non applicables de manière obligatoire en 2009 n'ont pas été adoptées par anticipation (voir liste ci-après).

Le groupe Wendel travaille actuellement sur les impacts potentiels de l'application de ces textes dans les comptes.

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire en 2009

- IAS 23 Révisée « Coûts d'emprunts » ;
- IFRS 8 « Segments opérationnels » ;
- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » ;
- Amendements à IAS 7 « Etat des flux de trésorerie » ;
- Amendement IAS 32 « Instruments financiers – présentation » et IAS 1 « Présentation des états financiers » - Instruments financiers remboursables et obligations naissant lors de la liquidation ;
- Amendement à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » ;
- Amendement d'IFRS 1 et IAS 27 – Coût d'acquisition d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée ;
- Amendement d'IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » – Conditions d'acquisitions et annulations ;
- Amendement d'IFRS 7 « Instruments Financiers : Informations à fournir » ;
- Amendement d'IFRIC 9 et IAS 39 - Dérivés incorporés ;
- IFRIC 11 « IFRS 2 - Actions propres et transactions intra-groupe » ;
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clientèle » ;
- IFRIC 14 « IAS 19 - Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction » ;
- Améliorations des IFRS (Mai 2008).

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes non appliquées par anticipation aux comptes de 2009

- IAS 39 (amendements) « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation des éléments couverts éligibles » ;
- IFRS 3 Révisée « Regroupements d'entreprises » et amendement à IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » ;
- IFRIC 12 « Accords de concession de services » ;
- IFRIC 15 « Contrats de construction immobilière » ;
- IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires » ;
- IFRIC 18 « Transfert d'actifs des clients » ;
- Amendement d'IFRS 2 – Transactions de Groupe, dont le paiement est fondé sur des actions, et qui sont réglées en trésorerie ;
- Amendements aux IFRS (avril 2009) ;
- Amendement d'IAS 32 « Classement des droits de souscription émis » ;
- Amendement d'IFRIC 14 "Prépaiements d'une obligation minimale de financement" ;
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger » ;
- IFRIC 19 – "Extinction de dettes financières par émission d'instruments de capitaux propres" ;
- IFRS 1 Révisée – "Première adoption des normes internationales d'information financière" ;
- Amendement d'IFRS 1 – "Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants" ;
- IAS 24 Révisée – "Informations sur les parties liées" ;
- IFRS 9 – "Instruments financiers".

Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la Commission Européenne:
« http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm ».

Sur le compte de résultat de l'exercice 2008 présenté en comparatif du résultat de la période, des reclassements ont eu lieu conformément à la norme IFRS 5 afin de présenter les impacts des activités arrêtées ou destinées à être cédées courant 2009, principalement l'ensemble des activités pétrolières et gazières de Oranje-Nassau Groep (voir « Variations de périmètre »).

B - PRINCIPES COMPTABLES

Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Wendel a un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles Wendel a une influence notable sont mises en équivalence.

Le résultat des filiales acquises est consolidé à partir de leur date d'acquisition, celui des filiales cédées l'est jusqu'à leur date de cession.

Comptes retenus pour la consolidation

Les comptes consolidés de Wendel ont été établis en prenant en compte :

- les comptes consolidés de l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2009 de Bureau Veritas, Materis (Materis Parent), Deutsch (Deutsch Group), Oranje-Nassau Groep (hors division Energie), Stallergenes, Legrand, Stahl et Saint-Gobain ;
- les comptes consolidés de la division Energie d'Oranje-Nassau Groep pour la période de cinq mois allant du 1er janvier à la date de sa cession en mai 2009;
- pour les autres sociétés, leurs comptes individuels de l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2009. Certaines holdings ont un exercice de 12 mois allant du 1er juillet au 30 juin ; des comptes de 12 mois allant du 1er janvier au 31 décembre sont préparés pour les besoins de la consolidation.

Les informations financières de ces filiales et participations ont été préparées conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS.

Les évolutions significatives du périmètre de consolidation du Groupe pour l'exercice 2009 sont présentées en section C – Variations de périmètre. La liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2009 est présentée en section K.

Regroupement d'entreprises

Les principes comptables appliqués dans le cadre des regroupements d'entreprises sont conformes à la norme IFRS 3.

Lors des diminutions de pourcentage d'intérêt sur une filiale sans perte de contrôle, le Groupe applique l'approche de l'« entité mère » et constate les impacts au compte de résultat (voir « Variations de périmètre » de l'année 2009 relatives à Bureau Veritas).

Cessions d'actifs et apports à l'intérieur du Groupe

Les résultats de cessions ou apports d'actifs entre sociétés consolidées sont éliminés des résultats, et les actifs sont maintenus à leur valeur d'origine (sauf en cas de pertes jugées durables pour lesquelles une perte de valeur est constatée dans le compte de résultat).

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de présentation de Wendel est l'euro.

Les comptes des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour les postes du bilan et aux taux de change moyens de l'exercice ou de la période de consolidation pour les postes du compte de résultat. L'écart résultant de l'application au résultat de ces taux de change est porté dans les réserves consolidées au poste « écarts de conversion ». Les écarts de conversion constatés sur les filiales sont repris en résultat lors de la cession de celles-ci.

Les taux de change retenus dans les comptes consolidés sont les suivants :

	Taux de clôture		Taux moyen	
	31 décembre 2009	31 décembre 2008	2009	2008
Euro / Dollar américain	1,4406	1,3917	1,3897	1,4635

Recours à des estimations

L'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et appréciations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations et appréciations sont fondées sur l'appréciation de Wendel et de ses filiales des faits et circonstances existants à la date de clôture ainsi que sur les informations disponibles lors de l'arrêté des comptes. Elles sont faites sur la base de l'expérience passée de la direction du Groupe et de divers autres facteurs jugés raisonnables (éléments de marché, recours éventuel à un expert,...), et sont revues de façon régulière. Compte tenu de l'incertitude relative à l'évolution de l'activité économique mondiale rencontrée depuis l'année 2008, les prévisions sont rendues difficiles et les montants effectifs pourraient se révéler différents des prévisions établies.

Les estimations et appréciations réalisées pour établir ces états financiers concernent notamment pour les éléments les plus significatifs les écarts d'acquisition, les tests de perte de valeur sur les écarts d'acquisition et sur les titres mis en équivalence, les provisions, les impôts différés et les instruments dérivés.

Règles d'évaluation

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées majoré des coûts annexes et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date des prises de participation. La détermination de la juste valeur des actifs et des passifs des sociétés acquises est faite dans les 12 mois suivant l'acquisition.

Les écarts d'acquisition sont présentés nets, le cas échéant du cumul des dépréciations constatées.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au minimum une fois par an au 31 décembre de chaque exercice. Les indices de perte de valeur peuvent être notamment une baisse significative ou durable du cours de bourse pour les actifs cotés, un écart des résultats par rapport au budget ou une dégradation de l'environnement sectoriel. Pour ces tests, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), chaque filiale opérationnelle (Bureau Veritas, Materis, Deutsch, Stallergenes) correspondant à une Unité Génératrice de Trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation irréversible est comptabilisée à la ligne « autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat.

Lorsqu'une perte de valeur est identifiée par une filiale opérationnelle sur un écart d'acquisition dégagé à l'intérieur de son périmètre, cette perte est maintenue au niveau de la consolidation du groupe Wendel, ceci même si l'analyse faite par Wendel sur l'écart d'acquisition dégagé sur cette filiale ne fait pas ressortir de perte. Cette position a été retenue pour permettre au groupe Wendel de tenir compte de pertes latentes dès qu'elles apparaissent, car celles-ci seraient constatées inévitablement en cas de cession par les filiales de leurs UGT présentant de telles pertes.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence sont inclus dans la valeur comptable des titres mis en équivalence et ne sont donc pas présentés séparément (IAS 28 §23). En conséquence, ils ne font pas l'objet d'un test de dépréciation distinct, la valeur des titres mis en équivalence étant appréciée écarts d'acquisition compris. Ainsi, pour ce qui concerne les participations mises en équivalence, en cas d'amélioration de leur valeur justifiant une reprise de perte de valeur, la perte de valeur est reprise, y compris la partie relative aux écarts d'acquisition. L'incidence des dépréciations, les résultats des cessions et dilutions sont portés au compte de résultat sur la ligne « résultat net des sociétés mises en équivalence ».

Les tests de dépréciation relatifs aux écarts d'acquisition et aux titres mis en équivalence sont décrits dans les notes 1 « Ecarts d'acquisition » et 4 « Titres mis en équivalence ».

Immobilisations incorporelles

Marques du groupe Bureau Veritas, du groupe Deutsch, du groupe Materis

La valorisation de ces marques a été faite sur la base de la méthode des royalties (flux de redevances actualisés à un horizon de temps infini, les flux sont calculés à partir d'un taux de redevance théorique appliqué au chiffre d'affaires réalisé sous ces marques). Ces marques ont une durée de vie considérée comme indéfinie car il n'existe pas de limite temporelle prévisible à la génération de flux de trésorerie par ces marques ; elles ne sont donc pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

En ce qui concerne Bureau Veritas, les marques des filiales de ce groupe sont amorties sur 10 ans ; seules les marques identifiées au niveau du groupe Wendel lors de la prise de contrôle de Bureau Veritas ont une durée de vie considérée indéfinie.

Contrats et relations clientèles du groupe Bureau Veritas, du groupe Materis, du groupe Deutsch

Leurs montants correspondent à la marge dégagée par les contrats existants à la date de prise de contrôle ou d'acquisition sur leur durée de vie résiduelle en prenant en compte, le cas échéant, un renouvellement de ces contrats lorsqu'un historique statistique justifie la probabilité de ce renouvellement. Ces contrats et relations clientèles sont donc amortis sur la durée retenue pour le calcul de chaque catégorie de contrats (jusqu'à 30 ans selon les contrats et les filiales) ou sur leur durée d'utilisation.

Autres immobilisations incorporelles

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne et les frais de développement sont portés à l'actif lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilisation de l'actif.

Les frais de développement de Stallergenes ne sont pas immobilisés car les projets de développement sur lesquels travaille cette filiale ne remplissent pas les critères de la norme IAS 38. En effet, conformément à la pratique de l'industrie pharmaceutique et à la norme IAS 38, les frais de développement engagés avant l'obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché (A.M.M.) ne sont pas immobilisés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, déterminé lors de l'achat de ces actifs ou à la juste valeur lors d'un regroupement d'entreprise.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains et des immeubles de placement, sont amorties selon le mode linéaire sur une période correspondant à leur durée probable d'utilisation. La base amortissable d'une immobilisation corporelle correspond à son coût d'acquisition diminué de la valeur résiduelle de celle-ci ; la valeur résiduelle est égale au montant estimé qui sera récupéré à la fin de l'utilisation de l'immobilisation, sous déduction d'éventuels coûts de sortie.

Les durées retenues sont les suivantes :

Constructions	10 à 50 ans
Installations industrielles	3 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 10 ans

Les biens, dont le groupe Wendel a la disposition dans le cadre d'un contrat de crédit-bail ou de location longue durée pour lesquels le Groupe supporte la quasi-totalité des risques et avantages, sont traités comme s'ils avaient été acquis à crédit et sont amortis linéairement selon les durées décrites ci-dessus.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué soit en cas d'indice de perte de valeur, soit une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux écarts d'acquisition et aux marques. Les pertes de valeur sont enregistrées sur la ligne « autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat.

Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les titres de sociétés non consolidées, les créances d'exploitation, les titres de créances, les valeurs mobilières de placement, les instruments dérivés et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation. L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Ces actifs intègrent notamment les placements financiers dont les caractéristiques ne correspondent pas à celles des équivalents de trésorerie. Ils sont valorisés à la valeur de marché du jour de la clôture, et la variation de valeur est comptabilisée en compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Conformément à la norme IAS 39.9, le classement d'un actif financier dans cette catégorie ne signifie pas que l'intention du groupe Wendel est de vendre cet actif. En effet cette catégorie d'actifs financiers regroupe les actifs financiers non dérivés qui ont été désignés comme étant disponibles à la vente ou qui n'ont pas été classés dans les autres catégories d'actifs financiers.

Ils sont évalués à la juste valeur et la variation de juste valeur est comptabilisée en capitaux propres. Si une baisse de la valeur sous le coût d'acquisition est jugée significative ou durable, une provision pour dépréciation est constatée par le compte de résultat. Cette dépréciation ne peut être reprise par le résultat qu'en cas de cession.

Actifs détenus jusqu'à échéance

Ces actifs sont des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition, surcotes ou décotes. Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Passifs financiers

À l'exception des instruments dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exceptions détaillées ci-après, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur, de flux futurs de trésorerie ou de couverture d'investissement :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux de change, des taux d'intérêt ou autres cours de référence ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs, il s'agit des couvertures mises en place par Wendel et ses filiales pour se couvrir contre les fluctuations de cours de devises étrangères, de taux d'intérêt, ou du cours des matières premières ;
- les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger peuvent être considérées comme instruments de couverture dès lors que les critères respectifs d'IAS 39 sont remplis. Ces couvertures permettent de compenser les fluctuations de valeur liées à la conversion en monnaie de reporting dans les comptes consolidés de la société mère. Les dettes financières libellées dans la devise de fonctionnement de l'investissement couvert peuvent faire l'objet d'une qualification de couverture d'investissement net lorsque la couverture est reconnue comptablement.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée en capitaux propres. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en compte de résultat. Les montants enregistrés en situation nette sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts ou sont repris dans le coût d'acquisition des actifs dont le risque financier lié au prix d'acquisition a été couvert ;
- pour les couvertures d'investissement net, la part du produit ou de la perte sur un instrument de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger qui est considérée comme une couverture efficace, est comptabilisée directement en capitaux propres. La part inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont reconnus dans le compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

La valorisation des instruments dérivés est faite sur la base de modèles mathématiques mis en œuvre par Wendel, par des experts externes et/ou par les contreparties. La méthode appliquée aux différents instruments dérivés du Groupe est décrite dans la note relative aux instruments dérivés.

Stocks

Les stocks sont valorisés au plus faible du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût de production comprend le coût des matières premières, de la main-d'œuvre ainsi que les frais généraux que l'on peut raisonnablement rattacher à la production.

Trésorerie et équivalents de trésorerie et Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie nantis

La trésorerie est constituée de comptes bancaires.

Conformément à IAS 7 et au communiqué de l'Autorité des Marchés Financiers du 9 mars 2006, les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie comprennent notamment des SICAV monétaires à support euro et des comptes de dépôt ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Ils sont comptabilisés à la clôture à leur juste valeur.

Les comptes de trésorerie et les équivalents de trésorerie nantis sont présentés en actifs financiers non courants car ils ne sont pas immédiatement disponibles.

Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Selon l'échéance estimée de l'obligation, le montant de la provision est actualisé. L'impact de l'actualisation est recalculé à chaque clôture et l'ajustement lié à l'actualisation est comptabilisé dans le compte de résultat en « autres produits et charges financiers ».

Provisions pour avantages accordés aux salariés

Régimes à cotisations définies : les cotisations sont comptabilisées en charges opérationnelles.

Régimes à prestations définies : la valeur actualisée des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite pour le personnel en activité et les salariés retraités est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les droits sont déterminés à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'âge, de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle qui s'applique à des hypothèses de rentabilité des placements à long terme. La provision correspond à la différence entre l'engagement ainsi calculé et les éventuels actifs confiés en gestion à des sociétés d'assurances dans le but de couvrir ces engagements.

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres dès qu'ils sont constatés (IAS 19 § 93A).

Impôts

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le Groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC.

Le Groupe a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- La CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et sera donc comptabilisée en 2010 comme cette dernière en charges opérationnelles ;
- La CVAE, qui selon l'analyse du Groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Pour conduire son analyse, la Société a notamment pris en considération les décisions de rejet d'ajout du sujet à son agenda formulées par l'IFRIC en mars 2006 et mai 2009 sur la question du champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». L'IFRIC a en effet précisé que, pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le Groupe a jugé que la CVAE remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat a conduit à comptabiliser dès le 31 décembre 2009 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice, la loi de finances ayant été votée en 2009. Cette charge d'impôt différé est non significative et présentée sur la ligne « impôt sur le résultat ». En outre à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE sera présentée sur cette même ligne.

Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

L'existence de déficits fiscaux reportables entraîne l'inscription à l'actif du bilan d'impôts différés lorsqu'il est probable de les utiliser par compensation avec des impôts générés par les bénéfices futurs des exercices les plus proches ou lorsqu'il existe des impôts différés passifs d'un montant égal ou supérieur qui sont susceptibles d'être imputés sur ceux-ci. L'application de ce principe a conduit à ne pas activer les déficits fiscaux du groupe fiscal Wendel et du groupe fiscal Eufor.

S'agissant des filiales et des sociétés mises en équivalence, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes différences temporaires entre la valeur comptable des titres et leur valeur fiscale sauf :

- si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera ;
- et qu'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est calculé selon la méthode du report variable donc il tient compte de l'évolution connue du taux de l'impôt en vigueur à la fin de l'exercice, soit, au titre des sociétés françaises, à 34,43 % pour les bénéfices soumis au régime commun.

Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est affecté directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

Traitement comptable des mécanismes d'association des équipes de direction aux investissements du Groupe

Lors d'une acquisition, le pourcentage d'intérêt pris en compte pour la consolidation de la nouvelle filiale correspond au rapport entre l'investissement en capitaux propres de Wendel et l'investissement en capitaux propres total (Wendel + co-investisseurs + équipes de direction).

Les structures de co-investissement des équipes de direction peuvent conduire à une dilution de Wendel dans les filiales concernées (voir la note relative à l' « Association des équipes de direction aux investissements de groupe »). Cette dilution potentielle est variable en fonction du temps et de la performance réalisée, elle n'est pas connue à l'avance, puisqu'elle dépend de la performance finale, et ne peut donc être prise en compte avant le dénouement de l'investissement. L'impact de la dilution est donc pris en compte en même temps que le résultat de cession. En outre, la valeur consolidée des filiales concernées dans les comptes de Wendel n'est pas comptabilisée à la valeur de marché et ne tient donc pas compte de cette performance.

Actifs destinés à être cédés et activités en cours de cession

Les actifs, ou groupe d'actifs, destinés à être cédés sont classés en tant que tels lorsque leur valeur comptable sera recouvrée principalement par une vente plutôt que par leur utilisation, et lorsque leur cession est hautement probable. Les éventuels amortissements sur ces actifs sont arrêtés à partir de la date à laquelle les conditions de classement dans cette catégorie sont remplies, et une dépréciation est constatée si la valeur nette comptable résiduelle est supérieure à la valeur probable de réalisation.

Une activité est considérée comme en cours de cession lorsqu'elle répond aux critères des actifs destinés à être cédés. Les actifs et passifs de ces activités sont présentés sur des lignes distinctes du bilan à la clôture de l'exercice en cours ; et le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat (y compris pour les exercices présentés en comparatif). Le résultat des activités abandonnées intègre, le cas échéant, le résultat de cession ou la dépréciation constatée sur cette activité.

Reconnaissance du revenu

Les revenus provenant de la vente des produits sont enregistrés en chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur.

Dans le groupe Bureau Veritas, la majorité des contrats est de courte durée. Au titre de ces contrats, Bureau Veritas comptabilise le chiffre d'affaires dès lors que la prestation de service a été rendue au client. Pour d'autres contrats, Bureau Veritas utilise la méthode de l'avancement pour déterminer le montant qu'il convient de comptabiliser en chiffre d'affaires au cours d'une période donnée dans la mesure où les résultats des contrats sont déterminés de manière fiable. Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque contrat par référence aux coûts encourus à la date de clôture, rapportés au total des coûts estimés. L'accroissement de ce pourcentage, appliqué au résultat total prévisionnel du contrat, représente la marge comptabilisée de la période. En cas de marge prévisionnelle négative, des provisions sont constituées immédiatement pour la totalité du contrat.

Traduction des opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont évaluées en fonction des cours de change en vigueur à la date de réalisation des transactions. Les créances et les dettes en devises figurant au bilan à la clôture de la période sont évaluées en fonction des cours de change applicables à cette date. Les pertes et profits de change résultant de la conversion de transactions en devises figurent dans la rubrique « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

Dans le cas des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (voir ci-avant « Instruments dérivés »), la part du produit ou de la perte sur un instrument de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger qui est considérée comme une couverture efficace, est comptabilisée directement en capitaux propres. La part inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat.

Plan d'options de souscription et plan d'options d'achat

La norme IFRS 2 « Paiements basés sur des actions » conduit le Groupe à comptabiliser une charge de personnel pour le montant de la juste valeur des options de souscription accordées aux salariés à la date de l'octroi, la contrepartie de la charge est passée en capitaux propres consolidés. Cette charge est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Le modèle de Black & Scholes et le modèle binomial sont utilisés pour déterminer la juste valeur des options accordées. En 2008 et 2009, les plans accordés par Wendel ont été évalués par un expert.

Présentation du bilan

Un actif est classé en actifs courants lorsqu'une des quatre conditions suivantes est remplie :

- le Groupe s'attend à pouvoir réaliser l'actif, le vendre ou le consommer dans le cadre de son cycle d'exploitation normal, ou
- l'actif est essentiellement détenu à des fins de transaction, ou
- le Groupe s'attend à réaliser l'actif dans les 12 mois suivant la date de clôture, ou
- l'actif est de la trésorerie (ou équivalent de trésorerie) dont l'échange ou l'utilisation pour régler un passif ne sont soumis à aucune restriction pendant au moins les douze mois suivants la clôture. Lorsque l'actif est un compte de trésorerie ou équivalent de trésorerie nanti, le montant est classé en actifs non-courants.

Un passif est classé en passifs courants lorsque l'une des quatre conditions suivantes est remplie :

- le Groupe s'attend à ce que le passif soit réglé dans le cadre de son cycle d'exploitation normal, ou
- le passif est essentiellement encouru à des fins de transaction, ou
- le passif doit être réglé dans les 12 mois après la date de clôture, ou
- l'entreprise n'a pas de droit inconditionnel de différer le règlement de la dette au minimum pour la période de douze mois après la date de clôture.

Les autres actifs et passifs sont classés en actifs ou passifs non courants.

Présentation du compte de résultat

Le « résultat opérationnel » intègre les produits et les charges ne résultant pas des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités arrêtées ou en cours de cession et de l'impôt.

Les « autres produits et charges opérationnels » correspondent aux impacts d'événements limités, inhabituels, anormaux et peu fréquents. Ils peuvent intégrer les plus et moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles, les dépréciations d'immobilisations corporelles ou incorporelles, les charges de restructuration, les dotations aux provisions pour litiges et les résultats de cession des titres consolidés.

Le résultat financier est composé d'une part du « coût de l'endettement financier net » et d'autre part des « autres produits et charges financiers » qui intègrent notamment les résultats de cession ou les dépréciations sur les actifs financiers, les dividendes des participations non consolidées, les variations de juste valeur des « actifs financiers évalués en juste valeur par le résultat », l'impact de l'actualisation des créances, des dettes ou des provisions et les écarts de change.

Résultat par action

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe, par le nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe, par le nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice, ajusté selon la méthode du « rachat d'actions ». Les instruments dilutifs émis par les filiales sont également pris en compte dans la détermination du résultat part du Groupe.

Si le compte de résultat présente séparément le résultat d'activités cédées, le bénéfice par action est calculé d'une part sur le bénéfice hors activités cédées et d'autre part sur le résultat des activités cédées.

C - VARIATIONS DE PERIMETRE**Année 2009****Variations de périmètre au niveau de Wendel***Investissement dans Saint-Gobain (production, transformation et distribution de matériaux)*

Au 31 décembre 2009, Wendel détient 89,8 millions de titres, soit une participation de 17,66% du capital de Saint-Gobain contre 21,57% au 31 décembre 2008 (net des actions auto-détenues). La dilution a été générée essentiellement par trois opérations sur le capital de Saint-Gobain :

- Augmentation de capital de mars 2009

Saint-Gobain a procédé le 23 mars 2009 à une augmentation de capital d'un montant total hors frais de 1 512 millions d'euros par émission de 108 017 212 actions avec un prix de souscription de 14 euros.

Wendel n'a participé que partiellement à l'augmentation de capital en exerçant 28,9 millions de bons de souscription d'action (35,5% des bons lui revenant), soit une souscription de 8,3 millions de titres qui représente un investissement de 115,7 millions d'euros. Le solde des bons de souscription revenant à Wendel, soit 52,6 millions de BSA, a été cédé sur le marché. Le produit net de cession de ces bons de souscription s'élève à 65,5 millions d'euros et est présenté sur la ligne « autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

Cette opération s'est traduite par une dilution du Groupe au sein du capital de Saint-Gobain d'environ 3,1 points (déterminée sur une base nette des actions auto-détenues).

- Augmentation de capital réservée aux salariés

L'augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe a entraîné un effet de dilution dans l'investissement dans Saint-Gobain d'environ 0,3 point (déterminé sur une base nette des actions auto-détenues).

- Dividende versé en 2009

Le paiement du dividende versé en 2009 a été proposé sur option du bénéficiaire soit en action soit en numéraire. L'option de recevoir le dividende en action a été suivie à près de 65%. Wendel a opté pour le dividende en actions et a revendu tous les titres lui revenant au titre de celui-ci dans le cadre d'un contrat financier bancaire. Cette cession a permis à Wendel d'encaisser l'équivalent du dividende qui lui serait revenu si elle avait opté pour le dividende en numéraire, ainsi qu'une prime au titre de ce contrat de 6,8 millions d'euros.

L'augmentation de capital résultant de l'exercice du dividende en action se traduit par une dilution de l'investissement dans Saint-Gobain d'environ 0,5 point (déterminé sur une base nette des actions auto-détenues).

L'impact comptable de cette dilution représente un montant négatif de **741,6 millions d'euros** inscrit au Compte de résultat sur la ligne « Résultat des sociétés mises en équivalence ». Cette perte est liée à l'écart entre la valeur de Saint-Gobain dans les comptes de Wendel (avant dépréciation comptabilisée en 2009) et le prix auquel ont été souscrites les nouvelles actions émises qui ont conduit à la variation du taux de détention de l'investissement net dans Saint-Gobain.

Les mouvements sur le capital de Saint-Gobain au cours du second semestre 2009 génèrent un résultat négatif de 2,9 millions d'euros.

Ce résultat s'accompagne de la reprise de la partie des écarts de conversion constatés sur la part diluée, soit une perte de 38 millions d'euros en résultat.

A l'issue de ces opérations, la participation de Wendel dans Saint-Gobain est passée de 21,57% à 17,66% (net des actions auto-détenues).

Cession d'un bloc de 11 millions de titres (10% du capital) Bureau Veritas (Certification, contrôle)

Wendel a cédé en mars 2009, 11 millions de titres Bureau Veritas à un prix de 25,00 euros par action pour un montant de 275 millions d'euros hors frais. A la fin de l'exercice 2009, Wendel détient 52% de Bureau Veritas (net des actions auto-détenues) et en reste l'actionnaire majoritaire.

Le profit net de cession s'élève à 118,4 millions d'euros et s'analyse comme suit :

Produit de cession :	275,0 millions d'euros
Valeur comptable des titres cédés : (y compris la reprise des écarts de conversion)	154,4 millions d'euros
Frais de cession :	2,2 millions d'euros
Profit de cession :	118,4 millions d'euros

Le résultat de cession est présenté sur la ligne « autres produits et charges opérationnels » du Compte de résultat.

Cession des activités pétrolières et gazières de Oranje-Nassau Groep

En mai 2009, Oranje-Nassau Groep a cédé l'ensemble de ses activités pétrolières et gazières. Le profit net de cession ressort à 346,3 millions d'euros :

Produit de cession :	601,6 millions d'euros
Impacts des frais de cession et primes versées aux managers néerlandais d'Oranje-Nassau (nets d'impôts)	15,8 millions d'euros
Valeur comptable des titres cédés : (y compris la reprise des écarts de conversion)	239,5 millions d'euros
Profit de cession :	346,3 millions d'euros

Après paiement des frais de cession, primes versées aux managers d'Oranje-Nassau et remboursement de la dette bancaire d'Oranje-Nassau, l'opération se traduit par un accroissement de la trésorerie disponible pour Wendel de 510 millions d'euros. Cette trésorerie est inscrite au bilan d'Oranje-Nassau.

Conformément à la norme IFRS 5, tous les éléments du compte de résultat des activités pétrolières et gazières pour la période allant du début de l'exercice jusqu'à la date de cession, sont présentés sur la ligne « Résultat des activités cédées » avec le résultat de cession. Les éléments du compte de résultat des activités pétrolières et gazières de Oranje-Nassau Groep relatifs à l'exercice 2008 sont classés sur la ligne « Résultat des activités cédées » du compte de résultat 2008.

Cession d'un bloc de 15 millions de titres (5,7% du capital) Legrand (Produits et systèmes électriques basse tension)

En novembre 2009, Wendel a cédé 15 millions de titres Legrand à un prix de 18,50 euros par action. A l'issue de l'opération, Wendel détient 25% de Legrand (net des actions auto-détenues). Legrand reste consolidé par mise en équivalence, Wendel maintient en effet son influence notable sur sa participation.

Le produit de cession s'élève à 277,5 millions d'euros hors frais. Le profit net à 161,6 millions d'euros de cette opération s'analyse comme suit :

Produit de cession :	277,5 millions d'euros
Valeur comptable des titres cédés : (y compris la reprise des écarts de conversion)	114,2 millions d'euros
Frais de cession :	1,7 millions d'euros
Profit de cession :	161,6 millions d'euros

Le résultat de cession est présenté sur la ligne « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du Compte de résultat.

Variations de périmètre au niveau des filiales et participations

Acquisitions du groupe Bureau Veritas (certification et contrôle)

Les acquisitions de l'exercice 2009 du groupe Bureau Veritas ont représenté un investissement de 37 millions d'euros. Elles intègrent notamment la finalisation du rachat en date du 31 décembre 2008 de Geoanalitica.

Le montant total des écarts d'acquisition dégagés sur ces acquisitions est de 25 millions d'euros, dont 15 millions d'euros sur des filiales achetées en 2008 et consolidées en 2009.

La contribution des filiales acquises au résultat net est de 14 millions d'euros.

Acquisitions du groupe Materis (chimie de spécialités pour la construction)

Les acquisitions du groupe Materis ont représenté un investissement de 6 millions d'euros en 2009. Ces acquisitions ont quasiment toutes porté sur 100% du capital des filiales acquises. Le montant total des écarts d'acquisition dégagés est de 3 millions d'euros.

La contribution au résultat net des filiales acquises n'est pas significative au regard du résultat de Wendel.

Acquisitions du groupe Saint-Gobain (production, transformation et distribution de matériaux) - Mis en équivalence

Le groupe Saint-Gobain n'a réalisé aucune acquisition significative en 2009. Les impacts liés aux variations de périmètre se limitent essentiellement à la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de Maxit (mars 2008) au cours du premier semestre.

Acquisitions du groupe Legrand (Produits et systèmes électriques basse tension) - Mis en équivalence

Les acquisitions de filiales du groupe Legrand intègrent principalement des ajustements de prix d'acquisitions réalisées antérieurement. Elles s'élèvent à 5 millions d'euros pour l'année 2009.

Année 2008

Variations de périmètre au niveau de Wendel

Investissement dans Saint-Gobain (production, transformation et distribution de matériaux)

En 2008, Wendel a augmenté sa participation dans le capital de Saint-Gobain, portant sa participation de 17,9% (net d'actions autodétenues) à 21,6% au 31 décembre 2008. A cette même date, le Groupe détenait 81,541 millions d'actions Saint-Gobain.

Au 31 décembre 2008, le montant des titres mis en équivalence était de 5,4 Mds€, après dépréciation et résultat de la période. L'écart d'acquisition résiduel était de 3,2 Mds€ en quote-part Wendel. Conformément aux normes IFRS, l'allocation de l'écart d'acquisition était définitive à cette même date.

Cession d'Editis (édition et diffusion/distribution)

Wendel a cédé le 30 mai 2008 le groupe Editis. Le produit net de cession s'est élevé à 500 millions d'euros et le profit de cession à 256 millions d'euros.

Conformément à la norme IFRS 5, tous les éléments du compte de résultat d'Editis pour la période allant du début de l'exercice 2008 jusqu'à la date de cession, sont présentés sur la ligne « Résultat des activités cédées » avec le résultat de cession.

Variations de périmètre au niveau des filiales et participations

Acquisitions du groupe Bureau Veritas (certification et contrôle qualité)

Les acquisitions de l'exercice 2008 du groupe Bureau Veritas ont représenté un investissement de 319 millions d'euros. Amdel (leader australien des analyses de minéraux en laboratoire) est la principale acquisition de l'exercice 2008. Ces acquisitions ont quasiment toutes porté sur 100% du capital des filiales acquises.

Le montant total des écarts d'acquisition dégagés sur ces acquisitions était de 229 millions d'euros.

La contribution des filiales acquises au résultat net 2008 était de 10 millions d'euros.

Acquisitions du groupe Materis (chimie de spécialités pour la construction)

Les acquisitions du groupe Materis ont représenté un investissement de 18 millions d'euros en 2008. Ces acquisitions ont quasiment toutes porté sur 100% du capital des filiales acquises. Le montant total des écarts d'acquisition dégagés sur les acquisitions 2008 de filiales consolidées est de 11 millions d'euros (en outre, 12 millions d'euros ont été dégagés sur des filiales acquises en 2007 et consolidées en 2008 ; et +4 millions d'euros sont liés à des ajustements de prix d'acquisition).

La contribution au résultat net 2008 des filiales acquises n'était pas significative au regard du résultat 2008 de Wendel.

A noter que les sociétés acquises en 2008 qui n'ont pas été consolidées au 31 décembre 2008, faute d'information comptable, ne sont pas prises en compte dans le paragraphe précédent. Celles-ci figuraient pour 3 millions d'euros dans les actifs financiers non courants fin 2008.

Acquisitions du groupe Deutsch (connecteurs de haute performance)

Les acquisitions du groupe Deutsch ont représenté un investissement de 54 millions d'euros. Il s'agit essentiellement de l'acquisition de 60% de Ladd (distributeur américain des produits Deutsch de la division Industrie pour les Etats-Unis). Le montant total des écarts d'acquisition dégagés est de 7 millions d'euros.

La contribution au résultat net 2008 des filiales acquises était de 17 millions d'euros sur le résultat 2008 du groupe Wendel (y compris les minoritaires).

Acquisitions du groupe Saint-Gobain (production, transformation et distribution de matériaux) - Mis en équivalence

Saint-Gobain a procédé, le 13 mars 2008, à l'acquisition effective du groupe Maxit auprès d'HeidelbergCement pour un montant de 2 087 millions d'euros dont 559 millions d'euros d'endettement net acquis. Maxit a été consolidé par intégration globale à compter du 1er mars 2008 par Saint-Gobain et fait partie de l'activité Mortiers Industriels. La contribution au chiffre d'affaires consolidé 2008 de cette participation est de 1 019 millions d'euros.

Au 1er semestre 2008, Saint-Gobain a fait l'acquisition de la société de négoce de matériaux danois Dalhoff Larsen & Horneman A/S (DLH) et de la société de négoce de matériaux estonienne Famar Desi. Saint-Gobain a également fait l'acquisition du groupe britannique de distribution de matériaux Gibbs & Dandy au terme d'une offre publique d'achat (OPA) clôturée le 1er juillet 2008.

Acquisitions du groupe Legrand (Produits et systèmes électriques basse tension) - Mis en équivalence

Les principales acquisitions de l'exercice 2008 sont PW Industries (spécialiste nord-américain du cheminement de câbles sous plafond destiné aux secteurs tertiaires et industriels), Estap (leader des armoires et coffrets Voix Données Images en Turquie), HDL (n°1 des portiers audio et vidéo au Brésil) et Electrak (un des leaders britanniques du cheminement de câbles par le sol destiné au secteur tertiaire).

Les entités consolidées pour la première fois en 2008 ont contribué au chiffre d'affaires 2008 de cette participation pour 136 millions d'euros. Après prise en compte des effets liés à leur intégration, le résultat opérationnel 2008 de ces mêmes entités est un profit de 5 millions d'euros dans les comptes 2008 de cette participation.

D - PARTIES LIEES

Les parties liées du groupe Wendel sont :

- Saint-Gobain, Legrand et Stahl qui sont mises en équivalence,
- les membres du Conseil de surveillance et du Directoire, et
- Wendel Participations qui est la structure de contrôle de Wendel.

Saint-Gobain

Le groupe Wendel a reçu au cours de l'exercice 2009 un dividende de Saint-Gobain de 89,8 millions d'euros. Ce dividende a été versé sous la forme de 3,9 millions de titres Saint-Gobain nouvellement émis. Ces titres ont tous été monétisés par le groupe Wendel pour 89,8 millions d'euros dans le cadre d'un contrat financier bancaire qui a permis à Wendel d'encaisser une prime de 6,8 millions d'euros en plus du prix de cession des actions reçues dans le cadre du dividende payé en actions.

Le groupe Saint-Gobain a des relations commerciales avec certaines filiales consolidées par intégration globale du groupe Wendel, essentiellement avec Materis. Elles sont réalisées à la valeur de marché et n'ont pas été affectées par la participation de Wendel dans le capital de Saint-Gobain.

Legrand

Le groupe Wendel a reçu au cours de l'exercice 2009 un dividende de Legrand de 56,4 millions d'euros.

Stahl

L'investissement dans Stahl a été effectué en partie sous forme d'un prêt d'actionnaire. Il se monte à 71,8 millions d'euros au 31 décembre 2009 (nominal avant dépréciation).

Membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

Le montant des rémunérations dues au titre de l'exercice 2009 aux membres du Directoire de Wendel (Frédéric Lemoine, Président à partir du 7 avril 2009, Bernard Gautier et Jean-Bernard Lafonta, Président jusqu'au 7 avril 2009) s'élève à 3 994 milliers d'euros (ce montant inclut 955 373 euros versés à Monsieur Jean-Bernard Lafonta postérieurement à son mandat). La valeur des options attribuées au cours de l'exercice 2009 aux membres du Directoire s'élève à 288 milliers d'euros.

Le montant des rémunérations versées en 2009 au Conseil de surveillance s'élève à 926 milliers d'euros, dont 657,5 milliers d'euros de jetons de présence Wendel et de rémunération du Président du Conseil de surveillance, et y compris 39,6 milliers d'euros de jetons de présence versés à certains membres du Conseil de surveillance par Wendel Participations qui détient 34% du capital de Wendel.

En ce qui concerne Frédéric Lemoine, Président du Directoire, les engagements pris par la Société en cas de départ éventuel sont le versement d'une indemnité d'un montant égal à 2 années maximum de la dernière rémunération fixe et variable à objectifs atteints et allouée par le Conseil de surveillance, sous réserve des conditions de performance (en cas de départ avant le 7 avril 2011, l'indemnité serait proportionnée en fonction du temps passé dans l'entreprise).

Les engagements pris par la Société au bénéfice de Bernard Gautier, membre du Directoire en cas de départ éventuel sont les suivants :

- une indemnité de fin de contrat de travail, représentant au maximum un an de rémunération fixe et variable à objectifs atteints allouée par le Conseil de surveillance ;
- une indemnité de fin de mandat, représentant au maximum un an de rémunération fixe et variable à objectifs atteints allouée par le Conseil de surveillance, soumis à conditions de performance.

Enfin, certains mandataires sociaux sont actionnaires des sociétés de co-investissement décrites au paragraphe « Association des équipes de direction aux investissements du Groupe » ci-après.

Dans le cadre du départ de Monsieur Jean-Bernard Lafonta du groupe Wendel, et conformément à l'autorisation du Conseil de surveillance du 25 mars 2009 :

- l'ensemble des sommes versées à Monsieur Jean-Bernard Lafonta dans le cadre de son contrat de travail réactivé le 07 avril 2009 à la suite de la cessation de ses fonctions en tant que Président et membre du Directoire s'est élevé à 955 373 euros ;
- en exécution de conventions signées le 7 avril 2009, Wendel, par l'intermédiaire de filiales, a racheté à Monsieur Jean-Bernard Lafonta ses parts de co-investissements non définitivement acquises dans Saint-Gobain, et dans Materis, Deutsch, Stahl et VGG/AVR ; le rachat de ces co-investissements a été réalisé à leur valeur de souscription, indépendamment de l'évolution de leur valeur de marché, soit à un prix total de 2 496 000 euros ; il s'inscrit dans le cadre du principe d'acquisition progressive des droits aux co-investissements en vertu duquel les membres de l'équipe de direction s'engagent, en cas de départ du Groupe Wendel, à vendre sur demande leurs titres non définitivement acquis à leur valeur d'origine ;
- 350 000 stock-options attribuées en 2008 et 280 000 stock-options attribuées en 2007 ont été perdues par Monsieur Jean-Bernard Lafonta.

Wendel Participations

L'actionnariat de Wendel Participations est composé d'environ 950 personnes physiques et morales appartenant à la famille Wendel. Elle détient environ 34% du capital de Wendel.

Il n'y a pas d'autres liens économiques et financiers significatifs entre Wendel Participations et Wendel que ceux liés à la détention des titres (dividendes) et les conventions suivantes :

- un protocole d'accord sur l'utilisation du nom patronymique « Wendel » ainsi qu'une convention de licence sur la marque « WENDEL Investissement » ; et
- des conventions d'assistance technique et de location de locaux avec Wendel Participations.

E - ASSOCIATION DES EQUIPES DE DIRECTION AUX INVESTISSEMENTS DU GROUPE

1. Association des équipes de direction des filiales à la performance des entités

Les filiales et participations du Groupe ont mis en place différents systèmes d'association des équipes de management à la performance de chaque entité.

Pour les filiales et participations cotées (Bureau Veritas, Legrand, Stallergenes, Saint-Gobain), il existe des plans d'attribution d'options de souscription et d'achat et/ou des plans d'attributions d'actions gratuites.

Par ailleurs, pour les filiales non cotées la politique d'association des équipes de direction repose sur un système de co-investissement au terme duquel les managers peuvent être amenés à co-investir des sommes significatives aux côtés de Wendel et en contrepartie ont un profil de gain différencié en fonction du taux de rendement interne (TRI) de chaque investissement atteint par Wendel.

L'investissement réalisé par les managers ne bénéficie d'un rendement supérieur à celui de Wendel qu'à partir d'un certain seuil de rentabilité de l'investissement pour Wendel (7 % à 15 %). En deçà de ces seuils, l'investissement des managers a un retour plus faible que celui de Wendel, voire nul dans certains cas.

Ces investissements présentent un risque pour les managers dans la mesure où ils ont investi des sommes significatives qu'ils sont susceptibles de perdre intégralement en fonction de la valeur de l'investissement au jour de dénouement de ces mécanismes.

Ces mécanismes de co-investissement et la répartition du profil de risque entre Wendel et les managers sont matérialisés par la souscription ou l'acquisition par les managers et par Wendel de différents instruments financiers (actions ordinaires, actions de préférence à rendement indexé, obligations à rendement fixe, ...).

Le dénouement de ces mécanismes intervient soit lors d'un événement de liquidité (cession ou introduction en bourse), soit, en l'absence d'un tel événement, à un horizon de temps déterminé (étalé entre le 6e anniversaire et le 12e anniversaire de la réalisation de l'investissement selon la société concernée).

Au 31 décembre 2009, de tels systèmes étaient en place chez Materis, Deutsch et Stahl.

A la suite des opérations de restructuration du financement de certaines entités (Deutsch et Stahl), ces mécanismes de co-investissement sont en cours de revue.

2. Association des équipes de Wendel à la performance du Groupe

Dans le cadre de l'association de l'équipe de direction de Wendel à la création de valeur du Groupe, le Directoire, après autorisation du Conseil de surveillance sur avis du Comité de gouvernance, a mis en place des systèmes de co-investissement selon certains principes généraux applicables pour toute nouvelle opération conduisant le Groupe à prendre un risque économique sur une entreprise, cotée ou non cotée.

Le système du co-investissement, suspendu en juin 2009, consiste à proposer aux membres de l'équipe de direction d'investir dans chacune des sociétés dans lesquelles le Groupe a investi depuis 2006, afin qu'ils soient intéressés aux bénéfices et soumis aux risques de ces investissements sur leurs patrimoines personnels.

Ces principes généraux sont les suivants, pour chacune des sociétés concernées du portefeuille :

- (i) les intéressés investissent aux côtés de la Société, sur proposition de celle-ci, un montant global maximum de 0,5% du total des sommes investies par Wendel ;
- (ii) les intéressés sont seuls responsables du financement de leur co-investissement ;
- (iii) les co-investissements donnent droit à 10% de la plus-value (pour 0,5% des investissements), à condition que Wendel ait obtenu un rendement minimum de 7% par an et de 40% de son investissement ; dans le cas contraire, les montants investis par les membres de l'équipe de direction sont perdus par eux ; le seuil de 7% de rentabilité minimale est apprécié sur la base de la valeur et des dates auxquelles les investissements sont réalisés ; quant au seuil de 40% de plus-values réalisées par Wendel sur les investissements dans les sociétés cotées, il ne s'applique qu'au delà d'une période de 2,5 ans à compter de l'investissement de Wendel ;

- (iv) les droits liés au co-investissement sont progressivement acquis sur une période de quatre ans en cinq tranches de 20% par an (20% à la date d'investissement puis 20% à chaque date anniversaire) ; toutefois, les membres de l'équipe de direction s'engagent, en cas de départ, à céder sur demande leurs droits non encore définitivement acquis à leur valeur d'origine ;
- (v) la plus-value est dégagée lors de la cession ou, s'il n'y a pas eu de cession au bout de 10 ans, à dire d'expert.

En application de ces principes et selon les modalités décrites ci-dessus, après accord du Conseil de surveillance sur avis du Comité de gouvernance, les membres de l'équipe de direction et certains mandataires sociaux présents au moment de la mise en œuvre de ces mécanismes ont co-investi au total en plusieurs tranches :

- un montant de 3,9 millions d'euros dans Materis, Deutsch, Stahl et VGG/AVR ;
- un montant de 7 millions d'euros dans Saint-Gobain.

Toutefois, compte tenu notamment des cessions intervenues en 2009 par Monsieur Jean-Bernard Lafonta, dans le cadre de son départ du Groupe, de ses droits non encore définitivement acquis dans ces co-investissements et de la suspension des mécanismes, les montants investis par les membres de l'équipe de direction représentent au 31 décembre 2009 moins de 0,5% des montants investis par le Groupe.

Conformément à ce qu'il avait été indiqué à l'assemblée générale de Wendel du 5 juin 2009, ces mécanismes ont été suspendus en juin 2009 et aucun co-investissement n'a été effectué depuis.

3 - Incidence de ces mécanismes de co-investissement pour Wendel

Les dispositifs mis en place pour les investissements effectués, en supposant réalisés les business plans envisagés par Wendel au moment des acquisitions, pourraient avoir un effet dilutif de 10 % à 15 % sur le pourcentage de détention de Wendel dans ces sociétés. À court terme, la crise économique et financière actuelle rend les perspectives de dilution plus faibles.

F - GESTION DES RISQUES

L'analyse de la gestion des risques doit s'analyser en connexion avec le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, notamment pour les risques financiers.

Gestion du risque action

Les actifs du Groupe Wendel sont principalement des participations dans lesquelles Wendel est actionnaire principal ou de contrôle. Ces actifs sont cotés (Saint-Gobain, Bureau Veritas, Legrand et Stallergenes) ou non cotés (Materis, Deutsch et Stahl). Le Groupe détient également, pour des montants peu significatifs, des placements qui sont des participations minoritaires (VGG/AVR).

La gestion active de ces actifs s'appuie sur le suivi régulier des performances de chaque société. La progression de l'Actif Net Réévalué de Wendel (voir descriptif intégré au rapport financier) dépend de la capacité de ses équipes à sélectionner, acheter, développer puis revendre des sociétés capables de s'affirmer comme leader de leur secteur. Les performances opérationnelles et financières de ces sociétés sont suivies et analysées avec le management de la société concernée de façon très régulière. À ces entretiens approfondis s'ajoute, à intervalles réguliers, une analyse prospective rendue possible par une véritable expertise sectorielle résultant d'un partage des connaissances avec le management. Cet examen régulier permet à Wendel d'analyser au mieux l'évolution de chaque participation et de jouer son rôle d'actionnaire stratégique.

Cette approche spécifique par société se complète au niveau de Wendel d'une analyse globale de la répartition des filiales et des participations entre les différents secteurs de l'économie afin de prendre en compte la diversification des actifs tant sur le plan sectoriel que du point de vue de leur positionnement concurrentiel et de leur résistance à la conjoncture.

Néanmoins, il existe un risque que les réalisations économiques de la filiale ou de la participation ne soient pas en ligne avec les attentes de Wendel. Ce risque est important durant la période actuelle caractérisée par une forte volatilité des marchés financiers et par une crise économique mondiale qui génèrent de fortes incertitudes sur l'évolution de l'activité économique.

Par ailleurs, dans le cadre de la couverture de son portefeuille d'actifs, Wendel peut mettre en place des instruments dérivés sur action ou sur indice. Afin de se protéger contre une baisse du cours de bourse sur une partie des titres Saint-Gobain qu'elle détient, Wendel a mis en place des protections nettes. Cette position nette est composée d'achats de puts (lesquels ont été partiellement cédés) et de puts vendus. Au cours de l'exercice 2009, Wendel a vendu une partie de ces puts et a ainsi augmenté son exposition aux variations de cours des titres Saint-Gobain détenus, de 64% à l'ouverture à près de 75% au 31 décembre 2009 (voir la Note 8 D « Instruments dérivés »). Ces protections permettent notamment de ne pas avoir d'appel en garantie sur une partie du financement de l'investissement dans Saint-Gobain (voir le paragraphe « situation de liquidité – Covenants bancaires » du groupe Eufor).

Le risque lié aux marchés des actions concerne :

- Les titres consolidés et mis en équivalence dont la « valeur recouvrable » retenue pour les tests de dépréciation est déterminée sur la base de paramètres de marché, notamment, selon le cas, la détermination du taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la « valeur d'utilité » ou le cours de bourse utilisé pour le calcul de la « juste valeur » (voir les notes sur les « écarts d'acquisition » et les « titres mis en équivalence ») ;
- Les puts sur titres Saint-Gobain qui sont comptabilisés à la valeur de marché au bilan ; lorsque le cours de Saint-Gobain baisse, la valeur des protections s'accroît ce qui génère un gain dans le compte de résultat, et inversement. L'impact d'une variation de leur valeur est comptabilisé en résultat : à titre indicatif, au 31 décembre 2009, une variation de +/-5% du cours de Saint-Gobain (sous-jacent à ces instruments financiers) conduirait à un impact d'environ +/- 34 millions d'euros dans le compte de résultat (voir Note 8 D « Instruments dérivés ») ;
- L'évolution des appels en garantie sur les financements du groupe Eufor qui est fonction de l'évolution du cours de bourse des titres mis en garantie. Ces appels en garantie sont décrits dans la note sur la gestion du risque de liquidité relative au financement du groupe Eufor.

millions d'euros	Valeur comptable brute (part du groupe)	Dépréciation cumulée (part du groupe)	Valeur comptable nette (part du groupe)	Valeur de marché (calculées sur le cours de clôture)	Impact sur la valeur de marché d'une variation de -5% des cours de bourse	Note	Impact sur le résultat net		
							variation de +/- 5% des cours de bourse	variation de +/- 0,5% du taux d'actualisation des valorisations de flux de trésorerie futurs	variation de +/- 0,5% du taux de croissance perpétuelle de l'activité des valorisations de flux de trésorerie futurs
Titres mis en équivalence									
Saint-Gobain	4 786,6	-421,7	4 364,9	3 419,2	-171,0	4	na (1)	+ 421,7 / -511,9	+421,7 / -377,2
Legrand	467,5	0,0	467,5	1 277,2	-63,9	4	0,0	na (5)	na (5)
Stahl	0,0	0,0	0,0	na	na	4	na	0,0	0,0
Prêt d'actionnaire de Stahl (2)	60,0	-60,0	0,0	na	na	8	na	0,0	0,0
			0,0						
Titres consolidés									
Bureau Veritas	836,1	na (4)	836,1	2 049,4	-102,5	1	0,0	na (5)	na (5)
Materis	-73,1	na (4)	-73,1	na	na	1	na		
Prêt d'actionnaire de Materis (3)	181,2	0,0	181,2					0 / 0	0 / 0
			108,1						
Deutsch	-84,9	na (4)	-84,9	na	na	1	na		
Prêt d'actionnaire de Deutsch (3)	220,3	0,0	220,3					0 / 0	0 / 0
			135,4						
Stallergenes	48,2	na (4)	48,2	357,9	-17,9	1	0,0	na (5)	na (5)
Instruments financiers									
Protections sur Saint-Gobain (puts)	341,7	na	341,7	341,7	+ 34	8	-/+ 34	na	na

(1) la dépréciation est constatée par rapport à une valorisation par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, voir la Note 4 – Titres mis en équivalence.

(2) classé en actifs financiers non courants dans la catégorie Prêts.

(3) éliminé en consolidation.

(4) les pertes de valeur sur les écarts d'acquisitions ne peuvent être reprises.

(5) la valeur recouvrable utilisée dans le cadre des tests de dépréciation de ces participations est le cours de bourse (juste valeur).

Gestion du risque de liquidité

Wendel

Les besoins de trésorerie de Wendel sont liés aux investissements, au service de la dette, aux frais généraux, aux dividendes versés et aux appels en garantie des financements Eufor (voir mécanismes ci-dessous). Ces besoins sont couverts par la rotation des actifs, par les financements bancaires et obligataires, et par les dividendes reçus des filiales et participations.

Gestion des échéances financières

L'objectif de Wendel est d'aligner les échéances de ses financements obligataires et des financements du groupe Eufor (investissement dans Saint-Gobain) avec ses perspectives d'investisseur de long terme. Ainsi, Wendel met en place des financements à moyen/long terme et allonge la maturité des financements existants lorsque les conditions de marché le permettent et que cela est jugé nécessaire par la direction de Wendel (voir Note 11 sur les dettes financières).

Supports de trésorerie

La trésorerie fait l'objet d'un tableau de bord mensuel qui présente la position et les mouvements du mois. Le tableau de bord présente également la ventilation entre la trésorerie libre et la trésorerie nantie. Un tableau de bord est également établi en ce qui concerne les flux attendus sur les mois et années à venir.

En fonction des échéances financières de Wendel et de ses holdings, la trésorerie est placée sur différents types de supports. Les supports de placement sont essentiellement des dépôts bancaires court-terme et des Sicav monétaires peu volatils (classées en « trésorerie et équivalents de trésorerie »), ainsi que des placements obligataires à court terme, des fonds d'assurance, et des fonds actions et diversifiés (classés en « autres actifs financiers »). Ces placements bénéficient d'une liquidité quotidienne (ou très rarement hebdomadaire). Les montants affectés aux fonds plus volatils générant potentiellement un rendement plus élevé représentent une proportion peu significative de la trésorerie. L'affectation de la trésorerie aux différents types d'instruments de placement est faite en tenant compte de la compatibilité de l'horizon de placement de ces instruments avec les échéances financières de Wendel et de ses holdings.

Au 31 décembre 2009, la trésorerie est placée en dépôts bancaires (201,7 millions d'euros) et en Sicav monétaires peu volatils (1 961,8 millions d'euros) ; à la date d'arrêté de compte, les placements sur des supports obligataires, sur des fonds diversifiés ou actions, et sur des fonds d'assurance représentent respectivement 43,8 millions d'euros, 142,6 millions d'euros et 125,0 millions d'euros sur une trésorerie totale de 1 954 millions d'euros.

Suivi des impacts des appels en garantie sur la trésorerie disponible

Des simulations d'appels en garantie des financements Eufor en fonction de l'évolution du cours de bourse de Saint-Gobain et des titres cotés mis en garantie couplés aux prévisions de flux de trésorerie de Wendel permettent d'analyser l'impact de l'évolution du cours de Saint-Gobain sur la liquidité de Wendel.

Filiales opérationnelles

Les dettes financières des filiales sont sans recours sur Wendel. La trésorerie, l'endettement et le risque de liquidité des filiales opérationnelles sont gérés sous la responsabilité de la Direction de chacune d'entre elles.

Le niveau d'endettement et de trésorerie fait l'objet d'un reporting régulier à Wendel. Le niveau des covenants bancaires fait l'objet de prévisions sur l'année à venir et sur la durée du plan d'affaires plusieurs fois par an, et à chaque événement pouvant avoir un impact significatif sur ces covenants. Ces prévisions et ces calculs de covenant font l'objet d'un reporting régulier à Wendel.

Situation de liquidité – covenants bancaires

Wendel

Au 31 décembre 2009, la trésorerie de Wendel et de ses holdings (hors filiales opérationnelles) est la suivante :

<i>(millions d'euros)</i>	Disponible	Nantie	Totale
Wendel et holdings	993,7	29,3*	1 023,0
Oranje-Nassau Groep	486,3		486,3
Groupe Eufor <i>(investissement dans Saint-Gobain)</i>	1,2	653,0	654,2
Total	1 481,2	682,3	2 163,5

* garantie apportée dans le cadre de l'accord avec les prêteurs de Deutsch (voir ci-dessous)

Wendel et ses holdings disposent en outre de placements financiers liquides pour 15 millions d'euros classés en « autres actifs financiers ».

Au 31 décembre 2009, l'endettement brut avec recours sur Wendel est constitué des obligations de Wendel pour un montant total de 2 666 millions d'euros. Il n'y a pas d'échéance de cet endettement brut sur l'exercice 2010. La première échéance, en 2011, s'élevait à 466 millions d'euros au 31 décembre 2009. Les autres échéances obligataires s'étalent entre 2014 et 2017 (voir détail note 11 – Dettes financières). Conformément à la stratégie d'investisseur de long terme de Wendel, la maturité moyenne de cette dette est de plus de 5 ans au 31 décembre 2009.

Wendel dispose également d'une ligne de crédit syndiquée non tirée d'un montant de 1,2 milliard d'euros avec une échéance en septembre 2013.

Au 31 décembre 2009, la notation long terme attribuée à Wendel par Standard & Poor's est BB perspective négative et la notation court terme est B.

Les dettes des filiales opérationnelles et du groupe Eufor (financements de l'investissement dans Saint-Gobain) sont sans recours sur Wendel, ainsi le risque de liquidité de ces filiales n'affecte Wendel que lorsque Wendel le décide ou l'accepte :

- **filiales opérationnelles** : Wendel n'a pas d'obligation juridique de soutenir les filiales opérationnelles qui seraient en difficulté de trésorerie ; de même les filiales opérationnelles n'ont pas d'obligation de se soutenir entre elles. La liquidité de Wendel ne se trouve donc affectée que si Wendel décide d'apporter de la trésorerie à une de ses filiales opérationnelles en difficulté. Ce type de décision résulte, le cas échéant, d'une analyse approfondie de l'ensemble des contraintes auxquelles Wendel est soumise (retour sur investissement, liquidité propre de Wendel, investissement complémentaire dans les autres filiales ou nouveaux investissements).

Dans le cadre des négociations que les filiales opérationnelles ont menées en 2009 avec leurs créanciers bancaires, Wendel a accepté les engagements suivants :

- Materis (voir « Situation de liquidité » de Materis) : dans le cadre de la renégociation de la dette de Materis à la fin du premier semestre 2009, Wendel a décidé d'apporter 36 millions d'euros de trésorerie à Materis ;
- Deutsch (voir « Situation de liquidité » de Deutsch) : dans le cadre de l'accord entre Deutsch et ses créanciers bancaires en août 2009, Wendel a accepté de donner en garantie un montant de trésorerie s'élevant à 29,3 millions d'euros au 31 décembre 2009. A la date d'arrêté des comptes, Deutsch poursuit les négociations avec ses créanciers bancaires. Une proposition leur a été soumise le 17 mars 2010.

Par ailleurs, dans le cadre de la restructuration financière de Stahl, un montant de 60 millions d'euros a été investi au premier trimestre 2010 par Wendel dans cette participation (voir note 4 « Titres mis en équivalence » relative à Stahl).

- **groupe Eufor** (investissement dans Saint-Gobain) : les appels en garantie sur les financements de ce groupe sont financés par Wendel et impactent donc directement la liquidité de Wendel. Néanmoins Wendel peut décider de ne pas répondre aux appels en garantie supplémentaires ; le financement concerné par un tel appel serait alors mis en défaut et les garanties déjà accordées sur ce financement pourraient être exercées par la banque, cette banque n'ayant pas de recours complémentaire sur Wendel (les mécanismes d'appels en garantie et les garanties accordées au 31 décembre 2009 sont décrites dans le paragraphe « Situation de liquidité du groupe Eufor »). Seul un financement bénéficie d'une garantie à première demande d'un montant de 232,6 millions d'euros accordée par Wendel.

Le risque de liquidité de Wendel sur l'exercice 2009 reste donc limité grâce au niveau de trésorerie important disponible pour Wendel (1 481,2 millions d'euros au 31 décembre 2009, voir tableau supra). Ce niveau de liquidité permet à Wendel de faire face aux besoins de trésorerie de l'exercice à venir, de financer d'éventuels appels en garantie du groupe Eufor qui seraient liés à de fortes baisses des marchés financiers et de faire face aux engagements que Wendel a pris dans le cadre des négociations bancaires de ses filiales (voir ci-dessus).

Obligations émises par Wendel

Les emprunts obligataires ont une clause de changement de contrôle qui permet, sous certaines conditions, aux créanciers obligataires d'obtenir le remboursement ou le rachat de leurs titres en cas de changement de contrôle de l'émetteur, conformément à une pratique maintenant établie sur les marchés obligataires. La notion de changement de contrôle s'entend comme la détention par une ou plusieurs personnes, agissant seule ou de concert, autres que les actionnaires actuels de l'émetteur hors flottant, de 50% du capital et des droits de vote de l'émetteur, à condition que ce changement de contrôle entraîne une baisse de la notation de l'émetteur.

Ces obligations ne font pas l'objet de covenants financiers.

Crédit syndiqué de Wendel (non utilisé au 31 décembre 2009)

Wendel dispose d'une ligne de crédit syndiquée non tirée d'un montant de 1 200 millions d'euros avec une échéance à septembre 2013. Elle prévoit le respect de covenants financiers basés principalement sur la valeur de marché des actifs de Wendel et sur le montant de la dette nette. Les covenants sont donc sensibles à l'évolution des marchés actions.

La dette nette est calculée sur la base d'un périmètre limité aux holdings financières, excluant les dettes des sociétés opérationnelles et les dettes mises en place au niveau des holdings d'acquisition.

Les dettes nettes des groupes Saint-Gobain, Bureau Veritas, Materis, Deutsch, Legrand, Stallergenes et Stahl, ainsi que la dette nette liée à l'acquisition de titres Saint-Gobain, sans recours sur Wendel, sont déduites de la valeur brute réévaluée des actifs.

Ces covenants sont les suivants :

- la dette financière nette de Wendel et des holdings financières comparée à la valeur brute réévaluée des actifs après impôts latents (hors trésorerie) ne doit pas excéder 50 % ;
- le rapport entre :
 - (i) la dette financière brute non garantie augmentée des engagements hors bilan ayant une nature de dette financière non garantie de Wendel et des holdings financières, et diminuée de la trésorerie disponible (non nantie ou séquestrée) de Wendel et des holdings financières,
 - et
 - (ii) la somme de 75% de valeur des actifs cotés disponibles (non nantis ou séquestrés) et de 50% de la valeur des actifs non cotés disponibles (non nantis ou séquestrés),ne doit pas excéder 1.

Ils sont testés semestriellement lorsque le crédit syndiqué est tiré. Au 31 décembre 2009, le test conclut que les covenants sont respectés. Wendel peut donc tirer cette ligne de crédit.

A la clôture 2009 et à la date d'arrêt des comptes, le niveau de trésorerie disponible permet à Wendel de ne pas avoir recours à ce crédit.

La documentation du crédit syndiqué contient une clause de changement de contrôle similaire à celle des obligations.

Financement de l'investissement dans Saint-Gobain (groupe Eufor)

Au 31 décembre 2009, l'endettement brut d'Eufor se monte à 4 534 millions d'euros, il est composé de :

- 2 985,6 millions d'euros d'endettement brut qui sont susceptibles de faire l'objet d'appels en garantie sous forme de trésorerie et/ou de titres cotés (Bureau Veritas et Legrand).

La valeur des garanties accordées par Eufor (titres Saint-Gobain financés, titres cotés et trésorerie) doit rester au niveau exigé par les contrats bancaires (exigence basée sur le montant de la dette). En cas de baisse de cette valeur, un appel en garantie est fait par la banque et en cas de hausse de cette valeur une partie des garanties est libérée. Wendel finançant ces appels en garantie, sa liquidité est donc impactée par la baisse des cours des titres mis en garantie pour ces financements.

Comme indiqué plus haut, cette dette est sans recours sur Wendel. Wendel pourrait donc choisir de ne pas financer ces appels en garantie complémentaires ; ceci aurait pour conséquences de mettre le financement concerné en défaut et la banque pourrait alors exercer les garanties déjà accordées.

Au 31 décembre 2009, les garanties accordées étaient composées des titres Saint-Gobain financés, de 233,3 millions d'euros de trésorerie au titre des garanties initiales, de 396,0 millions d'euros de trésorerie au titre des appels en garantie et 1 769,7 millions d'euros de titres cotés (Bureau Veritas et Legrand au cours de clôture) au titre des appels en garantie. Une garantie à première demande de 232,6 millions a également été accordée par Wendel lors de la mise en place de ces financements (utilisable dans la limite des montants dus par le groupe Eufor).

Au 31 décembre 2009, Wendel dispose de 1 481,2 millions d'euros de trésorerie disponible et de 1 556,9 millions d'euros de titres Legrand et Bureau Veritas libres de tout nantissement (valorisation au cours de clôture) qui permettraient de faire face à des appels en garantie complémentaires liés à une éventuelle chute des marchés financiers.

- 1 548,4 millions d'euros d'endettement brut qui ont en nantissement les titres financés et les protections contre la baisse du cours du titre Saint-Gobain (voir note 8 « Instruments financiers »). Ce financement ne fait pas l'objet d'appel en garantie, à l'exception d'une garantie initiale de 23,7 millions d'euros donnée sous forme de trésorerie.

Ainsi la totalité de la trésorerie donnée en garantie (garantie initiale et appels en garantie) se monte au 31 décembre 2009 à 653 millions d'euros. La valeur totale des titres donnés en garantie au titre des appels en garantie (Bureau Veritas et Legrand) s'élève à 1 769,7 millions d'euros. La valeur totale des titres Saint-Gobain financés et mis en garantie (73 millions de titres) est de 2 777,5 millions d'euros (valorisation au cours de clôture).

Le groupe Eufor dispose en outre de deux lignes de crédit non tirées dont l'objet est le financement ou le refinancement de titres Saint-Gobain. Ces lignes peuvent être utilisées notamment pour le refinancement de financements Eufor existants ou pour financer les titres Saint-Gobain disponibles et ne faisant pas actuellement l'objet d'un financement (16,9 millions de titres) (voir note 11 « Dettes financières »).

Dettes financières de Bureau Veritas

Le nominal de la dette bancaire brute de Bureau Veritas se monte à 826,3 millions d'euros (y compris intérêts courus) voir détail des échéances en note 11 « Dettes financières ». Cette dette est sans recours sur Wendel. La trésorerie se monte à 147,0 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Bureau Veritas peut faire face aux décaissements dans le cadre de son activité. Au titre de son endettement, Bureau Veritas n'a pas de charge de remboursement significative à court ou moyen terme et dispose de lignes de crédit non utilisées. Bureau Veritas dispose, dans le cadre de son emprunt syndiqué, d'une ligne revolver disponible de 378 millions d'euros au 31 décembre 2009. Cette ligne est confirmée et multidevises.

En juillet 2009, Bureau Veritas a mis en place un contrat-cadre avec un investisseur américain concernant une ligne de financement multidevises à hauteur de 225 millions de dollars américains utilisable à tout moment pendant trois ans. A ce jour, aucun engagement ferme n'a été pris. Cette possibilité de tirage apporte la flexibilité nécessaire au financement de la politique d'acquisition de Bureau Veritas.

Le contrat de crédit syndiqué ainsi que l'emprunt Club Deal 2007 prévoient le respect des ratios suivants :

- l'« interest cover ratio » soit le rapport entre l'EBITDA (excédent brut d'exploitation) et le montant des intérêts financiers nets doit être supérieur à 5,5.
- le rapport entre la dette nette consolidée de Bureau Veritas et le LTM EBITDA (excédent brut d'exploitation des douze derniers mois) doit être inférieur à 3. En revanche, le contrat USPP (voir note 11 « Dettes financières ») prévoit un ratio inférieur à 3,25.

Ces ratios sont testés semestriellement. Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2009.

Dettes bancaires de Materis

Le nominal de la dette bancaire brute de Materis se monte à 1 814 millions d'euros (y compris intérêts courus, hors frais d'émission et prêts d'actionnaires), (voir détail des échéances en note 11 « Dettes financières »). Cette dette est sans recours sur Wendel. La trésorerie se monte à 57 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Materis a renégocié sa dette bancaire fin juin 2009 et a obtenu des prêteurs les amendements suivants :

- la sécurisation de la liquidité de Materis jusqu'en 2013 par :
 - o le rééchelonnement de la dette amortissable (290 millions d'euros d'amortissements reportés à 2013) ;
 - o la capitalisation des intérêts de la dette mezzanine (70 millions d'euros de liquidité additionnelle d'ici 2013) ;
 - o la mise en place d'une ligne de 100 millions d'euros pour réaliser des investissements industriels et des acquisitions ;
 - o une enveloppe d'autorisation de factoring (ou de tout autre financement de type escompte) supplémentaire de 40 millions d'euros ;
- l'ajustement des covenants bancaires à la réalité de la situation économique et sur la base d'un nouveau business plan ;
- l'autorisation de procéder à des rachats de dettes sur le marché secondaire dans le futur.

En contrepartie, une commission d'avenant a été payée aux créanciers et la marge de la dette amortissable est augmentée (ce surcoût d'intérêts étant intégralement capitalisé). Pour leur part, Wendel et les actionnaires minoritaires dont les managers investisseurs de Materis ont apporté 45 millions d'euros dans les mêmes proportions que l'investissement initial de 2006, soit 36 millions d'euros pour Wendel.

Dans le cadre de cet accord, seuls les covenants suivants ont été testés au 31 décembre 2009 :

- la somme de la trésorerie disponible et des lignes non tirées (RCF, BBF, factoring, ligne d'investissements) doit être supérieure à 35 millions d'euros ;
 - le rapport entre le LTM EBITDA (excédent brut d'exploitation des douze derniers mois) et le montant des intérêts financiers cash nets qui doit être supérieur à 1,65 au 31 décembre 2009 (ce ratio minimum augmente jusqu'à 3,2 au 30 juin 2015). Ce ratio est calculé sur douze mois glissants.
 - les dépenses de Capex en 2009 ne doivent pas excéder 60 millions d'euros augmentées de 4,5% du chiffre d'affaires des sociétés acquises dans l'intervalle. Au 31 décembre 2009, le plafond des dépenses de Capex était de 60,7 millions d'euros.
- Ces covenants sont respectés au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, les ratios de levier et de couverture de la dette ont été suspendus et seront à nouveau testés à partir du 30 juin 2010 :

- le rapport entre la dette nette consolidée (hors prêt d'actionnaires) et le LTM EBITDA (excédent brut d'exploitation des douze derniers mois) devra être inférieur à 9,9 au 30 juin 2010 (ce ratio maximum diminue jusqu'à 4,92 au 31 décembre 2016) ;
- le rapport entre le cash flow après Capex et dividendes (augmenté de la trésorerie disponible dans la limite de 35 millions d'euros) et le montant du service de la dette (intérêts cash de la dette augmentés des échéances de remboursement) qui doit être supérieur à 1. Ce ratio est calculé sur douze mois glissants.

Par ailleurs, les dépenses de Capex ne devront pas excéder 75 millions d'euros en 2010 (augmentées de 4,5% du chiffre d'affaires des sociétés acquises dans l'intervalle), et 4,5% du chiffre d'affaires consolidé (ajusté des reports de Capex éventuels) à partir de 2011 et jusqu'en 2016.

La documentation relative aux dettes de Materis prévoit les restrictions habituelles pour ce type de crédit LBO. Certaines opérations telles que fusions, sorties d'intégration fiscale, cessions d'actifs, garanties accordées, acquisitions, endettement supplémentaire, paiement de dividendes, rachat d'actions, changement d'actionnaires, sont interdites, limitées ou nécessitent l'accord préalable des banques prêteuses.

Dettes bancaires de Deutsch

Le nominal de la dette bancaire brute de Deutsch se monte à 534,1 millions d'euros (y compris intérêts courus, voir détail des échéances en note 11 « Dettes financières »). Cette dette est sans recours sur Wendel. La trésorerie se monte à 51,3 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Le calcul des covenants au 30 juin 2009 a conclu qu'un covenant de la dette Senior et second lien (Dette Nette/LTM Ebitda) n'était pas respecté à cette date, la dette financière brute de Deutsch a donc été reclassée en passif courant.

Néanmoins, pour faire face à ce non-respect de covenants sur la dette senior et second lien, Deutsch a négocié et conclu un accord avec ses prêteurs bancaires en août 2009 avant la délivrance aux banques du certificat sur les covenants. Cet accord a permis de supprimer la contrainte liée aux covenants sur le test de fin juin 2009 et de la réduire sur le test de fin septembre 2009.

Les principaux éléments constituant l'accord sont les suivants :

- suspension de la possibilité pour les banques de prononcer un cas de défaut sur la dette senior et second lien en cas de bris de covenant à fin juin 2009 (les covenants de la dette mezzanine étaient quant à eux respectés car les seuils de covenants pour cette catégorie de créanciers sont plus larges) ;
- pour la dette senior, second lien et mezzanine, les 3 ratios des covenants du contrat initial (Dette nette/LTM Ebitda, cash flow après capex et dividendes/service de la dette et LTM Ebitda/intérêts) de fin septembre 2009 ont été remplacés par le respect des 2 covenants suivants :
 - o trésorerie minimum égale à 40 millions de dollars américains et
 - o LTM EBITDA (excédent brut d'exploitation des douze derniers mois) minimum égal à 75 millions de dollars américains (en prenant en compte 100% de l'EBITDA de la filiale LADD).

Les covenants ont été respectés au 30 septembre 2009.

- les actionnaires de Deutsch ont mis en place jusqu'au 30 avril 2010 au plus tard, et en l'absence de défaut, un compte séquestre chez l'agent des banques ; à ce titre, Wendel a mis en garantie 29,3 millions d'euros au 31 décembre 2009, cette trésorerie est appelée par les banques dès que la trésorerie de la société franchit à la baisse le seuil de 40 millions de dollars à la fin de chaque mois ou pour payer les intérêts cash de la dette mezzanine (environ 2,5 millions de dollars). Au 31 décembre 2009, seuls les 2,5 millions de dollars correspondant au paiement des intérêts de la dette mezzanine ont été tirés ;
- fourniture aux banques de certaines informations financières complémentaires relatives à l'évolution de l'activité de Deutsch ;
- le paiement d'une commission d'avenant.

Au 31 décembre 2009, les covenants du contrat bancaire initial sont à nouveau applicables :

- le rapport entre la dette nette consolidée (hors prêt d'actionnaires) de Deutsch et le LTM EBITDA (excédent brut d'exploitation des douze derniers mois) doit être inférieur ou égal à 5,85 (ce ratio maximum diminue jusqu'à 3,5 au 30 juin 2013) ;
- le rapport entre le cash flow après Capex et dividendes et le montant du service de la dette (intérêts de la dette augmentés des échéances de remboursement) qui doit être supérieur ou égal à 1. Ce ratio est calculé sur douze mois glissants ;

- le rapport entre le LTM EBITDA et le montant des intérêts financiers nets qui doit être supérieur ou égal à 2 au 31 décembre 2009 (ce ratio minimum augmente jusqu'à 3 au 30 septembre 2013). Ce ratio est calculé sur douze mois glissants ;
- les dépenses de Capex qui ne doivent pas excéder 38 millions de dollars américains pour 2009.

Le certificat des covenants au 31 décembre 2009 devra être remis aux banques au plus tard le 31 mars 2010. Les covenants ne seront vraisemblablement pas respectés. Après remise du certificat et à défaut d'un accord avec les prêteurs bancaires, ces derniers auraient donc la possibilité de demander le remboursement anticipé si au moins les deux tiers d'entre eux votaient l'exigibilité anticipée de la dette financière. Le classement des dettes en passif courant est donc maintenu. Toutefois le caractère sans recours de la dette mise en place n'impose pas à Wendel de participer à ce remboursement éventuel.

Le 17 mars 2010, Deutsch a soumis à l'approbation de la majorité des 2/3 des prêteurs seniors et second lien, et à l'unanimité des prêteurs mezzanine une proposition visant notamment à :

- (i) renoncer à tout cas d'exigibilité anticipée dû au non respect des ratios financiers au 31 décembre 2009 et au 31 mars 2010 ;
- (ii) renforcer la solidité financière du groupe avec l'injection additionnelle de trésorerie de la part des actionnaires principaux ;
- (iii) assouplir les niveaux de ratios financiers auxquelles la société est soumise.

Si cet accord est obtenu, Deutsch sera en mesure de respecter pleinement ses obligations à l'égard de ses créanciers et aucune exigibilité anticipée ne sera prononcée par les créanciers.

La documentation relative aux dettes de Deutsch prévoit les restrictions habituelles pour ce type de crédit LBO. Certaines opérations telles que fusions, sorties d'intégration fiscale, cessions d'actifs, garanties accordées, acquisitions, endettement supplémentaire, paiement de dividendes, rachat d'actions, changement d'actionnaires, sont interdites, limitées ou nécessitent l'accord préalable des banques prêteuses.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Chaque filiale gère son exposition au risque de taux d'intérêt en tenant compte des contraintes imposées par ses contrats de financement (notamment dans le cadre des financements de type LBO sans recours sur Wendel), néanmoins la position globale du Groupe est suivie au niveau de Wendel.

Au 31 décembre 2008, l'exposition du groupe Wendel aux taux d'intérêt était limitée :

<i>en milliards d'euros</i>	Taux Fixe	Taux Capé	Taux Variable
Dettes brutes	3,1		8,8
Trésorerie et actifs financiers de placement			-2,7
Impacts des instruments dérivés	3,6	1,5	-5,1
Exposition aux taux d'intérêt	6,7	1,5	1,0
	73%	17%	10%

Au 31 décembre 2009, l'exposition du groupe Wendel aux taux d'intérêt reste limitée dans la mesure où l'essentiel de l'exposition nette est à taux fixe ou capé :

<i>en milliards d'euros</i>	Taux Fixe	Taux Capé	Taux Variable
Dette brute	2,9		7,5
Trésorerie et actifs financiers de placement			-2,4
Impacts des instruments dérivés	2,6	1,4	-4,0
Exposition aux taux d'intérêt	5,5	1,4	1,1
	69%	18%	13%

- Le notionnel des instruments dérivés est pondéré par la durée durant laquelle ils couvrent le risque de taux sur les 12 mois de l'exercice 2010.
- Les instruments dérivés couvrants le risque de taux sont décrits en note 8 « Actifs et passifs financiers ».

Une variation de +100 points de base des taux d'intérêt sur lesquels est indexée l'exposition aux taux d'intérêt du Groupe consolidé aurait un impact de l'ordre de -12 millions d'euros sur le résultat financier avant impôt des douze prochains mois (hypothèses : exposition au 31 décembre 2009, taux d'intérêt relevés à cette date, prise en compte des échéances des instruments dérivés qui couvrent le risque de taux d'intérêt).

Gestion du risque de crédit

Chaque filiale opérationnelle a mis en place une politique de suivi de son risque de crédit clients, et les créances pour lesquelles il existe un risque font l'objet d'une dépréciation. A la clôture, il n'y a pas de concentration significative du risque de crédit sur les créances clients compte tenu de la diversification géographique et sectorielle du groupe.

Les instruments dérivés sont conclus avec des établissements financiers de premier rang et la trésorerie est essentiellement placée auprès de banques de premier rang.

En cas de placement financier sur des supports tels que des placements obligataires à court terme, des fonds d'assurance ou des fonds actions ou diversifiés, une analyse approfondie est menée notamment sur le risque de contrepartie.

Gestion du risque de change

Les sociétés contrôlées par Wendel exercent leur activité dans différents pays et en conséquence réalisent une partie de leur résultat dans des monnaies autres que l'euro. L'essentiel du risque de change est concentré chez Bureau Veritas, chez Deutsch et dans une moindre mesure chez Materis.

Bureau Veritas

En raison du caractère international de ses activités, Bureau Veritas est exposé à un risque de change découlant de l'utilisation de plusieurs devises étrangères.

En 2009, près de la moitié du chiffre d'affaires de Bureau Veritas était réalisé dans des devises autres que l'euro dont 15% en dollars américains, 4% en livre sterling, 6% en dollars de Hong Kong et 5% en dollars australiens. Prises individuellement, les autres devises ne représentaient pas plus de 5% du chiffre d'affaires de Bureau Veritas. Cette évolution est notamment liée au fort développement des activités en dehors de la zone euro et notamment en dollar américain aux États-Unis ou à des devises qui lui sont liées. De manière générale cependant, des couvertures naturelles sont en place du fait de la correspondance des coûts et des produits dans la plupart des pays où Bureau Veritas opère car les prestations de service sont fournies localement. En conséquence, Bureau Veritas est faiblement exposé au risque de change lié à des transactions dans des devises différentes.

Ainsi, une variation de +/-5% du dollar américain contre l'euro aurait eu un impact de +/-0,9% sur le résultat d'exploitation 2009 de Bureau Veritas ; et une variation de +/-5% du dollar de Hong-Kong contre l'euro aurait eu un impact de +/-0,6% sur le résultat d'exploitation 2009 de Bureau Veritas; soit un impact total de +/-6 millions d'euros sur le résultat opérationnel.

En outre, le financement de ce groupe est multidevises et permet d'emprunter dans les devises locales. Bureau Veritas, s'il le juge nécessaire, pourrait ainsi assurer la couverture de certains engagements en alignant les coûts de financement sur les produits d'exploitation dans les devises concernées.

L'emprunt USPP (voir la note sur les « Dettes financières ») a été mis en place en juillet 2008 dans des devises différentes de la devise fonctionnelle de l'entité qui l'a souscrit, soit le dollar américain et la livre sterling. Afin de se prémunir du risque de change au compte de résultat et de convertir la dette de façon synthétique en euros, l'emprunt USPP a fait l'objet d'une couverture de change de type « cross-currency swap » (voir la note sur les « Instruments dérivés »).

Enfin, l'impact sur le résultat avant impôt d'une variation de +/-5% du dollar américain sur les actifs et passifs financiers libellés en dollar américain et détenus par des entités ayant une monnaie de fonctionnement différente du dollar américain est de -/+5 millions d'euros.

Deutsch

La monnaie de fonctionnement du groupe Deutsch est le dollar américain. Le groupe Deutsch estime que plus de 60% du résultat opérationnel courant (hors écritures liées à l'allocation des écarts d'acquisition et frais non récurrents) est réalisé dans cette monnaie. L'impact d'une variation de +/-5% de la valeur du dollar américain par rapport à l'euro aurait eu une incidence inférieure à -/+1 millions d'euros sur ce même agrégat exprimé en dollars américains et une incidence proche de +/-1,14 millions d'euros sur la même ligne de résultat dans les comptes de Wendel exprimés en euros. Les monnaies de référence de la dette financière de Deutsch sont réparties dans des proportions proches de celles de l'activité opérationnelle.

Par ailleurs, Deutsch a une dette financière de l'ordre de 119 millions d'euros qui est libellée en dollar américain et qui est portée par une société dont la monnaie de fonctionnement est l'euro. Ainsi, en cas de variation de la valeur du dollar face à l'euro de +/-5%, un impact de change d'environ -/+ 6 millions d'euros serait constaté en résultat financier.

Materis

L'impact du dollar américain sur le résultat opérationnel de Materis est limité, il est lié à la présence du groupe Materis aux Etats-Unis et aux achats de certaines matières premières. Pour 2009, une variation de +/-5% de la valeur du dollar américain contre l'euro aurait eu une incidence non significative sur le résultat opérationnel courant.

G - NOTES SUR LE BILAN**NOTE 1 - ECARTS D'ACQUISITION**

En millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Ecarts d'acquisition bruts		
Bureau Veritas, dégagé lors la prise de contrôle par Wendel	480,4	574,3
Deutsch, dégagé lors la prise de contrôle par Wendel	359,4	366,0
Materis, dégagé lors la prise de contrôle par Wendel	899,5	899,5
Oranje-Nassau Groep, dégagé lors la prise de contrôle par Wendel	-	41,5
Stallergenes, dégagé lors la prise de contrôle par Wendel	0,9	0,9
Filiales de Bureau Veritas	848,7	784,9
Filiales de Deutsch	7,2	7,5
Filiales de Materis	136,4	127,4
Filiales de Stallergenes	33,4	28,2
Total	2 766,1	2 830,3

En millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Dépréciations		
Deutsch	70,0	47,9
Materis	221,1	159,5
Filiales de Bureau Veritas	16,6	15,2
Total	307,6	222,6

En millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Ecarts d'acquisition nets		
Bureau Veritas, dégagé lors la prise de contrôle par Wendel	480,4	574,3
Deutsch, dégagé lors la prise de contrôle par Wendel	289,4	318,0
Materis, dégagé lors la prise de contrôle par Wendel	678,4	740,0
Oranje-Nassau Groep, dégagé lors la prise de contrôle par Wendel	-	41,5
Stallergenes, dégagé lors la prise de contrôle par Wendel	0,9	0,9
Filiales de Bureau Veritas	832,2	769,7
Filiales de Deutsch	7,2	7,5
Filiales de Materis	136,4	127,4
Filiales de Stallergenes	33,4	28,2
Total	2 458,4	2 607,6

En millions d'euros	2009
Montant net en début d'exercice	2 607,6
Regroupements d'entreprises	17,5
Cession bloc Bureau Veritas (1)	-93,9
Cession activité pétrolières et gazières Oranje-Nassau (1)	-41,5
Conséquences des variations des écarts de conversion et autres	64,0
Dépréciations de l'exercice (2)	-95,4
Montant net en fin d'exercice	2 458,4

(1) voir « Variations de périmètre ».

(2) dont Materis pour -63,4 millions d'euros et Deutsch pour -30,0 millions d'euros.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Les tests décrits ci-dessous sont fondés sur l'appréciation de Wendel et de ses filiales des faits et circonstances existants à la date de clôture ainsi que sur les informations disponibles lors de l'arrêté des comptes relatives à des situations existantes fin décembre 2009. Compte tenu de l'incertitude relative à l'évolution de l'activité économique mondiale, les prévisions sont rendues difficiles et les montants effectifs pourraient se révéler différents des prévisions établies dans le cadre de ces tests. Il est dès lors possible que la valeur d'utilité considérée soit ultérieurement différente de celle déterminée à partir des hypothèses et estimations mises en œuvre à la clôture de fin décembre 2009.

Test de dépréciation sur les écarts d'acquisition de Materis

Dans un contexte de baisse des marchés de la construction, un test de dépréciation a été réalisé par Materis sur ses Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) au 31 décembre 2009. La « valeur d'utilité » (valeur actualisée des flux de trésorerie futurs) a été déterminée conformément à IAS36 pour chacune d'elles et a été comparée à la valeur comptable de ces UGT. Les plans d'affaires utilisés ont été déterminés par Materis sur la base des dernières informations disponibles pour chacun des marchés sous-jacents à ses UGT. Le taux de croissance à long terme appliqué aux flux postérieurs au plan d'affaires est compris entre 2,0% et 5,0% selon les pays et les activités. Le taux d'actualisation utilisé est de 8% en moyenne (compris entre 7% et 17% selon les pays et les activités). Le total des dépréciations comptabilisées en 2009 par Materis suite à ce test est de 63,4 millions d'euros. Ces dépréciations ont été maintenues dans les comptes de Wendel.

Materis constituant une UGT dans les comptes de Wendel, un test conforme à IAS 36 a également été fait sur Materis au niveau des comptes consolidés de Wendel. La « valeur d'utilité » déterminée par Wendel pour ce test est une valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Le plan d'affaires utilisé correspond à ceux utilisés par Materis pour chacune de ses UGT, le taux d'actualisation retenu est de 8% (7,9% en 2008) et le taux de croissance à long terme appliqué aux flux postérieurs au plan d'affaires est de 2,25% (2,25% en 2008). La « valeur d'utilité » de Materis ainsi calculée par Wendel est supérieure à la valeur comptable de Materis au 31 décembre 2009, et aucune dépréciation complémentaire à celles constatées par Materis n'est à constater par Wendel. En outre une analyse de sensibilité du test réalisé par Wendel sur le taux d'actualisation et sur l'hypothèse de croissance à long terme montre qu'il n'y aurait pas de dépréciation à constater en cas de variation de, respectivement, +0,5% et -0,5% de ces paramètres. Pour qu'une dépréciation complémentaire soit constatée au niveau de Wendel, un taux de croissance à long terme inférieur à 1,35% ou un taux d'actualisation supérieur à 8,7% serait nécessaire.

Test de dépréciation sur les écarts d'acquisition de Deutsch

Dans un contexte de baisse de l'activité de Deutsch, un test de dépréciation a été réalisé par Deutsch au 31 décembre 2009 au niveau des groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT ont été regroupées pour que l'analyse des écarts d'acquisition au niveau de Deutsch corresponde à l'analyse de l'activité par le management de la filiale, l'impact n'est pas significatif sur les comptes de Wendel. La « valeur d'utilité » (valeur actualisée des flux de trésorerie futurs) a été déterminée conformément à IAS36 pour chacun des groupes d'UGT et a été comparée à leurs valeurs comptables. Les plans d'affaires utilisés ont été déterminés par Deutsch sur la base des dernières informations disponibles pour chacun des marchés sous-jacents à ces groupes d'UGT. Le taux de croissance à long terme appliqué aux flux postérieurs au plan d'affaires est de 2,5%. Le taux d'actualisation utilisé est compris entre 9,5% et 11,5% selon les groupes d'UGT. Ce test ne conduit pas à une dépréciation complémentaire par rapport à celle déjà constatée dans les comptes semestriels 2009 ; le test qui avait été réalisé au 30 juin 2009 a eu un impact sur les comptes consolidés de 30 millions d'euros avant impôt différé liés à la déductibilité fiscale des écarts d'acquisition américains. Cette dépréciation a été maintenue dans les comptes 2009 de Wendel.

Deutsch constituant une UGT dans les comptes de Wendel, un test conforme à IAS 36 a également été fait sur Deutsch au niveau des comptes consolidés de Wendel. La « valeur d'utilité » déterminée par Wendel pour ce test est une valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Le plan d'affaires utilisé correspond à ceux utilisés par Deutsch pour chacune de ses UGT, le taux d'actualisation retenu est de 9% (8,6% en 2008) (ce taux est plus faible que ceux retenus par Deutsch dans la mesure où le risque estimé sur l'ensemble du groupe est plus faible que celui estimé sur les groupes d'UGT pris individuellement) et le taux de croissance à long terme appliqué aux flux postérieurs au plan d'affaires est de 2,5% (2,5% en 2008). La « valeur d'utilité » ainsi calculée par Wendel est supérieure à la valeur comptable de Deutsch au 31 décembre 2009, et aucune dépréciation complémentaire à celle constatée par Deutsch n'est à constater par Wendel. En outre une analyse de sensibilité du test réalisé par Wendel sur le taux d'actualisation ou sur les hypothèses de croissance à long terme montre qu'il n'y aurait pas de dépréciation à constater en cas de variation de, respectivement, +0,5% et -0,5% de ces paramètres. Pour qu'une dépréciation complémentaire soit constatée au niveau de Wendel, un taux de croissance à long terme inférieur à 1,2% ou un taux d'actualisation supérieur à 10% serait nécessaire.

Ecart d'acquisition de Bureau Veritas et Stallergenes

Les valeurs comptables des titres Bureau Veritas (14,85€/action) et Stallergenes (7,93€/action) à fin 2009 restent très inférieures à la « juste valeur » (cours de bourse : 36,405€/action pour Bureau Veritas et 58,85€/action pour Stallergenes). Aucune dépréciation n'est donc à constater.

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'euros	31.12.2009		
	Montant brut	Amortissement et provision	Montant net
Amortissables			
Générées en interne	4,4	3,7	0,7
Acquises			
Concessions, brevets, licences	53,8	10,9	43,0
Relations clientèles (1)	1 030,5	485,1	545,4
Logiciels	104,2	67,2	37,0
Autres immobilisations incorporelles	27,7	13,4	14,3
	1 216,2	576,6	639,7
A durée de vie indéfinie			
Acquises			
Marques (2)	813,8	14,7	799,1
	813,8	14,7	799,1
Total	2 034,4	595,0	1 439,5

En millions d'euros	31.12.2008		
	Montant brut	Amortissement et provision	Montant net
Amortissables			
Générées en interne	6,1	4,3	1,8
Acquises			
Concessions, brevets, licences	51,7	10,4	41,3
Relations clientèles (1)	1 011,3	387,9	623,4
Logiciels	79,1	56,2	22,9
Autres immobilisations incorporelles	29,7	11,7	18,0
	1 171,9	466,2	705,6
A durée de vie indéfinie			
Acquises			
Marques (2)	811,3	10,2	801,2
Fonds commercial	1,0	-	1,0
	812,4	10,2	802,2
Total	1 990,3	480,7	1 509,7

Variation nette des immobilisations incorporelles :

En millions d'euros	2009	2008
Montant en début d'exercice	1 509,7	1 530,5
Acquisitions	14,6	14,4
Immobilisations générées en interne	0,8	-
Cession d'Editis	-	-45,1
Conséquences des regroupements d'entreprises	-	136,8
Conséquences des écarts de conversion et autres	24,6	-7,9
Amortissements et pertes de valeurs de l'exercice	-110,2	-119,0
Montant en fin d'exercice	1 439,5	1 509,7
<i>dont</i>		
Bureau Veritas	468,2	500,7
Deutsch	195,0	218,3
Materis	769,6	782,6
Stallergenes	6,7	8,1
Total	1 439,5	1 509,7

(1) Les relations clientèles ont été principalement reconnues lors des acquisitions de Materis pour 236,0 millions d'euros et Deutsch pour 153,7 millions d'euros en 2006 et lors de la prise de contrôle de Bureau Veritas pour 436,0 millions d'euros en 2004. Aucune acquisition significative n'a été réalisée en 2009.

(2) Le poste « marques » concerne principalement au 31 décembre 2009, en valeur nette, Bureau Veritas pour 197,5 millions d'euros, Materis pour 574,8 millions d'euros et Deutsch pour 26,7 millions d'euros.

NOTE 3- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'euros	31.12.2009		
	Montant brut	Amortissement et provision	Montant net
Terrains	78,0	4,5	73,5
Constructions	304,7	148,3	156,3
Installations techniques, matériel et outillage	924,6	575,5	349,1
Actifs pétroliers	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	512,0	302,5	209,5
Immobilisations en cours	58,7	-	58,7
Total	1 878,0	1 030,8	847,1
En millions d'euros	31.12.2008		
	Montant brut	Amortissement et provision	Montant net
Terrains	76,8	4,3	72,5
Constructions	287,3	135,4	152,0
Installations techniques, matériel et outillage	852,8	495,8	357,0
Actifs pétroliers	778,7	565,6	213,2
Autres immobilisations corporelles	481,9	282,8	199,0
Immobilisations en cours	68,0	-	68,0
Total	2 545,5	1 483,9	1 061,6

Variation de la valeur nette des immobilisations corporelles :

En millions d'euros	2009	2008
Montant en début d'exercice	1061,6	985,1
Acquisitions (1)	130,0	342,0
Cessions	-8,1	-20,6
Variations dues aux activités en cours de cession ou cédées (2)	-213,2	-1,2
Conséquences des regroupements d'entreprises	4,0	-0,2
Conséquences des écarts de conversion	6,1	-43,0
Amortissements et provisions de l'exercice	-133,4	-200,4
Montant en fin d'exercice	847,1	1 061,6
dont		
<i>Bureau Veritas</i>	208,2	193,4
<i>Deutsch</i>	96,3	114,1
<i>Materis</i>	477,9	480,0
<i>Oranje-Nassau Groep</i>	-	214,3
<i>Stallergenes</i>	56,4	51,7
<i>Wendel et sociétés holdings</i>	8,3	8,1
<i>Total</i>	847,1	1061,6

(1) En 2009 : principalement chez Bureau Veritas pour 56,9 M€ et Materis pour 50,6 M€.

(2) En 2009 : cession de la division Energie d'Oranje-Nassau Groep pour -213,2 M€

NOTE 4- TITRES MIS EN EQUIVALENCE

En millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Saint-Gobain	4 364,9	5 353,9
Legrand	467,5	521,3
Stahl	0,0	0,0
Participations de Bureau Veritas	0,7	2,8
Participations de Materis	3,1	3,3
Total	4 836,2	5 881,3

La variation des titres mis en équivalence s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2009
Montant en début d'exercice	5 881,3
Acquisition de titres Saint-Gobain (1)	115,9
Part du résultat de la période	
Saint-Gobain	-50,1
Legrand	97,9
Stahl	-2,3
Autres	-0,1
Dividendes de l'exercice	-146,2
Conséquences des variations des écarts de conversion	79,2
Cessions de titres Legrand (1)	-104,6
Dépréciations d'actifs (2)	-225,4
Dilutions sur Saint Gobain (1)	-744,5
Autres	-64,9
Montant au 31 décembre 2009	4 836,2

(1) voir « Variations de périmètre ».

(2) dépréciation d'actif sur Saint-Gobain.

Test de dépréciation

Test de dépréciation sur les titres mis en équivalence Saint-Gobain

Le test est fondé sur l'appréciation de Wendel des faits et circonstances existants à la date de clôture ainsi que sur les informations disponibles lors de l'arrêté des comptes relatives à des situations existantes fin décembre 2009. Compte tenu de l'incertitude relative à l'évolution de l'activité économique mondiale, les prévisions sont rendues difficiles et les montants effectifs pourraient se révéler différents des prévisions établies dans le cadre de ce test. Il est dès lors possible que la valeur d'utilité de la participation soit ultérieurement différente de celle déterminée à partir des hypothèses et estimations mises en œuvre au 31 décembre 2009.

Ce test de dépréciation a été réalisé dans un contexte de crise financière et de baisse des marchés de la construction (IAS 28 §33). En application d'IAS 36, la valeur recouvrable a été déterminée en retenant la valeur la plus importante entre la « juste valeur » qui est le cours de bourse à la clôture (38,07 €/action, soit 3,4 milliards d'euros pour les titres détenus par Wendel), et la « valeur d'utilité » qui est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

Cette valorisation des flux de trésorerie actualisés a été réalisée par Wendel. Le plan d'affaires sur 5 ans utilisé pour le calcul de la « valeur d'utilité » a été élaboré par Wendel à partir d'informations publiques (notamment des notes d'études sectorielles établies par des instituts de prévisions de référence), d'analyses internes à Wendel et d'études conduites par Wendel. Les hypothèses d'activité par branche et détaillée par pays qui sous-tendent ce plan (évolution des marchés sous-jacents, effet prix...) prennent en compte notamment les impacts liés à la baisse des marchés de la construction et à la dégradation de l'environnement économique. Conformément à IAS 36, ces hypothèses n'intègrent pas d'opération stratégique de croissance externe. Enfin, les hypothèses retenues pour le calcul des flux postérieurs au plan d'affaires (croissance de l'activité et rentabilité normative) sont fondées sur une analyse des performances historiques des activités de Saint-Gobain observées sur plus de 20 ans.

Le taux de croissance à long terme appliqué aux flux postérieurs au plan d'affaires est identique à celui utilisé au 31 décembre 2008 et au 30 juin 2009 : 2%. Le taux d'actualisation utilisé est identique à celui utilisé au 31 décembre 2008 et au 30 juin 2009 : 8% ; il est fondé sur les paramètres de marché (taux sans risque, prime de marché, beta) et la prise en compte du risque spécifique au plan d'affaires retenu.

Au 31 décembre 2009, la « valeur d'utilité » des titres Saint-Gobain ainsi déterminée est égale à 48,6€/action (44,3€/action au 30 juin 2009), soit 4 364,9 millions d'euros pour les titres détenus par Wendel. Elle est inférieure à la valeur comptable post dilution (voir la note relative aux « variations de périmètre ») et avant dépréciation passée en 2009, qui est de 51,1€/action dans les comptes de Wendel au 31 décembre 2009, soit 4 590,3 millions d'euros pour les titres détenus par Wendel. Une dépréciation a donc été constatée en 2009 sur la base de la « valeur d'utilité » pour un montant de 225,4 millions d'euros sur les 89,8 millions d'actions Saint-Gobain détenues par le groupe au 31 décembre 2009. Ce montant s'ajoute à la dépréciation constatée en 2008 (196,3 millions d'euros après l'impact de la dilution constatée en 2009) et à la perte de dilution constatée en 2009 (voir la note relative aux « variations de périmètre »).

Une analyse de sensibilité montre qu'en cas de hausse du taux d'actualisation de +0,5%, une perte supplémentaire de 511,9 millions d'euros serait constatée, et qu'en cas de baisse du taux de -0,5%, les dépréciations cumulées 2008 et 2009 seraient reprises (421,7 millions d'euros). De même, en cas de diminution de -0,5% du taux de croissance à long terme une perte supplémentaire de 377,2 millions d'euros serait constatée, et en cas de hausse de +0,5% du taux de croissance à long terme, les dépréciations cumulées 2008 et 2009 seraient reprises (421,7 millions d'euros). Enfin, il faut souligner la sensibilité de l'ensemble du modèle aux hypothèses relatives au plan d'affaires de 5 ans.

Test de dépréciation sur les titres mis en équivalence Legrand

La valeur comptable des titres Legrand à fin 2009 (7,13€/action) reste très inférieure à la « juste valeur » (cours de bourse : 19,475 €/action). Aucune dépréciation n'est donc à constater.

Test de dépréciation sur les titres mis en équivalence Stahl

La situation nette comptable de Stahl est négative au 31 décembre 2009 comme au 31 décembre 2008. La valeur des titres Stahl mis en équivalence dans les comptes de Wendel est donc nulle, car il n'existe pas d'engagement de Wendel de prendre en charge les pertes de Stahl. Pour tenir compte des pertes comptables constatées par Stahl, le prêt d'actionnaire fait à Stahl par le Groupe et comptabilisé en « autres actifs financiers », a également été totalement déprécié comme au 31 décembre 2008.

Complément d'information sur Saint-Gobain :

En millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Total des actifs (Saint-Gobain)	43 023	43 395
Impact de la réévaluation des actifs et passifs acquis	5 467	5 938
Goodwill résiduel (hors Goodwill dans les comptes Saint-Gobain)	3 333	4 609
Intérêts minoritaires	302	256
Total des dettes	26 809	28 865
	2009	2008
Chiffre d'affaires	37 786	43 800
Résultat d'exploitation	2 216	3 649
Résultat opérationnel	1 240	3 214
Résultat net courant	617	1 914
Résultat net part du groupe	202	1 778
Impact de la réévaluation des actifs et passifs acquis	-471	-778

Complément d'information sur Legrand :

En millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Total des actifs (Legrand)	5 614,4	6 383,7
Ajustement de Goodwill (Wendel)	-522,9	-523,8
Intérêts minoritaires	5,2	5,6
Total des dettes	3 220,0	4 197,9
	2009	2008
Chiffre d'affaires	3 577,5	4 202,4
Résultat opérationnel ajusté récurrent*	629,5	745,5
Résultat opérationnel	524,1	642,8
Résultat net part du groupe	289,8	349,9

* Résultat opérationnel retraité des écritures comptables liées à l'acquisition de Legrand France en 2002, de la dépréciation de goodwill de 16,6 millions d'euros constaté par Legrand en 2009 et hors charges de restructuration.

Complément d'information sur Stahl :

En millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Total des actifs	363,9	503,4
Prêts d'actionnaires	114,0	105,2
Total des dettes	380,9	468,8
	2009	2008
Chiffre d'affaires	253,5	295,6
Résultat opérationnel ajusté *	30,1	39,1
Résultat opérationnel	-3,2	12,5
Résultat net part du groupe	-39,0	-30,9

* Résultat opérationnel ajusté avant les écritures d'allocation d'écarts d'acquisition, les managements fees et les éléments non récurrents (notamment les restructurations).

Etant donné son niveau d'endettement, Stahl a poursuivi les discussions entamées avec ses banques prêteuses afin d'optimiser sa structure financière. Cette phase s'est concrétisée par la finalisation de la renégociation de sa dette bancaire et de sa restructuration au premier trimestre 2010 (voir note 39 « Evénements postérieurs à la clôture »). Suite à cette restructuration financière, Stahl sera consolidée par Wendel par intégration globale à partir de fin février 2010.

NOTE 5 - STOCKS

En millions d'euros	31.12.2009		31.12.2008	
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net
Chez :				
Deutsch	85,1	22,1	63,0	105,4
Materis	234,6	14,1	220,5	246,2
Oranje-Nassau Groep	-	-	-	6,2
Stallergenes	20,2	1,2	18,9	15,2
Total	339,9	37,4	302,5	373,0

NOTE 6 - CREANCES CLIENT

En millions d'euros	31.12.2009		31.12.2008	
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net
Chez :				
Bureau Veritas	772,9	60,9	712,1	740,9
Deutsch	60,8	1,5	59,2	81,5
Materis	345,3	28,1	317,2	329,5
Oranje-Nassau Groep	-	-	-	26,5
Stallergenes	23,8	1,1	22,7	23,1
Wendel et holdings	1,1	0,5	0,6	1,8
Total	1 203,9	92,0	1 111,9	1 203,2

Les créances clients, et comptes rattachés, échus qui ne font l'objet d'aucune provision pour dépréciation représentent, pour les filiales les plus significatives :

- pour Bureau Veritas : un total de 312,4 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 260,1 au 31 décembre 2008, dont respectivement 95,7 et 56,5 millions d'euros échus depuis plus de 3 mois ;
- pour Materis : un total de 71,9 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 73,5 au 31 décembre 2008, dont respectivement 19,1 et 18,9 millions d'euros échus depuis plus de 3 mois.

NOTE 7 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
	Montant net	Montant net
Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie mis en garantie classés en actifs financiers non-courants (1)	682,3	1 399,6
Bureau Veritas	147,0	153,5
Deutsch	51,3	32,3
Materis	56,9	64,0
Stallergenes	22,4	9,4
Groupe Eufor (structure d'investissement dans Saint-Gobain)	1,2	9,5
Oranje-Nassau Groep	486,3	158,1
WENDEL et autres holdings	993,7	901,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie classés en actifs financiers courants:	1 758,8	1 328,5
Total	2 441,1	2 728,1
Dont Equivalents de trésorerie	1 996,6	2 021,4
Dont Trésorerie	444,6	706,7

(1) il s'agit essentiellement de garanties en numéraire accordées aux banques dans le cadre des financements du groupe Eufor, voir les notes « Engagements hors bilan » et « Gestion du risque de liquidité ».

NOTE 8 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (HORS DETTES FINANCIERES ET HORS CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION)

Actifs financiers :

En millions d'euros	Mode de comptabilisation	Niveau	31.12.2009	31.12.2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie - A	Compte de résultat (1)	1	1 758,8	1 328,5
Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie nantis - A	Compte de résultat (1)	1	682,3	1 399,6
Actifs disponibles à la vente - B	Capitaux propres (2)	3	12,2	24,2
Actifs financiers en juste valeur par le compte de résultat	Compte de résultat (1)	1	18,3	27,2
Prêts - C	Coût amorti	N/A	19,3	41,4
Dépôts et cautionnements	Coût amorti	N/A	22,4	19,6
Instruments dérivés - D	Cpte de résultat (1) / Cap propres (2)	voir D	367,3	867,4
Autres	Compte de résultat (1)	1	29,0	31,8
Total			2 909,6	3 739,6
<i>dont actifs financiers non courants</i>			1 112,9	2 294,9
<i>dont actifs financiers courants</i>			1 796,6	1 444,7

Passifs financiers :

En millions d'euros	Mode de comptabilisation	Niveau	31.12.2009	31.12.2008
Instruments dérivés - D	Cpte de résultat (1) / Cap propres (2)	voir D	204,6	178,0
Autres	Compte de résultat (1)	1	12,1	34,4
Total			216,7	212,4
<i>dont passifs financiers non courants</i>			149,3	150,3
<i>dont passifs financiers courants</i>			67,4	62,1

(1) Variation de juste valeur comptabilisée par le compte de résultat

(2) Variation de juste valeur comptabilisée par capitaux propres

La présentation des actifs et passifs financiers intègre la classification par niveau des méthodes d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers conformément aux dispositions de l'amendement à IFRS 7 (mars 2009). Le détail de cette classification est rappelé en fin de la présente note.

Détail des actifs et passifs financiers :

A – Trésorerie et équivalents de trésorerie et Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie nantis : les comptes de trésorerie et les équivalents de trésorerie nantis sont présentés en actifs financiers non courants car ils ne sont pas immédiatement disponibles (voir note 7 « Trésorerie et équivalents de trésorerie »).

B – Actifs disponibles à la vente au 31 décembre 2009 correspondant essentiellement à des parts de fonds d'investissement détenus par Oranje-Nassau Groep pour 8,7 millions d'euros.

C – Les prêts correspondent pour 18,0 millions à des prêts à VGG/AVR.

D – Instruments dérivés :

En millions d'euros	Niveau	31.12.2009		31.12.2008	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Protection nette (Puts) Saint-Gobain - non qualifié de couverture (1)	2	341,7	-	760,4	0,0
Instruments dérivés sur titres - non qualifié de couverture	3	7,8	-	27,2	2,0
Dérivés sur matières premières - couverture de flux de trésorerie	2	-	0,8	44,7	15,9
Swaps de taux d'intérêts - couverture des flux de trésorerie (2)	2	13,2	181,5	30,2	129,1
Swaps de taux d'intérêts - non qualifiés de couverture (2)	2	3,8	22,3	4,8	30,9
Autres dérivés - non qualifiés de couverture	2	0,8	0,1	-	-
Total		367,3	204,6	867,4	178,0
dont:					
Part non courante		353,3	148,4	782,7	147,5
Part courante		14,0	56,2	84,7	30,6

(1) Position nette des protections contre la baisse du titre Saint-Gobain avec des échéances 2011-2012.

Cette position nette est composée d'achats de puts (lesquels ont été partiellement cédés, voir ci-dessous) et de puts vendus. Après cession de 10,111 millions de puts fin 2009, elles couvrent près de 25% des titres détenus contre 36% à la clôture précédente. Lorsque le cours de Saint-Gobain baisse, la valeur de ces protections s'accroît, et inversement. Ces protections permettent donc de neutraliser économiquement l'impact de la baisse du cours de Saint-Gobain sur la partie couverte des titres détenus lorsque ce cours est inférieur au prix d'exercice, ce qui est le cas au 31 décembre 2009. Néanmoins, ces instruments dérivés ne sont pas qualifiés de couverture au sens des normes comptables car le sous-jacent est comptabilisé en mise en équivalence.

La valeur comptable retenue pour ces protections correspond à la valeur à laquelle la contrepartie aurait accepté de les dénouer. Elle est basée sur un modèle mathématique d'options qui tient compte des paramètres de marché à la date de clôture, notamment le cours, la volatilité, la liquidité des sous-jacents et la taille de l'opération. Elle est calculée par la contrepartie, et la Direction financière de Wendel en vérifie la cohérence. Cette valeur est inférieure de 96,1 millions d'euros à une valeur qui serait basée sur un modèle mathématique qui ne tiendrait pas compte des paramètres de marché relatifs à la taille de l'opération.

Sur l'exercice 2009, les protections nettes ont généré une perte de 225,2 millions d'euros :

- cession des puts : prix de cession de 193,5 millions d'euros (affecté au remboursement de 546,8 millions d'euros de dette bancaire sans appel de marge) pour une valeur comptable au début de l'exercice de 237,7 millions d'euros, soit une perte de -44,2 millions d'euros,
- variation de valeur des protections nettes conservées : -181,1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, une variation de +/- 5% du cours de Saint-Gobain entraînerait une variation de la valeur des protections nettes d'environ +/- 34 millions d'euros sur le résultat.

A noter que les normes comptables IFRS ne permettent pas de valoriser les protections sur la même base que les titres sous-jacents comptabilisés en mise en équivalence : les protections sont valorisées selon la norme IAS 39 sur la base des paramètres de marché à la date de clôture, alors que les titres sous-jacents sont valorisés selon la norme IAS 28 par consolidation en mise en équivalence et font l'objet d'un test de dépréciation basé sur une valorisation par les flux de trésorerie actualisés (IAS 36). Ainsi, l'application des normes comptables peut générer une distorsion dans les évaluations qui impactent le compte de résultat.

Ces protections sont nanties dans le cadre du financement sur Saint-Gobain ne faisant pas l'objet d'appel de garantie.

(2) swaps de taux d'intérêt :

La valeur des swaps est calculée par les contreparties qui se basent sur la courbe des taux d'intérêts de la date de clôture et qui actualisent les flux attendus au titre de ces contrats.

Nominal	Qualification	Départ	Échéance	31.12.2009	31.12.2008	
convention de signe : (+) actif, (-) passif						
Couverture des obligations portées par WENDEL						
100ME	Paie 3,98% contre 4,21%		pré-clôture	05-2016	1,4	1,6
100ME	Paie Euribor (plancher à 3,42% et plafond à 4,02%) contre 4,06%		pré-clôture	02-2011	0,1	0,1
400ME	Paie CMS 7 ans (plancher à 3,43% et plafond à 3,85%) contre 3,89%		pré-clôture	02-2011	1,2	1,2
95,7ME	Paie 3,20% contre 3,89%		pré-clôture	02-2011	0,7	1,3
300 ME	Paie Euribor 12M+0.93% entre 1.70% et 2.60%, 3.40% si < 1.70% et 3.53% si > 2.60%. Contre 3,49%		pré-clôture	08-2017	0,4	-0,3
				3,8	3,9	
Couverture des dettes bancaires de Eufor (a)						
2 500ME	Paie 4,18% contre Euribor	Couverture	pré-clôture	10-2011	-112,2	-105,2
300ME	Paie 4,25% contre Euribor		pré-clôture	06-2011	-11,5	-
				-123,7	-105,2	
Couverture des dettes financières des filiales						
50ME	Paie 3,56% contre Euribor			01-2009	01-2010	-0,1
50ME	Paie 3,47% contre Euribor		pré-clôture		06-2013	-2,5
50ME	Paie 4,58% contre Euribor	Couverture	pré-clôture		06-2010	-1,0
100ME	Paie 3,84% contre Euribor	Couverture	pré-clôture		03-2011	-3,3
50ME	Paie 4,64% contre Euribor	Couverture	pré-clôture		04-2013	-5,6
40MUSD	Paie 2,73% contre Libor	Couverture	pré-clôture		02-2010	-0,1
50ME	Tunnel 4,49%-4,98% sur Euribor	Couverture	pré-clôture		06-2012	-3,2
250ME	Paie 3,25% contre Euribor	Couverture		04-2009	04-2010	-2,3
200ME	Tunnel 3,42%-4,09% sur Euribor			04-2009	01-2011	-5,0
300ME	Tunnel 3,32%-3,96% avec Knock-In 3,07% sur Euribor			03-2009	01-2011	-7,2
200ME	Paie 3,86% contre Euribor	Couverture		04-2009	01-2011	-6,0
150ME	Paie 3,15% contre Euribor	Couverture		07-2009	02-2010	-0,6
200ME	Paie 3,87% contre Euribor	Couverture		04-2009	10-2010	-4,5
60MUSD	Paie 3,15% contre Libor	Couverture		01-2009	01-2010	-0,1
120MUSD	Paie 5,51% contre Libor		pré-clôture		07-2011	-5,8
7,6ME	Paie 2,6% contre Euribor		pré-clôture		09-2014	-0,1
Autres instruments dérivés						-5,9
					-53,2	-60,5
	Cross currency swaps (b)	Couverture			-13,7	36,7
Total					-186,8	-125,1

(a) La valeur des swaps de la structure Eufor (2,8 Mds€ de notionnel) est passée à -123,7 millions d'euros. 0,3 Md€ de notionnel ont été déqualifiés de couverture au cours du premier semestre 2009, ce qui a conduit à reconnaître une perte de 10,6 millions d'euros en résultat financier (reprise des pertes constituées en capitaux propres sur les exercices antérieurs). Le reste de la position demeure qualifié comptablement de couverture et sa variation de valeur sur l'exercice 2009 a été constatée pour -3,7 millions d'euros en réserves consolidées. La variation de valeur de l'exercice 2009 constatée par le compte de résultat sur les éléments non qualifiés ou dont la couverture est partiellement efficace, s'élève à -2,8 millions d'euros.

(b) Bureau Veritas : la dette USPP (voir Note 11 « Dettes financières ») en dollar américain et livre sterling, ainsi qu'une partie de la tranche amortissable en dollars américains de l'emprunt syndiqué, ont fait l'objet d'une couverture de change pour convertir la dette en euros. Le notionnel des instruments dérivés relatifs à cette couverture est de 23 millions de livres sterling à échéance juillet 2018, 40 millions de livres sterling à échéance juillet 2020, 155 millions de dollars américains à échéance juillet 2018, ainsi que 111 millions de dollars américains à échéance juillet 2020. La variation de valeur de ces instruments est comptabilisée en capitaux propres et reprise en résultat sur la durée des emprunts.

Méthodes d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux précédents présentent conformément aux dispositions de l'amendement à IFRS 7 (mars 2009) les actifs et passifs du groupe qui sont évalués à la juste valeur selon leur mode d'évaluation. Les niveaux de classification sont définis comme suit :

- niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des instruments identiques ;
- niveau 2 : données observables autres que des cotations visées au niveau 1, soit directement (tel qu'un prix), soit indirectement (calculé à partir d'un autre prix) ;
- niveau 3 : justes valeurs qui ne sont pas déterminées sur la base de données observables sur un marché.

Au cours de la période close le 31 décembre 2009, il n'a été procédé ni à des transferts entre les niveaux 1 et 2, ni à des transferts vers ou depuis le niveau 3 des méthodes d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers. La variation des instruments financiers relevant du niveau 3 des méthodes d'évaluation de la juste valeur ne présente aucun élément significatif et n'est pas présentée.

NOTE 9 - CAPITAUX PROPRES

Nombre de titres au capital :

	Valeur nominale	Nombre de titres au capital	Actions propres
Au 31.12.2008	4 €	50 366 600	142 836
Au 31.12.2009	4 €	50 436 175	571 005

Actions propres

Le nombre d'actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité a diminué de 32 435 pour atteindre 100 000 actions au 31 décembre 2009 (prix de revient unitaire : 40,62 €/action).

Au 31 décembre 2009, Wendel détient hors du contrat de liquidité 471 005 actions propres. Une partie de ces actions permet de couvrir les 401 601 options d'achat et les 8 720 actions gratuites attribuées. Au 31 décembre 2008, 10 401 actions propres étaient détenues pour couvrir les plans d'options d'achat attribuées à cette date.

Il n'y a pas eu de levée d'options d'achat accordées aux salariés.

Au total, l'auto-détention représente 1,1% du capital.

Principaux éléments figurant dans l'état du résultat global :

	Actifs disponibles à la vente	Dérivés qualifiés de couverture	Impôts différés	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
.au 31.12.2007	20,3	-152,4	25,7	-106,3	0,8	-105,5
. Variation de juste valeur de l'exercice	0,9	-126,5	-11,4	-137,0	-13,7	-150,8
. Montant repris en résultat	-11,1	32,8	-16,4	5,3	-	5,3
. Reprise des couvertures de risque économique sur titres contre la valeur des titres	-	102,1	-	102,1	-	102,1
.au 31.12.2008	10,0	-143,9	-2,0	-135,9	-13,0	-148,9
. Variation de juste valeur de l'exercice	-2,3	36,9	-11,2	23,4	13,2	36,6
. Montant repris en résultat	-	-35,1 (a)	17,5	-17,5	-	-17,5
.au 31.12.2009	7,7	-142,1	4,3	-130,1	0,2	-129,8

(a) relatif principalement à la reprise des impacts liés aux instruments financiers couvrant l'évolution du prix du pétrole sur les ventes de la division énergie d'Oranje-Nassau, cédée au cours du 1^{er} semestre 2009.

Variation des intérêts minoritaires

En millions d'euros	Groupe Bureau Veritas	Groupe Deutsch	Groupe Editis	Groupe Materis	Groupe Staller-gènes	Autres	Total
Intérêts minoritaires au 31.12.2007	167,0	8,1	4,0	30,1	35,1	4,0	248,4
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	27,4	-4,0	-	-	-	23,4
Rachat d'actions	-0,1	-	-	-	-0,6	-	-0,7
Dividendes versés	-27,0	-8,0	-	-0,5	-2,7	-	-38,2
Variation des écarts de conversion	-10,9	3,5	-	-3,7	-	-	-11,1
Autres variations	-2,3	-0,1	-	-7,1	2,2	-	-7,1
Résultat de l'exercice 2008	73,1	-4,3	-	-9,9	10,2	0,1	69,1
Intérêts minoritaires au 31.12.2008	199,8	26,6	-	9,0	44,1	4,1	283,7
Augmentation de capital	-	-	-	1,4	-	-	1,4
Variation de périmètre (1)	55,3	0,1	-	3,5	0,4	-	59,3
Rachat d'actions	0,9	-	-	-	0,7	-	1,6
Dividendes versés	-40,4	-5,0	-	-0,2	-3,2	-	-48,8
Variation des écarts de conversion	6,4	-1,4	-	2,7	-	-	7,6
Autres variations	11,4	0,2	-	0,7	1,3	-1,3	12,2
Résultat de l'exercice 2009	106,8	4,8	-	-14,2	12,0	0,1	109,4
Intérêts minoritaires au 31.12.2009	340,2	25,3	-	2,7	55,3	2,9	426,5

(1) Les variations de périmètres incluent en 2009 notamment l'impact lié à la cession de titres Bureau Veritas.

NOTE 10 - PROVISIONS

En millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Provisions pour risques et charges	161,7	244,9
Avantages accordés aux salariés	131,2	121,7
Total	292,9	366,6
<i>Dont non courant</i>	<i>280,8</i>	<i>357,2</i>
<i>Dont courant</i>	<i>12,2</i>	<i>9,3</i>

La variation des provisions est liée principalement à la cession des activités pétrolières et gazières d'Oranje-Nassau Groep, dont les provisions pour démantèlement d'installation pétrolières et gazières représentaient 105,0 millions d'euros au 31 décembre 2008.

En millions d'euros	31.12.2008	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises sans objet	Impact d'actualisation	Regroupement d'entreprises / Cessions	Ecart de conversion, reclassements	31.12.2009
Wendel et holdings (1)	18,0	16,1	-	-1,0	-	-	-	33,2
Bureau Veritas								
Contentieux (2)	63,3	13,5	-2,2	-7,2	0,1	2,8	-0,2	70,1
Divers	24,6	21,6	-6,6	-8,0	-	-	1,1	32,7
Deutsch	7,3	2,6	-2,9	-	-	-	-0,1	6,9
Materis								
Restructurations	8,2	0,1	-2,3	-	-	-	-1,6	4,4
Litiges	2,9	0,6	-0,9	-	-	-	1,3	3,9
Divers	11,0	2,9	-6,0	-	-	0,1	0,9	9,0
Oranje-Nassau Groep								
Démantèlement d'installations pétrolières	105,0	-	-	-	-	-105,0	-	-
Divers	2,5	-	-	-	-	-2,5	-	-
Stallergenes	2,1	0,5	-1,1	-	-	-	-	1,5
Total	244,9	58,0	-22,0	-16,2	0,1	-104,6	1,5	161,7
- dont courant	9,3							12,2

En millions d'euros	31.12.2007	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises sans objet	Impact d'actualisation	Regroupement d'entreprises / Cessions	Ecart de conversion, reclassements	31.12.2008
Wendel et holdings (1)	20,0	1,0	-	-3,0	-	-	-	18,0
Bureau Veritas								
Contentieux (2)	56,9	9,9	-1,2	-4,4	1,8	0,1	0,2	63,3
Divers	16,6	14,8	-3,9	-4,8	-	0,2	1,7	24,6
Deutsch	5,4	3,7	-2,0	-	-	-	0,1	7,3
Editis	13,2	-	-	-	-	-13,2	-	-
Materis								
Restructurations	5,9	6,4	-4,4	-	-	-	0,2	8,2
Litiges	7,3	1,1	-0,7	-	-	-	-4,8	2,9
Divers	8,4	2,0	-3,5	-	-	-	4,2	11,0
Oranje-Nassau Groep								
Démantèlement d'installations pétrolières	110,8	0,0	-	-8,3	5,5	-	-3,0	105,0
Divers	2,5	-	-	-	-	-	-	2,5
Stallergenes	2,2	1,1	-1,1	-	-	-	-	2,1
Total	249,2	40,0	-16,8	-20,5	7,3	-12,9	-1,3	244,9
- dont courant	27,5							9,3

(1) Au 31 décembre 2009, elle intègre une provision pour litige environnemental, une provision pour risque fiscal ainsi que des provisions pour différents litiges et contentieux.

(2) Bureau Veritas et ses filiales dans le cours normal de leurs activités sont parties à divers litiges et actions judiciaires visant à mettre en jeu leur responsabilité civile professionnelle en qualité de prestataires de services dont la majeure partie fait l'objet de couvertures d'assurances spécifiques par activité. L'échéancier de décaissement sur les années futures est incertain car il dépend de l'évolution des procédures judiciaires en cours y compris de recours exercés à la suite de premiers jugements. Bureau Veritas estime que la majeure partie des montants à décaisser est à plus d'un an.

Avantages aux salariés :

En millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Régimes à prestations définies	51,9	47,2
Indemnités de fin de carrière	57,7	54,8
Autres	21,6	19,7
Total	131,2	121,7
<i>Dont non courant</i>	<i>131,2</i>	<i>121,7</i>
<i>Dont courant</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Dont :

	31.12.2009	31.12.2008
Bureau Veritas	88,0	78,5
Deutsch	12,6	11,5
Materis	27,3	25,8
Oranje-Nassau Groep	0,7	3,4
Stallergenes	2,1	1,8
Wendel et holdings	0,6	0,7
	<i>131,2</i>	<i>121,7</i>

La variation des engagements s'analyse comme suit :

Engagements	31.12.2008	Coût des services rendus	Ecart actuariels	Prestations versées	Coûts financiers	Réduction et règlement	Regroupements d'entreprise	Effet change et autres	31.12.2009
Régimes à prestations définies	147,7	4,0	12,7	-4,6	7,0	0,3	-0,0	-6,3	160,6
Indemnités de fin de carrière	81,0	5,8	8,6	-9,0	4,3	0,0	0,6	-4,9	86,4
Autres	25,6	2,1	0,8	-1,8	1,0	0,1	-	-0,3	27,6
	254,3	11,8	22,1	-15,4	12,3	0,4	0,5	-11,4	274,6

Acfif des régimes partiellement financés	31.12.2008	Rendement des actifs	Cotisations versées par l'employeur	Montants utilisés	Ecart actuariels	Regroupements d'entreprise	Effet change et autres	31.12.2009
Régimes à prestations définies	100,5	3,1	4,7	7,1	-2,1	-	-4,6	108,7
Indemnités de fin de carrière	26,2	1,4	1,5	-0,0	0,5	0,0	-1,0	28,7
Autres	5,9	0,2	-	-	-0,1	-	-	6,1
	132,6	4,7	6,2	7,1	-1,6	0,0	-5,6	143,4

Provision pour avantages accordés aux salariés	<u>121,7</u>								<u>131,2</u>
--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--------------

Engagements	31.12.2007	Coût des services rendus	Ecart actuariels	Prestations versées	Coûts financiers	Réduction et règlement	Regroupements d'entreprise	Effet change et autres	31.12.2008
Régimes à prestations définies	158,9	2,7	-10,0	-3,6	5,4	-0,0	1,3	-6,9	147,7
Indemnités de fin de carrière	88,7	7,2	2,5	-7,9	3,4	-0,4	-14,2	1,7	81,0
Autres	23,0	2,1	0,5	-1,2	1,2	-0,1	-0,8	0,9	25,6
	270,6	12,0	-7,0	-12,8	10,1	-0,5	-13,7	-4,4	254,3

Acfif des régimes partiellement financés	31.12.2007	Rendement des actifs	Cotisations versées par l'employeur	Montants utilisés	Ecart actuariels	Regroupements d'entreprise	Effet change et autres	31.12.2008
Régimes à prestations définies	106,5	3,0	4,4	-10,5	-2,0	-3,8	2,9	100,5
Indemnités de fin de carrière	25,0	1,5	0,4	-0,3	-0,6	-	0,1	26,2
Autres	5,0	-	-	-	-	-	0,9	5,9
	136,6	4,5	4,8	-10,8	-2,6	-3,8	3,9	132,6

Provision pour avantages accordés aux salariés	<u>134,0</u>								<u>121,7</u>
--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--------------

Répartition des obligations au titre des prestations définies :

	31.12.2009	31.12.2008
Engagements intégralement non financés	62,1	58,4
Engagements partiellement ou intégralement financés	<u>212,5</u>	<u>195,9</u>
Total	274,6	254,3

Répartition des actifs de régimes à prestations définies au 31 décembre 2009 :

	2009
Fonds de Cie d'assurance	70%
Instruments de capitaux propres	19%
Instruments d'emprunt	4%
Liquidités et autres	7%

Charges comptabilisées en résultat :

Jusqu'au 31 décembre 2005, les écarts actuariels étaient comptabilisés en charges ou en produits. Au 1^{er} janvier 2006, le groupe Wendel a choisi d'appliquer l'option permise par IAS19.93A et de comptabiliser directement en capitaux propres les écarts actuariels (voir Principes comptables).

	2009	2008
Charges comptabilisées en résultat au titre des régimes à prestations définies		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	11,8	12,0
Coût financier	12,3	10,1
Rendement attendu des actifs du régime	-4,7	-4,5
Coût des services passés	0,1	-0,2
Effet de réduction ou liquidation du régime	-1,3	-0,5
Total	18,3	16,9
Charges comptabilisées en résultat au titre des régimes à cotisations définies (1)		
	47,7	47,6

(1) Principalement chez Bureau Veritas.

Wendel :

Le régime de retraite mis en place en 1947 par la société « Les Petit-fils de François de Wendel et Cie » aujourd'hui devenue Wendel, est un régime de retraite à prestations définies qui a été fermé le 31 décembre 1998. Il est ouvert à l'ensemble des salariés ayant travaillé dans la société avant cette date sous réserve de terminer leur carrière dans la Société. Les principales hypothèses actuarielles retenues sont :

Taux d'actualisation = 4,0%, taux de rotation des salariés = 0%, taux d'inflation = 0%.

Oranje-Nassau Groep (holdings) :

Le calcul de l'engagement sur les compléments de retraite est basé sur les hypothèses suivantes :

taux d'actualisation = 5,40%, taux de rentabilité des actifs qui couvrent le plan = 4,025%, taux d'augmentation des salaires = 5%, taux d'inflation = 2,0%.

Bureau Veritas :

Les avantages au personnel de Bureau Veritas concernent les régimes à prestations définies suivants :

- les régimes de retraites, qui comprennent essentiellement des régimes fermés depuis plusieurs années. Les régimes de retraite sont généralement non financés à l'exception d'un nombre très limité de régimes financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques,
- les indemnités de fin de carrière,
- les médailles de travail.

Les principales hypothèses actuarielles retenues en France pour le calcul de ces engagements sont les suivantes : taux d'actualisation = 5,4%, taux d'augmentation des salaires = 2,3%, le taux moyen de rotation du personnel = 3,30% et taux d'inflation = 2,2%.

Materis :

Indemnités de fin de carrière : le calcul de ces indemnités dépend essentiellement de l'ancienneté du salarié au moment de son départ en retraite. Ces plans concernent aussi bien la France, que les Etats-Unis, la Belgique, le Portugal, l'Italie, le Brésil, l'Afrique du sud et l'Australie. Les hypothèses actuarielles sont déterminées dans chaque pays. Les principales hypothèses retenues sont : le taux d'actualisation entre 3,00% et 10,75%, le taux d'inflation entre 2% et 4,50%, le taux d'augmentation des salaires entre 2% et 7%, le taux de rendement des actifs entre 4,50% et 13,9%.

Deutsch :

Régimes à prestations définies : il s'agit de régimes versant des compléments de retraite à certains anciens salariés en France, Royaume-Uni et en Allemagne.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont : taux d'actualisation = 5,0% à 5,7%, taux d'inflation entre 2% à 3,60%.

NOTE 11 - DETTES FINANCIERES

En millions d'euros	Devise	Taux - Coupon	Taux d'intérêt effectif	Echéance	Remboursement	Montant global des lignes	31.12.2009 Montants utilisés	31.12.2008 Montants utilisés
WENDEL								
Obligations échangeables Capgemini	EUR	2,0000%	4,91%	06-2009	in fine		-	279,0
Obligations 2011	EUR	5,0000%	5,16%	02-2011	in fine		466,2	600,0
Obligations 2014	EUR	4,8750%	4,93%	11-2014	in fine		400,0	400,0
Obligations 2014 - tranche 2	EUR	4,8750%	8,78%	11-2014	in fine		300,0	-
Obligations 2015	EUR	4,8750%	4,91%	09-2015	in fine		400,0	400,0
Obligations 2016	EUR	4,8750%	5,02%	05-2016	in fine		400,0	400,0
Obligations 2017	EUR	4,3750%	5,73%	08-2017	in fine		300,0	300,0
Obligations 2017 - tranche 2	EUR	4,3750%	4,46%	08-2017	in fine		400,0	400,0
Crédit syndiqué	EUR	Euribor+marge		09-2013	revolver	1200 MEUR	-	-
Frais d'émission d'emprunt à étaler							-0,3	-0,6
Coût amorti des obligations							-84,9	-49,2
Autres dettes financières et intérêts courus	EUR						55,7	33,7
							2 636,7	2 763,0
Eufor - financement de l'investissement dans Saint-Gobain								
Dettes bancaires	EUR	Euribor+marge	07-2013, 03-2014, 12-2014		revolver		800,0	1000,0
Dettes bancaires	EUR	Euribor+marge	06-2011 / 03-2012		amortissable		1548,4	2 095,2
Dettes bancaires (a)	EUR	Euribor+marge	06-2014 / 06-2015		amortissable		455,0	600,0
Dettes bancaires (a)	EUR	Euribor+marge	juin-15		in fine		800,0	800,0
Dettes bancaires (a)	EUR	Euribor+marge	04-2012/2013/2014/2015		amortissable		930,6	957,1
Dettes bancaires	EUR	Euribor+marge	11-2013, 05-2014, 11-2014		revolver	300 MEUR	-	-
Dettes bancaires (a)	EUR	Euribor+marge	06-2014 / 06-2015		amortissable	600 MEUR	-	-
Autres dettes financières	EUR						7,0	6,1
Intérêts courus							11,2	32,3
							4 552,1	5 490,7
Holdings (Matéris Investor, Winsecuritization et Lux Butterfly)								
Prêts d'actionnaires							12,2	15,2
							12,2	15,2
Bureau Veritas								
Dettes bancaires	USD	Libor+marge	05-2013		amortissable		199,2	265,0
Dettes bancaires	EUR	Euribor+marge	05-2013		amortissable		11,7	17,9
Dettes bancaires	EUR	Euribor+marge	05-2012/2013		revolver	550 MEUR	145,0	295,0
Dettes bancaires	GBP	Libor+marge	05-2012/2013		revolver		27,0	35,7
Dettes bancaires	EUR	Euribor+marge	10-2012		in fine		150,0	150,0
US Private placement	USD	Fixe	2018-20		in fine		184,6	191,1
US Private placement	GBP	Fixe	2018-20		in fine		70,9	66,1
Frais d'émission d'emprunt à étaler							-2,8	-0,9
Autres dettes et intérêts courus							40,6	41,2
							826,3	1 061,2
Deutsch								
Dettes bancaires (mezzanine)	EUR	Euribor+marge	12-2016		in fine		31,6	30,3
Dettes bancaires (mezzanine)	USD	Libor+marge	12-2016		in fine		31,6	31,4
Dettes bancaires (second lien)	USD	Libor+marge	12-2015		in fine		41,6	43,1
Dettes bancaires (revolver)	USD	Euribor+marge	06-2013		revolver	40 MUSD	19,4	9,3
Dettes bancaires (revolver)	EUR	Libor+marge	06-2013		revolver		6,5	6,5
Dettes bancaires (senior)	EUR	Euribor+marge	12-2013 / 06-2014		in fine		40,8	35,6
Dettes bancaires (senior)	USD	Libor+marge	12-2013 / 06-2014		in fine		12,7	19,8
Dettes bancaires (senior)	GBP	Libor+marge	12-2013 / 06-2014		in fine		22,3	21,4
Dettes bancaires (senior)	EUR	Euribor+marge	12-2014 / 06-2015		in fine		34,7	41,9
Dettes bancaires (senior)	USD	Libor+marge	12-2014 / 06-2015		in fine		13,1	13,8
Dettes bancaires (acquisition)	USD / GBP	Libor+marge	06-2013		amortissable	100 MUSD	43,3	44,2
Frais d'émission d'emprunt à étaler							-7,5	-9,8
Prêts d'actionnaires							22,4	20,0
Autres dettes et intérêts courus							12,4	23,9
							543,4	557,3
Matéris								
Dettes bancaires (mezzanine)	EUR	Euribor+marge	04-2016		in fine		310,1	284,3
Dettes bancaires (second lien)	EUR	Euribor+marge	11-2015		in fine		140,0	140,0
Dettes bancaires (senior)	EUR	Euribor+marge	04-2013		amortissable		188,8	235,6
Dettes bancaires (senior)	EUR	Euribor+marge	04-2014		in fine		395,4	395,6
Dettes bancaires (senior)	EUR	Euribor+marge	04-2015		in fine		421,1	421,3
Dettes bancaires	EUR	Euribor+marge	04-2013		in fine		116,5	132,5
Dettes bancaires (revolver)	EUR	Euribor+marge	04-2013		revolver	125 MEUR	34,8	22,0
Dettes bancaires (acquisition)	EUR	Euribor+marge	04-2013		amortissable	150 MEUR	136,5	145,2
Dettes bancaires (acquisition 2)	EUR	Euribor+marge	04-2013 / 04-2015		amortissable	100 MEUR	-	-
Frais d'émission d'emprunt à étaler							-42,3	-33,6
Prêts d'actionnaires							39,0	60,4
Autres dettes et intérêts courus							71,1	75,6
							1 811,1	1 878,8
Oranje-Nassau Groep								
	EUR	variable					-	158,2
Stallergenes								
	EUR	variable					17,6	19,0
							10 399,5	11 943,2

(a) Ces financements ont été octroyés par les banques sous la forme d'instruments financiers combinés. La combinaison de ces instruments est équivalente à un crédit bancaire classique.

En millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Ventilation par devise		
Euro et autres devises de l'Union Européenne	9 637,2	11 001,3
Hors Union Européenne	762,3	941,9

Echéancier de la dette financière

	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Nominal Wendel (a)	0	-1 166	-1 500	-2 666
Nominal Eufor - avec appels de marge	0	-1 725	-1 260	-2 986
- sans appel de marge (b)	0	-1 548	0	-1 548
Intérêts de Wendel et Eufor (c)	-320	-1 000	-182	-1 502
Participations - nominal	-107	-1 682	-1 346	-3 135
- intérêts (c)	-144	-494	-526	-1 164
TOTAL	-572	-7 616	-4 814	-13 002

Le calcul des intérêts est effectué sur la base de la courbe des taux d'intérêts au 31 décembre 2009.

(a) Avant prise en compte du rachat des obligations Wendel à maturité 2011 en 2010.

(b) Cette dette est garantie par les puts Saint-Gobain dont la valeur est de 341,7 millions d'euros au 31 décembre 2009 (sur la base des conditions de marché à cette même date) (voir Note 8) et dont les échéances sont les mêmes que celles de la dette.

(c) Montant des intérêts des dettes et des couvertures de taux ; ce montant ne tient pas compte des produits de trésorerie.

La situation de la liquidité et les covenants bancaires de Wendel et de ses filiales sont décrits dans la note relative à la « Gestion des risques, risques de liquidité ».

Principaux mouvements de 2009 :

Wendel

L'obligation échangeable Capgemini de 279 millions d'euros a été remboursée à maturité le 19 juin 2009. L'option d'échange en titres Capgemini n'a pas été exercée par les porteurs d'obligations dans la mesure où la valeur du titre Capgemini était très inférieure au nominal de l'obligation.

Fin septembre 2009, Wendel a réalisé une opération d'échange portant sur l'obligation de maturité 2011 contre de nouvelles obligations de maturité 2014 assimilables à la souche 2014 préexistante. 112,8 millions d'euros de nominal 2011 ont été apportés à l'offre d'échange contre un montant nominal de 126,1 millions d'euros d'obligations échéance 2014. Cette opération a été couplée avec une émission de nouvelles obligations assimilables à la souche 2014 pour un montant nominal de 173,9 millions d'euros (correspondant à 147,9 millions d'euros de trésorerie encaissée). A l'issue de cette opération, le montant de l'échéance obligatoire 2011 a été réduit de 112,8 millions d'euros et celui de la 2014 a été porté de 400 à 700 millions d'euros. La prime d'émission se monte à 44,8 millions d'euros ; elle est amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cadre de la gestion de sa liquidité, Wendel a racheté en 2009 21 millions d'euros de nominal de l'obligation 2011 (pour un prix payé de 20,1 millions d'euros). Ces obligations ont été annulées en 2009 conformément à la documentation de ces obligations, et un produit financier a été comptabilisé pour un montant de 0,9 million d'euros.

A la suite de l'opération d'échange portant sur l'obligation maturité 2011 décrite ci-dessus et des différents rachats d'obligations 2011, le nominal de l'obligation 2011 est de 466 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Ces rachats d'obligations à maturité 2011 ont été poursuivis en 2010. A la date d'arrêté des comptes, Wendel a racheté en 2010 69,7 millions d'euros de nominal d'obligations Wendel à échéance 2011, en vue de leur annulation.

Eufor – financement de l'investissement dans Saint-Gobain

Dans le cadre de la gestion active de son risque de liquidité, Wendel a obtenu les accords suivants pour étendre la maturité de ses financements sans appel en garantie dans l'investissement Saint-Gobain :

- l'échéance du crédit de 800 millions d'euros a été reportée de juin 2011 à juin 2015 par la signature d'un avenant en juillet 2009 ;
- en février 2009, 145 millions d'euros de trésorerie donnée en garantie au financement d'un montant de 600 millions d'euros et d'échéance décembre 2013 ont été utilisés pour rembourser partiellement ce crédit qui se monte à 455 millions au 31 décembre 2009. Par ailleurs, son échéance a été reportée de décembre 2013 à juin 2014 pour la moitié du montant et à juin 2015 pour l'autre moitié ;
- le groupe Eufor bénéficiait d'une ligne de crédit non tirée de 900 millions qui était utilisable jusqu'à juin 2009 ; la période de tirage a été reportée jusqu'à décembre 2013 et l'échéance a été reportée de décembre 2013 à juin 2014 pour la moitié et juin 2015 pour l'autre moitié. Cette ligne non tirée a été réduite de 900 millions à 600 millions d'euros. L'objet de cette ligne est le financement de titres Saint-Gobain en cas d'opérations dilutives sur le capital de Saint-Gobain (pour un montant maximum de 300 millions d'euros) ou le refinancement de titres Saint-Gobain ;
- le crédit de 1 000 millions d'euros a été réduit à 800 millions d'euros. Son échéance de juillet 2013 a été en partie repoussée et se répartit entre juillet 2013, mars 2014 et décembre 2014 ;
- l'échéance de la ligne non tirée de novembre 2011 a été reportée, passant d'un remboursement in fine en novembre 2011 à un amortissement en trois tranches égales entre novembre 2013, mai 2014 et novembre 2014. Le nominal utilisable a été ajusté de 500 à 300 millions d'euros. En mars 2009, un montant de 106,6 millions d'euros avait été tiré sur cette ligne pour refinancer la souscription réalisée lors de l'augmentation de capital de Saint-Gobain. Ce tirage a été remboursé en novembre 2009 ;
- après un accord obtenu fin 2009, l'échéance d'avril 2012 du crédit de 930,6 millions d'euros a été divisée en quatre tranches égales réparties entre avril 2012, avril 2013, avril 2014 et avril 2015 dans le cadre d'un avenant signé début 2010.

La maturité moyenne des financements d'Eufor avec appels en garantie est de 4,5 ans au 31 décembre 2009.

Dans le cadre de la cession des puts sur Saint-Gobain (voir note 8 « Actifs et passifs financiers »), 546,8 millions d'euros de dette bancaire sans appel en garantie ont été remboursés, en partie grâce au produit de cession de ces puts de 193,5 millions d'euros, le solde ayant été apporté par la trésorerie de Wendel. A l'issue de l'opération, la dette bancaire sans appel en garantie contractée pour le financement des titres Saint-Gobain s'élève à 1 548,4 millions d'euros. Les échéances de la dette bancaire sans appel en garantie s'étagent dorénavant de juin 2011 à mars 2012, alors qu'elles s'échelonnaient initialement entre décembre 2010 et mars 2012 à fin 2008. Cette dette bancaire est garantie par les titres Saint-Gobain financés et par les puts sur Saint-Gobain.

Deutsch

La dette bancaire a été reclassée en passif courant : voir la note « Gestion des risques » relative à la situation de liquidité de Deutsch.

Materis

La dette bancaire de Materis a fait l'objet d'une renégociation au 1^{er} semestre 2009 : voir la note sur le « Gestion des risques » relative à la situation de liquidité de Materis.

L'analyse des conditions de la restructuration de la dette a conclu que la dette restructurée n'était pas à considérer comme un nouveau passif et que les frais bancaires liés à cette restructuration devaient être comptabilisés en moins de la dette initiale et amortis selon le taux d'intérêt effectif précédemment calculé.

Valeur de marché des dettes financières brutes (en millions d'euros) :

La juste valeur des emprunts obligataires correspond à la dernière cotation du marché. Pour les emprunts LBO (Deutsch et Materis), la valorisation retenue est basée sur les cotations reçues de banques de premier plan. Au vu de la structuration spécifique, de l'indexation des intérêts sur les taux variables et du niveau de garantie accordé sur la dette Eufor, la valeur comptable est considérée comme représentative de la valeur de marché.

	31.12.2009
Wendel	2 408,6
Eufor - financement de l'investissement dans Saint-Gobain	4 552,2
Filiales opérationnelles	2 620,1
Total	9 580,9

NOTE 12 - DETTES FOURNISSEURS

En millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Chez :		
Bureau Veritas	179,9	167,0
Deutsch	19,4	33,4
Materis	237,5	284,9
Oranje-Nassau Groep	-	15,5
Stallergenes	28,0	27,0
Wendel et holdings	7,2	27,1
Total	472,0	555,0

NOTE 13 - AUTRES PASSIFS COURANTS

En millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Autres dettes		
Bureau Veritas	361,1	325,6
Deutsch	22,3	33,4
Materis	134,5	133,9
Oranje-Nassau Groep	-	6,5
Stallergenes	19,8	16,2
Wendel et sociétés holdings	16,4	4,9
	554,2	520,5
Produits constatés d'avance		
Bureau Veritas	94,4	95,5
Deutsch	1,0	0,6
Materis	-	-
Oranje-Nassau Groep	-	-
Stallergenes	-	-
Wendel et sociétés holdings	-	1,5
	95,4	97,6
Total	649,6	618,1

NOTE 14 - IMPOTS EXIGIBLES ET IMPOTS DIFFERES

Impôts exigibles :

En millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Impôts exigibles actifs		
Bureau Veritas	16,4	-
Deutsch	0,7	0,4
Oranje-Nassau Groep	-	6,3
Stallergenes	6,8	-
Wendel et holdings	7,0	-
	30,9	6,8
Impôts exigibles passifs		
Bureau Veritas	53,3	50,4
Deutsch	1,2	1,5
Materis	3,9	0,4
Oranje-Nassau Groep	-	30,3
Stallergenes	1,1	0,8
Wendel et holdings	0,2	0,2
	59,7	83,6

Impôts différés :

En millions d'euros	31.12.2008	Variation par résultat	Variation par Capitaux propres	Ecart de change	Regroupement d'entreprise	Autres	31.12.2009
Impôts différés actifs							
Bureau Veritas (1)	107,4	5,1	-7,2	2,6	-	-41,6	66,3
Deutsch	1,6	0,4	-	-0,3	-	16,0	17,7
Materis	51,2	1,6	-4,8	0,1	-	-	48,1
Oranje-Nassau Groep (4)	5,8	-0,5	-	-	-5,3	-	-
Stallergenes	2,4	-0,1	-0,0	-	-	-	2,3
Wendel et holdings	-	0,2	-	-	-	0,0	0,2
	168,5	6,8	-12,1	2,4	-5,3	-25,6	134,7
Dont variation liées aux changements de taux		-0,1					
Impôts différés passifs (2)							
Bureau Veritas	199,2	-20,7	-8,1	5,6	-	-38,7	137,3
Deutsch	23,7	-12,6	-0,4	-1,1	-	16,7	26,2
Materis (3)	335,2	2,1	67,2	1,0	-	0,0	405,6
Oranje-Nassau Groep (4)	42,8	-	-	-	-42,8	-	-
Stallergenes	1,6	1,1	-	-	-	0,1	2,8
Wendel et holdings	-	-	-	-	-	-	-
	602,4	-30,1	58,7	5,6	-42,8	-21,9	571,9
Dont variation liées aux changements de taux		-0,5					

(1) dont 25,0 millions d'euros en 2009 et 21,2 millions d'euros en 2008 au titre des provisions pour retraite.

(2) Il s'agit essentiellement des impôts différés relatifs aux différences d'évaluation sur actifs : respectivement pour 2009 et 2008, chez Bureau Veritas 102,0 et 118,9 millions d'euros, chez Materis 304,3 et 311,3 millions d'euros.

(3) Chez Materis, la principale variation correspond à l'impôt différé relatif lié à la renégociation des prêts d'actionnaires intervenue en 2009.

(4) impôts différés de la division Energie d'Oranje-Nassau, cédée en 2009.

NOTE 15 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2009, il n'existe pas d'autre engagement susceptible d'avoir une influence significative sur la situation financière de Wendel que ceux mentionnés ci après.

En millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Cautions de contre-garantie sur marchés	66,7	58,8
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	8 058,8	8 757,3
dont		
- nantissement par Materis Parent (groupe Materis) des titres des principales sociétés du Groupe Materis, de certains comptes bancaires et de certaines créances commerciales en garantie du remboursement de la dette du groupe Materis	1 814,4	1 798,2
- nantissement par Deutsch Group des titres des principales sociétés du groupe Deutsch, de certains comptes bancaires, de certaines créances commerciales et de certains actifs en garantie du remboursement de la dette du groupe Deutsch	528,5	482,0
- nantissements de titres cotés dans le cadre de la structure de financement de l'investissement dans Saint-Gobain (valeur boursière) (1) (2)	4 547,3	4 122,0
- Garantie donnée dans le cadre du financement sans appel de marge et relative aux protections (2)	476,1	944,0
- nantissements de numéraire dans le cadre de la structure de financement de l'investissement dans Saint-Gobain (2)	653,0	1 399,6
- autres	39,5	11,6
Avals, cautions et garanties données	655,4	346,4
- garantie donnée (2)	232,6	239,3
- autres (3)	422,7	107,1
Autres engagements donnés	30,6	65,1

(1) dont au 31 décembre 2009 : 73,0 millions de titres Saint-Gobain pour 2 777,5M€, et 1 769,7M€ de titres Legrand et Bureau Veritas.

(2) voir le paragraphe relatif au financement du groupe Eufor dans la note sur la gestion du risque de liquidité.

(3) dont au 31 décembre 2009 :

- garanties données dans le cadre de la cession des activités pétrolières et gazières de Oranje-Nassau Groep pour un montant compris entre 25% et 50% du prix de vente selon le risque concerné. Ces garanties sont de nature juridique, fiscale, comptable et sur la propriété des actifs cédés. Cette cession n'est pas assortie de garanties au titre des risques environnementaux et des coûts de remise en état des sites d'exploitation.

- garanties données dans le cadre de la cession de Editis en 2008 pour un montant maximal de 10% du prix de cession.

Pactes d'actionnaires conclus par le groupe Wendel

Au 31 décembre 2009, le groupe Wendel est partie à plusieurs accords régissant ses relations avec ses co-actionnaires dans Materis, Deutsch ou Stahl, qu'il s'agisse des co-investisseurs financiers ou de managers de ces participations dans le cadre de mécanismes d'association des équipes de direction à la performance de leur société (tels que décrit dans la note relative à l'association des équipes de direction aux investissements du Groupe).

Ces différents pactes ou accords comportent diverses clauses relatives à :

- la gouvernance (composition des organes de direction et droit d'information) ;
- les conditions de transfert de titres (inaliénabilité pendant une certaine période, droit de préemption) ;
- les conditions de sortie en cas de cession (droit de sortie conjointe ou de cession obligatoire) ou d'introduction en Bourse ;
- les situations de départ des managers (promesse de vente au profit du groupe Wendel en cas de cessation des fonctions au sein de la filiale, et/ou promesse d'achat au profit du manager dans certains cas spécifiques) ;
- la liquidité dans certaines situations et notamment en cas d'absence de cession ou d'introduction en Bourse au-delà d'une certaine période.

H - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
NOTE 16 - CHIFFRE D'AFFAIRES

En millions d'euros	2009	2008	Variation %	croissance organique
Bureau Veritas	2 647,8	2 549,4	3,9%	1,9%
Deutsch	321,3	451,6	-28,8%	-30,7%
Materis	1 703,5	1 866,5	-8,7%	-8,3%
Stallergenes	192,8	170,9	12,8%	12 %
Chiffre d'affaires total	4 865,5	5 038,4	-3,4%	-4,5%
dont:				
Ventes de biens	2 223,1	2 527,0		
Prestations de services	2 642,4	2 511,5		
Chiffre d'affaires des activités cédées				
Oranje-Nassau Groep	98,5	374,0		
Editis	-	274,2		
	98,5	648,3		
Total	4 964,0	5 686,7		

NOTE 17 - CHARGES OPERATIONNELLES

En millions d'euros	2009	2008
Achats consommés et charges externes	2 110,7	2 295,7
Charges de personnel	1 882,3	1 850,3
Impôts et taxes	91,6	82,6
Autres charges opérationnelles	6,2	11,5
Dotations aux amortissements	243,4	241,5
Dotations aux provisions nettes	19,3	20,3
Total	4 353,5	4 501,8

Montant des frais de recherche et développement inscrits en charge chez :

En millions d'euros	2009	2008
Deutsch	0,3	6,8
Materis	19,4	21,5
Stallergenes	46,2	36,6

Effectif moyen des sociétés intégrées dont:

	2009	2008
Bureau Veritas	39 067	40 053
Deutsch	2 547	3 401
Materis	8 902	9 242
Oranje-Nassau Groep (division énergie)	-	18
Stallergenes	803	736
Wendel et holdings	76	72

NOTE 18 - RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

En millions d'euros	2009	2008
Bureau Veritas	366,4	319,1
Deutsch	12,2	55,9
Materis	166,2	196,6
Stallergenes	32,6	28,3
Wendel et holdings	-55,9	-54,8
Résultat opérationnel courant	521,6	545,1

NOTE 19 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

En millions d'euros	2009	2008
Résultats sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5,5	8,7
Résultats sur cessions de titres consolidés (1)	118,4	-2,0
Charges de restructurations	-21,0	-15,9
Dépréciations d'actifs (2)	-95,4	-208,6
Charges et produits divers	-34,1	-4,0
Total	-26,6	-221,8

(1) en 2009 : résultat net de cession du bloc de 10% de Bureau Veritas, voir note « Variations de périmètre ».

(2) en 2009 : dépréciations d'actifs chez Materis pour 63,4 millions d'euros et chez Deutsch pour 30,0 millions d'euros, voir la note 1 « Ecart d'acquisition ».

NOTE 20 - COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

En millions d'euros	2009	2008
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Intérêts générés par la trésorerie	27,0	101,8
	27,0	101,8
Coût de l'endettement financier brut		
Charges d'intérêts	-567,0	-685,2
Charges d'intérêts sur prêts d'actionnaires détenus par des minoritaires	-7,6	-9,3
Etalement des primes et frais d'émission d'emprunt (selon la méthode du taux effectif)	-20,5	-21,2
Variation de juste valeur des valeurs mobilières de placement	-	-0,6
	-595,1	-716,3
Total	-568,2	-614,5

NOTE 21 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

En millions d'euros	2009	2008
Résultats sur cessions d'actifs disponibles à la vente	2,3	-6,7
Dividendes de participations non consolidées	3,6	11,1
Résultat sur instruments dérivés sur taux, change et actions (1)	-229,3	286,9
Intérêts sur autres actifs financiers	10,9	9,9
Différences de change	-8,5	-28,5
Impacts d'actualisation	-7,6	-7,1
Autres (2)	20,0	-72,3
Total	-208,6	193,4

(1) comprend notamment en 2009 le résultat de cession et la variation de juste valeur des protections acquises contre la baisse des titres Saint-Gobain pour -225,2 M€ contre +418,2 M€ en 2008, voir note 9 « Actifs et passifs financiers ».

(2) en 2009, ce poste intègre notamment :

- le produit net de cession des bons de souscription d'action Saint-Gobain cédés lors de l'augmentation de capital de Saint-Gobain en mars 2009 pour +65,5 M€, voir note « Variations de périmètre ».

- l'ajustement de juste valeur d'actifs financiers pour -26,2 millions d'euros relatifs à VGG/AVR.

NOTE 22 - CHARGES D'IMPOT

En millions d'euros	2009	2008
Impôts exigibles	-126,7	-113,8
Impôts différés	37,9	40,4
Total	-88,8	-73,4

L'écart entre le taux d'impôt sur les bénéfices en France et le taux effectif d'impôt du Groupe s'analyse ainsi :

	2009
Taux normal d'impôt en France	34,43%
Incidence des :	
opérations soumises au taux réduit ou à un taux étranger	43,90%
déficits de l'exercice non activés et déficits antérieurs non activés imputés sur l'exercice	-105,40%
dépréciations des écarts d'acquisition de Materis	-7,80%
autres	3,30%
Taux effectif d'impôt	-31,50%

Le taux effectif d'impôt est le résultat du rapport de la charge d'impôts inscrite au compte de résultat sur la somme du résultat opérationnel, du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

NOTE 23 - RESULTAT DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

En millions d'euros	2009	2008
Résultat y compris les impacts de l'allocation des écarts d'acquisition		
Saint-Gobain	-50,1	-38,3
Legrand	88,7	110,1
Stahl	-2,3	-27,8
Autres sociétés	-0,1	0,4
Cession de titres Legrand	161,6	-
Impacts de dilution Legrand	9,2	-
Dépréciation des titres mis en équivalence Saint-Gobain	-225,4	-
Impacts de dilution sur la participation Saint-Gobain	-782,2	-
Total	-800,6	44,5

NOTE 24 - RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES ARRETEES OU DESTINEES A ETRE CEDEES

Conformément à la norme IFRS 5, tous les éléments du compte de résultat des activités pétrolières et gazières pour la période allant du début de l'exercice jusqu'à la date de cession, sont présentés sur la ligne « Résultat des activités cédées » avec le résultat de cession. Les éléments du compte de résultat des activités pétrolières et gazières d'Oranje-Nassau Groep sont classés sur la ligne « Résultat des activités cédées » du compte de résultat 2008.

En millions d'euros	2009	2008
Résultat de cession		
Oranje Nassau Groep - activités pétrolières et gazières	346,3	-
Editis	-	273,0
	346,3	273,0
Quote part de résultat de la période sur activités cédées		
Oranje Nassau Groep - activités pétrolières et gazières (1)	15,7	97,2
Editis	-	-17,1
Sociétés chez Deutsch	-	0,6
Sociétés chez Bureau Veritas	0,4	-
	16,1	80,7
Total	362,4	353,7

(1) En 2009 : Résultat avant impôt +45,0 M€ ; impôts -29,3 M€
En 2008 : Résultat avant impôt +260,9 M€ ; impôts -163,7 M€

NOTE 25 - RESULTAT NET

en millions d'euros	2009	2008
Des sociétés intégrées :		
Wendel et holdings	-432,8	169,0
Oranje-Nassau Groep	360,5	104,3
Bureau Veritas	225,4	184,3
Deutsch	-74,6	-90,5
Editis	-	-17,1
Materis	-108,9	-186,2
Stallergenes	22,2	19,0
	-8,2	182,7
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence (voir note 23)	-800,6	44,5
	-808,8	227,2
Part des minoritaires dans le résultat (voir note 10)	109,4	69,1
Résultat net total, part Wendel	-918,3	158,1

NOTE 26 - RESULTAT PAR ACTION

En euros et millions d'euros	2009	2008
Résultat net part du Groupe	-918,3	158,1
Impact des instruments dilutifs sur les filiales	-3,0	-2,7
Résultat dilué	-921,3	155,3
Nombre moyen d'actions	50 153 196	50 223 248
Dilution potentielle due aux attributions d'options Wendel (1)	-	76 095
nombre d'actions dilué	50 153 196	50 299 343
Résultat de base par action (en euros)	-18,31	3,15
Résultat dilué par action (en euros)	-18,37	3,09
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)	-25,54	-3,90
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)	-25,60	-3,94
Résultat de base par action des activités cédées (en euros)	7,23	7,04
Résultat dilué par action des activités cédées (en euros)	7,23	7,03

(1) selon la méthode du rachat d'action

I - NOTES SUR LES VARIATIONS DE TRESORERIE

NOTE 27 - ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En millions d'euros	2009	2008
Par Bureau Veritas	65,3	87,4
Par Deutsch	11,4	18,9
Par Materis	53,4	76,6
Par Oranje-Nassau Groep	-	150,2
Par Stallergenes	14,4	22,4
Par Wendel et holdings	1,0	1,6
Total	145,4	357,0

NOTE 28 - CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En millions d'euros	2009	2008
Par Bureau Veritas	0,5	2,0
Par Deutsch	1,6	0,2
Par Materis	8,3	25,7
Par Oranje-Nassau Groep	-	21,3
Par Stallergenes	-	-
Par Wendel et holdings	0,1	0,3
Total	10,5	49,6

NOTE 29 - ACQUISITIONS ET SOUSCRIPTIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En millions d'euros	2009	2008
Saint-Gobain	115,9	740,2
Par Bureau Veritas	37,0	319,0
Par Materis	5,6	17,7
Par Deutsch	-	54,4
Autres titres	2,0	-
Total	160,5	1 131,3

Voir la note relative aux « Variations de périmètre ».

NOTE 30 - CESSIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES (AU PRIX DE VENTE)

En millions d'euros	2009	2008
Cession de bloc Bureau Veritas	272,8	-
Oranje-Nassau Groep - Division Energie	582,0	-
Cession de bloc Legrand	275,8	-
Editis	-	495,0
Autres	15,8	9,7
Total	1 146,3	504,8

NOTE 31 - INCIDENCE DES VARIATIONS DE PERIMETRE ET DES ACTIVITES EN COURS DE CESSION

Ce poste correspond essentiellement aux activités pétrolières et gazières d'Oranje-Nassau cédées au cours de l'exercice.

NOTE 32 - VARIATION DES AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Ce poste intègre en 2009 notamment les produits de cession des protections (puts) cédées pour +193,5 millions d'euros et les produits de cession des bons de souscription d'action Saint-Gobain pour +65,5 millions d'euros.

NOTE 33 - DIVIDENDES REÇUS DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE OU NON CONSOLIDEES

En millions d'euros	2009	2008
Saint-Gobain	103,0	164,9
Legrand	56,4	56,4
Oranje-Nassau Groep - Fonds d'investissement	3,5	11,5
Autres	0,2	0,1
Total	163,0	233,0

NOTE 34 - VARIATION NETTE DES EMPRUNTS ET AUTRES DETTES FINANCIERES

En millions d'euros	2009	2008
Nouveaux emprunts chez :		
Wendel - Emission obligation 2014	146,2	-
Groupe Eufor (structure d'investissement dans Saint-Gobain)	106,6	797,8
Bureau Veritas	105,8	795,4
Deutsch	10,8	61,2
Materis	165,0	55,9
Oranje-Nassau Groep	4,0	118,3
Stallergenes	-	7,9
Autres holdings Wendel	11,1	-
	549,4	1 836,5
Remboursements d'emprunts chez :		
Wendel - Obligation Capgemini 2%	279,0	-
Wendel - Obligation 2011 remboursement partiel	21,0	-
Groupe Eufor (structure d'investissement dans Saint-Gobain)	1 024,9	200,6
Bureau Veritas	334,4	594,1
Deutsch	12,9	25,9
Materis	226,7	42,0
Oranje-Nassau Groep	101,0	45,8
Stallergenes	1,4	8,4
Autres holdings Wendel	-	-
	2 001,3	916,8
Total	-1 451,9	919,8

J - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**NOTE 35 - LOCATIONS**

En dehors des opérations décrites ci-dessous, il n'existe pas d'opération de locations financements susceptible d'avoir une influence significative sur la situation financière de Wendel.

Locations Financements (contrats dont le Groupe conserve les risques et avantages liés à la propriété du bien loué)
Les paiements futurs relatifs aux contrats de location financement sont localisés principalement chez Stallergenes.

Chez Stallergenes, deux immeubles font l'objet d'une location financement au travers de contrats mis en place auprès de sociétés spécialisées dans les opérations de crédit-bail, le premier en 2002 et le second en janvier 2008. La dette restant à rembourser au 31 décembre 2009 s'élève à 9,9 millions d'euros.

Montant des loyers futurs au titre des locations financement :

En millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
A plus de 5 ans	2,4	2,1
A plus d'un an et moins de 5 ans	8,9	8,3
A moins d'un an et intérêts courus	0,9	2,5
Total	12,2	12,9

Locations simples (contrats dont le Groupe ne conserve pas les risques et avantages liés à la propriété du bien loué)

Montant des loyers futurs au titre des locations simples :

En millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
A plus de 5 ans	56,9	79,1
A plus d'un an et moins de 5 ans	95,5	151,4
A moins d'un an et intérêts courus	41,3	67,7
Total	193,7	298,2

Les montants de loyers futurs proviennent principalement de Bureau Veritas pour 189,1 M€.

NOTE 36 - STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES

La charge totale au titre de l'attribution de stock-options pour l'exercice 2009 est de 3,0 millions d'euros contre 4,8 millions d'euros en 2008, en outre une charge de 5,0 millions d'euros a été comptabilisée en 2009 contre 5,0 millions d'euros en 2008 au titre des paiements en actions de Bureau Veritas.

En millions d'euros	2009	2008
Stock-options chez Wendel	0,4	2,8
Attribution d'actions gratuites chez Wendel	0,1	0,0
Stock-options chez Bureau Veritas	1,6	1,0
Attribution d'actions gratuites chez Bureau Veritas	5,0	5,9
Droits à l'appréciation d'actions chez Bureau Veritas	0,1	-0,9
Deutsch	0,4	0,3
Stallergenes	0,5	0,7
Total	8,0	9,8

Les nouveaux plans d'attribution de stock-options accordés en 2009 sont les suivants :

Wendel

Les nouveaux plans d'attribution de stock-options accordés en 2009 sont les suivants :

En vertu de l'autorisation de l'Assemblée générale du 4 juin 2007, des options donnant droit à la souscription de 271 000 actions ont été attribuées le 2 avril 2009 avec un prix d'exercice de 18,96€ et une durée de vie de 10 ans. Ces stock-options sont soumises à :

- un « vesting » progressif sur cinq ans, par tranche annuelle de 20% du montant total attribué, la première tranche n'étant acquise qu'à la fin de la première année ;
- une condition de performance : le montant finalement exerçable est fonction de l'évolution de l'ANR par action (dividende réinvesti) à l'issue des cinq ans ; le montant alloué est intégralement conservé si l'augmentation de l'ANR est supérieure ou égale à 120% (soit 2,2 x l'ANR de référence), divisé par 4 si la progression est inférieure à 30% et réduit linéairement entre ces bornes.

Ces options ont été valorisées à l'aide d'un modèle binomial, et les principales hypothèses de calcul sont les suivantes : taux sans risque = 3,6%, volatilité = 38,35%, la rotation du personnel est considérée comme nulle et il est tenu compte de l'illiquidité des stock-options dans ce modèle qui est habituellement applicable à des options librement échangeables sur un marché. La valeur des options accordées est estimée à 2,62 €/stock-option. La charge est étalée selon l'échéancier d'acquisition des droits (voir ci-dessus).

En vertu de l'autorisation de l'Assemblée générale du 5 juin 2009, des options donnant droit à l'acquisition de 391 200 actions ont été attribuées le 16 juillet 2009 avec un prix d'exercice de 22,58€ et une durée de vie de 10 ans. Ces stock-options sont soumises à :

- pour les salariés, un « vesting » progressif sur trois ans, par tranche annuelle d'un tiers du montant total attribué, la première tranche n'étant acquise qu'à la fin de la première année ;
- pour les membres du Directoire,
 - (i) une condition de performance liée à une progression de l'ANR de 20% par an et
 - (ii) un « vesting » progressif sur trois ans, par tranche annuelle d'un tiers du montant total attribué, la première tranche n'étant acquise qu'à la fin de la première année.

Ces options ont été valorisées à l'aide d'un modèle binomial, et les principales hypothèses de calcul sont les suivantes : taux sans risque = 3,7%, volatilité = 40,7%, la rotation du personnel est considérée comme nulle et il est tenu compte de l'illiquidité des stock-options dans ce modèle qui est habituellement applicable à des options librement échangeables sur un marché. La valeur des options accordées est estimée à 3,42 €/stock-option pour les salariés et de 1,44€/stock-option pour les membres du Directoire. La charge est étalée selon l'échéancier d'acquisition des droits (voir ci-dessus).

En vertu de l'autorisation de l'Assemblée générale du 5 juin 2009 relative aux attributions d'actions gratuites, 7 200 actions ont été attribuées le 16 juillet 2009. A la date du 31 décembre 2009, le nombre d'actions gratuites attribuées lors des deux derniers plans et dont les droits restent à acquérir par les salariés est de 8 720.

Bureau Veritas

En juillet 2009, Bureau Veritas a accordé 266 500 stock-options à un prix d'exercice de 34,98€ et d'une durée de vie de 8 ans. L'attribution est subordonnée à l'accomplissement de 3 années de service ainsi qu'à la réalisation d'un objectif de performance basé sur le résultat opérationnel ajusté 2009. La juste valeur moyenne unitaire des options attribuées durant l'exercice ressort à 11,25€. Leur valeur a été évaluée avec un modèle de type Black & Scholes, avec les hypothèses suivantes : volatilité = 29%, taux sans risque= 3,15%, durée de vie estimée de l'option = 7 ans.

En 2009, Bureau Veritas a attribué 354 300 actions gratuites sous certaines conditions de présence et/ou de performance. La juste valeur moyenne pondérée des actions gratuites attribuées en 2009 ressort à 28,07€/action.

Stallergenes

49 000 stock-options ont été accordées en 2009 avec un prix d'exercice moyen de 50,55€ et une durée de vie de 10 ans, l'acquisition des droits a lieu sur une période de 3 ans. La valeur moyenne des options accordées est évaluée à 11,78€ par option.

	Nombre d'options non levées au 31.12.2008	Options accordées en 2009	Options annulées en 2009	Options exercées en 2009	Ajustement	Nombre d'options non levées au 31.12.2009	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice (€)	Prix moyen d'exercice (€)	Durée de vie restante moyenne
Wendel										
Options d'achat (1)	10 401	191 200	-	-	-	201 601	10 401	22,58 et 33,35	23,14	9,1 ans
Options d'achat (1) indexées sur l'ANR/action	-	200 000	-	-	-	200 000	-	22,58	22,58	9,5 ans
Options de souscription	252 659	-	-34 936	-	-	217 723	217 723	24,59 à 90,14	55,24	4,5 ans
Options de souscription indexées sur l'ANR/action	1 728 100	271 000	-788 400	-	-	1 210 700	-	18,96 à 132,96	78,04	8,4 ans
Bureau Veritas	3 014 020	266 500	-117 700	-487 983	-	2 674 837	201 637	6,19 à 38,35	18,39	5,4 ans
Stallergenes	526 585	49 000	-9 000	-93 467	-	473 118	316 598	10,14 à 60,50	29,19	6 ans
Deutsch	2 647 832	-	-	-	-	2 647 832	2 647 832	1,00	1,00	5 ans

(1) Wendel détient les titres nécessaires pour couvrir l'exercice des options d'achat consenties.

NOTE 37 - INFORMATION SECTORIELLE

L'analyse du compte de résultat par secteur d'activité est détaillée entre le « résultat des activités » et les éléments non récurrents. Le résultat des activités correspond au résultat du Groupe, à l'exclusion des éléments suivants :

- les plus et moins-values de cession d'actifs,
- les coûts de restructurations considérées comme exceptionnelles,
- les litiges exceptionnels, notamment ceux qui ne sont pas liés à l'activité courante,
- les produits ou charges d'intérêts sur prêt d'actionnaires, ceux-ci étant liés à la structure des instruments financiers utilisés pour réaliser l'investissement dans les participations. Ces éléments ne donnent généralement pas lieu à un règlement en espèces avant la cession de la participation. L'effet d'impôt lié à ces éléments est considéré comme récurrent dans la mesure où il impacte structurellement l'impôt à payer,
- les variations de « juste valeur »,
- les dépréciations d'actifs, et notamment les pertes de valeurs des écarts d'acquisition,
- les impacts de change sur les dettes financières,
- les frais de restructuration des financements et les produits et charges liés à l'extinction des dettes,
- tout autre élément significatif non rattachable aux opérations récurrentes du Groupe,
- et les effets liés aux écarts d'acquisition.

Analyse du compte de résultat par secteur d'activité de l'exercice 2009

2009	Bureau Veritas	Materis	Oranje-Nassau Groep (Energie)	Deutsch	Stallergenes	Mises en équivalence			Holdings	Total Opérations
						Saint-Gobain	Legrand	Stahl		
Résultat net des activités										
Chiffres d'affaires	2 647,8	1 703,5		321,3	192,8				-	4 865,5
Résultat opérationnel ajusté (1)	433,2	184,9		37,0	N/A					
Résultat opérationnel avant R&D	N/A	N/A		N/A	70,9					
R&D					(38,6)					
Autres éléments opérationnels récurrents	0,0	2,0		(3,2)	0,3					
Résultat opérationnel	433,2	186,9	(1,3)	33,8	32,6				(49,7)	635,6
Coût de l'endettement financier net	(44,0)	(153,0)	(0,6)	(37,2)	(0,6)				(326,5)	(561,9)
Autres produits et charges financiers	(17,1)	(1,2)	(0,2)	(2,3)	(0,5)				(8,0)	(29,2)
Charges d'impôt	(94,1)	(32,3)	0,2	(2,5)	(9,4)				(0,1)	(138,3)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0,1	(0,2)		-	-	115,0	115,7		-	230,6
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées	0,4	-	15,7	0,0	-	-	-		-	16,1
Résultat net récurrent des activités	278,5	0,1	13,8	(8,2)	22,2	115,0	115,7		(384,3)	152,9
Résultat net récurrent des activités - part du groupe	147,3	(0,7)	13,8	(10,5)	10,2	115,0	115,7		(384,4)	6,4
Résultat non récurrent										
Résultat opérationnel	(77,0)	(91,0)	(0,6)	(70,5)	-	-	-		98,5	(140,6)
Résultat financier	-	(28,8)	1,4	(9,7)	-	-	-		(148,6)	(185,6)
Charges d'impôt	24,0	10,6	(0,4)	13,7	-	-	-		1,6	49,4
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	(1 172,8)	(17,8)	(2,3)	161,6	(1 031,2)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées	-	-	346,3	-	-	-	-	-	-	346,3
Résultat net non récurrent	(53,0)	(109,2)	346,7	(66,5)	-	(1 172,8)	(17,8)	(2,3)	113,1	(961,7)
dont:										
- Eléments non récurrents	(4,0)	(32,3)	(a) 346,7	(31,1)	-	(b) -794,7	(4,8)	(2,3)	(d) 113,1	(409,4)
- Effets liés aux écarts d'acquisition	(47,0)	(13,5)	-	(15,8)	-	(87,8)	(8,1)	-	-	(172,2)
- Dépréciations d'actifs	(1,9)	(63,4)	-	(19,6)	-	(c) -290,2	(5,0)	-	-	(380,1)
Résultat net non récurrent - part du groupe	(28,6)	(94,2)	346,7	(68,9)	-	(1 172,8)	(17,8)	(2,3)	113,1	(924,6)
Résultat net consolidé	225,5	(109,1)	360,5	(74,6)	22,2	(1 057,7)	97,9	(2,3)	(271,2)	(808,8)
Résultat net consolidé - part du groupe	118,7	(94,9)	360,5	(79,4)	10,2	(1 057,7)	97,9	(2,3)	(271,2)	(918,3)

(1) avant impact des allocations d'écart d'acquisition, éléments non récurrents et management fees.

(a) dont résultat de cession des activités pétrolières et gazières d'Oranje-Nassau pour +346,3 M€.

(b) dont perte de dilution Saint-Gobain pour -782,2 M€

(c) dépréciations d'actifs Saint-Gobain chez Wendel pour -225,4 M€, et chez Saint-Gobain pour -64,9 M€.

(d) dont :

- résultat de cession du bloc Bureau Veritas pour 118,4 M€ ;
- résultat de cession du bloc Legrand pour +161,6 M€ ;
- résultat de cession et variations de juste valeur des protections Saint-Gobain (puts) pour -225,2 M€ ;
- résultat de cession des bons de souscription d'actions Saint-Gobain pour +65,5 M€ ;
- ajustement de juste valeur de VGG/AVR pour -26,2 M€.

Analyse du tableau des flux de trésorerie par secteur d'activité de l'exercice 2009

En millions d'euros	Bureau Veritas	Deutsch	Materis	Oranje-Nassau Energie	Staller-genes	Wendel et Holdings	Elimina-tions et non alloués	Total Groupe
Flux de trésorerie d'exploitation hors impôt	528,7	81,3	217,7	-4,3	42,1	-40,2	-	825,2
Flux de trésorerie d'investissement hors impôt	-72,0	-13,0	-60,7	464,4	-16,0	891,0	-43,3	1 150,6
Flux de trésorerie de financement hors impôt	-353,2	-44,8	-148,2	-97,4	-4,7	-1 518,1	43,3	-2 123,1
Flux de trésorerie liés à l'impôt	-110,1	-3,5	-14,8	-1,6	-8,4	0,7	-	-137,7

Analyse du compte de résultat par secteur d'activité de l'exercice 2008

2008	Bureau Veritas	Materis	Oranje-Nassau Groep	Deutsch	Stallergenes	Editis	Mises en équivalence			Holdings	Total Opérations
							Saint-Gobain	Legrand	Stahl		
Résultat net des activités											
Chiffres d'affaires	2 549,4	1 866,5		451,6	170,9	-					5 038,4
Résultat opérationnel ajusté (1)	387,9	214,6		88,2	N/A						
Résultat opérationnel avant R&D	N/A	N/A		N/A	58,1	N/A					
R&D					(30,0)						
Autres éléments opérationnels récurrents	8,4	(0,0)		(1,5)	0,2						
Résultat opérationnel	396,3	214,6	(5,7)	86,7	28,3				(49,0)		671,1
Coût de l'endettement financier net	(52,3)	(152,9)	(4,6)	(46,1)	(1,2)				(352,4)		(609,5)
Autres produits et charges financiers	(9,6)	(5,1)	(0,2)	(3,3)	(0,3)				(14,0)		(32,5)
Charges d'impôt	(92,7)	(23,9)	6,5	(5,7)	(7,8)				(0,2)		(123,7)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0,1	0,3	-	-	-		398,3	138,2	(0,1)	0,1	536,9
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées	0,0	-	82,1	-	-	(5,3)	-	-	-	-	76,8
Résultat net récurrent des activités	241,8	33,0	78,0	31,7	19,0	(5,3)	398,3	138,2	(0,1)	(415,5)	519,2
Résultat net récurrent des activités - part du groupe	147,1	23,4	78,0	22,5	8,9	(5,3)	398,3	138,2	(0,1)	(415,8)	395,3
Résultat non récurrent											
Résultat opérationnel	(87,6)	(181,5)	-	(80,8)	-	-	-	-	-	2,0	(347,8)
Résultat financier	(7,8)	(53,0)	11,2	(39,0)	-	-	-	-	-	309,5	220,9
Charges d'impôt	37,9	15,5	-	(3,1)	-	-	-	-	-	-	50,3
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	(436,6)	(28,1)	(27,7)	-	(492,4)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées	-	-	15,1	0,6	-	(11,8)	-	-	-	273,0	276,9
Résultat net non récurrent	(57,4)	(219,0)	26,2	(122,2)	-	(11,8)	(436,6)	(28,1)	(27,7)	584,6	(292,0)
dont:											
- Eléments non récurrents	(3,2)	(47,7)	30,6	(57,3)	-	(9,0)	10,0	(16,6)	(7,5)	(b) 638,6	538,2
- Effets liés aux écarts d'acquisition	(53,0)	(11,8)	(4,4)	(17,1)	-	(2,9)	(167,8)	(11,5)	(6,6)	-	(275,2)
- Dépréciations d'actifs	(1,2)	(159,5)	-	(47,8)	-	-	(a) -278,7	-	(13,6)	(c) -54,0	(554,9)
Résultat net non récurrent - part du groupe	(35,9)	(199,4)	26,2	(108,7)	-	(11,8)	(436,6)	(28,1)	(27,6)	584,6	(237,3)
Résultat net consolidé	184,4	(185,9)	104,3	(90,5)	19,0	(17,1)	(38,3)	110,1	(27,8)	169,0	227,2
Résultat net consolidé - part du groupe	111,3	(176,0)	104,3	(86,2)	8,9	(17,1)	(38,3)	110,1	(27,6)	168,8	158,1

(1) avant impact des allocations d'écart d'acquisition, éléments non récurrents et management fees.

(a) dont dépréciations d'actifs Saint-Gobain pour -239,7 M€, et chez Saint-Gobain pour -39,0 M€.

(b) dont :

- variations de juste valeur des protections Saint-Gobain (puts) pour +418 M€,
- variation de juste valeur des swaps de taux pour -35,7 M€.
- résultat de cession d'Editis pour +273,0 M€.

(c) dépréciation de prêts envers Stahl pour -54 M€.

Analyse du tableau des flux de trésorerie par secteur d'activité de l'exercice 2008

En millions d'euros	Bureau Veritas	Deutsch	Editis	Materis	Oranje-Nassau	Stallergenes	Wendel et Holdings	Eliminations et non alloués	Total Groupe
Flux de trésorerie d'exploitation hors impôt	381,5	90,8	-	251,6	295,2	33,2	-45,4	-	1 006,9
Flux de trésorerie d'investissement hors impôt	-405,9	-64,5	-128,9	-73,4	-112,6	-18,3	-167,0	-52,8	-1 023,3
Flux de trésorerie de financement hors impôt	106,3	-11,9	-	-136,4	43,0	-4,6	128,6	52,8	177,9
Flux de trésorerie liés à l'impôt	-66,1	-6,1	-	-30,1	-142,5	-10,0	1,3	-	-253,4

NOTE 38 - ACTIFS NON DISPONIBLES

En millions d'euros	date d'échéance de l'indisponibilité	Valeur consolidée des actifs non disponibles	31.12.2009	
			Total du poste de bilan	en % du poste de bilan
Immobilisations incorporelles		-	1 439,5	
Stallergenes	09/2014	12,3		
Immobilisations corporelles		12,3	847,1	1,4%
Bureau Veritas		9,9		
Groupe Eufor (structure d'investissement dans Saint-Gobain) (1) (2)		1 024,0		
Actifs financiers non courants		1 033,9	1 112,9	92,9%
Titres mis en équivalence (3)		3 854,2	4 836,2	79,7%
Autres actifs non courants (1)		-	2 593,1	
Total actifs non courants		4 900,4	10 828,8	45,3%

(1) l'échéance d'indisponibilité de ces actifs correspond à l'échéance des financements du groupe Eufor.

(2) dont comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie : 682,3M€.

(3) valeur consolidée (Titres Legrand et Saint-Gobain mis en garantie, voir Note 15 « Engagements hors bilan »).

Par ailleurs, certains autres actifs, éliminés en consolidation (titres de sociétés consolidées ou créances inter-sociétés) ont été nantis au profit des banques. Ces actifs sont les suivants :

- Certains titres de sociétés du Groupe Materis ont été nantis au profit des banques en garantie des prêts qu'elles ont accordés pour un montant de 1 814,4 millions d'euros.
- Dans le cadre du financement du Groupe Deutsch mis en place fin juin 2006, les titres des principales sociétés du Groupe Deutsch ont été nantis au profit des banques en garantie des prêts qu'elles ont accordés pour un montant de 528,5 millions d'euros.
- Titres du groupe Bureau Veritas nantis dans le cadre des financements du groupe Eufor (voir note sur le risque de liquidité relative au financement du groupe Eufor).

NOTE 39 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Stahl : finalisation de la restructuration financière et détention portée à 92% du capital

Wendel a finalisé le 26 février 2010 avec succès l'opération de renégociation de la dette de Stahl avec le soutien unanime des prêteurs senior, second lien et mezzanine. Conformément à la proposition présentée aux prêteurs au début du quatrième trimestre 2009, Wendel a réinvesti 60 millions d'euros dans Stahl et porte sa participation au capital de 48% à 92%. Les prêteurs mezzanine et second lien ainsi que l'équipe de direction en détiennent le solde. La dette de Stahl est ainsi réduite de près de 45%, passant de 350 millions d'euros à 195 millions d'euros, ce qui permet à la société de bénéficier d'une structure financière adaptée pour réaliser son nouveau plan d'affaires. Le prochain test de covenant sera fait sur la base de la situation de mars 2011.

Poursuite des rachats d'obligation à maturité 2011

Les rachats d'obligations à maturité 2011 ont été poursuivis en 2010. A la date d'arrêté des comptes, Wendel a racheté en 2010 69,7 millions d'euros de nominal d'obligations Wendel à échéance 2011, en vue de leur annulation.

Introduction en bourse de Helikos

Promoteur principal du projet, Wendel a accompagné l'introduction de Helikos à la bourse de Francfort, souscrite pour un montant de 200 millions d'euros. La première cotation de Helikos a été effectuée le 4 février 2010. Helikos est un SPAC (« *Special Purpose Acquisition Company* »), une société cotée dont l'objet exclusif est de réaliser une opération d'investissement dans une société non cotée en Allemagne. La valeur d'entreprise de cette société sera comprise entre 300 millions et un milliard d'euros.

Wendel et les co-fondateurs ont investi lors de l'introduction en bourse 26 millions d'euros, dont 10 millions d'euros en tant que promoteurs du projet et 16 millions d'euros en souscrivant à l'offre publique.

K - LISTE DES PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2009

Périmètre de consolidation

Méthode de consolidation	% d'intérêt net d'auto-détention	Nom des sociétés	Pays d'activité	Secteur
IG	100,00	Wendel	France	Gestion de participations
IG	100,00	Coba	France	"
IG	99,58	Compagnie de Butterfly	France	"
IG	100,00	Compagnie Financière de la Trinité	France	"
IG	99,50	Eufor	France	"
IG	100,00	Hirvest 1	France	"
IG	100,00	Hirvest 2	France	"
IG	100,00	Hirvest 3	France	"
IG	100,00	Hirvest 4	France	"
IG	100,00	Hirvest 5	France	"
IG	100,00	Hirvest 6	France	"
IG	100,00	Hirvest 7	France	"
IG	100,00	Sofe	France	"
IG	100,00	Sofiservice	France	"
IG	100,00	Winbond	France	"
IG	100,00	Winvest 10	France	"
IG	100,00	Winvest 11	France	"
IG	100,00	Winvest 14	France	"
IG	100,00	Winvest 15	France	"
IG	100,00	Xevest holding	France	"
IG	100,00	Xevest 1	France	"
IG	100,00	Xevest 2	France	"
IG	99,58	2MWIN	Luxembourg	"
IG	100,00	Froeggen	Luxembourg	"
IG	100,00	Grauggen	Luxembourg	"
IG	100,00	Hourggen	Luxembourg	"
IG	100,00	Ireggen	Luxembourg	"
IG	100,00	Jeurggen	Luxembourg	"
IG	99,50	Karggen	Luxembourg	"
IG	99,58	Luxconnecting Parent	Luxembourg	"
IG	90,16	LuxButterfly	Luxembourg	"
IG	97,29	Materis Investors	Luxembourg	"
IG	99,58	Stahl Lux 1 Sarl	Luxembourg	"
IG	100,00	Trief Corporation	Luxembourg	"
IG	100,00	Truth 2	Luxembourg	"
IG	100,00	Winvest Conseil	Luxembourg	"
IG	100,00	Winvest Part 1	Luxembourg	"

IG	99,58	Winvest Part 4	Luxembourg	"
IG	100,00	Winvest Part 6	Luxembourg	"
IG	100,00	Winvest Part 7	Luxembourg	"
IG	99,58	Winvest International	Luxembourg	"
IG	100,00	Win Securitization (ex Winvest Part 5)	Luxembourg	"
IG	100,00	Win Securitization 2	Luxembourg	"
IG	88,00	Helikos SE	Luxembourg	"
IG	100,00	Oranje Nassau Groep	Pays-Bas	"
IG	100,00	Legron	Pays-bas	"
IG	100,00	Sofisamc	Suisse	"
IG	100,00	Wendel Japan	Japon	"
IG	46,06	Stallergenes SA	France	Immunothérapie al- lergénique
IG	51,97	Bureau Veritas	France	Certification et con- trôle
IG	75,58*	Materis Parent	Luxembourg	Chimie de spécialité pour la construction
IG	89,03*	Deutsch Group	France	Connecteurs haute performance
E	25,05	Legrand S.A.	France	Produits et systèmes électriques basse tension
E	45,77*	Stahl	Pays-Bas	Revêtements haute performance et pro- duits de finition du cuir
E	17,66	Saint-Gobain	France	Production, transfor- mation et distribution de matériaux

* Taux d'intérêt : voir « Principes comptables »

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société WENDEL, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note 4 de l'annexe aux comptes consolidés « Titres mis en équivalence – Test de dépréciation sur les titres mis en équivalence Saint-Gobain », qui décrit notamment les modalités d'évaluation de la participation Saint-Gobain, déterminée sur la base de sa valeur d'utilité conformément aux normes IFRS et en particulier sur les éléments suivants :
 - la valeur d'utilité de la participation Saint-Gobain a été évaluée par votre société à 48,6 € par action au 31 décembre 2009 en tenant compte des faits et circonstances existants à la date de clôture ainsi que des informations disponibles lors de l'arrêté des comptes. Cette évaluation a conduit à une dépréciation de 225,4 millions d'euros sur l'exercice ;
 - compte tenu de l'incertitude relative à l'évolution de l'activité économique mondiale, les prévisions sont rendues difficiles et les montants effectifs pourraient se révéler différents des prévisions établies dans le cadre du test effectué ; il est dès lors possible que la valeur d'utilité de la participation soit ultérieurement différente de celle déterminée à partir des hypothèses et estimations mises en œuvre à la clôture de l'exercice 2009 ;
 - l'analyse de sensibilité par rapport à une variation du taux d'actualisation de +/- 0,5% et l'analyse de sensibilité par rapport à une variation du taux de croissance à long terme de +/- 0,5%.
- La note 8.D de l'annexe aux comptes consolidés « Actifs et passifs financiers (hors dettes financières et hors créances et dettes d'exploitation) – Instruments dérivés », concernant les instruments dérivés relatifs aux pro-

tections contre la baisse du titre Saint-Gobain qui indique que ces instruments sont valorisés selon la norme IAS 39 sur la base des paramètres de marché à la date de clôture et leur incidence sur les comptes de l'exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Lors de l'arrêté de ses comptes, Wendel est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la valeur de certains postes d'actif, de passif, de produits et de charges. Ces estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans le contexte de crise économique qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2008 et qui est décrit dans la note B de l'annexe aux comptes consolidés « Principes comptables – Recours à des estimations ».

C'est dans ce contexte spécifique que votre société a réalisé au 31 décembre 2009 des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des titres mis en équivalence, selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés intitulées « Principes comptables – Règles d'évaluation », note 1 « Ecart d'acquisition - Tests de dépréciation des écarts d'acquisition » et note 4 « Titres mis en équivalence – Test de dépréciation ».

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, et nous avons vérifié que les notes indiquées ci-dessus donnent une information appropriée. En particulier, pour ce qui concerne le test de dépréciation des titres Saint-Gobain qui s'est traduit par une dépréciation de 225,4 M€ sur l'exercice, nous avons examiné les hypothèses et estimations retenues par votre société pour déterminer la valeur d'utilité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 29 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Olivier Thibault

Jean-Pierre Letartre

B-COMPTES INDIVIDUELS

ANALYSE DES COMPTES INDIVIDUELS

Compte de résultat (en millions d'euros)

	2009	2008
Produits des titres de participations	0	1 025
Autres produits et charges financiers	-76	15
Résultat financier	-76	1 040
Résultat d'exploitation	-38	-24
Résultat courant	-114	1 016
Résultat exceptionnel	-993	3
Impôt	0	1
Résultat net	-1 107	1 020

Le résultat courant de l'exercice s'établit à -114 millions d'euros en 2009 contre 1 016 millions d'euros en 2008. Les éléments 2008 comprenaient certaines opérations non récurrentes dont principalement 1 000 millions d'euros de dividendes versés par Winbond. Hors cet élément, la variation du résultat courant résulte principalement de l'absence de dividendes perçus en 2009 contre 25 millions d'euros en 2008, de la baisse de la rémunération de la trésorerie pour 28 millions d'euros et de la baisse des intérêts nets perçus au titre des créances et dettes intragroupe pour un montant de 90 millions d'euros, sous l'effet conjoint de la réduction des sommes nettes prêtées aux sociétés holdings et de la baisse des taux.

Le résultat exceptionnel de -993 millions d'euros est dû pour l'essentiel à la dépréciation de prêts accordés aux structures holdings concourant à la détention ou au financement de la participation Saint-Gobain pour 984 millions d'euros.

Bilan (en millions d'euros)

Actif	31.12.2009	31.12.2008	Passif	31.12.2009	31.12.2008
Immobilisations corporelles	4	4	Capitaux propres	2 254	3 409
Immobilisations financières	3 549	2 566	Provisions	21	27
Créances intra-groupe	1 091	2 866	Dettes intra-groupe	758	140
BFR net	19	42	Dettes financières	2 721	2 840
Disponibilités et VMP	1 014	899			
Prime de remboursement	77	39			
Total Actif	5 754	6 416	Total Passif	5 754	6 416

Le poste immobilisations financières dont la variation est de + 983 millions d'euros entre 2008 et 2009 a enregistré principalement une souscription à une augmentation de capital de Winbond (983 millions d'euros).

Les créances et dettes intragroupe, représentent une créance nette de 333 millions d’euros fin 2009 contre une créance nette de 2 726 millions d’euros fin 2008. Les principales variations sont liées à la conversion en actions d’une créance de 983 millions d’euros sur la société Winbond, aux prêts accordés en 2009 par Wendel aux structures holdings concourant à la détention ou au financement de la participation Saint-Gobain pour 191 millions d’euros, aux prêts accordés en 2009 à Wendel par les sociétés holdings pour 617 millions d’euros et aux provisions constituées en 2009 sur les prêts accordés aux structures holdings concourant à la détention ou au financement de la participation Saint-Gobain pour 984 millions d’euros.

Le poste prime de remboursement enregistre une augmentation de 45 millions d’euros suite à l’émission de 300 millions d’euros de nominal d’obligations 2014 au prix d’environ 85% ainsi qu’un amortissement de ces primes au cours de l’exercice pour un montant de 7 millions d’euros.

Les capitaux propres, d’un montant de 2 254 millions d’euros, ont enregistré en 2009, le résultat de la période pour – 1 106 millions d’euros, et le dividende versé au titre de 2008 pour 50 millions d’euros.

Les dettes financières, d’un montant de 2 721, ont enregistré principalement le remboursement de l’obligation échangeable en actions Capgemini pour 279, l’émission de l’obligation 2014 pour 300 millions d’euros et la réduction du nominal de l’obligation 2011 pour 134 millions d’euros à la suite de l’échange de 113 millions d’euros de nominal 2011 contre une partie de l’émission de l’obligation 2014 et du rachat de 21 millions d’euros de nominal.

Prises de participations

En application de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'en 2009 Wendel a pris des participations ou le contrôle des sociétés suivantes :

	Détention directe	Détention directe et indirecte
--	-------------------	--------------------------------

NEANT

Sommaire détaillé des comptes individuels

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009	166
COMPTE DE RÉSULTAT	167
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	168
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS.....	169
NOTES SUR LE BILAN	172
NOTE 1 – TITRES DE PARTICIPATION.....	172
NOTE 2 – AUTRES CREANCES.....	172
NOTE 3 – INSTRUMENTS FINANCIERS.....	172
NOTE 4 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.....	173
NOTE 5 – ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES.....	173
NOTE 6 – PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	174
NOTE 7 – DETTES FINANCIERES.....	174
NOTE 8 – AUTRES DETTES.....	175
NOTE 9 – INSTRUMENTS FINANCIERS.....	175
NOTE 10 – ENGAGEMENTS HORS BILAN	176
NOTES SUR LE RÉSULTAT	177
NOTE 11 – PRODUITS DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES TITRES IMMOBILISES DE L’ACTIVITE DU PORTEFEUILLE....	177
NOTE 12 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	177
NOTE 13 – PRODUITS D’EXPLOITATION	178
NOTE 14 – REMUNERATIONS ET EFFECTIFS	178
NOTE 15 – RESULTAT EXCEPTIONNEL DE L’EXERCICE 2009	178
NOTE 16 – IMPOTS DE L’EXERCICE.....	179
NOTE 17 – ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	179
NOTE 18 – GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE.....	179

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009

(milliers d'euros)

ACTIF	31.12.2009		31.12.2008		
	Montants bruts	Amortissements ou provisions	Montants nets	Montants nets	
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations corporelles	14 123	10 432	3 691	4 284	
Immobilisations financières ⁽¹⁾					
Titres de participation	Note 1	3 651 649	103 283	3 548 366	2 565 634
Autres titres immobilisés		354	-	354	304
Prêts et autres immobilisations financières		46	-	46	99
		<u>3 652 049</u>	<u>103 283</u>	<u>3 548 766</u>	<u>2 566 037</u>
TOTAL		3 666 172	113 715	3 552 457	2 570 321
ACTIF CIRCULANT					
Clients et comptes rattachés ⁽²⁾		406	-	406	459
Autres créances ⁽²⁾	Note 2	2 147 307	983 853	1 163 454	2 920 503
Instruments de trésorerie	Note 3	97 528	-	97 528	156 866
Valeurs mobilières de placement	Note 4	1 013 597	-	1 013 597	897 516
Disponibilités		608	-	608	1 315
Charges constatées d'avance		884	-	884	809
		<u>3 260 330</u>	<u>983 853</u>	<u>2 276 477</u>	<u>3 977 468</u>
Primes de remboursement des emprunts		76 931	-	76 931	38 992
TOTAL DE L'ACTIF		7 003 433	1 097 568	5 905 865	6 586 781
<i>(1) Dont à moins d'un an</i>				3	53
<i>(2) Dont à plus d'un an</i>				-	-
PASSIF			31.12.2009	31.12.2008	
CAPITAUX PROPRES					
Capital			201 745	201 466	
Primes d'émission, de fusion et d'apports			247 843	246 905	
Réserve légale			20 174	20 127	
Réserves réglementées			191 820	191 820	
Autres réserves			2 200 000	1 200 000	
Report à nouveau			499 159	529 094	
Résultat de l'exercice			-1 106 853	1 020 302	
TOTAL		Note 5	2 253 888	3 409 714	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		Note 6	20 877	26 698	
Dettes financières		Note 7	3 479 283	2 980 469	
Autres dettes		Note 8	151 817	169 900	
TOTAL ⁽¹⁾			3 631 100	3 150 369	
TOTAL DU PASSIF			5 905 865	6 586 781	
<i>(1) Dont à moins d'un an</i>			854 934	540 369	
<i>Dont à plus d'un an</i>			2 776 166	2 610 000	

COMPTE DE RÉSULTAT

(milliers d'euros)

		Exercice 2009	Exercice 2008
Produits des titres de participation et des Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille	Note 11	8	1 025 008
Autres produits et charges financiers	Note 12		
Produits			
. Revenus des valeurs mobilières de placement		-	-
. Produits des créances de l'actif immobilisé		1	2
. Produits des placements de trésorerie		160 552	323 417
. Reprises de provisions		3 222	223
Charges			
. Intérêts et charges assimilées		231 650	300 378
. Dotations aux amortissements et aux provisions		8 175	8 191
RÉSULTAT FINANCIER		-76 042	1 040 081
Produits d'exploitation	Note 13		
Autres produits		3 902	10 664
Reprises de provisions		27	-
Charges d'exploitation			
Achats et charges externes		16 712	17 209
Impôts, taxes et versements assimilés		2 326	2 654
Salaires et traitements	Note 14	14 273	8 331
Charges sociales		6 761	4 335
Dotations aux amortissements		1 008	959
Dotations aux provisions		-	122
Autres charges		662	670
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-37 813	-23 616
RÉSULTAT COURANT		-113 855	1 016 465
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		35	13 691
Sur opérations en capital		17	526 759
Reprises de provisions		12 410	1 259
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		12 460	2 159
Sur opérations en capital		57	420 358
Dotations aux provisions		993 012	115 991
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	Note 15	-993 067	3 201
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	Note 16	69	636
BÉNÉFICE (PERTE)		-1 106 853	1 020 302

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(milliers d'euros)

	Exercice 2009	Exercice 2008
FLUX D'EXPLOITATION		
Résultat net	-1 106 853	1 020 302
Elimination des résultats sur cession d'actifs immobilisés	-861	-99 371
Elimination des amortissements et provisions	998 944	111 369
Elimination des résultats sans incidence sur la trésorerie	-7 267	23 561
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'exploitation	5 671	13 772
Flux net de trésorerie d'exploitation	-110 366	1 069 633
FLUX D'INVESTISSEMENT		
Décaissements sur :		
. acquisitions et souscriptions de participations	-190	-1 173 983
. acquisitions d'immobilisations corporelles	-539	-1 474
. prêts consentis	-	-50
Encaissements (en prix de vente) sur :		
. cessions de titres de participations	-	526 803
. cessions d'immobilisations corporelles	84	51
. prêts consentis	53	4
Variation du besoin en fond de roulement lié aux investissements	12 282	7 400
Flux net de trésorerie sur investissements	11 690	-641 249
FLUX SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES		
Liés au capital		
. augmentation de capital	1 241	2 299
. rachat d'actions WENDEL	-18 815	-
. cession actions WENDEL (contrat de liquidité)	1 543	-2 355
Dividendes versés aux actionnaires	-50 213	-100 459
Variation nette des emprunts et autres dettes financières ⁽¹⁾	268 561	-1 093 722
Variation du besoin en fond de roulement lié aux opérations financières	-6 551	5 001
Flux net de trésorerie sur opérations financières	195 766	-1 189 236
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	97 090	-760 852
TRÉSORERIE NETTE DE DÉBUT DE PÉRIODE	893 777	1 654 629
TRÉSORERIE NETTE DE FIN DE PÉRIODE	990 867	893 777

(1) Comprend principalement en 2009, 426 268 au titre des prêts nets accordés par les structures holding du groupe, le remboursement de l'emprunt obligataire Capgemini échéance 2009 pour 279 020, le remboursement partiel de l'emprunt obligataire Wendel échéance 2011 pour 20 977 et l'émission d'un emprunt obligataire Wendel échéance 2014 pour 142 295

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS

(milliers d'euros)

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'année 2009, Wendel a souscrit (par compensation de créance) à une augmentation de capital de la société Winbond pour un montant de 983 291 milliers d'euros.

Certaines créances accordées aux sociétés holdings concourant à la détention ou au financement des actions Saint Gobain détenues par le groupe ont été dépréciées à hauteur de 983 853 milliers d'euros. Cette dépréciation a été déterminée sur la base d'une valeur par action Saint-Gobain de 48.60€.

Wendel a procédé au remboursement de l'obligation échangeable Capgemini arrivée à échéance pour 279 020 milliers d'euros, a effectué une opération d'échange d'obligations 2011 contre des obligations 2014 et a émis de nouvelles obligations 2014. A l'issue de cette opération l'échéance obligataire 2011 a été réduite de 584 023 milliers d'euros à 471 166 milliers d'euros et celui de la 2014 a été porté de 400 000 milliers d'euros à 700 000 milliers d'euros.

Wendel a emprunté 617 396 milliers d'euros auprès de Winbond, société holding détentrice indirectement des participations Legrand et Bureau Veritas détenues par le groupe.

PRINCIPES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable général 1999 et les principes généralement admis, avec les dérogations appliquées les années précédentes.

Les deux dérogations aux règles du plan comptable général sont les suivantes :

- . substitution du « Résultat financier » -comme agrégat représentatif de l'activité sociale – au « Résultat d'exploitation » défini par le plan comptable ;
- . enregistrement en « Résultat exceptionnel » de toutes les opérations financières en capital portant sur des actifs autres que les «valeurs mobilières de placement». Concernant les valeurs mobilières de placement, les mouvements de provision pour dépréciation et les résultats de cession sont comptabilisés dans le résultat financier.

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à celles des exercices précédents.

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond au coût d'acquisition ou d'apport, hors frais accessoires.

RECOURS A DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et appréciations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Ces estimations et appréciations sont fondées sur l'appréciation des faits et circonstances existants à la date de clôture ainsi que sur les informations disponibles lors des arrêtés des comptes. Elles sont faites sur la base de l'expérience passée de la direction et de divers autres facteurs jugés raisonnables (éléments de marché, évaluations d'expert, etc), et sont revues de façon régulière. Compte tenu de l'incertitude relative à l'évolution de l'activité économique mondiale, les prévisions sont rendues difficiles et les montants effectifs pourraient se révéler différents des prévisions établies. Les estimations et appréciations réalisées pour établir ces états financiers concernent notamment, pour les éléments les plus significatifs, les titres de participation et les créances.

PARTICIPATIONS

La valeur d'entrée des titres de participation est constituée par le coût d'acquisition. Une revue des indicateurs internes de perte de valeur est menée annuellement pour chaque participation. En cas d'indice de perte de valeur, les évaluations sont mises à jour. Les méthodes d'évaluation retenues sont fonction du type d'activité des entités (sociétés opérationnelles ou holdings) et peuvent être fondées sur la quote-part de situation nette ou la quote-part d'actif net réévalué dont la détermination peut être basée sur diverses méthodes (flux de trésorerie futurs actualisés, multiples de chiffre d'affaires ou de marge, valorisations externes par rapport à des transactions sur des sociétés similaires, valeurs boursières). Lorsque la nouvelle valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

PRETS ET CREANCES

Les prêts et créances sont valorisés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès lors qu'il existe une probabilité de non recouvrement. Les créances rattachées à des participations sont dépréciées dès lors que l'actif net réévalué de la filiale (ou la situation nette comptable si elle est jugée représentative d'une valeur recouvrable) devient négatif, compte tenu des perspectives d'évolution de la filiale et des caractéristiques des créances.

PRIME DE REMBOURSEMENT D'EMPRUNT

Les primes de remboursement d'emprunt sont généralement amorties de façon linéaire sur la durée de l'emprunt correspondant. Lorsque ces primes excèdent 10% des sommes perçues, elles sont amorties sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

OPTIONS SUR ACTIONS ET OPTIONS SUR SWAP DE TAUX

Les primes sur options encaissées (autres dettes) ou versées (Instruments de trésorerie) sont comptabilisées dans un compte d'attente jusqu'à l'échéance. Les moins values latentes sont provisionnées tandis que les plus values latentes ne sont pas prises en compte.

Par exception, les contrats sur options pour lesquels Wendel détient une position symétrique (achat et vente d'options de mêmes caractéristiques) (voir note 9) sont comptabilisés pour le montant de la prime reçue ou payée, les gains et les pertes latentes sont neutres et n'ont donc aucun impact sur le résultat, ce qui traduit la situation économique et financière de Wendel.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

Les valeurs mobilières de placements sont évaluées suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Une provision pour dépréciation est constatée au cas où la valeur comptable serait supérieure à la valeur de marché.

PROVISIONS POUR RETRAITE

La valeur actualisée des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite pour le personnel en activité ainsi que pour les anciens salariés est calculée selon la méthode rétrospective. Une provision est constatée pour la partie de l'engagement non couvert par des actifs.

Les droits sont déterminés à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'âge, de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle qui s'applique à des hypothèses de rentabilité des placements à long terme. Les principales hypothèses actuarielles retenues sont : Taux d'actualisation = 4,0%, taux d'augmentation des salaires = 0%, taux moyen de rotation du personnel = 0%, et taux d'inflation = 0%.

NOTES SUR LE BILAN

(milliers d'euros)

NOTE 1 – TITRES DE PARTICIPATION

	% Participation		Montants nets 31.12.2008	Acquisitions et Souscriptions	Cessions	Variation des provisions	Montants nets 31.12.2009
	31.12.2008	31.12.2009					
Filiales françaises							
Sofiservice	100.00	100.00	353	-	-	-	353
Cie Financière de la Trinité	100.00	100.00	15 607	-	-	-	15 607
Winbond ⁽¹⁾	100.00	100.00	2 310 256	983 291	-	-	3 293 547
Bureau Veritas	-	-	1	-	-	-	1
Winvest 11	100.00	100.00	698	-	-	-698	0
Saint Gobain	-	-	-	139	-	-	139
Filiales étrangères							
Oranje Nassau	100.00	100.00	238 320	-	-	-	238 320
Divers			399	-	-	-	399
			2 565 634	983 430	-	-698	3 548 366

(1) Souscription à l'augmentation de capital Winbond par compensation de créance.

NOTE 2 – AUTRES CREANCES

	31.12.2009			31.12.2008		
	Montants Bruts	Provisions	Montants Nets	Montants Bruts	Provisions	Montants Nets
Créances fiscales et sociales	279	-	279	202	-	202
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾	2 088 026	-983 853	1 104 173	2 879 504	-	2 879 504
Autres	59 002	-	59 002	40 797	-	40 797
	2 147 307	-983 853	1 163 454	2 920 503	-	2 920 503
<i>Dont entreprises liées</i>	2 113 185			2 891 797		
<i>Dont produits à recevoir</i>	58 618			40 273		

(1) En 2009, ces créances résultent principalement d'avances accordées aux sociétés holdings concourant à la détention ou au financement de la participation dans Saint-Gobain. Sur la base d'une valorisation Saint-Gobain (valorisation par actualisation des flux de trésorerie futurs) de 48.60€ par action, ces créances ont été dépréciées à hauteur de 983 853 milliers d'euros.

NOTE 3 – INSTRUMENTS FINANCIERS

		31.12.2009	31.12.2008
Dérivés sur actions	Note 9	97 528	132 286
Dérivés sur taux	Note 9	-	330
Dérivés sur indices actions	Note 9	-	24 250
		97 528	156 866
<i>Dont entreprises liées</i>		97 528	100 399

NOTE 4 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

	31.12.2009		31.12.2008	
	Valeur comptable nette	Valeur boursière	Valeur comptable nette	Valeur boursière
Actions WENDEL ⁽³⁾				
Actions affectées à des plans d'options d'achat ⁽¹⁾	16 430	9 181	461	347
Actions affectées à des plans d'attribution gratuites d'actions ⁽²⁾	303	-	-	-
Actions en attente d'affectation	2 543	2 675	-	-
	19 276	11 856	461	347
Sicav, FCP et certificats de dépôt	987 229	987 229	891 417	891 509
Contrat de liquidité ⁽⁴⁾				
Titres Wendel	4 062	4 280	4 593	4 593
Sicav	3 030	3 030	1 045	1 045
	994 321	994 539	897 055	897 147
	1 013 597	1 006 395	897 516	897 494

(1) Actions affectées à l'exercice des options d'achat d'actions consenties dans le cadre des programmes de stock-options. La valeur de marché de ces actions est déterminée sur la base du prix d'exercice des options d'achat consenties ou sur la base de la valeur boursière lorsque celle-ci est inférieure. Au 31.12.2009, l'écart négatif entre la valeur comptable et le prix d'exercice de ces options d'achat, proratisé des droits acquis, représente 1 303 milliers d'euros. Conformément à la réglementation comptable, cet écart a été comptabilisé au poste "Provisions pour risques et charges".

(2) Conformément aux normes comptables la perte liée à l'attribution gratuite d'actions existantes est provisionnée au prorata des droits acquis. Au 31.12.2009, cette perte a été comptabilisée au poste "Provision pour risques et charges" pour un montant de 76 milliers d'euros.

(3) Nombre d'actions Wendel détenues au 31.12.2009 : 471 005

(4) Nombre d'actions Wendel détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité : 100 000

NOTE 5 – ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Nombre d'actions	Capital social (Nominal 4€)	Primes d'émission de fusion et d'apports	Réserve légale	Réserves réglemen- tées	Autres réserves & report à nouveau	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres
50 318 400 Soldes au 31.12.2007 avant affectation	201 274	244 799	20 118	191 820	820 926	1 008 636	2 487 573
Affectation du résultat 2007 ⁽¹⁾					1 008 636	-1 008 636	-
Dividende					-100 459		-100 459
Affectation selon 3ème résolution de l'AG du 16.06.2008			9		-9		-
Augmentation de capital							
19 929 . levées d'options de souscription	79	693					772
28 271 . Plan épargne entreprise	113	1 413					1 526
Résultat 2008						1 020 302	1 020 302
50 366 600 Soldes au 31.12.2008 avant affectation	201 466	246 905	20 127	191 820	1 729 094	1 020 302	3 409 714
Affectation du résultat 2008 ⁽²⁾			20		1 020 282	-1 020 302	-
Dividende					-50 213		-50 213
Augmentation de capital							
920 . Création d'actions dans le cadre du programme d'attribution d'actions gratuites	4	-			-4		-
68 655 . par Plan épargne entreprise	275	938	27				1 240
Résultat 2009						-1 106 853	-1 106 853
50 436 175 Soldes au 31.12.2009 avant affectation	201 745	247 843	20 174	191 820	2 699 159	-1 106 853	2 253 888

(1) Le report à nouveau approuvé lors de l'Assemblée générale du 16 juin 2008 a été augmenté, de 217 milliers d'euros du fait du non-paiement des distributions attachées aux actions Wendel détenues par la société à la date de mise en paiement.

(2) Le report à nouveau approuvé lors de l'Assemblée générale du 05 juin 2009 a été augmenté, de 154 milliers d'euros du fait du non-paiement des distributions attachées aux actions Wendel détenues par la société à la date de mise en paiement.

NOTE 6 – PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2009	31.12.2008
Provision pour pensions et obligations similaires	635	662
Provision pour restitution d'impôts (intégration fiscale) (voir note 16)	96	12
Autres risques et charges ⁽¹⁾	20 146	26 024
	20 877	26 698

(1) Dont en 2009, provisions pour risques et charges liées aux actions Wendel auto-détenues et destinées à couvrir les programmes d'attribution des options d'achat d'actions, et les programmes d'attribution d'actions gratuites pour 1 379 milliers d'euros, provisions pour litiges fiscaux 4 567 milliers d'euros et, provisions pour autres risques et litiges 14 200 milliers d'euros.

Analyse de la variation des provisions

	31.12.2008	Reprises de l'exercice		31.12.2009
		Dotations de l'exercice	utilisées / non utilisées	
Provision pour pensions et obligations similaires	662	-	27	635
Provision pour restitution d'impôts (intégration fiscale)	12	84	-	96
Autres risques et charges	26 024	9 642	12 410 / 3 110	20 146
	26 698	9 726	12 410 / 3 137	20 877
Résultat d'exploitation		-	27	
Résultat financier		1 265	-	3 110
Résultat exceptionnel		8 461	12 410 / -	
		9 726	12 410 / 3 137	

NOTE 7 – DETTES FINANCIERES

	31.12.2009	31.12.2008
Emprunt obligataire échangeable en Capgemini 2.00% 2003-2009	-	279 020
Emprunt obligataire 5.00% 2004-2011	466 166	600 000
Emprunt obligataire 4.875% 2004-2014	700 000	400 000
Emprunt obligataire 4.375% 2005-2017	700 000	700 000
Emprunt obligataire 4.875% 2006-2016	400 000	400 000
Emprunt obligataire 4.875% 2007-2015	400 000	400 000
Crédit syndiqué (Euribor + Marge) échéance 09.2013, montant disponible 1 200 millions d'euros	-	-
Intérêts courus	55 162	61 694
	2 721 328	2 840 714
Dettes rattachées à des participations		
Sofiservice	10 116	9 184
Compagnie Financière de la Trinité	20 158	20 218
Winbond	617 396	-
Trief Corporation	110 001	110 033
Autres	253	284
	757 924	139 719
Autres dettes financières	31	36
	3 479 283	2 980 469
Dont :		
à moins d'un an	647 954	308 742
de 1 à 5 ans	1 166 166	600 000
plus de 5 ans	1 610 000	2 010 000
charges à payer	55 163	61 727

NOTE 8 – AUTRES DETTES

		31.12.2009	31.12.2008
Fournisseurs (1)		3 641	3 148
Dettes fiscales et sociales		9 895	5 126
Instruments de trésorerie			
Dérivés sur actions	Note 9	97 528	114 732
Dérivés sur Taux	Note 9	-	330
Dérivés sur indices	Note 9	-	24 250
Intérêts courus sur dérivés sur taux	Note 9	40 381	22 024
Autres		372	290
		151 817	169 900
<i>Dont entreprises liées</i>		<i>6 987</i>	<i>25 513</i>
<i>Dont charges à payer</i>		<i>50 871</i>	<i>26 354</i>

(1) La décomposition par échéance des dettes fournisseurs au 31.12.2009 (application de l'article L.441-6-1 du code de commerce) est la suivante :

- paiement à 30 jours : 1 093 milliers d'euros
- paiement à plus de 30 jours : 248 milliers d'euros
- Factures non parvenues : 2 300 milliers d'euros

NOTE 9 – INSTRUMENTS FINANCIERS

	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés sur actions				
Primes	97 528	97 528	132 286	114 732
Provision pour risques & charges	-	-	-	15 520
dont position symétrique	97 528	97 528	127 142	127 142
Dérivés sur taux				
Primes	-	-	330	330
Intérêts courus non échus	58 618	40 381	40 272	22 024
dont position symétrique	31 410	31 410	12 578	12 578
Dérivés sur Indices actions				
Primes	-	-	24 250	24 250
dont position symétrique	-	-	24 250	24 250
	156 146	137 909	197 138	176 856

Dérivés actions

Ces positions sur titres de la zone euro sont symétriques (achat et vente d'options de mêmes caractéristiques) au niveau du bilan de Wendel et n'entraînent donc aucun impact au niveau du résultat Wendel.

Dérivés sur taux

Obligations Wendel

Wendel a mis en place des dérivés de taux (swap) sur certains de ses emprunts obligataires. Dans le cadre de ces contrats dont le nominal total est de 800 millions d'euros, Wendel paie un taux variable capé et reçoit un taux fixe.

Autres

Certains contrats de dérivés de taux (swap et swaption) conclus par Wendel sont symétriques et n'entraînent donc pas d'impact au niveau du résultat Wendel.

Dérivés indices

Ces contrats de dérivés (achat et vente de Puts) conclus par Wendel en 2008 sont symétriques et n'ont entraîné aucun impact au niveau du résultat Wendel.

NOTE 10 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

	31.12.2009	31.12.2008
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	0	0
Avals, cautions et garanties données	285 183	291 809
dont		
- garanties données dans le cadre d'opérations portant sur les instruments dérivés d'une filiale du groupe	232 647	239 273
- garantie de passif donnée dans le cadre de la cession d'Editis	52 536	52 536
Autres engagements donnés	0	0

NOTES SUR LE RÉSULTAT

(milliers d'euros)

NOTE 11 – PRODUITS DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DU PORTEFEUILLE

	Exercice 2009	Exercice 2008
Dividendes de :		
Oranje Nassau	-	25 000
Winbond	-	1 000 000
Divers	8	8
	8	1 025 008
<i>Dont acompte sur dividende :</i>		
<i>. Winbond</i>	-	1 000 000

NOTE 12 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	Exercice 2009	Exercice 2008
Produits		
Produits des créances de l'actif immobilisé	1	2
Autres intérêts et produits assimilés	160 552	323 417
Reprises de provisions	3 222	223
	163 775	323 642
<i>Dont entreprises liées</i>	142 620	209 395

	Exercice 2009	Exercice 2008
Charges		
Intérêts des obligations	125 560	135 150
Autres intérêts et charges assimilées	106 090	165 228
Dotations aux provisions	8 175	8 191
	239 825	308 569
<i>Dont entreprises liées</i>	3 112	68 400

NOTE 13 – PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice 2009	Exercice 2008
Locations immobilières	149	161
Prestations facturées aux filiales	3 703	10 470
Autres produits	50	33
Reprises de provisions	27	-
	3 929	10 664
<i>Dont entreprises liées</i>	3 662	10 429

NOTE 14 – REMUNERATIONS ET EFFECTIFS

Le montant des rémunérations allouées par la Société, au titre de l'exercice 2009, aux mandataires sociaux s'élève à 2 869 milliers d'euros.

Les rémunérations versées aux membres du conseil de surveillance (les jetons de présence et rémunération du président), s'élèvent à 657 milliers d'euros pour 2009 et 674 milliers d'euros pour 2008.

En ce qui concerne Frédéric Lemoine, Président du Directoire, les engagements pris par la Société en cas de départ éventuel sont le versement d'une indemnité d'un montant égal à 2 années maximum de la dernière rémunération fixe et variable à objectifs atteints et allouée par le Conseil de surveillance, sous réserve des conditions de performance (en cas de départ avant le 7 avril 2011, l'indemnité serait proportionnée en fonction du temps passé dans l'entreprise).

Les engagements pris par la Société au bénéfice de Bernard Gautier, membre du Directoire en cas de départ éventuel sont les suivants :

- une indemnité de fin de contrat de travail, représentant au maximum un an de rémunération fixe et variable à objectifs atteints allouée par le Conseil de surveillance ;
- une indemnité de fin de mandat, représentant au maximum un an de rémunération fixe et variable à objectifs atteints allouée par le Conseil de surveillance, soumis à conditions de performance.

Effectif moyen	2009	2008
. Cadres	50	39
. Employés	20	23
	70	62

NOTE 15 – RESULTAT EXCEPTIONNEL DE L'EXERCICE 2009

	Produits exceptionnels			Charges exceptionnelles			Soldes exercice 2009
	Opérations de gestion	Plus values de cessions	Reprises de provisions	Opérations de gestion	Moins values de cessions	Dotations aux provisions	
Immobilisations corporelles							
. Terrains	-	13	-	-	57	-	-44
. Matériel informatique, mobilier et véhicules	-	4	-	-	-	-	4
Autres opérations exceptionnelles							
. Liées à l'intégration fiscale	-	-	-	-	-	84	-84
. Provision pour dépréciation des titres	-	-	-	-	-	698	-698
. Provision pour dépréciation des créances	-	-	-	-	-	983 853	-983 853
. Autres	35	-	12 410	12 460	-	8 377	-8 392
	35	17	12 410	12 460	57	993 012	-993 067

NOTE 16 – IMPOTS DE L'EXERCICE**L'impôt s'analyse ainsi :**

Bases imposables aux taux de	33.33%
Au titre du résultat courant 2009	-171 699
Au titre du résultat exceptionnel 2009	-231 710
	-403 409
Réintégrations / déductions dues à l'intégration fiscale	-757 126
	-1 160 535
Imputations des déficits	-
Bases imposables du groupe fiscal	-
Impôt correspondant	-
+ contributions 3.3%	-
- déduction au titre des crédits d'impôts	-
- incidence de l'intégration fiscale	69
Impôt comptabilisé au compte de résultat	69

La Société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A à U du Code Général des Impôts. Les conventions d'intégration fiscale conclues entre la Société et ses filiales, prévoient que chaque société contribue à l'impôt du Groupe à raison de son résultat dans les mêmes conditions que celles qui auraient été applicables en l'absence d'intégration fiscale. Il en résulte pour Wendel une différence entre l'impôt exigible et celui qui serait dû en l'absence d'intégration fiscale. Au 31.12.2009 cette réduction temporaire d'impôt exigible s'élève à 84 milliers d'euros et a été portée en provision pour risques et charges (voir note 6). Le périmètre d'intégration fiscale 2009 regroupe, outre Wendel qui en est la société mère, les sociétés : Compagnie Financière de la Trinité, Sofiservice, Cobra, Sofe, Winbond, Winvest 10, Winvest 11, Winvest 14, et Winvest 15 .

NOTE 17 – ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Wendel a racheté au cours du premier trimestre 2010 des obligations Wendel - échéance 2011 pour un montant nominal de 69 687 milliers d'euros.

NOTE 18 – GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

L'endettement brut avec recours sur Wendel est constitué des obligations de Wendel dont l'échéancier est décrit à la note 7. Le montant total de ces obligations est de 2 666 millions d'euros, dont 466 millions sont remboursables en février 2011, les autres échéances s'étalant entre 2014 et 2017. Conformément à la stratégie d'investisseur de long terme de Wendel, la maturité moyenne de cette dette est de 5 ans. La trésorerie de Wendel à fin 2009 est de 990 867 milliers d'euros, elle est libre de tout nantissement. Même en cas de forte baisse des marchés financiers, la trésorerie disponible de Wendel permettrait de faire face aux échéances de l'exercice 2010 et aux appels en garantie complémentaires des financements du groupe (Wendel n'ayant toutefois pas l'obligation de répondre à ces appels en garantie complémentaires).

Obligations émises par Wendel

Les emprunts obligataires ont une clause de changement de contrôle qui permet, sous certaines conditions, aux créanciers obligataires d'obtenir le remboursement ou le rachat de leurs titres en cas de changement de contrôle de l'émetteur, conformément à une pratique maintenant établie sur les marchés obligataires. La notion de changement de contrôle s'entend comme la détention par une ou plusieurs personnes, agissant seule ou de concert, autres que les actionnaires actuels de l'émetteur hors flottant, de 50% du capital et des droits de vote de l'émetteur, à condition que ce changement de contrôle entraîne une baisse de la notation de l'émetteur. Ces obligations ne font pas l'objet de covenants financiers.

Crédit syndiqué de Wendel (non utilisé au 31 décembre 2009)

Wendel dispose d'une ligne de crédit syndiqué non tirée d'un montant de 1 200 millions d'euros avec une échéance à septembre 2013. Elle prévoit le respect de covenants financiers basés principalement sur la valeur de marché des actifs de Wendel et sur le montant de la dette nette. Les covenants sont donc sensibles à l'évolution des marchés actions.

La dette nette est calculée sur la base d'un périmètre limité aux holdings financières, excluant les dettes des sociétés opérationnelles et les dettes mises en place au niveau des holdings d'acquisition. Les dettes nettes des Groupes Saint-Gobain, Bureau Veritas, Materis, Deutsch, Legrand, Stallergènes, et Stahl, ainsi que la dette nette liée à l'acquisition de titres Saint-Gobain, sans recours sur Wendel, sont donc prises en compte en réduction de la valeur brute réévaluée des actifs.

Ces covenants sont les suivants :

- la dette financière nette de Wendel et des holdings financières comparée à la valeur brute réévaluée des actifs après impôts latents (hors trésorerie) ne doit pas excéder 50 % ;
- le rapport entre :
(i) la dette financière brute non garantie augmentée des engagements hors bilan ayant une nature de dette financière non garantis de Wendel et des holdings financières, et diminuée de la trésorerie disponible (non nantie ou séquestrée) de Wendel et des holdings financières et (ii) la somme de 75% de valeur des actifs cotés disponibles (non nantis ou séquestrés) et de 50% de la valeur des actifs non cotés disponibles (non nantis ou séquestrés) ne doit pas excéder 1.

Ces covenants sont testés semestriellement lorsque le crédit syndiqué est tiré.

Au 31 décembre 2009, le test conclut que les covenants sont respectés, Wendel pourrait donc tirer cette ligne de crédit.

A la clôture 2009 et à la date d'arrêté des comptes, le niveau de trésorerie disponible permet à Wendel de ne pas avoir recours à ce crédit. La documentation du crédit syndiqué intègre une clause de changement de contrôle similaire à celle des obligations.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2009

	Nombre de titres détenus	Participation en %	Valeur brute d'inventaire (milliers d'€uros)
TITRES DE PARTICIPATION			
Filiales (capital détenu à plus de 50%)			
<u>a) Françaises</u>			
Sofiservice	8 493	100.00%	353
Compagnie Financière de la Trinité	2 021 154	100.00%	15 607
Winbond	3 039 070 667	100.00%	3 293 547
Winvest 11	104 374	100.00%	103 283
Saint Gobain	5 984	0.00%	139
<u>b) Étrangères</u>			
Oranje Nassau	1 943 117	100.00%	238 320
Autres filiales et participations (dont la valeur d'inventaire est inférieure à 100 000 €)			
Actions françaises	-	-	400
			3 651 649

AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

Safet Embamet	1 972	5.62%	271
Autres actions françaises	-	-	83
			354

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2009

(milliers d'€uros)

	Capital	Autres capitaux propres (résultat inclus)	% du capital détenu	Valeurs brutes comptables des titres détenus	Valeurs nettes comptables des titres détenus	prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Observations
--	---------	---	---------------------	--	--	----------------------------	--------------------------	--	------------------------------	---	--------------

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS (sur les filiales et participations dont la valeur brute comptable est supérieure à 1% du capital social de Wendel)
FILIALES
Françaises

Cie Fin. de la Trinité	15 159	5 173	100.00%	15 607	15 607	-	-	-	127	-	-
Winbond	1 519 535	1 340 129	100.00%	3 293 547	3 293 547	-	-	-	-242	-	(1)
Winvest 11	1 670	-757 485	100.00%	103 283	-	1 859 875	-	-	-756 513	-	1 103 982

Étrangères

Oranje Nassau ⁽²⁾	8 744	1 092 216	100.00%	238 320	238 320	-	-	-	415 851	-	-
------------------------------	-------	-----------	---------	---------	---------	---	---	---	---------	---	---

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX

Filiales françaises	892	892
Filiales étrangères	-	-
Participations françaises	-	-
Participations étrangères	-	-

(1) Prêts consentis net de dépréciation

(2) Données consolidées

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
1 . CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social ⁽¹⁾	218 854	222 029	201 274	201 466	201 745
Nombre d'actions ordinaires existantes	54 713 540	55 507 161	50 318 400	50 366 600	50 436 175
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par levée d'options	1 035 711	332 670	1 150 088	1 980 759	1 428 423
2 . OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE ⁽¹⁾					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 880	26 468	12 015	10 664	3 902
Revenus des titres de participation et des TIAP	97 491	258 644	136 861	1 025 008	8
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	56 928	211 663	947 746	1 144 719	-120 386
Impôts sur les bénéfices ⁽⁶⁾	-32 242	-46 532	-27 702	-636	-69
Résultat net	202 172	259 272	1 008 636	1 020 302	-1 106 853
Résultat distribué ⁽²⁾	109 427	111 014	100 637	50 367	50 436
dont acompte sur dividende	-	-	-	-	-
3 . RÉSULTAT PAR ACTION (en €uros)					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	1.63	4.65	19.39	22.74	-2.39
Résultat net	3.70	4.67	20.05	20.26	-21.95
Dividende net	2.00 ⁽³⁾	2.00 ⁽⁴⁾	2.00	1.00	1.00 ⁽⁵⁾
dont acompte sur dividende	-	-	-	-	-
4 . PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	47	51	57	62	70
Montant de la masse salariale de l'exercice ⁽¹⁾	5 588	8 107	7 833	8 331	14 273
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...) ⁽¹⁾	2 854	3 247	3 750	4 335	6 761

(1) En milliers d'€uros.

(2) Y compris l'auto-détention.

(3) Dividende ordinaire de 1.40€, et dividende exceptionnel de 0.60€.

(4) Dividende ordinaire de 1.70€, et dividende exceptionnel de 0.30€.

(5) Sous réserve d'approbation de l'Assemblée Générale du 4 juin 2010

(6) Les montants négatifs représentent un produit pour la société.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société WENDEL, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Lors de l'arrêté de ses comptes, Wendel est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la valeur de certains postes d'actif, de passif, de produits et de charges. Ces estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans le contexte de crise économique qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2008 et qui est décrit dans la note de l'annexe aux comptes annuels « Recours à des estimations ».

S'agissant des « Titres de participation » et des « Autres créances », nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans l'annexe et, le cas échéant, nous avons examiné les hypothèses et estimations retenues par votre société pour déterminer leur valorisation à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 29 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Olivier Thibault

Jean-Pierre Letartre

IV-Assemblée générale du 4 juin 2010

- Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société Wendel
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
- Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes au profit des mandataires sociaux et des salariés
- Rapport du Conseil de surveillance à l'Assemblée générale
- Rapport du Directoire sur les résolutions soumises à l'Assemblée générale du 4 juin 2010
- Projet de résolutions présentées à l'Assemblée générale mixte du 4 juin 2010

IV – Assemblée générale du 4 juin 2010

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil de surveillance de la société Wendel

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Wendel et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST&YOUNG AUDIT

Olivier Thibault

Jean-Pierre Letartre

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec M. Frédéric Lemoine, Président du Directoire de Wendel depuis le 7 avril 2009

Nature, objet et modalités

Engagements pris par la Société au bénéfice de M. Frédéric Lemoine en cas de cessation de ses fonctions au sein du groupe Wendel.

Le Conseil de surveillance de Wendel du 7 avril 2009 a nommé M. Frédéric Lemoine en qualité de Président du Directoire de la Société. M. Frédéric Lemoine ne bénéficiant pas d'un contrat de travail, le Conseil de surveillance a décidé la mise en place d'une clause de départ, dont les conditions de mise en œuvre, en cas de départ postérieur au 7 avril 2010, sont les suivantes :

En cas de révocation ou de non-renouvellement du mandat, non motivé par une situation d'échec, le Président du Directoire bénéficiera d'une indemnité dont le montant sera égal au montant de la rémunération mensuelle fixe et variable à objectifs atteints allouée par le Conseil de surveillance, multipliée par le nombre de mois de présence dans la Société, dans une limite maximale de vingt-quatre mois et sous réserve des conditions de performance.

Cet engagement a été préalablement autorisé par le Conseil de surveillance du 7 avril 2009 et approuvé par l'assemblée générale du 5 juin 2009.

Le Conseil de surveillance du 11 février 2010 a décidé que :

En cas de départ, après le 7 avril 2010, lié notamment à un changement de contrôle ou de stratégie ou motivé par des raisons autres qu'une situation d'échec ou une démission à l'initiative de l'intéressé, une indemnité de départ sera due par Wendel à hauteur d'un maximum de deux années de la dernière rémunération fixe et variable à objectifs atteints (entre douze et vingt-quatre mois de rémunération fixe et variable entre le 7 avril 2010 et le 7 avril 2011, à due proportion du temps passé dans l'entreprise).

Le versement de cette indemnité est soumis à deux conditions de performance :

- A hauteur de 50 % de son montant, cette indemnité est subordonnée au versement, au cours de deux années sur les trois précédant le départ, y compris l'année en cours, d'un bonus au moins égal à 50 % de la rémunération variable à objectifs atteints allouée par le Conseil de surveillance à M. Frédéric Lemoine pour les trois années considérées ; au cas où le départ interviendrait avant le 7 avril 2011, elle est subordonnée au versement, au cours d'un exercice sur les deux précédant le départ, y compris le deuxième exercice en cours, d'un bonus au moins égal à 50 % de la rémunération variable à objectifs atteints au titre des deux exercices considérés ;

- A hauteur de 50 % de son montant, l'indemnité est fonction du montant de l'ANR par action à la fin du mandat de M. Frédéric Lemoine (« ANR Réel ») par rapport à l'ANR moyen par action des douze mois qui précèdent (« ANR de Référence ») :
- si l'ANR Réel est supérieur ou égal à 90 % de l'ANR de Référence, la part correspondante de l'indemnité est versée en totalité ;
- si l'ANR Réel est compris entre 60 % et 90 % de l'ANR de Référence, la part de l'indemnité versée à ce titre est réduite d'une décote de 2,5 fois la différence (ainsi, si l'ANR Réel est inférieur de 20 % à l'ANR de Référence, la part de l'indemnité versée à ce titre est réduite de moitié (20 % x 2,5 = 50 %) ;
- si l'ANR Réel est inférieur à 60 % de l'ANR de Référence, aucune indemnité n'est versée à ce titre.

2. Avec M. Bernard Gautier, membre du Directoire

Nature, objet et modalités

Engagements pris par la Société au bénéfice de M. Bernard Gautier en cas de cessation de ses fonctions au sein du groupe Wendel.

Le Conseil de surveillance du 6 mai 2009 a autorisé comme suit le dispositif relatif aux conditions de départ éventuel de M. Bernard Gautier :

- une indemnité de fin de contrat de travail, représentant un maximum de un an de rémunération fixe et variable à objectifs atteints allouée par le Conseil de surveillance à M. Bernard Gautier ; la partie de l'indemnité excédant l'indemnité due en vertu de la convention collective applicable à la société est subordonnée au versement, au cours de deux années sur les trois précédant le départ, d'un bonus au moins égal à 50 % de la rémunération variable à objectifs atteints pour les trois dernières années considérées ;
- une indemnité de fin de mandat, représentant un maximum de un an de rémunération fixe et variable à objectifs atteints allouée par le Conseil de surveillance à M. Bernard Gautier, soumise à deux conditions de performance :
- pour 50 % de son montant, le versement, au cours des deux années sur les trois précédant le départ, d'un bonus au moins égal à 50 % de la rémunération variable à objectifs atteints pour les trois années considérées ;
- pour 50 % de son montant, l'indemnité est fonction du montant de l'ANR par action à la fin du mandat de M. Bernard Gautier (« ANR Réel ») par rapport à l'ANR moyen par action des six mois qui précèdent (« ANR de Référence ») :
 - si l'ANR Réel est supérieur ou égal à 90 % de l'ANR de Référence, la part correspondante de l'indemnité est versée en totalité ;
 - si l'ANR Réel est compris entre 60 % et 90 % de l'ANR de Référence, la part de l'indemnité versée à ce titre est réduite d'une décote de 2,5 fois la différence (ainsi, si l'ANR Réel est inférieur de 20 % à l'ANR de Référence, la part de l'indemnité versée à ce titre est réduite de moitié (20 % x 2,5 = 50 %) ;
 - si l'ANR Réel est inférieur à 60% de l'ANR de Référence, aucune indemnité n'est versée à ce titre

3. Avec M. Jean-Bernard Lafonta, Président du Directoire de Wendel jusqu'au 7 avril 2009

Nature, objet et modalités

Engagements pris par le Groupe à l'occasion du départ de M. Jean-Bernard Lafonta.

Dans le cadre du départ de M. Jean-Bernard Lafonta du groupe Wendel, conformément à l'autorisation du Conseil de surveillance du 25 mars 2009, et étant précisé qu'aucun engagement antérieur n'avait été pris par Wendel en cas de départ de celui-ci :

- Wendel a versé à M. Jean-Bernard Lafonta un montant total de € 955.373 après réactivation de son contrat de travail le 7 avril 2009, date de la cessation de ses fonctions de Président et membre du Directoire ; cette somme se compose du salaire perçu pour la période du 7 avril au 31 mai 2009, de l'indemnité compensatrice de préavis de trois mois, de l'indemnité de rupture de contrat de travail de neuf semaines en application de la convention collective de la métallurgie et de l'indemnité compensatrice de congés payés ; ces indemnités (à l'exception d'une partie de l'indemnité compensatrice de congés payés) ont été calculées sur la base de sa dernière rémunération fixe et variable due au titre de l'exercice 2008 en tant que mandataire social.
- En exécution de conventions signées le 7 avril 2009, Wendel, par l'intermédiaire de ses filiales, a racheté à M. Jean-Bernard Lafonta ses parts de co-investissements non définitivement acquises dans Saint-Gobain et dans Materis, Deutsch, Stahl et AVR ; le rachat de ces co-investissements a été réalisé à leur valeur de souscription, indépendamment de l'évolution de leur valeur de marché, soit à un prix total de € 2.496.000 ; il s'inscrit dans le cadre du principe d'acquisition progressive des droits aux co-investissements (convention approuvée au cours des exercices antérieurs) en vertu duquel les membres de l'équipe de direction s'engagent, en cas de départ du groupe Wendel, à vendre sur demande leurs titres non définitivement acquis à leur valeur d'origine.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec M. Jean-Bernard Lafonta, Président du Directoire jusqu'au 7 avril 2009, M. Bernard Gautier, membre du Directoire et M. Ernest-Antoine Seillière, Président du Conseil de surveillance de Wendel

Nature, objet et modalités

Accord-cadre sur les co-investissements de l'équipe de direction

Dans le cadre du projet d'association de l'équipe de direction de Wendel à la création de valeur du groupe, le Conseil de surveillance, dans ses séances du 6 décembre 2006 et des 26 avril 2007 et 18 juillet 2007, a autorisé le Directoire à mettre en place des systèmes de co-investissement selon certains principes généraux applicables pour toute nouvelle opération conduisant le Groupe à prendre un risque économique sur toute entreprise, cotée ou non cotée.

Le principe du co-investissement, suspendu en juin 2009, consiste à demander aux membres de l'équipe de Direction d'investir dans chacune des sociétés dans lesquelles le Groupe a investi depuis 2006, afin qu'ils soient intéressés aux bénéfices et aux risques de ces investissements sur leurs patrimoines personnels.

Ces principes généraux sont les suivants, pour chacune des sociétés concernées du portefeuille :

- (i) les intéressés investissent aux côtés de la Société, sur proposition de celle-ci, un montant global maximal de 0,5 % du total des sommes investies par Wendel ;
- (ii) les intéressés seront seuls responsables du financement de leur co-investissement ;
- (iii) les co-investissements donneront droit à 10 % de la plus-value (pour 0,5 % des investissements), à condition que Wendel ait obtenu un rendement minimal de 7 % par an et de 40 % de son investissement ; dans le cas contraire les montants investis par les membres de l'équipe de direction seront perdus par eux ; le seuil de 7 % de rentabilité minimale est apprécié sur la base de la valeur et des dates auxquelles les investissements ont été réalisés ; quant au seuil de 40 % de plus-values réalisées par Wendel sur les investissements dans les sociétés cotées, il ne s'appliquera qu'au-delà d'une période de deux ans et demi à compter de l'investissement par Wendel ;
- (iv) les droits liés au co-investissement sont progressivement acquis sur une période de quatre ans en cinq tranches de 20 % par an (20 % à la date d'investissement puis 20 % à chaque date anniversaire) ; toutefois, les membres de l'équipe de direction s'engagent, en cas de départ, à céder sur demande leurs droits non encore définitivement acquis à leur valeur d'origine ;
- (v) la plus-value sera dégagée lors de la cession ou s'il n'y a pas eu de cession au bout de dix ans, à dire d'expert.

Compte tenu notamment de la cession mentionnée ci-avant par M. Jean-Bernard Lafonta de ses droits non encore définitivement acquis dans les co-investissements, les montants investis par les membres de l'équipe de direction représentent au 31 décembre 2009 moins de 0,5 % des montants investis par le Groupe.

Conformément à ce qui avait été indiqué à l'assemblée générale du 5 juin 2009, ces mécanismes ont été suspendus en juin 2009 et aucun co-investissement n'a été effectué depuis.

2. Avec la société Wendel-Participations (anciennement Société Lorraine de Participations Sidérurgiques – SLPS)

a. Nature, objet et modalités

Le 2 septembre 2003, Wendel a conclu avec SLPS (devenu Wendel-Participations), deux conventions :

- une convention de prestations d'assistance administrative : le montant facturé au titre de l'exercice 2009 s'est élevé à € 13.000 hors taxes ;
- un engagement de location de locaux : le montant facturé ou à facturer au titre de l'exercice 2009 s'élève à € 38.619 hors taxes.

b. Nature, objet et modalités

Convention d'utilisation du nom « Wendel » et licence d'exploitation de la marque « WENDEL Investissement »

Par deux conventions du 15 mai 2002, les sociétés SLPS et Wendel-Participations ont autorisé la Société à utiliser le nom patronymique « Wendel » dans sa dénomination sociale et comme nom commercial et ont concédé à la Société une licence exclusive d'exploitation de la marque « WENDEL Investissement ».

Ces conventions sont conclues, à titre gratuit, pour une durée indéterminée, étant précisé qu'elles pourront être révoquées au cas où la participation directe et indirecte des sociétés de famille dans le capital de la Société aura été inférieure à 33,34 % pendant cent vingt jours consécutifs. Faute d'avoir exercé ce droit de révocation dans un délai de soixante jours suivant le délai susvisé, le droit d'usage du nom et la licence exclusive sur la marque deviendraient définitifs et irrévocables.

3. Avec la société Stallergenes

Nature, objet et modalités

Convention de conseil et d'assistance

Le 29 juillet 1998, Wendel a conclu avec la société Stallergenes une convention de conseil et d'assistance à la gestion administrative et fiscale. Le 5 mars 2003, cette convention a fait l'objet d'un avenant à la suite de la décision de la société Stallergenes d'externaliser la gestion des titres et de l'assemblée générale.

Le 12 mars 2008, cette convention a fait l'objet d'un avenant n° 2 afin d'augmenter la redevance annuelle à € 150.000.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2009 s'est élevé à € 150 000 hors taxes.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Olivier Thibault

Jean-Pierre Letartre

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents d'un plan d'Épargne d'Entreprise

Assemblée générale mixte du 4 juin 2010
(Douzième résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-138 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise mis en place au sein du groupe Wendel, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, pour un montant nominal maximal de € 300.000, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de quatorze mois la compétence pour décider une (ou plusieurs) émission(s) et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l' (les) émission(s) qui serait (seraient) décidée(s), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l' (les) émission(s) sera (seraient) réalisée(s) et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Olivier Thibault

Jean-Pierre Letartre

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés

Assemblée générale mixte du 4 juin 2010
(Treizième résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 du Code de commerce et des salariés tant de la société que des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du Directoire, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Olivier Thibault

Jean-Pierre Letartre

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes au profit des mandataires sociaux et des salariés

Assemblée générale mixte du 4 juin 2010
(Quatorzième résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de votre société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Votre Directoire vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Olivier Thibault

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Pierre Letartre

Rapport du Conseil de surveillance à l'Assemblée générale

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Le contexte économique actuel reste marqué par une forte incertitude. Si des premiers signes de reprise économique sont perceptibles dans certains secteurs, il est encore tôt pour évaluer la solidité de ce léger progrès. Soutenue par des plans de relance gouvernementaux importants et le dynamisme de certains pays émergents, l'activité économique mondiale de fin d'année semble s'inscrire à nouveau dans une perspective globale de croissance lente. Les marchés boursiers ont du mal à analyser la réalité et la portée de ce début de rétablissement et ils ont connu encore en 2009 une très importante volatilité.

Votre Conseil a pris acte le 25 mars 2009 de la décision de Monsieur Jean-Bernard Lafonta de ne pas solliciter un nouveau mandat. Sous l'impulsion d'un nouveau Directoire nommé depuis le 7 avril 2009 et composé de Monsieur Frédéric Lemoine, Président, et de Monsieur Bernard Gautier, votre Société a cherché à accroître ses marges de manœuvre et un important travail sur les équilibres financiers a été notamment entrepris. Votre Société a ainsi obtenu de flexibiliser et de renforcer sa structure financière. Les partenaires bancaires de votre Société ont en effet accepté de procéder à un allongement des maturités de l'endettement du Groupe de plusieurs années. La structure de la dette obligataire a été également améliorée, grâce au report des échéances et à certains remboursements anticipés, et une opération obligataire d'échange réussie en septembre 2009. Avec un financement long terme en phase avec notre vision d'investisseur de long terme, l'absence de nouvelle échéance d'ici février 2011, et un niveau élevé de liquidité, votre Société s'est donné la flexibilité et la structure financière nécessaires pour faire face à l'environnement difficile actuel.

Dans le cadre de la gestion dynamique des participations, des cessions de titres et d'actifs ont été effectuées au cours de l'année 2009. Votre Société a ainsi profité d'une « fenêtre » particulièrement favorable sur les marchés pour céder un bloc d'actions représentant 10% du capital de Bureau Veritas pour 275M€ ce qui a permis de dégager une plus-value de 118,4M€. Cette opération a permis à Bureau Veritas d'améliorer significativement la liquidité de son titre en augmentant de près de 30% son flottant. Par la suite, à l'issue d'une revue stratégique, le Directoire a proposé en mai 2009 à votre Conseil de céder les activités pétrolières et gazières d'Oranje-Nassau dans des conditions de prix avantageuses. Cette cession a permis à Oranje-Nassau de dégager une plus value de près de 346M€. En novembre 2009, votre Société a également procédé à la cession conjointe avec KKR de 11% du capital de Legrand afin d'en augmenter la liquidité. A l'issue de cette opération, une plus value de 162M€ a été réalisée.

Dans le cadre de l'augmentation de capital de Saint-Gobain de mars 2009, Wendel a souscrit 8,3 millions d'actions et cédé 52,6 millions de bons de souscription auprès d'investisseurs institutionnels dans le cadre d'un placement privé. Votre Société a également renforcé son exposition économique à Saint-Gobain en cédant une partie de ses protections financières. Votre Conseil a eu l'occasion au cours de l'exercice de réaffirmer son soutien à l'investissement dans Saint-Gobain dont Wendel est devenu l'actionnaire principal de long terme.

Dans un contexte de dégradation de la conjoncture en 2009, le groupe Wendel a eu pour priorité d'aider ses filiales et participations à traverser cette période. Les sociétés du Groupe ont engagé des efforts d'adaptation importants. Toutes ont pris des mesures destinées à ajuster leurs capacités opérationnelles, réduire leurs coûts, optimiser leurs besoins en fonds de roulement et redimensionner leurs capacités d'exploitation. Les filiales et participations du groupe ont également engagé d'importantes restructurations financières. Materis a finalisé dès juin 2009 les discussions avec ses prêteurs et s'est donné des marges de manœuvre additionnelles pour son développement. Début 2010, le groupe Stahl a effectué un travail important de réduction de 40% de sa dette. Confiant dans les perspectives de cette participation, votre Société a investi 60M€ dans Stahl et a augmenté sa participation au capital de 48% à 92%. Enfin, Deutsch poursuit actuellement le dialogue avec ses créanciers pour augmenter la flexibilité de sa structure financière.

Dans un environnement plus stabilisé et avec de nouvelles marges de manœuvre financières, votre Groupe est prêt pour de nouveaux investissements. Votre Société a parrainé le 2 février 2010 l'introduction en bourse de Helikos, souscrite à hauteur de 200M€. Par cette opération innovante, Wendel relance sa politique d'investissements en se tournant vers les entreprises du « Mittelstand » à fort potentiel de développement en Allemagne, bien positionnées pour tirer parti de la reprise mondiale.

La diversité des métiers et des expositions géographiques des filiales et des participations ont permis à votre Société de bien résister à un environnement économique très difficile. Pour 2009, le chiffre d'affaires total s'élève à 4 865,5M€, en baisse de 3,4% par rapport à l'année précédente. Le ralentissement économique et surtout des réductions très significatives de valeurs comptables ont fortement affecté le résultat net du Groupe qui est en baisse à - 809M€. Ce montant résulte d'une baisse du résultat des activités part du Groupe, des plus values de cessions évoquées ci-dessus, et pour l'essentiel de l'impact de la perte de dilution évoquée précédemment et des dépréciations d'actifs. La trésorerie de Wendel et de ses holdings est solide à 2 179 M€ au 31 décembre 2009.

Votre Conseil a examiné lors de sa séance du 29 mars 2010, les comptes et rapports présentés par le Directoire à l'Assemblée générale et n'a pas d'observation à vous présenter à leur sujet.

Sous l'impulsion du nouveau Directoire, un effort important a été mené pour améliorer le flux des informations entre le Conseil de surveillance et le Directoire. Les Comités de gouvernance et d'audit ont été particulièrement actifs au cours de l'exercice pour examiner notamment la rémunération des mandataires sociaux, les conditions de départ du Président du Directoire, l'analyse des comptes annuels, la revue de la méthodologie de calcul de l'ANR et la gestion des risques de votre Société. Une synthèse des travaux entrepris par ces deux Comités spécialisés se retrouve dans la section Gouvernement d'entreprise. Le Comité de Gouvernance a porté la plus grande attention à l'étude des candidatures pour rejoindre le Conseil de surveillance de votre Société.

Votre Conseil a approuvé les résolutions qui lui ont été présentées lors de sa séance du 29 mars 2010 et vous en recommande l'adoption. Madame Béatrice Dautresme n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat. Le Conseil souhaite la remercier chaleureusement, pour son implication et sa contribution aux réunions du Conseil depuis 2006. Nous proposons à votre vote le renouvellement du mandat de Monsieur Nicolas Celier, arrivé à échéance cette année et sommes heureux de présenter les candidatures de deux personnalités indépendantes, Mesdames Dominique Hériard Dubreuil et Guylaine Saucier, qui apporteront toute leur expérience et leur compétence au Conseil. Votre Conseil soutient également la proposition du Directoire de voir renouveler les autorisations financières.

Confiant dans les perspectives de redressement du Groupe sous l'impulsion d'une équipe de dirigeants de grande qualité, le Conseil approuve la proposition du Directoire de fixer le dividende au titre de l'exercice 2009 à 1€ par action, en numéraire, soit un montant de 50,4M€.

Rapport du Directoire sur les résolutions soumises à l'Assemblée générale du 4 juin 2010

Le présent rapport a pour objet de présenter à l'Assemblée générale le texte et les motifs des résolutions qui lui sont proposées.

I. Comptes de l'exercice 2009, affectation de résultat et conventions réglementées

La première résolution vise à approuver les opérations et les comptes sociaux de Wendel pour l'exercice du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009. Ces comptes se soldent par un résultat de -1 106 852 647,56 €.

La deuxième résolution vise à approuver les opérations et les comptes consolidés du groupe Wendel pour l'exercice allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009. Ces comptes se soldent par un résultat net part du Groupe de - 918 251 K€.

La troisième résolution a pour objet l'affectation du résultat de l'exercice 2009, comme suit :

- affectation de la perte de l'exercice 2009, soit - 1 106 852 647,56 €, au compte « Report à nouveau » qui sera ainsi porté à un montant débiteur de - 607 693 933,17 €.
- prélèvement de la somme de 1 200 000 000 € pour l'affecter :
 - aux actionnaires, à hauteur de 50 436 175 €, afin de leur servir un dividende net de 1 € par action
 - au compte « Report à nouveau » pour le solde, soit un montant de 1 149 563 825 €.

Le dividende sera détaché le 8 juin 2010 et mis en paiement le 11 juin 2010.

Il est précisé que le dividende revenant aux actions auto-détenues à la date de mise en paiement sera affecté au compte « Report à nouveau ». De même, le dividende qui serait versé aux actions issues de levées d'options de souscription postérieurement au 31 décembre 2009 sera prélevé sur le compte « Report à nouveau ».

Il est rappelé que ce dividende ouvre droit pour les personnes physiques domiciliées en France à un abattement de 40 %, ou, sur option, pourra être soumis au prélèvement libératoire forfaitaire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

La quatrième résolution est relative aux conventions réglementées visées par les articles L. 225-38 et L. 225-86 du Code de commerce et qui font l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes figurant dans le présent rapport annuel. Conformément à la loi, il vous est proposé d'approuver les opérations ou conventions conclues au cours de l'exercice 2009 qui sont détaillées dans ce rapport et qui concernent exclusivement les conditions de départ de Monsieur Jean-Bernard Lafonta, déjà présentées à l'Assemblée générale du 5 juin 2009.

Les cinquième et sixième résolutions ont pour objet l'approbation des engagements pris en faveur des membres du Directoire en cas de cessation de leurs fonctions, visés par l'article L. 225-90-1 du Code de commerce, et qui font l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

II. Conseil de surveillance : renouvellement d'un mandat de membre du Conseil de surveillance nominations de membres du Conseil de surveillance et fixation du montant des jetons de présence

La septième résolution propose de renouveler le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Nicolas Celier pour une durée de quatre ans prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les deux résolutions suivantes visent à aménager la composition du Conseil de telle sorte que le nombre de membres indépendants représente 4 des 11 sièges aux côtés notamment des représentants des actionnaires familiaux. Elles permettent d'enrichir la vision du Conseil avec la nomination de deux membres indépendants d'exception qui apporteront leur expérience internationale de la vie des entreprises et qui contribueront à la féminisation du Conseil de surveillance.

La huitième résolution propose de nommer Madame Dominique Hériard Dubreuil en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une durée de quatre ans prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Le Conseil de surveillance a examiné la situation de Madame Dominique Hériard Dubreuil au regard du Code AFEP-MEDEF et considère qu'elle répond aux critères de membre indépendant du Conseil de surveillance.

La neuvième résolution propose de nommer Madame Guylaine Saucier en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une durée de quatre ans prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Le Conseil de surveillance a examiné la situation de Madame Guylaine Saucier au regard du Code AFEP-MEDEF et considère qu'elle répond aux critères de membre indépendant du Conseil de surveillance.

La dixième résolution propose de fixer le montant global annuel maximum des jetons de présence du Conseil de surveillance à 750 000 €.

III. Renouveaulement du programme de rachat d'actions

La onzième résolution est destinée à renouveler l'autorisation de rachat d'actions qui avait été conférée par l'Assemblée générale du 5 juin 2009. Cette résolution vise à autoriser la Société à acquérir ses propres actions dans la limite légale de 10 % du nombre d'actions composant le capital social (soit, au 31 décembre 2009, 5 043 617 actions) avec fixation d'un prix maximal d'achat de 80 € par action, correspondant à un montant maximal affecté au programme de rachat de 403 489 360 € sur la base du capital au 31 décembre 2009. Cette autorisation serait donnée pour une durée de dix-huit mois.

IV. Développement de l'actionnariat salarié

La douzième résolution vise à renouveler pour une durée de quatorze mois la délégation donnée par l'Assemblée générale du 5 juin 2009 au Directoire, d'augmenter, sur autorisation préalable du Conseil de surveillance, le capital de la Société au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe dans le cadre d'un Plan d'Épargne Groupe pour un montant nominal maximal de 300 000€. Conformément à la législation en vigueur, le prix d'émission des actions à émettre dans le cadre de la présente délégation ne pourrait être supérieur à la moyenne des cours de clôture des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur à cette moyenne diminuée d'une décote maximale de 20 %.

V. Attribution d'options d'achat et/ou de souscription d'actions

La treizième résolution vise à autoriser le Directoire à consentir des options d'achat et/ou de souscription d'actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe Wendel dans la limite de 0,7% du capital social existant au jour de l'attribution. Le prix de souscription et/ou d'achat des actions serait fixé dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur le jour où les options seraient consenties, sans cependant être inférieur à la moyenne des cours des vingt séances de bourse précédant ce jour. Cette autorisation serait donnée pour une durée de quatorze mois.

Conformément aux recommandations AFEP-MEDEF, l'exercice des options par les membres du Directoire sera soumis à des conditions de performance fixées par le Conseil de surveillance et notamment relatives à la croissance de l'ANR.

VI. Attribution d'actions de performance

La quatorzième résolution vise à autoriser le Directoire à procéder à des attributions d'actions de performance existantes au profit des salariés et mandataires sociaux du groupe Wendel. Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourrait excéder 0,3% du capital social existant au jour de l'attribution. Les attributions d'actions de performance ne seraient définitives qu'à l'issue (i) soit d'une période de deux ans (période d'acquisition) à la suite de laquelle les bénéficiaires auraient l'obligation de les conserver pendant une période supplémentaire d'au moins deux

ans (période de conservation), (ii) soit à la suite d'une période d'acquisition de quatre ans sans période de conservation consécutive. Cette autorisation serait donnée pour une durée de quatorze mois.

Conformément aux recommandations AFEP-MEDEF, l'acquisition définitive des actions par les mandataires sociaux qui en seraient bénéficiaires sera soumise à des conditions de performance fixées par le Conseil de surveillance.

L'acquisition définitive des actions par les bénéficiaires salariés serait soumise à des conditions de performance fixées par le Directoire.

VII. Modification statutaire

La quinzième résolution a pour objet de modifier les statuts de la Société afin de permettre au Directoire de mettre en place, le cas échéant, le vote par internet lors des prochaines assemblées générales de la Société.

VIII. Pouvoirs

Enfin la seizième résolution a pour objet la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités de publication et des formalités légales.

Projet de résolutions présentées à l'Assemblée générale du 4 juin 2010

Résolutions de l'Assemblée générale mixte du 4 juin 2010

ORDRE DU JOUR

(Sous réserve du dépôt de projets de résolution par un actionnaire dans les conditions légales en vigueur)

Résolutions relevant de l'Assemblée ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009
3. Affectation du résultat, fixation du dividende et mise en distribution du dividende
4. Approbation des conventions réglementées
5. Approbation des engagements pris en cas de cessation des fonctions de Monsieur Frédéric Lemoine, Président du Directoire
6. Approbation des engagements pris en cas de cessation des fonctions de Monsieur Bernard Gautier, membre du Directoire
7. Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de surveillance
8. Nomination d'un membre du Conseil de surveillance
9. Nomination d'un membre du Conseil de surveillance
10. Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance
11. Autorisation au Directoire d'opérer sur les actions de la Société

Résolutions relevant de l'assemblée extraordinaire

12. Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents du Plan d'Epargne Groupe
13. Autorisation au Directoire de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des mandataires sociaux et salariés
14. Autorisation au Directoire de procéder à une attribution d'actions de performance aux mandataires sociaux et salariés
15. Modification statutaire

Résolution mixte

16. Pouvoirs aux fins de formalités

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE**Première résolution***(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires :

- connaissance prise du rapport de gestion du Directoire sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice 2009, des observations du Conseil de surveillance et du rapport du Président du Conseil de surveillance joint au rapport de gestion ;
- après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance ;

approuve les comptes sociaux de l'exercice ouvert le 1er janvier 2009 et clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés par le Directoire, qui se soldent par une perte nette de - 1 106 852 647,56 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution*(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

- connaissance prise du rapport de gestion du Directoire sur l'activité et la situation du Groupe pendant l'exercice 2009 et des observations du Conseil de surveillance,
 - après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
- approuve les comptes consolidés de l'exercice ouvert le 1er janvier 2009 et clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés par le Directoire, qui font apparaître un résultat net part du Groupe de -918 251 k€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution*(Affectation du résultat, fixation du dividende et mise en distribution du dividende).*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur la proposition du Directoire approuvée par le Conseil de surveillance,

1. décide :

- | | |
|--|---------------------|
| • d'affecter la perte de l'exercice 2009 qui s'élève à | -1 106 852 647,56 € |
| au compte « Report à nouveau » pour le porter à un montant débiteur de | -607 693 933,17 € |
| • de prélever sur le compte « Autres réserves » un montant de | 1 200 000 000,00 € |
| pour l'affecter de la manière suivante : | |
| - aux actionnaires, un montant de | 50 436 175,00 € |
| afin de servir un dividende net de 1 € par action | |
| - pour le solde, au compte « Report à nouveau », un montant de | 1 149 563 825,00 € |

2. décide que la date du détachement du dividende est fixée au 8 juin 2010 et que la date de mise en paiement est fixée au 11 juin 2010 ;

3. décide que le dividende qui ne peut être servi aux actions de la Société auto-détenues sera affecté au compte « Report à nouveau » et que les sommes nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions provenant d'options de souscription qui seraient exercées avant la date du détachement du dividende seront prélevées sur le compte « Report à nouveau » ;

4. donne acte au Directoire du rappel des distributions qui ont été effectuées au titre des trois derniers exercices clos, lesquelles forment, avec le dividende qui vient d'être décidé au titre de l'exercice 2009, l'ensemble résumé dans le tableau ci-dessous :

Exercice social	Nombre d'actions à la fin de l'exercice social	Dividende net par action
2006	55 507 161	(a) 2,00 €
2007	50 318 400	(b) 2,00 €
2008	50 366 600	(b) 1,00 €
2009	50 436 175	(b) 1,00 €

(a) Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts.

(b) Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts. Il est précisé que cet abattement ne sera pas appliqué en cas d'option pour le prélèvement libératoire forfaitaire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts

Quatrième résolution

(Approbation des conventions réglementées).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants et L.225-86 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions et opérations conclues au cours de l'exercice 2009 concernant les conditions de départ de Monsieur Jean-Bernard Lafonta qui ont été présentées à l'Assemblée générale du 5 juin 2009.

Cinquième résolution

(Approbation des engagements pris en cas de cessation des fonctions de Monsieur Frédéric Lemoine, Président du Directoire)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants et L. 225-90-1 du Code de commerce, approuve les engagements pris à l'égard de Monsieur Frédéric Lemoine en cas de cessation de ses fonctions qui sont mentionnés dans ce rapport.

Sixième résolution

(Approbation des engagements pris en cas de cessation des fonctions de Monsieur Bernard Gautier, membre du Directoire)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants et L. 225-90-1 du Code de commerce, approuve les engagements pris à l'égard de Monsieur Bernard Gautier en cas de cessation de ses fonctions qui sont mentionnés dans ce rapport.

Septième résolution

(Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de surveillance)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Nicolas Celier expire à l'issue de la présente Assemblée générale et décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre ans prenant fin lors de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Huitième résolution

(Nomination d'un membre du Conseil de surveillance)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer, à compter de ce jour, Madame Dominique Hériard Dubreuil en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une durée de quatre ans prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Neuvième résolution

(Nomination d'un membre du Conseil de surveillance)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer, à compter de ce jour, Madame Guylaine Saucier en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une durée de quatre ans prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Dixième résolution

(Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, fixe à 750.000 € le montant global annuel maximum des jetons de présence attribués au Conseil de surveillance à compter de ce jour.

Onzième résolution

(Autorisation au Directoire d'opérer sur les actions de la Société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur la proposition du Directoire approuvée par le Conseil de surveillance,

- connaissance prise du rapport du Directoire ;
 - et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du règlement européen n° 2273/2003 de la Commission européenne :
1. Autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à faire racheter par la Société ses propres actions dans des limites telles que :
- le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2009, 5 043 617 actions ;
 - le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée.
2. Décide que les actions de la Société, dans les limites ci-dessus fixées, pourront être rachetées en vue de les affecter notamment à l'une des finalités suivantes :
- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou,
 - la livraison à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ; ou,
 - l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; ou,
 - la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ; ou,
 - l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou,
 - l'attribution ou la cession d'actions au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise mis en place au sein du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment les articles L. 3321-1 et suivants et L. 3331-1 et suivants du Code du travail ; ou,
 - l'annulation en tout ou partie des actions ainsi rachetées.

Ce programme peut également permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

3. Décide que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront, sous réserve des restrictions légales et réglementaires applicables, être réalisés à tout moment, et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), ou par offre publique d'achat, de vente ou d'échange, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, ou par remise d'actions consécutive à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement.

4. Fixe à 80 € par action le prix maximal d'achat, soit un montant maximal global affecté au programme de rachat d'actions de 403 489 360 € sur la base d'un nombre de 5 043 617 actions au 31 décembre 2009, et donne tous pouvoirs au Directoire, en cas d'opérations sur le capital de la Société, pour ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur des actions.

5. Donne tous pouvoirs au Directoire pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat, et notamment passer tout ordre de Bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations, notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

6. Décide que la présente autorisation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Douzième résolution

(Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents du Plan d'Épargne Groupe)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

- connaissance prise du rapport du Directoire,
- après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes,
- et conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce et des articles L.3332-1 et suivants du Code du travail,

1. Délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise mis en place au sein du Groupe ;

2. Décide de fixer à 300 000 € le montant nominal maximal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ;

3. Décide de supprimer au profit des adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise mis en place au sein du Groupe, le droit préférentiel des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente délégation ;

4. Décide que le prix de souscription des actions nouvelles, fixé par le Directoire conformément aux dispositions de l'article L.3332-19 du Code du travail, ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours de clôture des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture des souscriptions, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne.

5. Autorise le Directoire à attribuer, à titre gratuit, aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise mis en place au sein du Groupe en complément des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à souscrire en numéraire, des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital déjà émises, à titre de substitution de tout ou partie de la décote déterminée par le Directoire et/ou d'abondement, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires applicables aux termes des articles L.3332-19 et suivants et L.3332-11 du Code du travail ;

6. Donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation à l'effet notamment :

- d'arrêter dans les conditions légales la liste des sociétés dont les bénéficiaires ci-dessus indiqués pourront souscrire ou recevoir les actions ou valeurs mobilières allouées au titre de la présente résolution ;
- de décider que les souscriptions pourront être réalisées directement par les bénéficiaires, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise mis en place au sein du Groupe, ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables ;
- de décider le montant à émettre ou à céder, fixer le prix d'émission dans les conditions et limites fixées par la législation en vigueur, les modalités de libération, arrêter les dates, les conditions et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation ;
- d'arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, fixer les délais de libération dans la limite des délais fixés par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que, le cas échéant, l'ancienneté des bénéficiaires exigée pour participer à l'opération et l'abondement de la Société ;
- en cas d'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, de fixer le nombre d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre, le nombre à attribuer à chaque bénéficiaire, et d'arrêter les dates, délais, modalités et conditions d'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dans les limites légales et réglementaires en vigueur et notamment choisir soit de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital aux décotes déterminées par le Directoire, soit d'imputer la contre-valeur de ces actions ou valeurs mobilières sur le montant total de l'abondement, soit de combiner ces deux possibilités ;
- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et de prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;
- et, d'une manière générale, de prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des opérations envisagées ;

7. Décide que la présente délégation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de 14 mois à compter de la présente Assemblée.

Treizième résolution

(Autorisation au Directoire de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des mandataires sociaux et salariés)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

- connaissance prise du rapport du Directoire,
- après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes,
- et conformément aux dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce,

1. Autorise le Directoire à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts et/ou des options d'achat d'actions de la Société, au bénéfice de ceux qu'il désignera – ou fera désigner - parmi les mandataires sociaux visés à l'article L.225-185 du Code de commerce et les salariés tant de la Société que des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce ;

2. Décide que le nombre d'actions susceptibles d'être acquises ou souscrites par l'exercice des options attribuées en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 0,7 % du capital social existant au jour de l'attribution ;

3. Décide que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées de ces options ;

4. Prend acte qu'en cas d'attribution d'options aux mandataires sociaux visés à l'article L.225-185 du Code de commerce, le Conseil de surveillance conditionnera l'attribution ou l'exercice des options à des critères de performance et devra fixer la quantité des actions issues de levées d'options qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
5. Décide que les options, qui auront été consenties par l'usage de la présente autorisation, feront l'objet d'une information dans le cadre d'un rapport spécial du Directoire à l'Assemblée générale, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
6. Donne tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente autorisation, à l'effet notamment de :
 - fixer les conditions auxquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires des options ;
 - déterminer les dates de chaque attribution ;
 - déterminer le prix de souscription des actions nouvelles et le prix d'achat des actions existantes, étant précisé que ce prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur le jour où les options seront consenties, sans cependant être inférieur à la moyenne des cours de clôture des vingt séances de bourse précédant ce jour ;
 - prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires pour tenir compte des opérations financières éventuelles pouvant intervenir avant la levée des options ;
 - fixer les conditions d'exercice des options et notamment (i) la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties étant précisé que la durée pour laquelle ces options pourront être exercées ne pourra excéder une période de dix ans à compter de leur attribution et (ii), le cas échéant, les critères de performances individuels et/ou collectifs ;
 - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options dans les conditions légales et réglementaires pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
 - constater, s'il y a lieu, lors de sa première réunion suivant la clôture de chaque exercice, le nombre et le montant des actions émises pendant la durée de l'exercice à la suite des levées d'options ;
 - procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
 - constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente autorisation et modifier corrélativement les statuts ;
 - et, d'une manière générale, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des opérations envisagées ;
7. Décide que la présente autorisation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de 14 mois à compter de la présente Assemblée.

Quatorzième résolution

(Autorisation au Directoire de procéder à une attribution d'actions de performance aux mandataires sociaux et salariés)

- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,
- connaissance prise du rapport du Directoire,
 - après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes,
 - et conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
1. Autorise le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes de la Société au profit de mandataires sociaux de la Société visés au II de l'article L.225-197-1 du Code de commerce ou de salariés tant de la Société que des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce ;
 2. Décide que le nombre total des actions existantes susceptibles d'être attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 0,3 % du capital social existant au jour de l'attribution ;
 3. Décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive :
 - soit pour tout ou partie des actions attribuées gratuitement, au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, étant précisé que dans ce cas la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires ne pourra être inférieure à deux ans à compter de leur attribution définitive ;

- soit pour tout ou partie des actions attribuées gratuitement, au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre ans, et dans ce cas sans période de conservation à compter de leur attribution définitive ;
- 4. Prend acte qu'en cas d'attribution d'actions aux mandataires sociaux visés au II de l'article L.225-197-1 du Code de commerce, le Conseil de surveillance conditionnera l'attribution et/ou l'acquisition des actions à des critères notamment de performance et devra fixer la quantité de ces actions qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- 5. Donne au Directoire tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation et, notamment, à l'effet de :
 - déterminer la liste des bénéficiaires d'actions gratuites ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions gratuites et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
 - fixer les délais d'attribution définitive et de conservation des actions dans le respect des délais minimum fixés ci-dessus,
 - procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement, nécessaires à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires en fonction des éventuelles opérations portant sur le capital de la Société. Il est précisé que les actions attribuées en application de ces ajustements seront réputées attribuées le même jour que les actions initialement attribuées ;
 - fixer les éléments de performance conditionnant l'attribution des actions ;
 - et, d'une manière générale, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des opérations envisagées ;
- 6. Décide que la présente autorisation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de 14 mois à compter de la présente Assemblée.

Quinzième résolution

(Modification statutaire)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sur la proposition du Directoire approuvée par le Conseil de surveillance,
— connaissance prise du rapport du Directoire,
décide d'insérer au paragraphe III de l'article 25 des statuts de la Société un second alinéa, comme suit :

« Les actionnaires qui utilisent dans les délais exigés le formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet, sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Directoire et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, à savoir l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien de la signature avec le formulaire.

La procuration ou le vote ainsi exprimés avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant la date et l'heure fixées par les dispositions législatives et réglementaires applicables, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure. »

RÉSOLUTION MIXTE

Seizième résolution

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal des présentes délibérations pour faire toutes déclarations et accomplir toutes formalités d'enregistrement, dépôt et autres.

V-Informations spécifiques

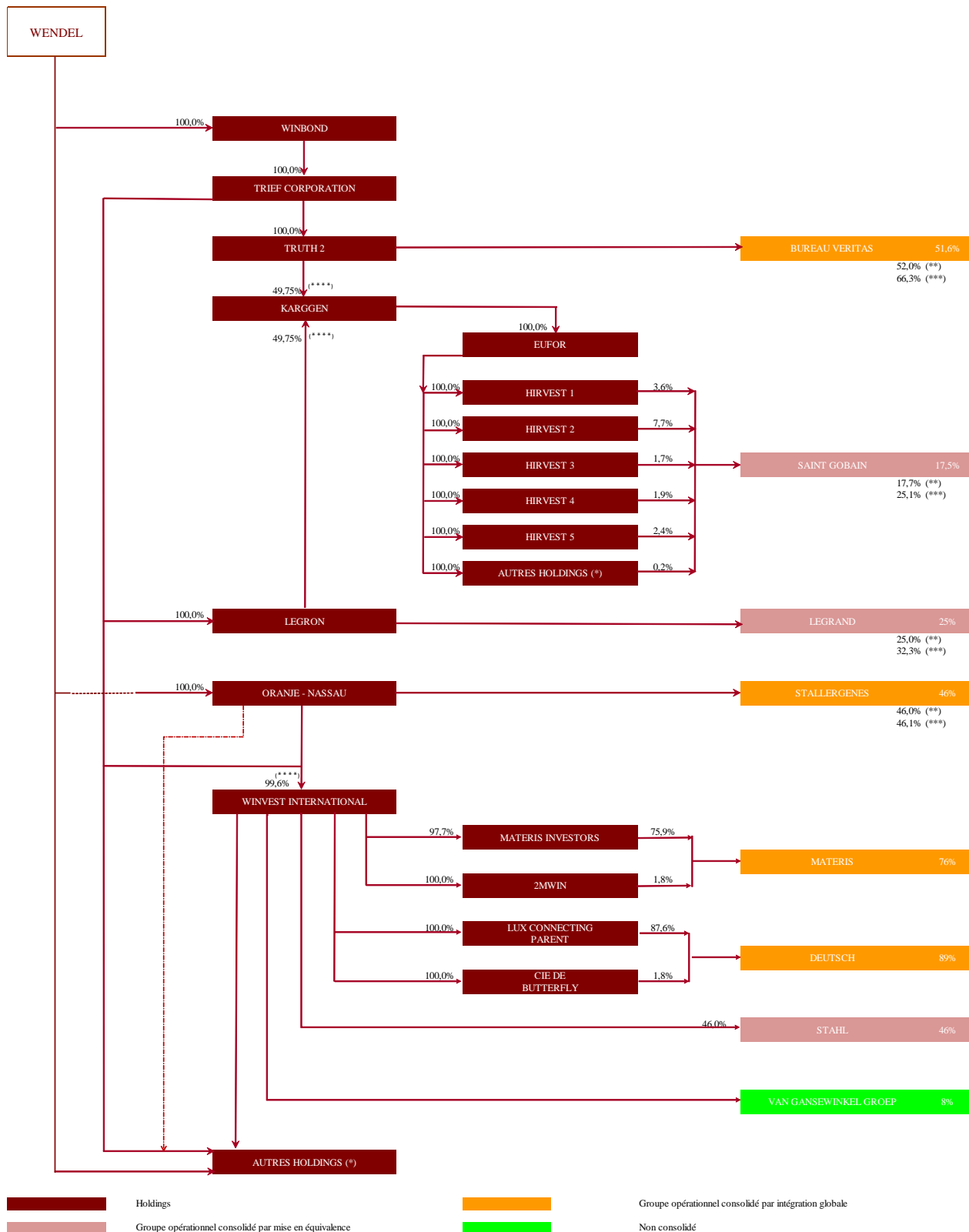
- Renseignements concernant l'activité de la Société
- Capital et actionnariat
- Informations financières complémentaires

V – Informations spécifiques

A – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

1. ORGANIGRAMME

Structure simplifiée au 31 décembre 2009



(*) Voir tableau des autres holdings ci -contre.

(**) Compte tenu de l'auto détention.

(***) Pourcentage en droits de vote

(****) Pourcentage correspondant au montant investi par Wendel, le solde correspondant au pourcentage investi par les managers de Wendel (voir pages 97-98).

Autres sociétés holdings

Ces sociétés, holdings intermédiaires, concourent notamment au financement et à la détention des participations du Groupe.

Raison sociale (actionnaires)	Participations détenues
COMPAGNIE FINANCIERE DE LA TRINITE (100% WENDEL)	-
SOFISERVICE (100% WENDEL)	-
WINVEST 10 (100% WENDEL)	-
WINVEST 11 (100% WENDEL)	-
WINVEST 14 (100% WENDEL)	-
WINVEST 15 (100% WENDEL)	-
COBA (100% WENDEL)	-
SOFE (100% WENDEL)	-
XEVEST HOLDING (EX CIE DU SAHARA) (80% WENDEL, 20% TRIEF CORPORATION)	100% Xevest 1 100% Xevest 2
WINVEST PART 1 (100% TRIEF Corporation)	-
WINVEST PART 6 (100% TRIEF Corporation)	-
WINVEST PART 7 (100% TRIEF Corporation)	-
WIN SECURITIZATION (100% TRIEF Corporation)	-
WINVEST CONSEIL (100% TRIEF Corporation)	100% Wendel Japan
SOFISAMC (100% TRIEF Corporation)	-
STAHL LUX 1 (100% WINVEST INTERNATIONAL)	-
LUX BUTTERFLY (90% WINVEST INTERNATIONAL)	-
WIN SECURITIZATION 2 (100% WINVEST INTERNATIONAL)	-
WINVEST PART 4 (100% WINVEST INTERNATIONAL)	-
FROEGGEN (100% Eufor)	-
GRAUGGEN (100% Eufor)	-
HOURGGEN (100% Eufor)	-
IREGGEN (100% Eufor)	-
JEURGGEN (100% Eufor)	-
HIRVEST 6 (100% Eufor)	-
HIRVEST 7 (100% Eufor)	-
XEVEST 1 (100% Xevest holding)	-
XEVEST 2 (100% Xevest holding)	-
WENDEL JAPAN (100% Winvest conseil)	-
HELIKOS S.E. (88% TRIEF Corporation / Oranje-Nassau)	100% HELIKOS GmbH
HELIKOS GmbH (100% HELIKOS S.E.)	-
HELIKOS KG (100% HELIKOS S.E.)	-

2. HISTORIQUE ET POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL

HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

Né en Lorraine en 1704, le Groupe Wendel s'est développé pendant 270 ans dans diverses activités, notamment sidérurgiques, avant de se consacrer au métier d'investisseur de long-terme.

La prise de contrôle par le groupe Wendel du holding Marine-Firminy donne naissance à Marine-Wendel en 1975. La prédominance de ses actifs sidérurgiques (Sacilor, Forges et Aciéries de Dilling, etc.) à côté d'activités diversifiées (Carnaud, Forges de Gueugnon, Oranje-Nassau, Cimenteries de l'Est, plusieurs sociétés du secteur de la mécanique, etc.) conduit, lors de la crise de la sidérurgie européenne en 1977, à une scission du Groupe en deux entités : en faisant apport en novembre 1977 de tous ses actifs non sidérurgiques, Marine-Wendel donne naissance à la Compagnie Générale d'Industrie et de Participations (CGIP) dans le capital de laquelle elle ne conserve qu'une participation de 20 %. Ensuite, Marine-Wendel s'est progressivement dessaisie de ses actifs sidérurgiques et a renforcé, au fil des ans et des restructurations internes, sa participation dans la CGIP au point d'en prendre le contrôle. En juin 2002, Marine-Wendel et CGIP ont fusionné ; l'ensemble fusionné a pris le nom de WENDEL Investissement. À cette date, la capitalisation boursière s'élevait à 1 190 M€. L'approche industrielle et la concentration des équipes sur le développement à long terme des sociétés contribuent à forger une image spécifique et forte de notre Groupe. Ce positionnement solide d'actionnaire professionnel doté d'une vision industrielle a conduit, lors de l'Assemblée générale du 4 juin 2007, à une simplification de la dénomination sociale de « WENDEL Investissement » en « Wendel », mettant ainsi l'accent sur des valeurs industrielles et de long terme enracinées dans 300 ans d'histoire. Les principaux mouvements intervenus dans le Groupe, au cours des deux derniers exercices, sont rappelés dans les comptes consolidés dans la partie traitant du périmètre de consolidation.

POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL

Wendel est l'une des toute premières sociétés d'investissement en Europe par son importance, avec plus de 7 Mds€ en actifs gérés (hors trésorerie). L'équipe d'investissement est composée de près de vingt professionnels expérimentés. Les membres de l'équipe ont des profils variés et complémentaires : anciens consultants, chefs d'entreprises, banquiers d'affaires, gestionnaires publics, analystes financiers ou anciens responsables opérationnels d'entreprises industrielles ou de services, dans des secteurs divers, pouvant ainsi capitaliser sur l'ensemble des expériences et des réseaux de relations constitués pendant leur passé professionnel. Cette équipe dispose ainsi de compétences industrielles et d'une expertise financière reconnue. Sa vision industrielle et sa stratégie sont de favoriser l'émergence de sociétés leaders dans leur secteur, d'en amplifier le développement à moyen et à long terme, notamment en encourageant l'innovation et en améliorant la productivité de ses filiales. Les projets d'investissement sont confiés à une équipe qui instruit le dossier et les perspectives de développement de l'entreprise ; elle écarte la proposition ou réalise des travaux approfondis puis présente le dossier en Comité d'investissement qui rassemble cinq Directeurs Associés et membres du Directoire. Wendel est un actionnaire et un partenaire actif qui appuie des équipes entrepreneuriales, les responsabilise, et les accompagne dans la durée, afin d'atteindre des objectifs ambitieux de croissance et de création de valeur pour ses actionnaires. Wendel investit dans des sociétés leaders ou qui ont le potentiel de le devenir.

Wendel a également la particularité d'être une société d'investissement de long terme, disposant de capitaux permanents et d'accès aux marchés financiers, soutenu et contrôlé par un actionnaire familial stable ayant plus de 300 ans d'histoire industrielle et plus de 30 ans d'expérience dans l'investissement.

3. PRINCIPAUX CONTRATS

3.1 ACCORD DE GOUVERNANCE ET PACTES D'ACTIONNAIRES

SAINT-GOBAIN

Par un accord dont les termes ont été arrêtés dans une lettre en date du 18 mars 2008, Saint-Gobain et Wendel ont déterminé dans un esprit de partenariat les modalités de la participation de Wendel, en tant qu'actionnaire principal, à la gouvernance de Saint-Gobain.

Cet accord prévoit notamment :

- la nomination de deux représentants Wendel au conseil d'administration, au comité des mandataires et au comité stratégique de Saint-Gobain lors de l'Assemblée générale de 2008, et la nomination au conseil d'administration d'un représentant Wendel lors de l'Assemblée générale de 2009 ;
- un plafonnement des droits de vote exprimés par Wendel en Assemblée générale à 34% ;
- un plafonnement de la participation de Wendel à 21,5 % du capital de Saint-Gobain ;
- l'engagement de la Direction Générale de Saint-Gobain de se concerter préalablement avec Wendel sur les résolutions proposées en Assemblée générale ;
- en cas de cession par Wendel d'un bloc de sa participation, un droit de première offre au profit de Saint-Gobain ou de tout cessionnaire qu'elle proposerait ;
- une information préalable avant toute prise de position publique ou diffusion de communiqué concernant l'autre partie ;
- une procédure de conciliation en cas de désaccord majeur entre Wendel et Saint-Gobain.

Cet accord prend fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes 2010.

Pour plus de détails concernant cet accord de gouvernance, il est possible de se référer au communiqué Wendel en date du 20 mars 2008 disponible sur le site internet de la Société (www.wendelgroup.com) qui en reproduit l'intégralité.

LEGRAND

L'introduction en Bourse de Legrand a eu pour conséquence de mettre un terme au pacte conclu en 2002 entre la Société, KKR et les principaux actionnaires minoritaires.

Un nouvel accord a été conclu par Wendel et KKR le 21 mars 2006.

Ce nouveau pacte visant à régir les relations entre KKR et Wendel dans Legrand prévoit notamment :

- le principe d'un contrôle conjoint et différentes dispositions en cas de dépôt d'une offre publique d'achat par l'une des parties ou d'opération ayant pour conséquence d'obliger solidairement les parties à déposer un projet d'offre publique d'achat ;
- la gouvernance de Legrand, notamment la composition du conseil d'administration ;
- certaines règles régissant les mécanismes de sortie et les cessions de bloc (droit de première offre et droit de sortie conjointe).

Pour plus de détails concernant cet accord, il convient de se référer au document de référence Legrand disponible sur le site Internet de Legrand (www.legrandelectric.com) ainsi que sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

PACTES D'ACTIONNAIRES CONCLUS PAR LE GROUPE WENDEL : SOCIÉTÉS NON COTÉES

Au 31 décembre 2009, le groupe Wendel est partie à plusieurs accords régissant ses relations avec ses co-actionnaires dans Materis, Deutsch ou Stahl, qu'il s'agisse d'investisseurs financiers ou de managers de ces participations dans le cadre de mécanismes d'association des équipes de direction à la performance de leur société (tels que décrits dans la note aux comptes consolidés relative à l'association des équipes de direction aux investissements du groupe).

Ces différents pactes ou accords comportent diverses clauses relatives à :

- la gouvernance (composition des organes de direction et droit d'information) ;
- les conditions de transfert de titres (inaliénabilité pendant une certaine période, droit de préemption) ;
- les conditions de sortie en cas de cession (droit de sortie conjointe ou de cession obligatoire) ou d'introduction en Bourse ;
- les situations de départ des managers (promesse de vente au profit du groupe Wendel en cas de cessation des fonctions au sein de la filiale, et/ou promesse d'achat au profit de certains managers dans certains cas spécifiques) ;
- la liquidité dans certaines situations et notamment en cas d'absence de cession ou d'introduction en Bourse au-delà d'une certaine période.

3.2 CONTRATS FINANCIERS IMPORTANTS

Les contrats financiers importants de la Société (les contrats de financements et emprunts obligataires) sont décrits dans la partie « Gestion des risques » de l'Annexe aux comptes consolidés.

3.3 DEGRÉ DE LA DÉPENDANCE A L'ÉGARD DE BREVETS, CONTRATS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

Le groupe Wendel cherche une diversification optimale de ces actifs. Pour cette raison, à l'exception des contrats mentionnés dans la partie « Facteurs de risques » de l'Annexe aux comptes consolidés figurant dans le présent document de référence, le Groupe n'est pas dépendant, de manière significative, de tels ou tels brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers.

3.4 OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

Les informations relatives aux parties liées figurent dans l'Annexe aux comptes consolidés du présent document de référence.

Les conventions réglementées au sens des articles L225-38 et L225-86 du Code de commerce sont mentionnées dans le Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant dans la partie « Assemblée générale » du présent Document de référence.

Il n'existe pas, entre Wendel et ses filiales et participations, d'accords industriels, commerciaux ou de gestion. Wendel assure à certaines d'entre elles des prestations de conseil et d'assistance en matière stratégique, juridique, fiscale, financière et comptable. Ces prestations sont facturées à des conditions normales sur la base des coûts réels s'ils sont identifiables ou de forfaits.

Au niveau de Wendel, les montants des prestations au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

En milliers d'euros hors taxes	2009	2008	2007
Stallergenes	150	150	80
Bureau Veritas	-	-	1620
Editis	-	-	1250
Eufor	2900	6 885	4 200
Autres filiales	85	94	125

4. CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

À la connaissance de la Société, depuis le 31 décembre 2009, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la Société ou du Groupe, à l'exception des événements décrits dans la note « Événements postérieurs à la clôture » des comptes consolidés.

5. FACTEURS DE RISQUES

Seuls les risques des sociétés contrôlées par Wendel sont évoqués dans ce chapitre. Wendel détient également 25% de Legrand et 18% de Saint-Gobain qui sont des sociétés très importantes ayant des activités industrielles diversifiées dans de nombreuses zones géographiques qui présentent des caractéristiques contrastées, dont les enjeux sont présentés dans leurs documents de référence respectifs.

En ce qui concerne les sociétés contrôlées, les risques industriels, sociaux, géographiques, financiers, environnementaux ou opérationnels de sociétés industrielles ou de services aux activités si diversifiées ne sauraient être décrits de manière suffisamment exhaustives et précises pour être résumé dans le paragraphe suivant.

5.1 RISQUE DE LIQUIDITÉ, RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT, RISQUE DE CHANGE ET RISQUE SUR ACTIONS

Les informations relatives aux risque de liquidité, risque de taux d'intérêt, risque de change et risque sur actions se trouvent à la partie « Gestion des risques » de l'Annexe aux comptes consolidés du présent document de référence.

5.2 RISQUES JURIDIQUES ET LITIGES

Législations et réglementations spécifiques aux activités du Groupe

En raison de la variété des activités de Wendel et de ses filiales consolidées (le « Groupe ») ainsi que de leurs implantations géographiques, il n'existe pas de législation ou de réglementation uniforme spécifique à l'exercice des activités du Groupe.

En particulier, dans son activité de société d'investissement, Wendel n'est soumise à aucune réglementation spécifique.

Chacune des sociétés du Groupe exerce ses activités dans un environnement réglementaire propre et qui diffère selon les pays d'implantation. Ainsi, Bureau Veritas exerce ses métiers dans un environnement fortement réglementé et une part significative de ses activités est soumise à l'obtention d'autorisations d'exercer qui prennent des formes diverses selon les pays ou les activités concernées : accréditations, agréments, délégations, reconnaissances officielles, certifications ou notifications, délivrés, selon les cas, par des autorités publiques ou des organismes professionnels, au niveau local, régional ou mondial. En tant que laboratoire pharmaceutique, Stallergenes intervient dans un environnement réglementaire complexe, contraignant et évolutif, qui recouvre la pharmacovigilance, la réglementation de l'information médicale et les bonnes pratiques pharmaceutiques de production, de contrôle de distribution et de documentation des produits, sous la responsabilité de nombreuses autorités dans les différents pays concernés. Par ailleurs, Materis et Deutsch ne sont soumis à aucune réglementation particulière susceptible d'impacter significativement leurs activités.

Pour plus de détails concernant la réglementation applicable à Bureau Veritas ou Stallergenes, il est possible de se référer au document de référence de ces sociétés. Ces documents sont disponibles sur les sites Internet de Bureau Veritas (www.bureauveritas.fr) et de Stallergenes (finance.stallergenes.com) ainsi que sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

A ce jour, la Société n'a pas connaissance d'évolutions prévisibles de la réglementation ou de la jurisprudence qui pourrait avoir un effet significatif sur les activités du Groupe.

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, la Société et les filiales consolidées sont parties à un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives et sont régulièrement soumises à des contrôles fiscaux, sociaux, ou administratifs.

Une provision est constituée chaque fois qu'un risque est déterminé et qu'une estimation du coût lié à ce risque est possible. La méthode de provisionnement et de comptabilisation des passifs est conforme aux règles comptables en vigueur. Les provisions constituées reflètent la meilleure estimation des conséquences financières pour le Groupe des litiges sur la base des informations disponibles.

Le montant total de la provision pour litiges dans les comptes consolidés est de 118,3 millions d'euros dont 70,1 millions d'euros pour Bureau Veritas. Dans le cadre normal de son activité, Bureau Veritas est partie à plusieurs milliers de litiges et actions judiciaires visant à mettre en jeu sa responsabilité professionnelle.

Au niveau de la Société, le principal litige a pour objet une pollution découverte sur un terrain situé près de Rouen qui aurait pour origine les activités sidérurgiques des Hauts Fourneaux de Rouen (HFR), dont l'exploitation a cessé en 1967.

Sur l'ensemble du périmètre de la Société et de ses filiales consolidées, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

5.3 ASSURANCES

Dans le cadre de sa politique de couverture de risques, Wendel a souscrit des polices d'assurances auprès de compagnies de premier plan dont elle s'est assurée de la solvabilité. La Société revoit chaque année ses principaux contrats d'assurance afin d'en améliorer la couverture tout en profitant des prix du marché pour réaliser des économies significatives. Elle est aujourd'hui couverte pour les principaux risques suivants :

- Dommages aux biens (bâtiments et/ou risques locatifs) ainsi qu'à leur contenu (couverture : environ 18 millions d'euros). Cette police couvre notamment les dommages matériels causés aux biens.
- Matériels informatiques, de téléphonie et de reprographie (couverture 1 million d'euros).
- Responsabilité civile d'exploitation (couverture : 10 millions d'euros). Cette police, couvre notamment les dommages corporels, matériels et immatériels causés à des tiers ;
- Responsabilité civile professionnelle (couverture : 25 millions d'euros). Cette police, souscrite depuis le 1^{er} janvier 2009, couvre les risques de litiges en cas de faute professionnelle ou d'acte estimé tel de la Société, d'un mandataire ou d'un salarié dans ses relations avec ses filiales et participations ;
- Flotte automobile ;
- Les déplacements du personnel de la Société sont également couverts par un contrat d'assistance ;
- Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux. Cette police couvre notamment les mandataires sociaux de la Société, ses représentants au sein des organes de direction des filiales ou participations et les dirigeants de fait ou préposés qui verraient leur responsabilité engagée pour une faute professionnelle commise dans le cadre de leur fonction de direction, de supervision ou de gestion ;
- Maladie, invalidité et décès des personnels de la Société : de nouveaux contrats, dont la couverture a été étendue, sont en place depuis le 1^{er} janvier 2007.

Par ailleurs, chaque filiale gère en direct sa propre politique d'assurance.

6. PRINCIPALES DISPOSITIONS STATUTAIRES

Dénomination sociale et siège social

La dénomination sociale de la Société est Wendel.
Son siège social est situé 89, rue Taitbout - 75009 Paris.

Registre du commerce et des sociétés

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 174 035.

Forme juridique et législation applicable

Wendel est une société anonyme de droit français à Directoire et Conseil de surveillance régie par le Code de commerce.

Durée

La Société a été constituée le 4 décembre 1871, pour une durée de 99 années, prorogée jusqu'au 1er juillet 2064.

Objet social

Conformément à l'article 3 des statuts, la Société a pour objet, en tous pays, directement ou indirectement :

- toutes participations dans les affaires industrielles, commerciales et financières de toute nature et ce, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, fusions, alliances, associations ou autrement ; toutes opérations d'aliénation, d'échange ou autres, concernant lesdits titres, droits sociaux et participations ;
- l'achat, la location et l'exploitation de tous matériels ;
- l'obtention, l'acquisition, la vente, l'exploitation de tous procédés, brevets ou licences de brevets ;
- l'acquisition, l'exploitation, la vente ou l'échange de tous immeubles ou droits immobiliers ;
- et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou à toutes autres activités similaires ou connexes.

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société

Les documents de la Société, sur lesquels s'exerce le droit de communication des actionnaires dans les conditions prévues par la loi, et en particulier les statuts, procès-verbaux des Assemblées générales et les rapports des Commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de la Société.

Par ailleurs, toutes les actualités financières et tous les documents d'information publiés par Wendel sont accessibles sur le site Internet de la Société : www.wendelgroup.com

Exercice social

L'exercice social, d'une durée d'un an, commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Répartition des bénéfices

L'article 27 des statuts prévoit les dispositions suivantes :

1. Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour être affectés à la réserve légale pour autant que celle-ci n'atteigne pas le dixième du capital social ainsi que, le cas échéant, tout montant à porter en réserve en application de la loi.

L'excédent disponible, augmenté le cas échéant du report bénéficiaire antérieur, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée générale, sur la proposition du Directoire, a le droit de prélever :

- toutes les sommes qu'elle juge convenable de fixer pour être affectées à tous fonds de réserves particuliers ;
- la somme nécessaire pour servir aux actions un intérêt sur le montant dont elles sont libérées et non amorti jusqu'à concurrence de 5 % l'an ;
- les sommes qu'elle déciderait d'affecter au fonds de réserve générale ou à l'amortissement du capital.

2. Le solde, s'il y en a, est réparti entre les actionnaires, sous déduction des sommes reportées à nouveau.

3. Sous réserve que l'intégralité du bénéfice distribuable ait été répartie sous la forme de dividendes, l'Assemblée générale ordinaire peut, sur la proposition du Directoire, décider la répartition de toutes sommes prélevées sur les primes d'émission, d'apport ou de fusion.

4. Par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs dans les conditions fixées par la loi.

5. Le paiement des dividendes a lieu sous les formes et aux époques fixées par l'Assemblée générale ordinaire, ou par le Directoire, sur habilitation de cette Assemblée générale, dans le cadre des dispositions légales. Le Directoire peut décider la distribution d'un acompte avant l'approbation des comptes de l'exercice, dans le cadre des dispositions légales.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté, sur proposition du Directoire, d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende (ou pour tout acompte sur dividende) mis en distribution, une option entre le paiement du dividende (ou de l'acompte sur dividende) en numéraire ou en actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Par ailleurs conformément à la loi les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans, à compter de la date de leur mise en paiement, sont prescrits et sont reversés à l'État.

Dispositions statutaires applicables aux membres du Directoire

Les articles 17 et 18 des statuts prévoient les dispositions suivantes :

2. Composition du Directoire

La société est dirigée par un Directoire composé de deux membres au moins et, au plus, du nombre de membres du Directoire autorisé par les dispositions légales en vigueur, nommé par le Conseil de surveillance sur proposition de son Président.

Les membres du Directoire peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Ils sont obligatoirement des personnes physiques. Aucun membre du Conseil de surveillance ne peut faire partie du Directoire. Chaque membre du Directoire peut être lié à la société par un contrat de travail qui demeure en vigueur pendant toute la durée de ses fonctions et après leur expiration.

Tout membre du Directoire est révocable par le Conseil de surveillance. La révocation d'un membre du Directoire n'entraîne pas la résiliation de son contrat de travail.

3. Durée des fonctions des membres du Directoire

Le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans et peut être reconduit.

La limite d'âge pour exercer la fonction de membre du Directoire est fixée à 65 ans. Tout membre du Directoire qui atteint cet âge est réputé démissionnaire d'office.

Tant que le nombre des membres du Directoire est inférieur au nombre autorisé par la loi, le Conseil de surveillance a la faculté de nommer, sur proposition du Président du Conseil de surveillance, de nouveaux membres du Directoire, dont le mandat expirera au terme de la durée des fonctions du Directoire.

Dispositions statutaires applicables aux membres du Conseil de surveillance

L'article 12 des statuts prévoit les dispositions suivantes :

Le Conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

2. Les membres du Conseil de surveillance sont élus par l'Assemblée générale ordinaire, sauf la faculté pour le Conseil de surveillance, en cas de vacance d'un ou plusieurs postes, de procéder par cooptation à la nomination de leurs remplaçants, chacun pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée.

3. Les membres du Conseil de surveillance sont élus pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles.

4. Par exception à cette règle, les premiers membres du Conseil de surveillance seront nommés à concurrence du tiers d'entre eux pour deux ans, à concurrence d'un autre tiers pour trois ans, et du dernier tiers pour quatre ans, afin d'assurer par la suite un renouvellement par tiers. Toute nomination postérieure le sera pour une durée de quatre ans.

5. Les fonctions d'un membre du Conseil de surveillance prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

6. Le nombre de membres du Conseil de surveillance âgés de plus de 70 ans ne pourra, à l'issue de chaque Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des membres du Conseil de surveillance en exercice.

7. Lorsque cette proportion se trouve dépassée, le plus âgé des membres du Conseil de surveillance, le Président excepté, cesse d'exercer ses fonctions à l'issue de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

8. Pendant la durée de son mandat, chaque membre du Conseil de surveillance doit être propriétaire d'au moins cent actions libérées des versements exigibles.

Renseignements relatifs aux Assemblées générales

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales dans les conditions prévues par la loi.

L'article 25 des statuts prévoit les dispositions suivantes :

1. Convocation aux assemblées

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

2. Participation aux assemblées

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées générales personnellement ou par mandataire, ou y exercer le vote par correspondance.

En application des nouvelles dispositions réglementaires, il est désormais justifié du droit de participer aux Assemblées générales de la Société par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société ;
- pour les actionnaires au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Directoire peut organiser, dans les conditions légales applicables, la participation et le vote des actionnaires aux Assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Les actionnaires participant aux Assemblées par visioconférence ou par ces autres moyens sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

3. Droit de vote et acquisition du droit de vote double

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Toutefois, un droit de vote double est attribué aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il jouit de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perdra le droit de vote double ; néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fera pas perdre le droit acquis et n'interrompra pas les délais ci-dessus visés. Il en sera de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 4 juin 2010 d'introduire dans les statuts des dispositions visant à permettre au Directoire de recourir au vote par internet en Assemblée générale.

Modification des droits des actionnaires

En l'absence de dispositions statutaires spécifiques, la modification des droits attachés aux actions est soumise aux dispositions légales.

Seuils statutaires devant être déclarés à la Société

Outre les obligations légales de déclaration de franchissement de seuils, l'article 28 des statuts prévoit que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de 2 % du capital social ou des droits de vote, selon le cas, et tout multiple de ce chiffre est tenue d'en informer la Société dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de ce seuil.

Lorsque le nombre d'actions ou de droits de vote détenus devient inférieur à ce seuil de 2 % ou à tout multiple de ce chiffre, la Société doit en être avisée dans les mêmes conditions.

Le non-respect de cette obligation de déclaration est sanctionné, conformément à la loi, par la privation du droit de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus. Cette sanction est applicable à la demande - consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale - d'un ou plusieurs actionnaires détenant en nombre d'actions ou de droits de vote au moins 2 % du capital de la Société.

Titres au Porteur Identifiable

L'article 9 des statuts prévoit que les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le Société est en droit de demander l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme un droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires ainsi que le nombre de titres détenus, le tout dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

B – CAPITAL ET ACTIONNARIAT

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL

Montant

Au 31 décembre 2009, le capital social statutaire constaté était de 201 744 700 € divisé en 50 436 175 actions de 4 € nominal. Ces actions sont entièrement libérées. Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

1.1 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DEPUIS 5 ANS

Date de variation du capital	Nature de l'opération	Variation du nombre d'actions	Nombre d'actions composant le capital social	Nominal	Variation du capital social (euros)	Montant du capital social (euros)	Variation des primes d'émission (euros)	Montant des primes d'émission et de fusion
Situation au 31 décembre 2004			56 183 048	4 €		224 732 192		294 285 331
janv-05	Annulation d'actions suivant décision du CA du 18.01.2005	-2 224 765	53 958 283	4 €	-8 899 060	215 833 132	-100 714 528	193 570 803
janv-05	Levées d'options	21 799	53 980 082	4 €	87 196	215 920 328	616 519	194 187 322
févr-05	Levées d'options	6 508	53 986 590	4 €	26 032	215 946 360	202 008	194 389 330
mars-05	Levées d'options	6 446	53 993 036	4 €	25 784	215 972 144	206 723	194 596 053
avr-05	Levées d'options	9 762	54 002 798	4 €	39 048	216 011 192	303 013	194 899 066
mai-05	Levées d'options	33 385	54 036 183	4 €	133 540	216 144 732	1 094 663	195 993 729
juin-05	Emission d'actions réservées aux salariés	27 221	54 063 404	4 €	108 884	216 253 616	1 264 415	197 258 144
juin-05	Levées d'options	129 396	54 192 800	4 €	517 584	216 771 200	4 001 834	201 259 978
juil-05	Levées d'options	35 058	54 227 858	4 €	140 232	216 911 432	1 145 844	202 405 822
août-05	Levées d'options	18 560	54 246 418	4 €	74 240	216 985 672	491 876	202 897 698
sept-05	Levées d'options	43 253	54 289 671	4 €	173 012	217 158 684	1 629 216	204 526 914
oct-05	Levées d'options	9 329	54 299 000	4 €	37 316	217 196 000	323 360	204 850 274
nov-05	Levées d'options	41 741	54 340 741	4 €	166 964	217 362 964	1 312 911	206 163 185
déc-05	Levées d'options	372 799	54 713 540	4 €	1 491 196	218 854 160	10 083 025	216 246 210
Situation au 31 décembre 2005			54 713 540	4 €		218 854 160		216 246 210
janv-06	Levées d'options	1 098	54 714 638	4 €	4 392	218 858 552	34 082	216 280 292
juin-06	Emission d'actions réservées aux salariés	20 070	54 734 708	4 €	80 280	218 938 832	1 381 017	217 661 309
juil-06	Levées d'options	7 017	54 741 725	4 €	28 068	218 966 900	195 215	217 856 523
oct-06	Levées d'options	20 026	54 761 751	4 €	80 104	219 047 004	475 618	218 332 141
nov-06	Levées d'options	17 743	54 779 494	4 €	70 972	219 117 976	606 677	218 938 818
déc-06	Levées d'options	727 667	55 507 161	4 €	2 910 668	222 028 644	22 296 538	241 235 356
Situation au 31 décembre 2006			55 507 161	4 €		222 028 644		241 235 356
janv-07	Levées d'options	3 000	55 510 161	4 €	12 000	222 040 644	61 770	241 297 126
févr-07	Levées d'options	1 380	55 511 541	4 €	5 520	222 046 164	49 652	241 346 778
mars-07	Levées d'options	652	55 512 193	4 €	2 608	222 048 772	21 581	241 368 359
avr-07	Levées d'options	15 257	55 527 450	4 €	61 028	222 109 800	536 687	241 905 046
mai-07	Levées d'options	24 510	55 551 960	4 €	98 040	222 207 840	796 070	242 701 116
mai-07	Annulation d'actions suivant décision du Directoire du 29.05.2007	-5 257 773	50 294 187	4 €	-21 031 092	201 176 748		242 701 116
juin-07	Emission d'actions réservées aux salariés	18 800	50 312 987	4 €	75 200	201 251 948	1 930 948	244 632 064
juil-07	Levées d'options	1 360	50 314 347	4 €	5 440	201 257 388	36 965	244 669 029
août-07	Emission d'actions gratuites	40	50 314 387	4 €	160	201 257 548		244 669 029
sept-07	Levées d'options	1 009	50 315 396	4 €	4 036	201 261 584	22 158	244 691 187
oct-07	Levées d'options	2 834	50 318 230	4 €	11 336	201 272 920	103 829	244 795 016
nov-07	Levées d'options	170	50 318 400	4 €	680	201 273 600	3 500	244 798 516
Situation au 31 décembre 2007			50 318 400	4 €		201 273 600		244 798 516
avr-08	Levées d'options	14 416	50 332 816	4 €	57 664	201 331 264	490 267	245 288 783
mai-08	Levées d'options	5 513	50 338 329	4 €	22 052	201 353 316	202 401	245 491 184
juin-08	Emission d'actions réservées aux salariés	28 271	50 366 600	4 €	113 084	201 466 400	1 413 550	246 904 734
Situation au 31 décembre 2008			50 366 600	4 €		201 466 400		246 904 734
juil-09	Emission d'actions gratuites	920	50 367 520	4 €	3 680	201 470 080		246 904 734
juil-09	Emission d'actions réservées aux salariés	68 655	50 436 175	4 €	274 620	201 744 700	938 514	247 843 248
Situation au 31 décembre 2009			50 436 175	4 €		201 744 700		247 843 248

1.2 NANTISSEMENT D' ACTIONS DE L'EMETTEUR INSCRITES AU NOMINATIF PUR

À la connaissance de la Société, au 31 décembre 2009, 434 810 actions Wendel inscrites au nominatif pur font l'objet d'un nantissement.

2. AUTORISATIONS FINANCIÈRES

2.1 AUTORISATIONS EXISTANTES

Au 31 décembre 2009, il existe les autorisations financières suivantes :

Nature de l'autorisation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée et expiration	Montant autorisé (mon- tant utilisé au 31.12.2009)	Plafond global
A. Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital				En capital : 1 000 M€
Valeurs mobilières donnant accès au capital social :				
• Avec droit préférentiel de souscription	05.06.2009 10 ^e résolution	26 mois 04.08.2011	En capital : 200 M€ (Néant)	
• Sans droit préférentiel de souscription	05.06.2009 11 ^e résolution	26 mois 04.08.2011	En capital : 100 M€ (Néant)	
• En cas de demande excédentaire	05.06.2009 12 ^e résolution	26 mois 04.08.2011	15 % de l'émission initiale (Néant)	
• En vue de rémunérer des apports en nature	05.06.2009 13 ^e résolution	26 mois 04.08.2011	10 % du capital social à la date d'attribution (Néant)	
Incorporation de réserves	05.06.2009 14 ^e résolution	26 mois 04.08.2011	1 000 M€ (Néant)	
B. Autorisation d'un programme de rachat d'actions et annulation d'actions				
• Rachat d'actions	05.06.2009 9 ^e résolution	18 mois 04.12.2010	10 % du capital social ou 402 932 800 € (39 318 851 €)	
• Annulation d'actions	05.06.2009 15 ^e résolution	26 mois 04.08.2011	10 % du capital par période de vingt-quatre mois	
C. Actionnariat salarié				
• Plan d'Épargne Groupe	05.06.2009 16 ^e résolution	26 mois 04.08.2011	300 000 € (274 620 €)	
• Stock-options	05.06.2009 17 ^e résolution	14 mois 04.08.2010	1 % du capital social à la date d'attribution soit 504 361 actions ^(*) (391 200 actions)	
• Attribution gratuite d'actions	05.06.2009 18 ^e résolution	14 mois 04.08.2010	0,2 % du capital social à la date d'attribution soit 100 872 actions ^(*) (6 900 actions)	

(*) sur la base du capital au 31 décembre 2009.

2.2 AUTORISATIONS FINANCIÈRES PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 JUIN 2010

Nature de l'autorisation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée et expiration	Montant autorisé
A. Autorisation d'un programme de rachat d'actions et annulation d'actions			
<ul style="list-style-type: none"> Rachat d'actions 	04.06.2010 11 ^{ème} résolution	18 mois 03.12.2011	10 % du capital 80 € par action (i.e. montant maximum global de 403 489 360 €)
B. Actionnariat salarié			
<ul style="list-style-type: none"> Plan d'Épargne Groupe 	04.06.2010 12 ^{ème} résolution	14 mois 03.08.2011	300 000 €
<ul style="list-style-type: none"> Options d'achat et/ou de souscription d'actions 	04.06.2010 13 ^{ème} résolution	14 mois 03.08.2011	0,7 % du capital
<ul style="list-style-type: none"> Attribution gratuite d'actions 	04.06.2010 14 ^{ème} résolution	14 mois 03.08.2011	0,3 % du capital

Les 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, et 14^{ème} résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale du 4 juin 2010 annuleront, à hauteur des montants non utilisés, et remplaceront les résolutions adoptées lors de l'Assemblée générale du 5 juin 2009 ayant le même objet.

2.3 PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Cadre juridique

L'Assemblée générale du 5 juin 2009 (9^e résolution) a autorisé un programme de rachat par la Société de ses propres actions dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du nombre des actions composant le capital au moment desdits rachats.

L'Assemblée générale du 5 juin 2009 (15^e résolution) a autorisé le Directoire après autorisation préalable du Conseil de surveillance à réduire le capital social de la Société dans la limite de 10 % par période de vingt-quatre mois par annulation des actions acquises dans le cadre des différents programmes de rachat autorisés par l'Assemblée générale.

Caractéristiques du programme de rachat

L'autorisation de rachat d'actions approuvée par l'Assemblée générale du 5 juin 2009 est valable pour une durée de 18 mois à compter de la date de cette Assemblée, soit jusqu'au 4 décembre 2010. En vertu de cette autorisation, le prix maximum est de 80 €.

Le Directoire est autorisé à racheter un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, ce qui représentait à la date d'octroi de l'autorisation 5 036 360 actions.

Les différents objectifs du programme de rachat conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers étaient les suivants :

- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autres) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, scission ou apport ; ou
- la livraison à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société ; ou

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; ou
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ; ou
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- l'attribution ou la cession d'actions au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment les articles L. 3321-1 et suivants et L. 3331-1 et suivants du Code du travail ; ou
- l'annulation en tout ou partie des actions ainsi rachetées.

Rachats d'actions réalisés par la Société dans le cadre du programme de rachat approuvé par l'Assemblée générale du 5 juin 2009

Rachats d'actions en couverture des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'actions gratuites :

Entre le 5 juin 2009 et le 31 décembre 2009, Wendel a acquis directement 460 604 actions propres affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'actions gratuites. Ces achats ont été réalisés pour une valeur globale de 18 814 637 € et une valeur unitaire moyenne de 40,85 €.

Rachats et cessions d'actions dans le cadre du contrat de liquidité :

Le 7 octobre 2005, Wendel a conclu avec Oddo Corporate Finance un contrat de liquidité en vue de l'animation du marché en mettant à la disposition de l'animateur 5 000 000 € et 80 000 titres.

Entre le 5 juin 2009 et le 31 décembre 2009, Oddo Corporate Finance a acheté pour le compte de Wendel dans le cadre de ce contrat de liquidité 603 327 actions propres pour une valeur globale de 20 504 213 € et une valeur unitaire moyenne de 33,99 €.

Entre le 5 juin 2009 et le 31 décembre 2009, Oddo Corporate Finance a cédé dans le cadre du contrat de liquidité 642 327 actions propres pour une valeur globale de 22 101 516 € et une valeur unitaire moyenne de 34,41 €.

La Société n'a pas procédé à des rachats ou des cessions d'actions au titre des autres finalités autorisées par le programme.

Wendel n'a pas eu recours à des produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Annulation d'actions par Wendel

Sur les vingt-quatre mois précédant le 31 décembre 2009, Wendel n'a pas annulé d'actions.

Situation au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, Wendel détenait 571 005 actions propres, soit 1,13 % du capital social, dont 471 005 affectées à la couverture des plans d'options d'achat et des plans d'attribution d'actions gratuites et 100 000 affectées au contrat de liquidité. Elles étaient classées en « Valeurs mobilières de placement ». Ces actions sont, conformément à la loi, privées de dividende et de droit de vote.

À cette date, à la connaissance de la Société, aucune de ses filiales ne détenait d'actions Wendel.

Description du programme de rachat soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 4 juin 2010

Il est demandé à l'Assemblée générale du 4 juin 2010 dans la 11ème résolution d'approuver la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du règlement européen n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003.

Dans le cadre du programme, les actions pourront être rachetées en vue de les affecter à l'une des finalités suivantes:

- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autres) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- la livraison à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ; ou
- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; ou
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ; ou
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- l'attribution ou la cession d'actions au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment les articles L. 3321-1 et suivants et L. 3331-1 et suivants du Code du travail ; ou
- l'annulation en tout ou partie des actions ainsi rachetées.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société en informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

L'autorisation qui serait conférée au Directoire porte sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, ce qui représente au 31 décembre 2009, 5 043 617 actions, soit, sur la base du prix maximal de rachat de 80 € par action, un investissement théorique maximal de 403 489 360 €.

Conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce, la Société s'engage à rester dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % du capital. Il convient de préciser qu'au 31 décembre 2009, le nombre d'actions propres détenues par Wendel est de 571 005. Sur cette base, la Société serait en mesure de racheter 4 472 612 actions compte tenu des actions déjà auto-détenues, soit 8,87% du capital représentant un montant total maximum de 357 808 960 € sur la base du prix unitaire d'achat maximal de 80 €. La Société se réserve la possibilité d'utiliser l'intégralité du programme autorisé.

L'autorisation de rachat serait valable pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale du 4 juin 2010, soit jusqu'au 3 décembre 2011.

Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses propres titres du 5 juin 2009 au 31 décembre 2009 ⁽¹⁾

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 décembre 2009					
	Achats	Ventes / transferts	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
Nombre de titres	1 063 931	642 327	Call achetés	Put vendus	Achats à terme	Call vendus	Put achetés	Ventes à terme
Échéance maximale moyenne			NA	NA	NA	NA	NA	NA
Cours moyen de la transaction	36,96 €	34,41 €						
Prix d'exercice moyen	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Montants	39 318 851 €	22 101 516 €						

⁽¹⁾ La période concernée débute à la date de l'Assemblée ayant autorisé l'actuel programme de rachat et se termine au 31 décembre 2009

2.4 PLAN ÉPARGNE GROUPE

L'Assemblée générale du 5 juin 2009 a approuvé le principe du Plan d'Épargne Groupe et autorisé le Directoire avec approbation préalable du Conseil de surveillance à procéder, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 4 août 2011, à des émissions d'actions réservées aux salariés et mandataires sociaux du Groupe pour un montant nominal maximum de 300 000 €.

Au 31 décembre 2009, après réalisation en juillet 2009 d'une augmentation de capital d'un montant nominal total de 274 620 €, le montant restant disponible au titre de cette autorisation était de 25 380 € de nominal.

2.5 OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS

Attribution d'Options de souscription et/ou d'achat d'actions au titre de l'exercice 2009

En vertu de l'autorisation de l'Assemblée générale du 4 juin 2007, le Directoire a décidé l'attribution à certains cadres d'options donnant droit à la souscription de 271 000 actions lors de sa réunion du 2 avril 2009.

En vertu de l'autorisation de l'Assemblée générale du 5 juin 2009, le Directoire a décidé l'attribution à la majorité des cadres et aux mandataires sociaux d'options donnant droit à l'acquisition de 391 200 actions lors de sa réunion du 16 juillet 2009, et d'options donnant droit à l'acquisition de 7 000 actions lors de la réunion du 8 février 2010.

Pour les plans attribués en vertu de l'Assemblée générale du 4 juin 2007, les stock-options sont soumises à :

- un « vesting » progressif sur cinq ans, par tranche annuelle de 20% du montant total attribué, la première tranche n'étant acquise qu'au bout de un an ;
- une condition de performance : le montant finalement exerçable est fonction de l'évolution de l'ANR par action (dividende réinvesti) à l'issue des cinq ans ; le montant alloué est intégralement conservé si l'augmentation de l'ANR est supérieure ou égale à 120% (soit 2,2 x l'ANR de référence), divisé par 4 si la progression est inférieure à 30% et réduit linéairement entre ces bornes.

Pour les plans attribués en vertu de l'Assemblée générale du 5 juin 2009, les stock-options attribuées sont soumises à :

- pour les salariés, un « vesting » progressif sur trois ans, par tranche annuelle d'un tiers du montant total attribué, la première tranche n'étant acquise qu'au bout de un an ;
- pour les membres du Directoire, (i) une condition de performance liée à une progression de l'ANR de 20% par an sur 3 ans et (ii) un « vesting » progressif sur trois ans, par tranche annuelle d'un tiers du montant total attribué, la première tranche n'étant acquise qu'au bout de un an (sous réserve de la réalisation de la condition de performance), (Cf page 35).

Au total, 31 salariés de la Société ont bénéficié de stock-options dans le cadre des plans décrits ci-dessus au cours de l'exercice 2009.

Tableau récapitulatif des plans de stock-options en vigueur au 31 décembre 2009

	CIE GALE D'INDUSTRIE ET DE PARTICIPATIONS					PLANS WENDEL Investissement					PLANS WENDEL					TOTAL
	PLAN n° 4		PLAN n° 5		PLAN n° 1	PLAN n° 2		PLAN n° 3		PLAN n° 1		PLAN n° 2		TOTAL		
	Date	Options	Date	Options		Date	Options	Date	Options	Date	Options	Date	Options			
Date de l'Assemblée Générale	02-juin-99		30-mai-00		13-juin-02		27-mai-03		10-juin-04		04-juin-07		05-juin-09			
Nombre total d'options autorisées	393 022	313 111	313 111	313 111	562 410	562 821	562 023	562 023	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	504 361 ⁽¹⁾			
Options non attribuées : plans échoués	0	0	0	0	278 900	239 000	26 200	26 200	-	-	900	-	-			
Options à attribuer : plans en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Nombre total d'options attribuées	393 022	313 111	313 111	313 111	283 510	323 821	323 821	537 823	1 999 100	1 999 100	1 999 100	1 999 100	113 161 ⁽¹⁾			
Date du Conseil d'administration ou du Directoire	02/06/1999	30/05/2000	20/07/2000	19/07/2001	17/07/2002	16/07/2003	16/07/2003	09/07/2004	06/07/2005	04/07/2006	04/06/2007	02/04/2009	16/07/2009			
Plans	CGIP 4-1	CGIP 4-2	CGIP 5-1	CGIP 5-2	WI 1-1	WI 2-1	WI 2-1	WI 3-1	WI 3-2	WI 3-3	WI 1-1	WI 1-3	WI 2-1			
Date de départ de l'exercice des options	02/06/2002	30/05/2003	20/07/2000	19/07/2002	17/07/2003	16/07/2004	16/07/2004	09/07/2005	06/07/2006	04/07/2007	04/06/2012	02/04/2014	16/07/2010			
Date d'expiration des options	01/06/2009	29/05/2010	19/07/2010	18/07/2011	16/07/2012	15/07/2013	15/07/2013	08/07/2014	05/07/2015	03/07/2016	04/06/2017	02/04/2019	16/07/2019			
Prix de souscription ou d'achat par action	37,10 €	44,23 €	44,23 €	33,35 €	24,59 €	25,96 €	25,96 €	39,98 €	65,28 €	90,14 €	132,96 €	18,96 €	22,58 €			
Décoque	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%			
Options attribuées	179 997	213 025	5 919	224 549	283 510	323 821	323 821	428 223	49 000	60 600	837 500	271 000	391 200			
dont :																
Options de souscription	179 997	213 025	5 919	224 549	283 510	323 821	323 821	428 223	49 000	60 600	837 500	271 000	391 200			
Options d'achat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 31/12/2009	168 559	188 742	5 919	214 148	261 249	306 661	306 661	360 206	0	100	0	0	0			
Options de souscription ou d'achat annulées ou caduques	11 438	0	0	0	0	5 047	5 047	5 151	5 000	8 300	315 200	58 000	0			
Nombre d'options restant à souscrire ou à acheter au 31/12/2009	0	24 283	0	10 401	22 261	12 113	12 113	62 866	44 000	52 200	522 300	213 000	391 200			
Solde des options restant à exercer par les mandataires sociaux :																
M. Seillière											90 000					
M. Lemoine											150 000		120 000			
M. Gaugier								20 190			70 000 ⁽²⁾		80 000			
M. Lafonta													70 000			

(1) Sur la base du capital au 31/12/2009 (la 17ème résolution de l'AG du 5 juin 2009 ayant autorisé l'attribution d'options d'achat dans la limite d'1% du capital au jour de l'attribution des options)

(2) Après application de la condition de présence relative au départ de M. Lafonta

2.6 ACTIONS GRATUITES

Attribution d'actions gratuites au titre de l'exercice 2009

En vertu de l'autorisation de l'Assemblée générale du 5 juin 2009, le Directoire a décidé l'attribution gratuite de 7 200 actions lors de la réunion du 16 juillet 2009 et de 83 450 actions lors de la réunion du 12 janvier 2010. Au total, 34 salariés du Groupe ont bénéficié de l'attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice 2009.

Tableau récapitulatif des plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur au 31 décembre 2009

	PLAN WENDEL		PLAN WENDEL	TOTAL
	n°1		n°2	
Date de l'Assemblée Générale	04/06/2007		05/06/2009	
Nombre total d'actions autorisé en % du capital	0,50%		0,20%*	
Attributions réalisées en % du capital	0,006%		0,014%	
Date du Directoire	04/06/2007	09/06/2008	16/07/2009	
Plans	Plan 1-1	Plan 1-2	Plan 2-1	
Date d'acquisition définitive	04/06/2009	09/06/2010	17/07/2011	
Date de cessibilité	04/06/2011	09/06/2012	18/07/2013	
Nombre d'actions gratuites attribuées dont :	1 000	2 030	7 200	10 230
<i>Actions à émettre</i>	<i>1 000</i>	<i>2 030</i>	<i>-</i>	<i>3 030</i>
<i>Actions existantes</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>7 200</i>	<i>7 200</i>
Droits à attributions d'actions gratuites annulés ou caduques	40	210	300	550
Nombre d'actions gratuites acquises	960	0	0	960
Valeur de l'action à la date d'acquisition définitive	29,90 €	-	-	
Nombre d'actions gratuites attribuées et restant à acquérir	0	1 820	6 900	8 720
Nombre d'actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux:				
M. Seillière	0	0	0	0
M. Lemoine	0	0	0	0
M. Gautier	0	0	0	0
Nombre d'actions gratuites attribuées aux dix premiers bénéficiaires non mandataires sociaux:				
Valeur par action au jour d'attribution	400	700	4 400	
	138,25	63,77	20,63	

* soit 100 872 actions sur la base du capital au 31/12/2009

3. ACTIONNARIAT

3.1 RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2009, le capital social émis était composé de 50 436 175 actions auxquelles étaient attachés 74 522 145 droits de vote. Le droit de vote double est attribué aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire, quelle que soit sa nationalité. À cette date, il existait 24 656 975 actions ayant le droit de vote double.

À la connaissance de la Société, les principaux actionnaires au 31 décembre 2009 étaient les suivants :

	% du capital	% des droits de vote
Wendel-Participations ⁽¹⁾ et affilié ⁽²⁾	34,7%	46,4%
First Eagle ⁽³⁾	6,1%	5,7%
Auto-détention	1,1%	0%
Salariés, anciens salariés et dirigeants ⁽⁴⁾	3,2%	2,9%
Autres actionnaires	54,9%	44,9%

(1) Anciennement SLPS

(2) Conformément à l'article L. 233-10 du Code de commerce, les chiffres incluent Wendel-Participations et son Président.

(3) Anciennement Arnhold & Bleichroeder

(4) Incluant les membres du Directoire et le Président du Conseil de surveillance.

À la connaissance de la Société :

- aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital ;
- les membres du Conseil de surveillance et le Directoire détiennent ou représentent 2,8% du capital et 3,8% des droits de vote, étant précisé que leurs membres sont tous des personnes physiques.

Il n'existe pas de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société, obligations convertibles, échangeables et/ou remboursables en titres - donnant ou pouvant donner accès au capital à l'exception des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites à émettre.

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital tels que, notamment, des parts de fondateur ou certificats de droits de vote.

Au 31 décembre 2009, la dilution maximale potentielle correspondant à l'exercice de toutes les options de souscription d'actions et à l'attribution définitive de toutes les actions gratuites à émettre est de 3,8% du capital.

3.2 MODIFICATIONS SIGNIFICATIVES INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	Situation au 31/12/2007		Situation au 31/12/2008		Situation au 31/12/2009	
	% de capital	% des droits de vote	% de capital	% des droits de vote	% de capital	% des droits de vote
Wendel-Participations ⁽¹⁾ et affilié ⁽²⁾	35,9	46,5	34,8	45,8	34,7	46,4
First Eagle ⁽³⁾	6	7,1	7,3	6,7	6,1	5,7
Lone Pine	–	–	4,1	2,8	–	–
Auto-détention au nominatif	0,1	–	0,1	–	0,9	–
Plan d'Épargne Groupe	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5	0,6
Public (Actionnaires institutionnels et actionnaires particuliers)	57,5	45,9	53,2	44,1	57,8	47,3

(1) Anciennement SLPS

(2) Conformément à l'article L. 233-10 du Code de commerce, les chiffres incluent Wendel-Participations et son Président.

(3) Anciennement Arnhold & Bleichroeder

Par ailleurs, comme chaque année, une étude a été réalisée en janvier 2010 permettant d'identifier les actionnaires de Wendel au 31 décembre 2009; à cette date, la répartition de l'actionariat de Wendel était la suivante :

	% du capital
Wendel-Participations ⁽¹⁾ et affilié ⁽²⁾	34,7%
Actionnaires particuliers	26,5%
Investisseurs institutionnels hors France	21,5%
Investisseurs institutionnels France	9,5%
Auto-détention	1,1%
Salariés, anciens salariés et dirigeants ⁽³⁾	3,2%
Autres	3,5%

(1) Anciennement SLPS.

(2) Conformément à l'article L. 233-10 du Code de commerce, les chiffres incluent Wendel-Participations et son Président.

(3) Incluant les membres du Directoire et le Président du Conseil de surveillance.

Sur un an, l'évolution la plus notable est le doublement de la part des investisseurs institutionnels Français (9,5%, contre 4,7% au 31 décembre 2008) au détriment des institutionnels étrangers (21,5%, contre 29,5% au 31 décembre 2008). Le nombre d'actionnaires particuliers est en légère baisse, passant à 48 100 contre 53 400 l'année précédente, mais leur part dans le capital est en légère hausse (26,6 %, contre 25,5%). Le nombre d'actionnaires particuliers a augmenté de près de 40% depuis 2002, date de la fusion Marine-Wendel/CGIP.

Le 30 mars 2009 et le 13 avril 2009, Lone Pine a déclaré avoir franchi à la baisse les seuils statutaires de 4 % du capital et de 2% des droits de vote. Enfin, le 16 avril 2009, il a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 2 % du capital et détenir 1,91 % du capital et 1,31 % des droits de vote.

3.3 PERSONNES MORALES OU PHYSIQUES POUVANT EXERCER UN CONTRÔLE

Wendel-Participations (anciennement SLPS)

Présentation

Wendel-Participations est une société holding qui détient des titres Wendel. L'actionnariat de Wendel-Participations est composé d'environ 950 personnes physiques et morales appartenant à famille Wendel.

La société a pour objet :

- le placement et la gestion des fonds lui appartenant et la prise de participations ;
- la propriété (par suite d'achat, de souscription à l'émission, d'échange ou de toute autre manière) et la gestion de tous titres cotés ou non cotés et droits mobiliers et immobiliers français ou étrangers, la réalisation de tous emplois de capitaux à court, moyen et long terme ;
- la participation à tous syndicats de garantie, de placement ou autres ;
- la constitution de toutes sociétés ;
- la préservation des intérêts patrimoniaux et extrapatrimoniaux de la famille Wendel ;
- et, généralement, en France, dans les départements et territoires d'outre-mer et dans tous autres pays, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant, en tout ou partie, directement ou indirectement à l'objet précité.

Structure de contrôle de Wendel

Au 31 décembre 2009, Wendel-Participations est l'actionnaire de contrôle de Wendel avec 34,3% du capital et 45,9% des droits de vote.

Les mesures suivantes permettent de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive :

- Dissociation des fonctions de direction et de surveillance avec une structure duale à Directoire et Conseil de surveillance ;
- Présence d'au moins un tiers de membres indépendants au sein du Conseil de surveillance ;
- Présence de membres indépendants au sein des Comités spécialisés mis en place au sein du Conseil de surveillance.

Liens économiques et financiers avec Wendel

- Il n'y a pas d'autres liens économiques et financiers significatifs entre Wendel-Participations et Wendel que ceux liés à la détention des titres (dividendes) et les conventions suivantes :
 - un protocole d'accord sur l'utilisation du nom patronymique « Wendel » ainsi qu'une convention de licence sur la marque « WENDEL Investissement » qui sont mentionnés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
 - des conventions d'assistance technique et de location de locaux avec Wendel-Participations lesquelles sont mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

3.4 ENGAGEMENTS RELATIFS AU CAPITAL DE WENDEL

Dans le cadre de la loi du 1er août 2003, la Société a été informée de la conclusion entre les sociétés Wendel-Participations et SPIM et certains actionnaires individuels des engagements de conservation suivants :

- des engagements de conservation d'une durée de six ans conclus en application de l'article 885 L bis du Code général des impôts en date du 23 décembre 2003, du 17 décembre 2004, du 21 décembre 2005, du 19 décembre 2006, du 14 décembre 2007 et du 19 décembre 2008 portant sur respectivement 24,95 %, 26,21 %, 36,67 %, 34,49 %, 36,49 % et 38,06 % du capital à ces différentes dates ;

- des engagements de conservation d'une durée de deux ans conclus en application de l'article 787 B du Code général des impôts en date du 14 décembre 2007, du 19 décembre 2008 et 15 décembre 2009 portant sur respectivement 36,16 %, 36,84 % et 36,84% du capital à ces différentes dates.

Outre l'engagement de conserver les titres pour une certaine durée, ces engagements prévoient également un droit de préemption au profit des sociétés Wendel-Participations et SPIM portant sur un total d'environ 12% du capital. Ces engagements ne constituent pas une action de concert.

En application des dispositions des articles 885 I bis et 787 B, du Code général des impôts et L. 233-11 du Code de commerce, ces engagements ont été portés à la connaissance de l'Autorité des marchés financiers.

À l'exception desdits engagements de conservation, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord, pacte ou autre contrat entre ses actionnaires relatif à leur participation dans Wendel.

3.5 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, à la connaissance de la Société, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont décrits dans les sections suivantes du présent document de référence :

- « Gestion du risque de liquidité » dans l'Annexe aux comptes consolidés concernant les emprunts obligataires et certains contrats de financement contenant des clauses de changement de contrôle ;
- « Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées » dans la partie « Assemblée générale » : les conventions autorisent la Société à utiliser le nom patronymique « Wendel » et contenant une clause de résiliation dans le cas où la participation de Wendel-Participations dans la Société aura été inférieure à 33,34 % du capital pendant cent vingt jours consécutifs ;
- « Engagements relatifs au capital de Wendel », paragraphe 3.4 ci-dessus concernant les engagements de conservation pris par certains actionnaires et contenant une clause de droit de préemption au profit de Wendel-Participations ou de SPIM.

3.6 TABLEAU DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS

N° et date de dépôt à l'AMF	Déclarants	Instruments financiers	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix Unitaire (en euros)	Montant Brut de l'opération (en euros)	Lieu de l'opération	N° déclaration AMF
2009-14 28.12.2009	BJPG Participations Personne morale liée à Bernard Gautier	Actions	Acquisition	17.12.2009	42,43	284 429	Euronext Paris	209D7255
2009-13 28.12.2009	BJPG Participations Personne morale liée à Bernard Gautier	Actions	Acquisition	16.12.2009	42,43	338 174	Euronext Paris	209D7254
2009-12 28.12.2009	BJPG Participations Personne morale liée à Bernard Gautier	Actions	Acquisition	15.12.2009	41,48	94 991	Euronext Paris	209D7253
2009-11 28.12.2009	BJPG Participations Personne morale liée à Bernard Gautier	Actions	Acquisition	14.12.2009	41,47	126 003	Euronext Paris	209D7252
2009-10 28.12.2009	BJPG Participations Personne morale liée à Bernard Gautier	Actions	Acquisition	10.12.2009	41,16	411 651	Euronext Paris	209D7251
2009-09 28.12.2009	BJPG Participations Personne morale liée à Bernard Gautier	Actions	Acquisition	08.12.2009	41,86	232 078	Euronext Paris	209D7250
2009-08 28.12.2009	BJPG Participations Personne morale liée à Bernard Gautier	Actions	Acquisition	07.12.2009	41,83	1 023 197	Euronext Paris	209D7249
2009-07 02.10.2009	Nicolas Celier	Actions	Cession	30.09.2009	42,58	85 160	Euronext Paris	209D5456
2009-06 03.09.2009	Frédéric Lemoine*	Actions	Souscription	26.08.2009	18,07	102 456	Euronext Paris	209D4909
2009-05 03.09.2009	Bernard Gautier*	Actions	Souscription	26.08.2009	18,07	54 210	Euronext Paris	209D4910

2009-04 15.07.2009	François de Wendel	Actions	Acquisition	13.07.2009	23,25	34 887	Euronext Paris	209D4175
2009-03 15.07.2009	Personne physique liée à François de Wendel	Actions	Acquisition	29.06.2009	23,28	50 067	Euronext Paris	209D4174
2009-02 09.03.2009	Compagnie de l'Audon Personne morale liée à Jean-Bernard Lafonta	Actions	Prêt de titres	26.02.2009	20,50	1 025 000	Euronext Paris	209D1455
2009-01 12.01.2009	Compagnie de l'Audon Personne morale liée à Jean-Bernard Lafonta	Actions	Prêt de titres	06.01.2009	37,60	1 504 000	Euronext Paris	209D0245

- Souscriptions autorisées par le Conseil de surveillance dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe avec décote de 20% et 4 936,4 € d'abondement de l'entreprise. La date de souscription effective est le 30 juillet 2009 pour Frédéric Lemoine et le 24 juillet 2009 pour Bernard Gautier. La date de réalisation de l'augmentation de capital est le 26 août 2009.

4. MARCHE DE L'ACTION WENDEL ET DIVIDENDES

4.1 MARCHÉ DE L'ACTION

Mois	Ouverture	Plus haut	Plus bas	Clôture	Cours Moyen Pondéré	Titres échangés
janvier 2007	112,40	115,30	109,00	114,80	114,55	2 447 890
février 2007	115,50	122,99	110,55	113,67	112,71	1 834 789
mars 2007	114,17	129,20	108,75	126,86	126,30	2 322 779
avril 2007	126,79	129,93	124,73	126,40	126,58	1 917 090
mai 2007	126,30	136,90	126,10	134,50	134,34	2 097 660
juin 2007	134,50	138,90	125,10	135,15	133,82	2 093 065
juillet 2007	134,90	145,25	127,75	132,48	131,52	2 170 152
août 2007	130,93	131,68	112,20	124,15	124,05	2 915 576
septembre 2007	125,01	126,90	116,60	119,30	118,91	2 921 978
octobre 2007	119,74	129,49	116,11	118,55	118,10	4 078 158
novembre 2007	118,66	119,38	88,56	107,13	107,70	5 378 653
décembre 2007	107,57	109,25	96,00	98,94	98,99	3 437 802
janvier 2008	98,99	99,49	60,62	66,93	66,30	7 777 026
février 2008	68,00	78,98	67,50	75,02	74,90	4 127 804
mars 2008	73,00	80,77	70,51	79,52	79,15	3 640 601
avril 2008	79,46	90,00	79,46	88,63	88,56	4 838 653
mai 2008	89,58	93,90	87,16	91,46	91,34	3 685 940
juin 2008	91,40	92,70	62,80	64,60	64,21	5 668 903
juillet 2008	64,70	73,00	54,50	71,61	71,72	5 945 403
août 2008	71,16	80,40	70,50	75,46	75,27	3 373 241
septembre 2008	74,30	76,10	53,57	55,60	55,29	6 783 930
octobre 2008	57,00	65,00	26,50	37,04	35,84	7 197 435
novembre 2008	38,84	44,67	29,84	35,80	35,17	3 714 153
décembre 2008	35,56	38,00	30,75	35,40	35,52	2 310 310
janvier 2009	36,78	39,18	29,51	30,50	30,94	2 187 157
février 2009	30,25	34,46	19,55	19,96	20,25	4 223 828
mars 2009	19,51	22,18	14,88	19,90	19,88	7 864 800
avril 2009	19,90	28,74	19,28	28,05	28,25	9 491 726
mai 2009	28,80	36,29	27,48	29,88	29,72	8 739 279
juin 2009	30,40	32,49	20,67	23,00	23,24	8 083 751
juillet 2009	23,03	28,46	21,73	27,99	28,03	5 995 285
août 2009	27,95	37,68	27,75	32,93	33,30	4 707 656
septembre 2009	34,11	43,50	30,86	43,17	42,95	5 330 685
octobre 2009	43,46	47,85	35,05	37,90	39,43	8 031 098
novembre 2009	37,75	42,49	36,51	38,92	39,31	4 257 990
décembre 2009	39,40	43,37	39,40	42,80	42,97	2 765 668
janvier 2010	42,70	46,72	38,32	39,59	39,31	3 259 155
février 2010	39,21	41,30	36,77	41,14	40,44	2 906 097

Source : Reuters

4.2 DIVIDENDES

Le tableau ci-dessous présente la série ajustée des dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices.

Exercices	Dividende €	Dividende complémentaire €	Montant de dividendes distribués (en millions €)
2005	1,4	0,6	98,9
2006	1,7	0,3	100,4
2007	2	–	100,53
2008	1	–	50,37
2009*	1		

* Montant proposé à l'Assemblée générale du 4 juin 2010.

C-INFORMATIONS FINANCIÈRES COMPLÉMENTAIRES

1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les chiffres clés figurant aux pages 13 et 14 ainsi que les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondant aux pages 119 à 210 du document de référence de l'exercice 2008 déposé à l'AMF en date du 11 mai 2009 sous le numéro D.09-400 ;

- les chiffres clés figurant aux pages 10 et 11 ainsi que les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondant aux pages 76 à 157 du document de référence de l'exercice 2007 déposé à l'AMF en date du 30 avril 2008 sous le numéro D.08-356.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour les investisseurs, soit couvertes par un autre endroit de ce document de référence.

Communiqués de la société au cours de l'exercice 2009

20 février 2009 :

Chiffre d'affaires consolidé 2008 en hausse de 14,9% à 5 412 M€

Croissance organique soutenue sur l'année : +7,6%(1)

Croissance solide du chiffre d'affaires consolidé au 4ème trimestre 2008 : +9,4% à 1 368 M€

23 février 2009 :

Le groupe Wendel participera à l'augmentation de capital de Saint-Gobain

04 mars 2009

Wendel lance la cession d'un bloc minoritaire de sa filiale Bureau Veritas

04 mars 2009

Wendel souscrita à l'augmentation de capital de Saint-Gobain à hauteur de 8,3 millions d'actions

04 mars 2009

Cession de bons de souscription d'actions Saint-Gobain

05 mars 2009

Wendel place avec succès un bloc de 10% du capital de Bureau Veritas

26 mars 2009

Des résultats 2008 solides et en progression / Départ de Jean-Bernard Lafonta

26 mars 2009

Frédéric Lemoine désigné à la Présidence du Directoire de Wendel

07 avril 2009

Frédéric Lemoine est nommé Président du directoire de Wendel

29 Avril 2009

Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 5 juin 2009

06 mai 2009

Oranje-Nassau Groep filiale du groupe Wendel, va céder ses activités pétrolières et gazières

06 mai 2009

Maintien du chiffre d'affaires consolidé au 1er trimestre 2009 à 1 184 M€, dans un environnement économique très dégradé

19 mai 2009

Oranje-Nassau Groep filiale du groupe Wendel, a cédé ses activités pétrolières et gazières

05 et 08 juin 2009

Assemblée générale mixte de Wendel : Dividende : 1 euro par action

25 juin 2009

Succès de la restructuration de la dette de Materis

29 juillet 2009

Maintien du chiffre d'affaires consolidé au 1er semestre 2009 à 2 458 M€, en dépit d'un environnement économique très dégradé

31 août 2009

Résultats du premier semestre 2009 affectés par le ralentissement économique et des pertes comptables non récurrentes

21 septembre 2009

Wendel annonce le lancement d'une offre d'échange à Luxembourg visant ses obligations 5% à échéance 2011. Cette opération s'inscrit dans le programme de flexibilisation de la structure financière du Groupe.

28 septembre 2009

Réussite de l'opération obligataire

05 novembre 2009

Bonne résistance du chiffre d'affaires de Wendel sur 9 mois, avec une baisse contenue à -2,8%

23 novembre 2009

Cession partielle de leurs actions de Legrand par ses actionnaires de référence

24 novembre 2009

KKR et Wendel : réussite du placement accéléré d'un bloc de 11% de titres Legrand

03 décembre 2009

Journée des investisseurs

- Actif Net Réévalué à 52,2 € au 30 novembre 2009, en croissance de 40,3% depuis le 26 août 2009

2. ACTIF NET RÉÉVALUÉ

Actif Net Réévalué au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)

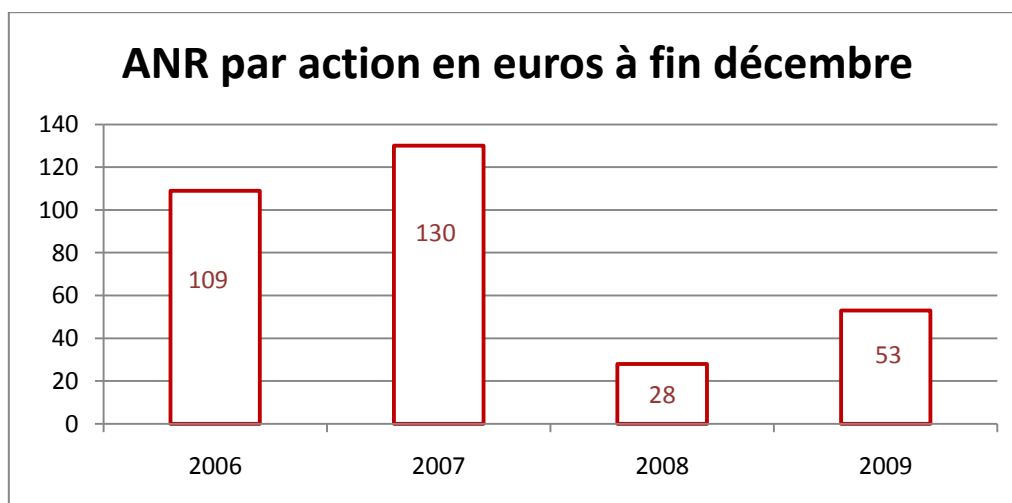
Participations cotées par société	<u>Nombre de titres</u>	<u>Cours(1)</u>	7 020
• Saint-Gobain	89,8 millions	37,91€	3 405
• Bureau Veritas	56,3 millions	35,21€	1 982
• Legrand	65,6 millions	19,48€	1 277
• Stallergenes	6,1 millions	58,60€	356
Participations non cotées (Deutsch, Materis, Stahl et VGG / AVR)			285
Autres actifs et passifs de Wendel et holdings (2)			13
Trésorerie (3)			2 179
Actif Brut Réévalué			9 496
Dette obligataire Wendel			(2 703)
Dette bancaire liée au financement Saint-Gobain			(4 564)
Valeur nette des protections liées au financement Saint-Gobain (4)			440
Actif Net Réévalué			2 669
Nombre d'actions			50 436 175
Actif Net Réévalué par action			52,9€
Moyenne des 20 derniers cours de bourse de Wendel			42,08€
Prime (Décote) sur l'ANR			(20,5)%

(1) Moyenne des 20 derniers cours de clôture de bourse calculée au 31 décembre 2009

(2) Dont 571 005 actions propres Wendel au 31 décembre 2009

(3) Trésorerie Wendel et holdings d'acquisition Saint-Gobain (y compris 15 M€ de placements financiers liquides), dont 1,5 Md€ disponible après nantissements au 31 décembre 2009

(4) Les protections (achats et ventes de puts) couvrent près de 25% des titres détenus au 31 décembre 2009.



Méthodologie de l'élaboration et de la publication de l'ANR

Dans un souci de transparence et de lisibilité accrue pour ses actionnaires, Wendel a décidé en 2009, d'améliorer la présentation, le contrôle et la publication de son actif net réévalué.

2.1 DATES DE PUBLICATIONS DE L'ANR ET CONTRÔLES LIÉS À LA PUBLICATION

Désormais, le calendrier annuel des dates de publication de l'ANR est rendu public par anticipation sur le site Internet de Wendel à l'adresse <http://www.wendelgroup.com>

A chaque publication de l'ANR, les vérifications et validations suivantes sont effectuées :

- Vérification de la conformité de la méthodologie de calcul de l'ANR avec la méthodologie publiée et vérification de la concordance avec les données comptables par les commissaires aux comptes ;
- Revue de l'ANR par le comité d'audit, qui compare la valorisation des participations non cotées déterminée par Wendel à une évaluation indépendante de ces participations.

2.2 PRÉSENTATION DE L'ANR

Format de la présentation (publication au niveau de détail affiché)	Commentaires
Date de valorisation des participations	
+ Participations cotées dont : <ul style="list-style-type: none"> > Saint-Gobain > Legrand > Bureau Veritas > Stallergenes 	Moyenne 20 jours du cours de clôture
+ Participations non-cotées	Valorisations sur la base de multiples de comparables boursiers calculés sur les 20 derniers cours de clôture
+ Autres actifs et passifs de Wendel et holdings	Dont actions Wendel auto détenues
PARTICIPATIONS	Valeur brute des participations
TRESORERIE TOTALE ET PLACEMENTS FINANCIERS (*)	Trésorerie disponible + trésorerie nantie de Wendel et des holdings
DETTE OBLIGATAIRE WENDEL	Nominal et intérêts courus
DETTE BANCAIRE LIEE AU FINANCEMENT SAINT-GOBAIN	Nominal et intérêts courus
VALEUR DES PUTS SAINT-GOBAIN	Valeur de marché nette des puts basée sur le cours retenu pour les titres Saint-Gobain
ANR	
NOMBRE D' ACTIONS WENDEL	
ANR / ACTION	

(*) : Montant de trésorerie disponible : [X] M€ après nantissement.

2.3 VALORISATION DES PARTICIPATIONS NON COTÉES

Les participations non cotées sont évaluées en multipliant

- La valeur des capitaux propres des participations par le
- Pourcentage de détention de Wendel à la date de valorisation

La valeur des Capitaux propres est déterminée par différence entre

- (+) La Valeur d'Entreprise des Participations et
- (-) L'endettement financier net des participations (dette financière brute au nominal – trésorerie)
- (-) Le montant estimé de la valeur revenant aux managers au titre du co-investissement à la date de valorisation

Lorsque la dette nette excède la Valeur d'Entreprise, la valeur des capitaux propres est limitée à zéro lorsque les dettes sont sans recours sur Wendel.

Le pourcentage de détention de Wendel est déterminé en fonction de la répartition initiale de l'investissement entre Wendel, les co-investisseurs et les Managers.

La Valeur d'Entreprise est obtenue en multipliant

- les Soldes Intermédiaires de Gestion des participations par
- les multiples de capitalisation boursière des sociétés comparables retenues, et si cela permet une valorisation plus pertinente par des multiples de transaction.

Les Soldes Intermédiaires de Gestion retenus pour le calcul sont :

- Maintainable EBITDA (excédent brut d'exploitation récurrent) calculé par Wendel
- Maintainable EBITA (résultat d'exploitation récurrent avant écriture d'allocation des écarts d'acquisition) calculé par Wendel

La valeur d'entreprise retenue correspond à la moyenne des valeurs déduites pour les EBITDA et EBITA de l'année en cours et de l'année précédent la valorisation. Les années de référence deviennent l'année en cours et l'année suivante une fois le budget de l'année suivante connu.

Les multiples de capitalisation boursière des comparables sont obtenus en divisant la Valeur d'Entreprise des comparables par les EBITA et EBITDA des années de référence

La valeur d'entreprise des comparables retenus est obtenue en additionnant

- (+) Capitalisation boursière (moyenne des 20 derniers cours de clôture de bourse)
- (+) Dette financière nette (dette financière brute au nominal – trésorerie)

Le choix des comparables boursiers est effectué en fonction :

- de données et études effectuées par des intervenants extérieurs,
- d'informations disponibles au sein des participations du Groupe et
- de travaux effectués par l'équipe d'investissement de Wendel.

L'échantillon est stable dans le temps. Celui-ci est ajusté uniquement lorsqu'un comparable n'est plus pertinent (ceci est alors sorti de l'échantillon) ou lorsqu'une société est nouvellement considérée comme faisant partie des comparables de la participation valorisée.

Les multiples non représentatifs sont exclus de l'échantillon (cas des périodes d'offre ou de tout autre élément exceptionnel affectant les Soldes Intermédiaires de Gestion ou le cours de bourse par exemple).

Les données, analyses, prévisions ou consensus retenus sont les données disponibles à chaque date de valorisation.

2.4 PARTICIPATIONS COTÉES ET TRÉSORERIE

Les **participations cotées** sont valorisées en retenant la moyenne des cours de clôture des vingt séances à la date de valorisation.

La **trésorerie de Wendel et des holdings** inclut :

- La trésorerie disponible à la date de valorisation (y compris les placements financiers liquides) ainsi que
- La trésorerie nantie

2.5 DETTES FINANCIÈRES

Les **dettes financières (dette obligataire Wendel ou dette bancaire liée au financement de l'investissement dans Saint-Gobain)** sont évaluées

- à leur valeur nominale
- majorée des intérêts courus.

La valeur retenue pour ces dettes étant égale à la valeur nominale, celle-ci est donc insensible à la variation des taux et de la qualité du crédit. En conséquence, la valeur de marché des **swaps de taux** n'est pas prise en compte, ceux-ci faisant partie intégrante des dettes.

2.6 PROTECTIONS (PUTS) SUR SAINT-GOBAIN

La **valeur des protections (puts)** sur Saint-Gobain est calculée à partir d'un modèle mathématique usuellement utilisé pour valoriser les options ; le cours retenu pour Saint-Gobain dans ce calcul est le même que celui retenu pour la valorisation des titres Saint-Gobain dans les participations cotées.

2.7 AUTRES ÉLÉMENTS DE L'ANR

Les **actifs circulants et les passifs** sont repris à leur valeur nette comptable ou à leur valeur de marché suivant leur nature (au nominal moins les dépréciations éventuelles pour les créances, valeur de marché pour les instruments dérivés hors swaps de taux et pour les immeubles).

Les **actions auto détenues** qui ont pour objet d'être cédées dans le cadre d'options d'achat d'actions sont valorisées au plus petit du prix d'exercice des options ou de la moyenne des vingt derniers cours de clôture de bourse. Si ces actions sont destinées à être annulées, l'ANR sera alors retenu comme base de valorisation. Les autres actions sont valorisées en retenant la moyenne des 20 derniers cours de bourse.

Le **nombre d'actions Wendel** est le nombre total d'actions composant le capital de Wendel à la date de valorisation.

Les **nouveaux investissements, filiales et participations non cotées**, sont valorisés à leur prix de revient pendant les douze premiers mois qui suivent leur acquisition. Après cette période, les sociétés sont évaluées conformément à ce qui est présenté précédemment.

L'ANR ne prend pas en considération de **primes de contrôle** ou de **décote d'illiquidité**. De plus, le calcul de l'ANR est effectué **avant prise en compte de la fiscalité latente**.

Certains points de la méthode décrite ci-dessus pourraient être modifiés si une telle modification permettait une valorisation plus pertinente. Dans cette hypothèse, une telle modification ferait l'objet d'une communication spécifique.

4. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX

(milliers d'euros)

	Exercice 2008				Exercice 2009			
	Ernst & Young Montant	Audit %	PricewaterhouseCoopers Montant	Coopers %	Ernst & Young Montant	Audit %	PricewaterhouseCoopers Montant	Coopers %
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidation	3 520		5 006		3 058		6 125	
- <i>Wendel</i>	537	13%	832	15%	724	18%	941	13%
- <i>filiales intégrées globalement</i>	2 983	74%	4 174	73%	2 334	58%	5 184	74%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	166		93		320		328	
- <i>Wendel</i>	60	1%	10	0%	73	2%	65	1%
- <i>filiales intégrées globalement</i>	106	3%	83	1%	246	6%	263	4%
Sous-total	3 686	91%	5 099	89%	3 378	84%	6 453	92%
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	342	8%	614	11%	638	16%	485	7%
Autres	4	0%	-	0%	-	0%	68	1%
Sous-total	346	9%	614	11%	638	16%	553	8%
Total	4 032	100%	5 713	100%	4 016	100%	7 006	100%

VI- Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2009 présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 161-162 et 183-184. Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés contient des observations. Ces observations sont les suivantes :

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2009

« Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. »

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- *La note 4 de l'annexe aux comptes consolidés « Titres mis en équivalence – Test de dépréciation sur les titres mis en équivalence Saint-Gobain », qui décrit notamment les modalités d'évaluation de la participation Saint-Gobain, déterminée sur la base de sa valeur d'utilité conformément aux normes IFRS et en particulier sur les éléments suivants :*
 - *la valeur d'utilité de la participation Saint-Gobain a été évaluée par votre société à 48,6 € par action au 31 décembre 2009 en tenant compte des faits et circonstances existants à la date de clôture ainsi que des informations disponibles lors de l'arrêté des comptes. Cette évaluation a conduit à une dépréciation de 225,4 millions d'euros sur l'exercice ;*
 - *compte tenu de l'incertitude relative à l'évolution de l'activité économique mondiale, les prévisions sont rendues difficiles et les montants effectifs pourraient se révéler différents des prévisions établies dans le cadre du test effectué ; il est dès lors possible que la valeur d'utilité de la participation soit ultérieurement différente de celle déterminée à partir des hypothèses et estimations mises en œuvre à la clôture de l'exercice 2009 ;*
 - *l'analyse de sensibilité par rapport à une variation du taux d'actualisation de +/- 0,5% et l'analyse de sensibilité par rapport à une variation du taux de croissance à long terme de +/- 0,5%.*

- *La note 8.D de l'annexe aux comptes consolidés « Actifs et passifs financiers (hors dettes financières et hors créances et dettes d'exploitation) – Instruments dérivés », concernant les instruments dérivés relatifs aux protections contre la baisse du titre Saint-Gobain qui indique que ces instruments sont valorisés selon la norme IAS 39 sur la base des paramètres de marché à la date de clôture et leur incidence sur les comptes de l'exercice. »*

Les comptes consolidés et les comptes individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui contiennent des observations. Ces observations sont présentées dans l'attestation de la personne responsable du document de référence 2008 déposé le 11 mai 2009 sous le numéro D.09-400.

Paris, le 13 avril 2010

Frédéric Lemoine
Président du Directoire

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young Audit

Représenté par Jean-Pierre Letartre

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Tour Ernst & Young – 11, allée de l'Arche

92037 Paris-la Défense

- Date du premier mandat : Assemblée générale mixte du 15 novembre 1988 (ancienne dénomination : Castel Jacquet et Associés)
- Date du dernier renouvellement du mandat : Assemblée générale mixte du 4 juin 2007
- Durée du mandat : six exercices
- Expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012

PricewaterhouseCoopers Audit

Représenté par Olivier Thibault

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine

- Date du premier mandat : Assemblée générale mixte du 24 novembre 1994 (anciennes dénominations : Befec-Mulquin et Associés, Befec-Price Waterhouse)
- Date du dernier renouvellement de mandat : Assemblée générale mixte du 4 juin 2007
- Durée du mandat : six exercices
- Expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012

Commissaires aux comptes suppléants

Cabinet Auditex

Tour Ernst & Young – 11, allée de l'Arche

92037 Paris-la Défense

- Date du premier mandat : Assemblée générale mixte du 4 juin 2007
- Durée du mandat : six exercices
- Expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012

Jean-François Serval

114, rue Marius-Aufan – 92300 Levallois-Perret

- Date du premier mandat : Assemblée générale mixte du 13 juin 2002
- Durée du mandat : six exercices
- Expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Jean-Michel Ropert, Directeur financier

Tél : 01 42 85 30 00

E-mail : jm.ropert@wendelgroup.com

DOCUMENTS ACCESSIBLES AUX ACTIONNAIRES ET AU PUBLIC

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées générales et autres documents sociaux de la société Wendel, ainsi que les informations financières historiques et autres documents établis par un expert à la demande de la société Wendel devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés au siège social de la société Wendel, 89, rue Taitbout, 75009 Paris.

Par ailleurs, toutes les actualités financières et tous les documents d'information publiés par Wendel sont accessibles sur le site internet de la Société : www.wendelgroup.com

VII-Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table de concordance suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004 et renvoie aux pages correspondantes de ce document composé d'un cahier I intitulé « Rapport d'activité » et d'un cahier II intitulé « Rapport financier et juridique ».

RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809/2004

Rubriques	Cahier I Pages	Cahier II Pages
1. Personnes responsables		242 à 243
2. Contrôleurs légaux des comptes		244
3. Informations financières sélectionnées		
Informations financières historiques	Rabat, 18 à 19	72 à 80, 163 à 164
Informations financières intermédiaires	NA	NA
4. Facteurs de risques		46 à 47, 108 à 118, 212 à 214
5. Informations concernant l'émetteur		
Histoire et évolution de la Société	19, 52-53	210, 215, 249
Investissements	19, 22 à 53	100 à 103, 115-116, 157-158
6. Aperçu des activités		
Principales activités	1-6	210
Principaux marchés	2-7, 22-51	210
Événements exceptionnels	2-7, 22-53	
Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers		212
Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle		210
7. Organigramme		
Description sommaire du Groupe	Rabat, 22-23	208-209, 227-229
Liste des filiales importantes	Rabat, 22-23	159 à 160, 208-209
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée		122 à 123
Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles		54 à 59
9. Examen de la situation financière		
Situation financière	2-7, 18-19, 24-51	72-80, 163-164
Résultat d'exploitation	2-7, 24-51	72-80
10. Trésorerie et capitaux		
Informations sur les capitaux		86, 137-140, 173-174
Source et montant des flux de trésorerie		80,87, 149, 150, 168
Conditions d'emprunt et structure de financement		109-117, 137-140, 174
Restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de la société		109-116
Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les investissements sur lesquels la direction a pris des engagements fermes	NA	NA
11. Recherche et développement, brevets et licences	24-51	144
12. Informations sur les tendances	4-7, 27, 31, 35, 39, 43, 47, 51	

Rubriques	Cahier I Pages	Cahier II Pages
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA	NA
14. Directoire et Conseil de surveillance		
Renseignements relatifs aux membres du Directoire et Conseil de surveillance	10-11	2-16, 19
Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance		27, 30
15. Rémunérations et avantages		
Montant de la rémunération versée et avantages en nature		29-42
Montant des sommes provisionnées aux fins de versement de pension, retraite ou autres avantages		39, 134, 174
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
Date d'expiration des mandats	10-11	2-16
Contrats de service liant les membres des organes d'administration		27
Informations sur les Comités d'audit et de rémunérations/gouvernance	10-11	21-25
Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise		26
17. Salariés		
Nombre de salariés		60-67
Participation et stock-options des mandataires sociaux		3-16, 34-38, 224-227
Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital		61, 198-199, 203-206, 224-228
18. Principaux actionnaires		
Actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote	20	227-229
Existence de droits de vote différents		218, 227-230
Contrôle de l'émetteur		229
19. Opérations avec des apparentés		104 à 105, 188 à 191, 212
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
Informations financières historiques		81-160, 165-182, 235
Informations financières pro forma	NA	NA
États financiers		81-160, 165-182
Vérification des informations financières historiques annuelles		72, 161-162, 183-184, 242-243
Date des dernières informations financières		88, 166-167
Informations financières intermédiaires	NA	NA
Politique de distribution du dividende		215-216, 234
Procédures judiciaires et d'arbitrage		213-214
Changement significatif de la situation financière ou commerciale		212
21. Informations complémentaires		
Capital social		173, 219 à 222, 224-226
Acte constitutif et statuts		25 à 26, 227, 215 à 218
22. Contrats importants		110-116, 188-191, 210 à 212
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA	NA
24. Documents accessibles au public	21	215, 245
25. Informations sur les participations	22 à 51	

VIII-Table de concordance du rapport financier annuel

Le présent document de référence (composé d'un cahier I intitulé « Rapport d'activité » et d'un cahier II intitulé « Rapport financier et juridique ») intègre tous les éléments du rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF.

Vous trouverez ci-après les références aux extraits du document de référence correspondant aux différentes rubriques du rapport financier annuel.

Rubriques	Cahier I Pages	Cahier II Pages
Comptes annuels de la Société		165 à 182
Comptes consolidés du Groupe		81 à 160
Rapport de gestion		
Informations relatives à l'activité	1-7, 18-19, 22-53	72-80, 163-164, 157-158, 46-47, 108-118, 212-214 128-131, 144, 175
Informations sociales et environnementales		60-67, 54-59
Informations sur la gouvernance et la rémunération des dirigeants	10-11	215, 3-16, 29-43, 231-232
Informations relatives au capital et à l'actionariat		41-42, 104-105, 131, 173, 188-190, 216-217, 220-223, 224, 227-230
Informations comptables et fiscales		88, 169, 182, 234
Attestation du responsable du rapport financier annuel		242-243
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels		183-184
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés		161-162
Honoraires des Commissaires aux comptes		241
Rapport du Président du Conseil de surveillance portant notamment sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société		2-51
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance		186-187



Le présent document de référence composé d'un cahier I « Rapport d'activité » et d'un cahier II « Rapport financier et juridique » a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 avril 2010 sous le n° D. 10-257, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Société anonyme
au capital social de
201 744 700 euros

Tél : 01 42 85 30 00
Fax : 01 42 80 68 67

89, rue Taitbout
75009 Paris
www.wendelgroup.com